

TABLE DES MATIÈRES

1 CARTE D'IDENTITE EXPRESS DE L'ENTITE.....	13
2 STRUCTURE PHYSIQUE ET GEOGRAPHIQUE.....	19
2.1 LOCALISATION GENERALE	19
2.2 RELIEF ET GEOLOGIE.....	21
2.2.1 Topographie & géologie générale.....	21
2.2.2 Carrières et exploitations minières	23
2.2.2.1 Puits de mine & les risques	24
2.2.2.2 Les terrils	26
2.2.2.3 Les carrières	27
2.2.3 Phénomènes et contraintes karstiques	28
2.3 PEDOLOGIE	29
2.4 EAUX DE SURFACE	31
2.4.1 Hydrographie.....	31
2.4.1.1 Les plans d'eau.....	32
2.4.2 Zones inondables	33
2.5 EAUX SOUTERRAINES	35
2.5.1 Hydrogéologie	35
2.5.2 Zones vulnérables.....	35
2.5.3 Captages.....	36
2.6 OCCUPATION DU SOL	37
2.6.1 Occupation du sol à Dour.....	37
2.6.2 Comparaison avec les communes voisines.....	39
2.7 CLIMAT	41
2.8 SYNTHESE DU CHAPITRE.....	43
3 STRUCTURE NATURELLE, PAYSAGERE ET GESTION ENVIRONNEMENTALE	45
3.1 REGION AGRO-GEOGRAPHIQUE ET TERRITOIRE PAYSAGERS	45
3.1.1 Région agro-géographique.....	45
3.1.2 Ensembles paysagers.....	46
3.1.2.1 L'ensemble de la Haine et de la Sambre.....	46
3.1.2.2 L'ensemble de la plaine et du Bas-plateau limoneux Hennuyers	47
3.1.3 Territoires paysagers	47
3.1.3.1 Dépression de la Basse-Haine (05020).....	47
3.1.3.2 Agglomération industrielle boraine (05030).....	48
3.1.3.3 Bas-plateau limoneux sud-hennuyer (01120).....	48
3.2 PERIMETRE D'INTERET PAYSAGER (PIP) ET POINTS ET LIGNES DE VUE REMARQUABLES (PLVR)	49
3.3 SITES/ELEMENTS PROTEGES	51
3.3.1 Sites NATURA 2000.....	51
3.3.1.1 Qualité et importance	51

3.3.2 Arbres et haies remarquables.....	52
3.3.3 Zones humides d'intérêt biologique.....	52
3.3.4 Réserves naturelles	53
3.3.4.1 La réserve naturelle « Terril Frédéric » répertoriée par Natagora asbl	53
3.3.4.2 Autres réserves	53
3.3.5 Site de grand intérêt biologique.....	53
3.3.5.1 La Carrière Waroquier (1978).....	54
3.3.5.2 La Sablière d'Elouges (680).....	55
3.3.5.3 Le terril Saint-Antoine (1888)	56
3.3.6 Le Parc Naturel des Hauts-Pays.....	56
3.4 ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT	59
3.4.1 Plan communal de développement de la nature	59
3.4.2 Opération « bords de route – Fauchage tardif ».....	59
3.4.3 Mesures agri-environnementales.....	60
3.4.4 Agriculture biologique	61
3.4.5 Opération combles et clochers	61
3.4.6 Commune « MAYA ».....	61
3.4.7 Zone forestière labellisée	61
3.4.8 Audit énergétique.....	62
3.4.9 Contrat de rivière	62
3.4.10 Mesures favorisant les économies d'énergie dans les équipements publics.	63
3.4.10.1 Le plan Mercure	63
3.4.10.2 Le plan Epure.....	64
3.4.10.3 La pose de panneaux photovoltaïques	64
3.4.10.4 UREBA.....	65
3.4.11 Gestion des déchets	65
3.5 SYNTHÈSE DU CHAPITRE	67
4 ELEMENTS DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....	69
4.1 SCHÉMA DE DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE REGIONAL (SDER)	69
4.1.1 Positionnement de Dour au SDER	69
4.2 PLAN DE SECTEUR.....	71
4.2.1 Zones destinées à l'urbanisation.....	72
4.2.2 Zones non destinées à l'urbanisation	73
4.2.3 Niveau d'artificialisation des différentes zones.....	75
4.2.4 Zones d'aménagement communal concerté.....	75
4.2.4.1 ZACC « n°5 »	76
4.2.4.2 ZACC « Champ Gayolle ».....	77
4.2.4.3 ZACC « Au Belvédère »	78
4.2.4.4 ZACC « Monceau »	78

4.2.4.5 ZACC « Bisol ».....	79
4.2.4.6 ZACC « Quatre Grande Veine ».....	79
4.2.4.7 ZACC « Elouges 1 ».....	80
4.2.4.8 ZACC « Elouges 2 »	80
4.3 LES POUVOIRS PUBLICS COMME ACTEURS FONCIERS.....	81
4.3.1 Répartition des propriétés cadastrales publiques	81
4.3.2 Typologie des propriétés cadastrales communales.....	81
4.4 PLANS COMMUNAUX D'AMENAGEMENT.....	83
4.5 SITES D'ANCIENNES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	85
4.5.1 Sites à réaménager (SAR)	85
4.5.1.1 Projets et cartographie	88
4.5.2 Sites de réhabilitation paysagère et environnementale (SRPE)	97
4.5.3 Périmètre de reconnaissance économique (PRE)	97
4.6 AUTRES OUTILS D'AMENAGEMENT	99
4.6.1 Périmètre de remembrement urbain.....	99
4.6.2 Périmètre de rénovation urbaine	99
4.6.3 Remembrement rural	100
4.6.4 Autres outils d'aménagement	101
4.6.5 Projet divers.....	101
4.7 SYNTHÈSE DU CHAPITRE	103
5 STRUCTURE URBANISTIQUE ET PATRIMOINE BATI.....	105
5.1 INTRODUCTION.....	105
5.2 ÉVOLUTION URBANISTIQUE DES DIFFERENTS VILLAGES.....	109
5.2.1 Dour	109
5.2.2 Elouges	110
5.2.3 Wihéries.....	112
5.2.4 Blaugies	114
5.2.5 Le Coron de Blaugies	116
5.2.6 Petit-Dour.....	117
5.2.7 Offignies	119
5.3 TYPOLOGIE ARCHITECTURALE DES DIFFERENTS VILLAGES DE LA COMMUNE	121
5.3.1 Bâti agricole (Fermes).....	121
5.3.2 Habitations privées (agricoles, ouvrières, bourgeois).....	124
5.3.3 Les cités.....	126
5.3.4 Bâtiments religieux (églises, presbytères...)	128
5.3.5 Bâtiments industriels et artisanaux (forges, moulins, brasseries, etc.)	130
5.3.6 Ensembles architecturaux.....	132
5.3.7 Le petit patrimoine (Chapelles, potales, pompes à eau)	133
5.3.8 Bâtiments publics (maisons communales, écoles, gares, etc.).....	134
5.3.9 Patrimoine viaire, le patrimoine des limites et les espaces non bâties.....	136

5.4 BIENS ET SITES CLASSES.....	141
5.5 LISTE DES ACTIONS DE RESTAURATION OU DE VALORISATION DU PATRIMOINE ET DU BATI REALISEES OU PROGRAMMEES	141
5.5.1 Projets sur Dour	141
5.5.2 Projets sur Blaugies	141
5.5.3 Projets à Wihéries.....	142
5.5.4 Projets à Elouges.....	142
5.6 SYNTHESE DU CHAPITRE	143
6 STRUCTURE DEMOGRAPHIQUE	145
6.1 EVOLUTION DE LA POPULATION	145
6.1.1 Contexte Régional.....	145
6.1.2 Contexte Communal	146
6.2 CAUSES DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE.....	149
6.3 STRUCTURE PAR AGES	151
6.3.1 Contexte régional	151
6.3.2 Contexte communal.....	152
6.4 POPULATION ETRANGERE	153
6.5 TYPOLOGIE DES MENAGES.....	155
6.6 SYNTHESE DU CHAPITRE	156
7 STRUCTURE DU LOGEMENT	157
7.1 LOGEMENT	157
7.1.1 Typologie du logement.....	157
7.1.2 Répartition de la population par type de logement.....	159
7.1.3 Taille des logements	160
7.1.4 Age des logements	162
7.1.5 Confort des logements	162
7.1.6 Statut d'occupation des logements.....	164
7.1.7 Taille des ménages et logement.....	165
7.2 LOGEMENT PUBLIC.....	167
7.2.1 Logement social.....	168
7.2.2 Logement moyen	168
7.2.3 Logement de transit	168
7.2.4 Logement d'insertion	169
7.2.5 Logement d'urgence	169
7.3 RESIDENCES SECONDAIRES	171
7.4 LOGEMENTS INOCCUPES ET INSALUBRES	171
7.4.1 Notion d'inoccupation d'un logement.....	171
7.4.2 Procédure de reprise en gestion provisoire.....	171
7.4.3 L'inventaire des logements inoccupés à Dour.....	172
7.4.4 Logements insalubres	172
7.5 DEVELOPPEMENT FONCIER ET URBANISTIQUE	173
7.5.1 Typologie et évolution des permis de bâtrir.....	173

7.5.2 Permis d'urbanisme.....	174
7.5.3 Evolution du prix moyen des ventes de maisons.....	175
7.5.4 Evolution du prix moyen des ventes de terrains	177
7.5.5 Lotissements	179
7.6 SYNTHESE DU CHAPITRE	181
8 STRUCTURE DU TRAVAIL ET DE L'AGRICULTURE.....	183
8.1 STRUCTURE DU TRAVAIL.....	183
8.1.1 La population active au niveau du CSEF de Mons.....	185
8.1.1.1 Les principaux indicateurs de la population active	185
8.1.1.2 Les taux d'activité, d'emploi et de chômage.....	185
8.1.2 Chômage.....	187
8.1.2.1 Selon l'âge.....	187
8.1.2.2 Selon le niveau d'étude	188
8.1.2.3 Selon le sexe.....	189
8.1.2.4 Selon la nationalité.....	190
8.1.2.5 Selon la durée d'inoccupation	191
8.1.2.6 Selon la branche d'activité	192
8.1.3 Emploi indépendant	193
8.1.3.1 Selon l'IWEPS.....	193
8.1.3.2 Selon l'INASTI.....	193
8.1.3.3 Selon les données communales	195
8.1.4 Emploi salarié	197
8.1.5 Périmètre de Reconnaissance Economique.....	199
8.2 STRUCTURE DE L'AGRICULTURE.....	201
8.2.1 Evolution des exploitations agricoles	201
8.2.2 Evolution des exploitations agricoles.....	202
8.2.2.1 Evolution du nombre d'exploitations	202
8.2.3 Evolution de la Surface Agricole Utilise (SAU).....	203
8.2.4 Taille moyenne de la SAU	204
8.2.5 Exploitation des cultures.....	205
8.2.5.1 Evolution des terres de cultures.....	205
8.2.5.2 Evolution des types de cultures	206
8.2.5.3 Evolution et distribution de la culture céréalière	207
8.2.5.4 Evolution du faire-valoir.....	209
8.2.6 La main d'œuvre agricole.....	210
8.2.7 Gestion des exploitations.....	211
8.2.8 Exploitation du cheptel.....	213
8.2.8.1 Typologie de l'élevage.....	213

8.2.8.2 Le cheptel bovin	214
8.2.8.3 Les volailles.....	216
8.3 SYNTHESE DU CHAPITRE	217
9 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	219
9.1 ENSEIGNEMENT MATERNEL ET PRIMAIRE	219
9.1.1 Enseignement communal.....	219
9.1.2 Enseignement libre	220
9.1.3 Enseignement de la Communauté Française	221
9.1.4 Accueil extrascolaire.....	221
9.2 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.....	223
9.2.1 Athénée Royal de Dour.....	223
9.2.2 Institut La Sainte-Union.....	223
9.3 ENSEIGNEMENT SPECIALISE	224
9.4 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.....	224
9.5 FORMATION CONTINUEE ET FORMATION PROFESSIONNELLE	224
9.6 SYNTHESE DU CHAPITRE	224
10 VIE POLITIQUE ET SERVICES ADMINISTRATIFS.....	225
10.1 LE POUVOIR COMMUNAL.....	225
10.1.1 Le collège communal	225
10.1.2 Le conseil communal	226
10.1.3 Les autres conseils.....	226
10.1.3.1 Conseil Consultatif des Aînés.....	226
10.1.3.2 Conseil Consultatif Communal de la Personne Handicapée	227
10.1.3.3 Conseil Consultatif Communal des Enfants.....	227
10.1.4 Les Commissions Communales	227
10.2 L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET LES MOYENS HUMAINS	229
10.3 LES INTERCOMMUNALES, ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS	231
10.4 LES MOYENS FINANCIERS.....	233
10.4.1 Entrées dans le budget communal.....	233
10.4.1.1 Taxes, redevances et impôts communaux	233
10.4.1.2 Impôt sur les Personnes Physiques et Précompte Immobilier	234
10.4.2 Primes et subventions communales	235
10.4.3 Capacités financières de la commune.....	235
10.5 SYNTHESE DU CHAPITRE	237
11 SERVICES TECHNIQUES ET DE SECURITE	239
11.1 SECURITE ET JUSTICE.....	239
11.1.1 Police	239
11.1.1.1 Composition et moyens	239
11.1.1.2 Les différents services	240
11.1.1.3 Plan Zonal de Sécurité	241

11.1.4 Aperçu global de la criminalité	242
11.1.2 Service incendie	245
11.1.3 Justice	246
11.2 LES RESEAUX TECHNIQUES ET LES DECHETS	247
11.2.1 L'eau.....	247
11.2.2 Le réseau d'égouttage	247
11.2.3 L'électricité, l'éclairage public et le réseau de distribution	248
11.2.4 Le gaz	248
11.2.5 Développement durable et énergie éolienne	249
11.2.5.1 Le parc éolien de Dour-Quiévrain et éoliennes citoyennes	249
11.2.6 Les déchets.....	252
11.2.6.1 La collecte des déchets.....	252
11.3 SYNTHESE DU CHAPITRE	254
12 SERVICES A LA POPULATION	255
12.1 AIDE SOCIALE.....	255
12.1.1 Population concernée	255
12.1.2 Revenus de la population	255
12.1.2.1 Indice de richesse.....	255
12.1.2.2 Revenus fiscaux.....	256
12.1.2.3 Revenu d'Intégration Sociale (RIS).....	257
12.1.2.4 Mesures de réinsertion dans le circuit du travail (article 60).....	258
12.1.3 Accès aux droits fondamentaux	259
12.1.4 Plan de Cohésion Sociale (PCS)	260
12.1.4.1 Axe 1 : insertion socioprofessionnelle.....	260
12.1.4.2 Axe 2 : Accès à un logement décent.....	261
12.1.4.3 Axe 3 : Accès à la santé et traitement des assuétudes	261
12.1.4.4 Axe 4 : retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels	261
12.1.4.5 Budget	262
12.1.5 CPAS	262
12.2 SERVICES A LA PETITE ENFANCE.....	265
12.2.1 Services de conseils	265
12.2.2 Services d'accueil conventionnés.....	265
12.2.3 Autres services	266
12.2.4 L'accueil de la petite enfance en chiffres	266
12.3 SERVICES AUX AINES	269
12.3.1 Les Jardins de Jouvence	269
12.3.2 L'Age d'Or	269
12.3.3 Jours paisibles	269
12.3.4 Bon Repos.....	269

12.3.5 Résidence les Sapins	269
12.3.6 La Bienvenue.....	270
12.3.7 Le Bon Accueil	270
12.4 SERVICES AUX HANDICAPES	271
12.4.1 Handicontact	271
12.4.2 Handicap Car sprl	271
12.5 SERVICES D'AIDES A DOMICILE	271
12.6 SERVICES D'AIDES A LA RECHERCHE D'UN EMPLOI.....	271
12.7 SOINS DE SANTE.....	273
12.8 AUTRES SERVICES SOCIAUX	275
12.9 VIE SPIRITUELLE.....	276
12.10 SYNTHÈSE DU CHAPITRE.....	277
13 EQUIPEMENTS ET SERVICES DE LOISIRS.....	279
13.1 FESTIVITES	279
13.1.1 Le Folklore.....	279
13.1.1.1 Le carnaval d'Elouges.....	279
13.1.1.2 Les marchés et les brocantes.....	280
13.1.1.3 Autres festivités.....	280
13.2 SALLES & LIEUX DE RENCONTRES COMMUNAUX ET PRIVES	283
13.3 PRESSE ET MEDIAS	285
13.4 MILIEU ASSOCIATIF	287
13.4.1 Les comités.....	287
13.4.2 Les jeunes	287
13.4.2.1 Les maisons des jeunes	287
13.4.2.2 Les scouts	288
13.4.2.3 Les jeunesses.....	288
13.4.3 Les aînés	288
13.4.4 La culture.....	289
13.4.4.1 Le centre culturel de Dour (Arthur Capouillez).....	289
13.4.5 Le Carrefour des générations.....	289
13.4.6 Art et formation artistique.....	290
13.4.6.1 Le théâtre	290
13.4.6.2 La musique et la danse	291
13.4.7 Le cinéma.....	291
13.4.8 Les bibliothèques, ludothèques, centres de documentation.....	292
13.5 SPORTS	293
13.5.1 Les infrastructures sportives	293
13.5.2 Les clubs sportifs.....	295
13.6 LES PROMENADES ET LES BALADES	297
13.6.1 Les promenades.....	297
13.6.1.1 Le circuit de Blaugies	297
13.6.1.2 La promenade Natura 2000	297

13.6.1.3 Le circuit des Stériles.....	297
13.6.1.4 Le circuit des 3 Ruisseaux	298
13.6.1.5 Les grandes randonnées.....	298
13.7 SYNTHÈSE DU CHAPITRE	299
14 INFRASTRUCTURES ET SERVICES TOURISTIQUES	301
14.1 SERVICES D'INFORMATIONS TOURISTIQUES	301
14.1.1 La maison du tourisme de la Région de Mons.....	301
14.1.2 Le Royal Syndicat d'initiative du Haut-Pays, asbl	301
14.1.3 Fédération du tourisme de la province du Hainaut.....	301
14.2 L'OFFRE ET LA DEMANDE TOURISTIQUE	303
14.2.1 Les attractions touristiques et curiosités.....	303
14.2.1.1 Le musée communal MULPAS à Elouges.....	303
14.2.2 Les sites naturels.....	303
14.2.2.1 Le parc naturel des Hauts Pays.....	303
14.2.2.2 La Chaîne des terrils	303
14.2.3 Les relais et centres équestres.....	304
14.2.4 Les promenades/balades	304
14.2.4.1 Les promenades balisées piétonnes	304
14.2.4.2 Les hauts pays en calèche.....	304
14.2.4.3 Les deux Ravels	304
14.2.4.4 Circuit VTT	305
14.3 HÉBERGEMENTS	307
14.4 RESTAURATION	307
14.5 PRODUITS DU TERROIR.....	307
14.5.1 Les fermes	307
14.5.2 La brasserie de Blaugies.....	308
14.6 SYNTHÈSE DU CHAPITRE	309
15 MOBILITÉ.....	311
15.1 LE RESEAU ROUTIER	311
15.1.1 L'équipement du réseau routier.....	311
15.1.2 La longueur du réseau routier	312
15.1.3 Les routes régionales.....	313
15.1.4 Le trafic routier journalier.....	314
15.1.5 Le contournement de Dour	316
15.1.6 Les distances routières parcourues	316
15.1.7 La hiérarchie du réseau routier.....	317
15.1.8 Le parc de véhicules	318
15.1.9 Le parc de véhicules neufs.....	318
15.1.9.1 Le parc de véhicules d'occasion.....	319

15.2 LA SECURITE ROUTIERE.....	321
15.2.1 Les voiries dangereuses.....	321
15.2.2 Les accidents de la route	321
15.2.2.1 Selon le mois de l'année	321
15.2.3 Selon le nombre et le type de victimes.....	322
15.3 LES COMPORTEMENTS MODAUX	325
15.3.1 Les déplacements des scolaires.....	325
15.3.2 Les déplacements des travailleurs	325
15.3.2.1 Les actifs domiciliés à Dour	325
15.3.2.2 Les actifs œuvrant à Dour.....	326
15.4 LES TRANSPORTS PUBLICS	327
15.4.1 La qualité de l'offre en transport en commun.....	327
15.5 LES MODES DOUX.....	329
15.5.1 Le réseau autonome des voies lentes : la ligne 98 et 98A	329
15.5.2 L'offre modes doux potentielle.....	329
15.5.3 La marche à pied	330
15.5.3.1 La marche utilitaire.....	330
15.5.3.2 La marche de loisirs	331
15.5.3.3 Les principaux obstacles à la mobilité douce.....	331
15.6 LE STATIONNEMENT	331
15.7 SYNTHESE DU CHAPITRE	333

INTRODUCTION

Le présent document constitue la partie 1 – analyse socio-économique du Programme Communal de Développement Rural de la Commune de Dour.

Il présente un portrait de l'entité tant d'un point de vue des caractéristiques physiques qu'humaines. Il est accompagné d'illustrations, de graphiques et de cartes pour en faciliter la compréhension. Le dossier cartographique ainsi que les annexes se trouvent à la fin de la partie 1. Par thème, une analyse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces portant sur le territoire est dressée dans le but de dégager des enjeux et des projets à mettre en œuvre dans la suite du PCDR.

C'est un document dynamique. Il s'agit ici de la quatrième version de l'étude. Le texte sera adapté tout au long de l'élaboration du PCDR – suite aux réunions d'information-consultation, aux rencontres avec les personnes ressources et grâce aux données complémentaires fournies par la commune.

Survey & Aménagement,

Version 1 : Prédiagnostic – Juillet 2011

Version 2 : Novembre 2011 ;

Version 3 : Juin 2013 ;

Version 4 : Novembre 2013 – mise à jour de données socio-économique clés.

→ Pour une lecture rapide, vous pouvez consulter ...

- ***les synthèses du diagnostic à la fin de chaque partie thématique ;***
- ***les supports cartographiques.***

1 CARTE D'IDENTITÉ EXPRESS DE L'ENTITÉ

Un tour complet de l'entité de Dour pour les lecteurs pressés...

Localisation générale et données administratives	
Nom de la Commune	Dour
Province	Hainaut
Arrondissement administratif	Mons
Arrondissement judiciaire	Mons
Communes limitrophes	Honnelles, Quièvrain, Hensies, Boussu, Colfontaine, Frameries et Hon-Ergies (France).
Structure physique & géographique	
Superficie totale	3.365 ha
Nombre de villages / Anciennes communes	4 anciennes communes : Wihéries, Elouges, Dour et Blaugies et 1 hameau : Petit-Dour
Région agro-géographique	Région agro-géographique : Plateau limoneux Hennuyer dans la partie sud de l'entité. La moitié nord est quant à elle comprise dans le Sillon industriel
Relief	Altitude inférieure à 50 mètres – Basse Wallonie
Géologie	Ancien bassin houiller wallon le plus occidental du sillon houiller Haine-Sambre-Meuse dit « Couchant » de Mons
Bassin hydrographique	Bassin hydrographique de la Haine
Cours d'eau principaux	Pas de cours d'eau navigable 6 cours d'eau importants de 2 ^{ème} catégorie: <ul style="list-style-type: none"> - Le Grand Sequis ; - Le Ruisseau d'Elouges ; - Le Ruisseau du Cocars ; - Le Ruisseau d'Elwasmes ; - Le Ruisseau d'Hanneton ; - Le Ruisseau de Fonteny.
Occupation du sol (2008) (Source : fiche CPDT)	⇒ 16,3 % de terrains artificialisés ; ⇒ 79,7 % de terrains non artificialisés ; <ul style="list-style-type: none"> ⇒ 38,5 % de terres arables et cultures permanentes ; ⇒ 27,8 % de surfaces enherbées et friches agricoles ; ⇒ 8,9 % de forêts ; ⇒ 4,5 % de milieux semi-naturels ; ⇒ 0,5 % de surfaces en eau. ⇒ 3,9 % de terrains de nature inconnue et infrastructures de transport
Structure naturelle, paysagère et gestion environnementale	
Réserve naturelle reconnue	Terril Frédéric (Réserve naturelle privée)
Zone Natura 2000	1 zone Natura 2000 pour un total de 274 ha : ⇒ BE32018 – Bois de Colfontaine
Parc Naturel	La moitié sud du territoire de Dour fait partie du Parc Naturel des Hauts-Pays
Site de Grand Intérêt Biologique	SGIB : ⇒ La Carrière Waroquier (8,34 ha) ; ⇒ La Sablière d'Elouges (3,69 ha) ; ⇒ Le Terril Saint Antoine (11,59 ha).
Plan Communal de Développement de la Nature	Dour ne dispose pas de PCDN. Néanmoins, l'étude sera lancée en 2014
Autres actions en faveur de l'environnement	⇒ Bords de Route – Fauchage tardif depuis 2008 pour un total de 26,6 km de voiries communales ; ⇒ 10 mesures agri-environnementales (MAE) en 2006 ; ⇒ Plan Maya ;

	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Bois de Colfontaine et de Blaugies labellisés PEFC depuis 1993 ; ⇒ Commune membre du Contrat Rivière de la Haine ; ⇒ Plusieurs audits énergétiques en projet pour les bâtiments communaux ; ⇒ Projets (en cours ou réalisés) EPURE, Mercure et UREBA. 																									
Elément de l'aménagement du territoire																										
Schéma de Développement de l'espace Régional (SDER)	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ La commune fait partie de la région urbaine de Mons. ⇒ La partie nord de la commune fait partie de l'Eurocorridor. ⇒ La commune Jouxte le pôle d'appui de développement régional de Mons. 																									
Plan de Secteur (2008) (Source : fiche CPDT)	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ 26,3 % des surfaces destinées à l'urbanisation dont 631 ha soit 18,8% (sur 885 ha) à de l'habitat ; ⇒ 5,3 % (148 ha) de zone d'activités économique (mixtes et industrielles) ; ⇒ 1,5 % de zone de services publics et d'équipements communautaires ; ⇒ 71,7 % des surfaces ne sont pas destinées à l'urbanisation dont : <ul style="list-style-type: none"> ○ 56,6 % en zone agricole ; ○ 9,8 % en zone forestière ; ○ 4,3 % en zone d'espaces verts ; ○ 0,3% en zone naturelle ; ○ 0,6 % en zone de parc ; ○ Moins de 0,1 % de plan d'eau. ⇒ 1,7 % (56 ha) en Zone d'Aménagement Communal Concerté (ZACC). 																									
ZACC	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Au total 8 ZACC sur le territoire. Une étude de détermination des priorités de mise en œuvre réalisée en 2007. Suite à cette étude, 2 Rapports Urbanistiques et Environnementaux réalisés. 																									
Schéma de Structure communal	Non (en projet)																									
Règlement Communal d'Urbanisme	Non (en projet)																									
Commissions Communales	2 (CCATM + Commission locale de rénovation urbaine du centre de Dour)																									
Plans Communaux d'Aménagement (PCA)	4 PCA couvrent le territoire. A noter que 2 sont situés hors périmètre de l'ODR																									
Sites d'activité économique désaffectés/SAR	18 Sites à réaménager sur le territoire ! Dont une dizaine ayant fait l'objet de travaux de réhabilitation. Le périmètre de l'ODR en compte 8.																									
Périmètre de remembrement urbain	1 projet en cours (Ancienne brasserie du Peuple à Dour)																									
Périmètre de rénovation urbaine	1 projet en cours (Quartier du Monceau à Elouges) 1 périmètre approuvé au niveau du centre de Dour																									
Remembrement rural	Non																									
Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural	Non																									
Monuments classés	10 sites et monuments sont classés : 3 à Dour, 3 à blaugies, 2 à Elouges et 2 à Wihéries.																									
Centre ancien protégé	Non																									
Structure démographique																										
Nombre total d'habitants	16.936 habitants en 2011 (16.961 au 1 ^{er} janvier 2013)																									
Evolution de la population	Croissance faible de 0,6 % entre 2001 et 2011																									
Densité et répartition de la population	<p>507,3 hab/km² en 2010 pour l'entité</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>Village</th> <th>Population en 2000</th> <th>Population en 2010</th> <th>Solde de la population</th> <th>Densité de population 2010</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Blaugies</td> <td>1.467</td> <td>1.497</td> <td>30</td> <td>125,8</td> </tr> <tr> <td>Dour</td> <td>9.471</td> <td>9.593</td> <td>122</td> <td>1.169,9</td> </tr> <tr> <td>Elouges</td> <td>3.730</td> <td>3.605</td> <td>-125</td> <td>1.092,4</td> </tr> <tr> <td>Wihéries</td> <td>2.192</td> <td>2.241</td> <td>49</td> <td>226,4</td> </tr> </tbody> </table>	Village	Population en 2000	Population en 2010	Solde de la population	Densité de population 2010	Blaugies	1.467	1.497	30	125,8	Dour	9.471	9.593	122	1.169,9	Elouges	3.730	3.605	-125	1.092,4	Wihéries	2.192	2.241	49	226,4
Village	Population en 2000	Population en 2010	Solde de la population	Densité de population 2010																						
Blaugies	1.467	1.497	30	125,8																						
Dour	9.471	9.593	122	1.169,9																						
Elouges	3.730	3.605	-125	1.092,4																						
Wihéries	2.192	2.241	49	226,4																						

Soldes naturel et migratoire	Solde naturel constamment négatif entre 1988 et 2007 Un solde migratoire en « dent de scie »
Pourcentage de population étrangère	7,3 % en 2010 et essentiellement composée d'italiens (55%) et de français (28,2%)
Coefficient de vieillissement	Diminution entre 1998 et 2008 (-11,6) → tendance au rajeunissement
Répartition de la population globale par groupes d'âges (2008)	⇒ 24,6% de moins de 20 ans ; ⇒ 58,4% de 20 à 64 ans ; ⇒ 17,1% de 64 ans et plus.
Typologie des ménages (2008)	⇒ 64,5 % de petits ménages (1 à 2 personnes) en augmentation
Taille des ménages	⇒ Entre 2,3 et 2,41 en 2010
Structure du logement	
Nombre de logements	7.691 en 2011
Pourcentage de maisons individuelles	94,4 % (2001)
Pourcentage de maison unifamiliale séparée (4 façades)	24,8 % (2001)
Age du parc de logement	Parc de logement ancien important (données 2001) : ⇒ 26,8 % avant 1919 ⇒ 17,5 % entre 1919 et 1945 Part des bâtiments de plus de 30 ans : 89,9 % (données 2011)
Logements publics	Entre 7,5 et 10% en 2007
Nombre de logements sociaux	661 en 2011 pour 929 demandes + 4 logements moyen
Immeubles inoccupés	853 adresses en 2011 dont 23,7% de maisons d'habitation
Logements insalubres	260 logements insalubres en 2011
Secondes résidences	29 secondes résidences en 2011
Emploi, travail et chômage	
Taux d'activité	64,5 % en 2005 – 65,3% en 2010
Taux d'emploi local	48,1 % en 2005 – 50,9% en 2010
Taux de chômage	25,5 % en 2005 – 22,1% en 2010
Nombre d'indépendants	780 en 2009 selon l'INASTI
Nombre d'établissements indépendants	742 selon les données communales 2011
Emploi salarié	2.724 salariés en 2008 selon l'ONSS
Parc d'activités économiques	Oui (hors périmètre de l'ODR)
Agriculture	
Nombre d'exploitations agricoles	36 exploitations en 2011 selon les données communales dont 32 dans le périmètre de l'ODR
Evolution du nombre d'exploitations agricoles	Perte de 16% des exploitations agricoles entre 1999 et 2009
Taille moyenne de la SAU	56 ha en 2009 (évolution de + 27 % en 10 ans)
Age des exploitants (2009)	Moins de 35 ans : 11,9 % Tranche des 35 à 54 ans : 47,7 % Tranche des plus de 55 ans : 41,1 %
Enseignement et formation	
Ecole primaire et maternel	6 écoles communales 2 écoles libres
Enseignement secondaire	2 écoles (Athénée Royal de Dour et Institut de la Sainte Union)
Formation professionnelle	1 enseignement de promotion sociale (FWB) dispensant environ une 30aine de formations
Enseignement supérieur et universitaire	Non
Vie politique et services administratifs	
Impôts sur les personnes physiques	8,4 % en 2011
Nbre de taxes, redevances et impôts	37
Précompte immobilier	2600 centimes depuis 2000

Nombre de conseillers communaux	19
Nombre de membres du collège communal	7 avec le bourgmestre et le président du CPAS
Nombre d'employés communaux	± 198
Nombre de paroisses catholiques	6
Conseil consultatif communal des ainés	Oui mis en place début 2008, celui-ci est composé d'environ 15 personnes
Conseil consultatif communal des enfants	Oui
Conseil consultatif communal des jeunes	Non – Projet PCDR
Conseil consultatif communal de la personne handicapée	Oui – Environ 15 représentants
Commissions communales	CCATM Commission de Rénovation Urbaine
Services techniques et de sécurité	
Service d'incendie local	Caserne des pompiers à Dour-centre (intra périmètre d'exclusion)
Zone de police	Zone de police des Hauts-Pays
Plans zonal de sécurité	Oui
Disponibilité totale en eau	Oui
Disponibilité totale en électricité	Oui
Disponibilité totale en gaz	Oui
Développement durable	1 parc éolien
Parc à conteneur	Oui
Collecte des déchets à puces	Oui
Services à la population	
Indice de richesse	83 en 2008
Salaire médian	15.315 euros en 2008
Personnes bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale	146 en 2010
Services à la petite enfance	1 accueillante ONE, consultations préventives, services d'accueil 0-3, accueil extra-scolaire
Services aux handicapés	Oui
Soins de santé	Dépendance extérieur pour Hôpital.
Equipements et services de loisirs	
Festivités	1 carnaval, 6 concerts, 6 ducasses ou kermesse, 5 fêtes de quartiers, 3 festivals
Marchés	5 marchés ou brocantes
Salles	1 maison des associations, 1 maison citoyenne, 1 maison de quartier, le salon de Blaugies.
Fêtes et cultures	115 associations
Jeunes	3 maisons des jeunes, 3 unités scouts, 2 jeunesse
Aînés	2 organisations et 5 regroupements patriotiques
Centre culturel	Dour-centre (intra périmètre d'exclusion)
Art et formation	4 troupes théâtrales, 1 local, 10 associations ou groupes, 1 cellule audiovisuelle, une bibliothèque communale, 1 discobus, 1 ludothèque, 1 espace numérique
Sports et loisirs actifs	38 clubs sportifs
Equipements sportifs	20 infrastructures
Infrastructures et services touristiques	
Attractions touristiques et de loisirs principaux	Le musée Mulpas, la chaîne des terrils
Site	Commune partiellement sur le Parc naturel des Hauts-Pays
Hébergement touristique	2 maisons d'hôtes
Hôtel	Non

Mobilité	
<i>Nombre de voiries régionales</i>	3 N549 Boussur Honnelles N552 Dour Hensies N553 qui traverse Honnelles et Quiévrain
<i>Nombre de lignes ferrées</i>	Pas de gare SNCB sur le territoire
<i>Nombre de lignes de bus</i>	8 lignes TEC
<i>Modes doux</i>	2 lignes Ravel
<i>Plan pédestre communal</i>	Non
<i>Plan cyclable communal</i>	Non
<i>Plan de mobilité</i>	Oui
<i>Accidents</i>	Diminution du nombre d'accidents de 1999 à 2009 de 25 % Dangerosité de la N552

2 STRUCTURE PHYSIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

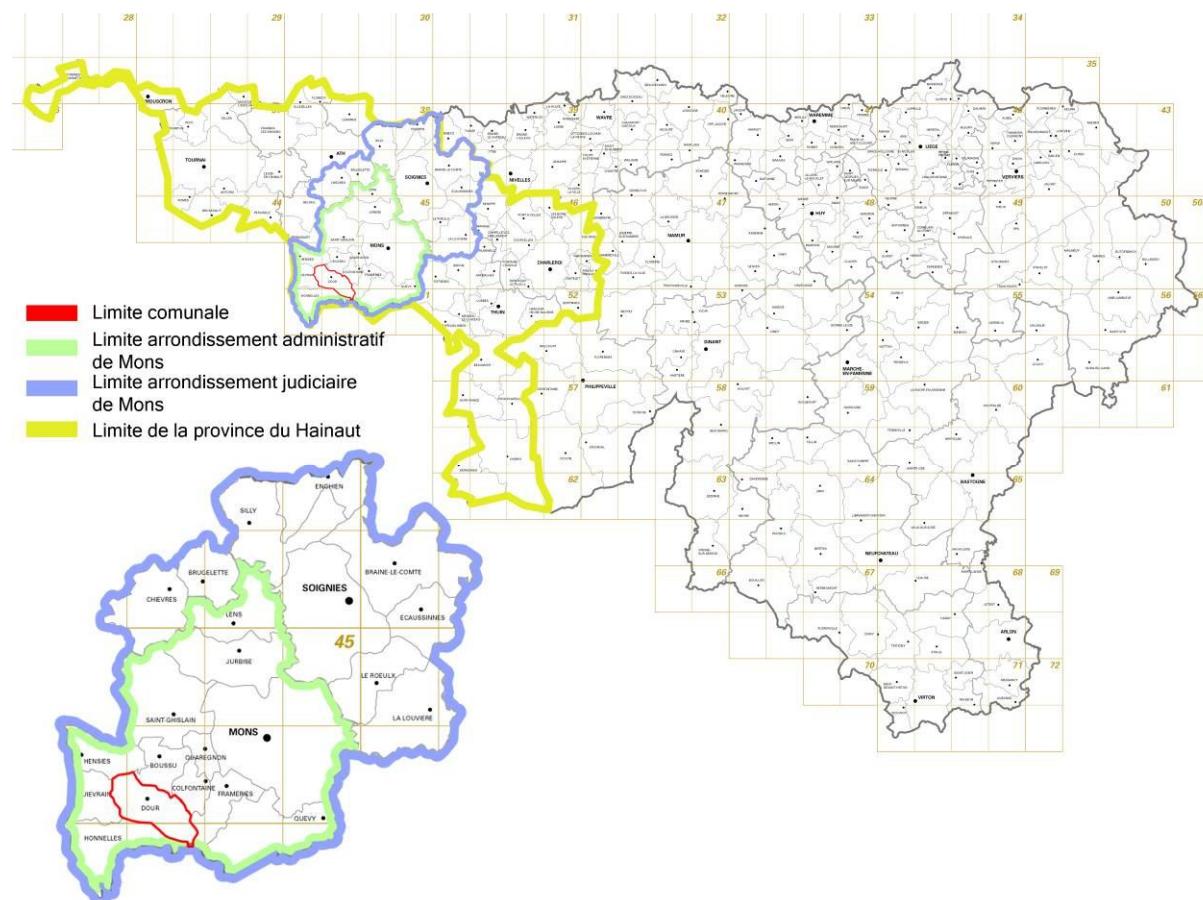
2.1 LOCALISATION GÉNÉRALE

Cf. Carte 1 : Localisation générale

La commune de Dour est située au centre-ouest de la Province du Hainaut. Elle fait partie de l'arrondissement administratif et judiciaire de Mons. Ses communes limitrophes sont Honnelles, Quiévrain, Hensies, Boussu, Colfontaine, Frameries et en France, Hon-Ergies. Le centre urbain le plus important à proximité est Mons à environ 13 km de la commune de Dour.

L'entité de Dour s'étend sur une superficie de 3.365 ha. Elle résulte de la fusion en 1977 de 4 anciennes communes : Wihéries, Elouges, Dour (et son hameau « Petit-Dour ») et Blaugies.

La commune n'est pas traversée par des voiries de grand gabarit ni par une voie de chemin de fer. Il existe néanmoins la N552 (la dorsale du Borinage, Dour-Hautrage), la N549 (Boussu-Bavay), et la N553 (Elouges – Roisin). La N51 (Mons-Valenciennes) longe la commune par le nord-ouest.

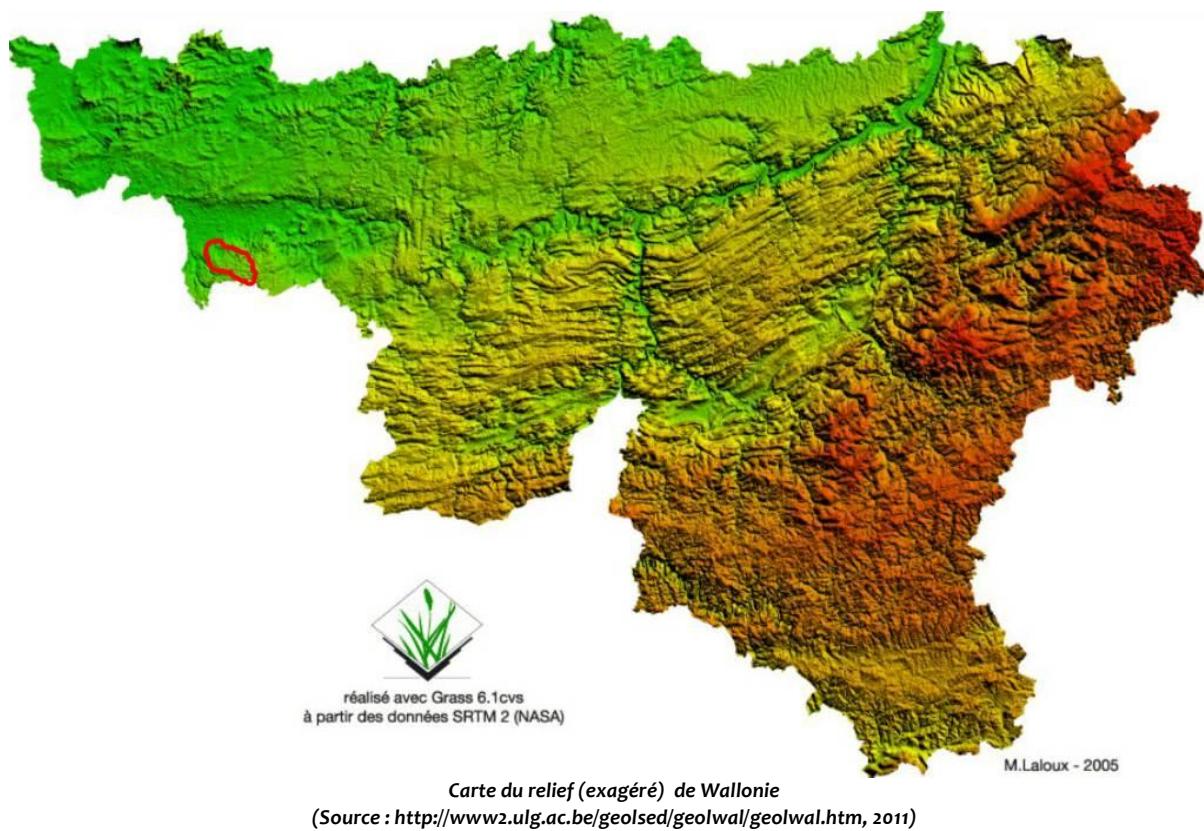


Commune, arrondissements et province

(Source : http://mrw.wallonie.be/dgatlp/dgatlp/Pages/DGATLP/PagesDG/Plano_Wal_Lim_Adm.htm, 2011)

2.2 RELIEF ET GÉOLOGIE

2.2.1 TOPOGRAPHIE & GÉOLOGIE GÉNÉRALE

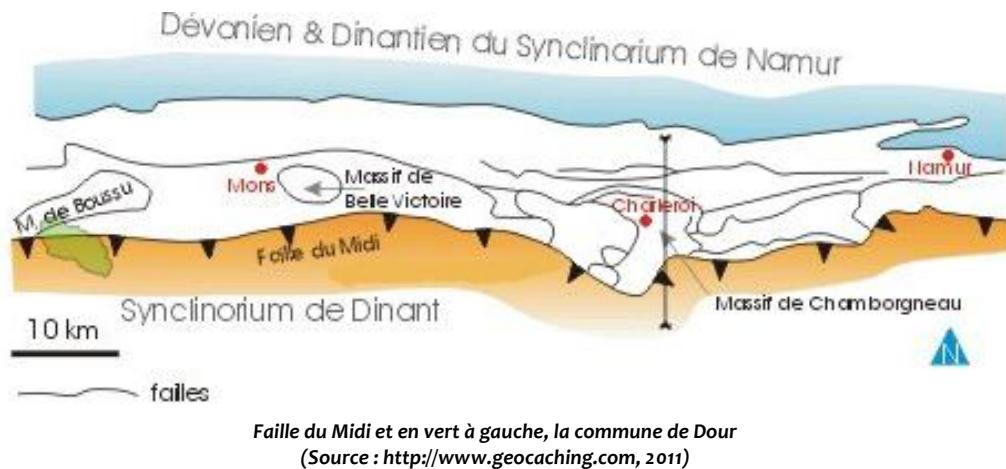


La commune de Dour fait partie de la Basse Wallonie, qui correspond à une zone située à une altitude inférieure à 50 m et qui se localise dans le Hainaut occidental. La très faible altitude de ces régions s'explique entre autre par de profonds creusements de l'Escaut et de ses affluents lors des périodes froides du Quaternaire alors que la mer se situait à un niveau beaucoup plus bas.

Il est possible de subdiviser la commune en deux grandes parties caractérisées par leur relief propre et la composition de leur sous-sol :

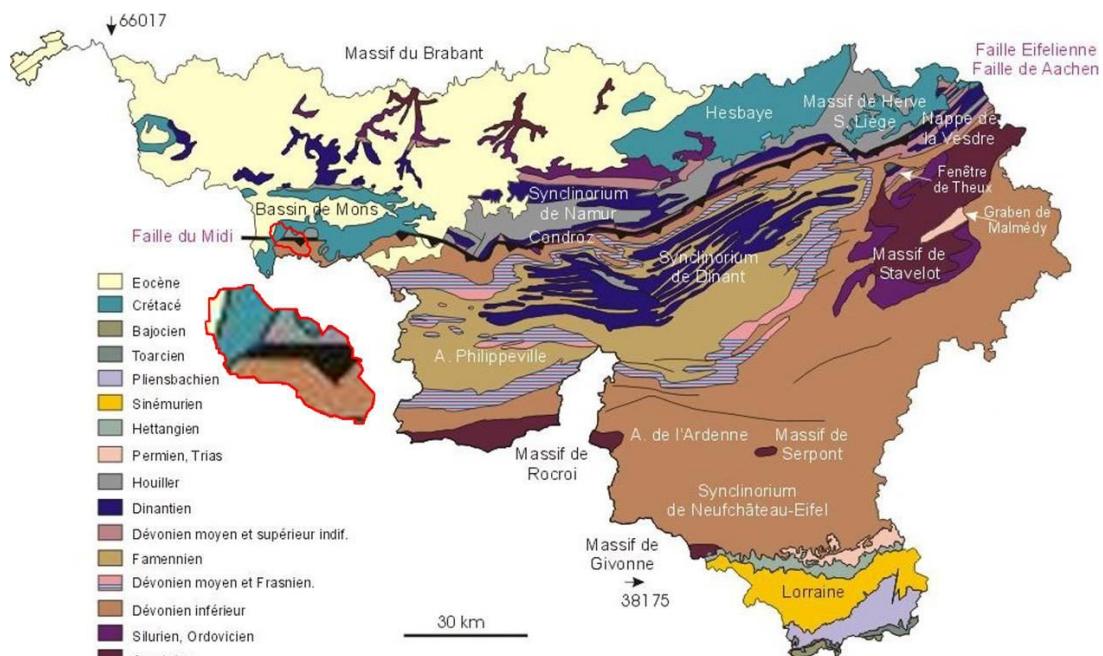
- Au nord de la commune se trouve le versant méridional de la Vallée de la Haine. Cette aire est une zone dense, marquée par les témoins industriels comme les terrils, accolés au bâti. Le sous-sol est constitué par des terrains primaires carbonifères et propices aux gisements de houille ;
- Au sud de la commune figurent les Hauts-Pays qui forment le versant Belge du plateau de Bavay. Celui-ci fait partie de la région Hennuyère limoneuse et est caractérisé par les vastes espaces lâches et ouverts de ce plateau à vocation agricole. Le sous-sol est constitué par des terrains du dévonien inférieur à composante gréseuse et schisteuse qui caractérise les Hauts-Pays ;
- Au centre de ces deux zones se trouve la faille du Midi qui est la continuité de la bordure nord des Ardennes mais sur le Hainaut et qui consiste en une importante ligne de rupture géologique

totalemen invisible sur le territoire qui nous concerne. Elle met en contact le socle houiller et dévonien.



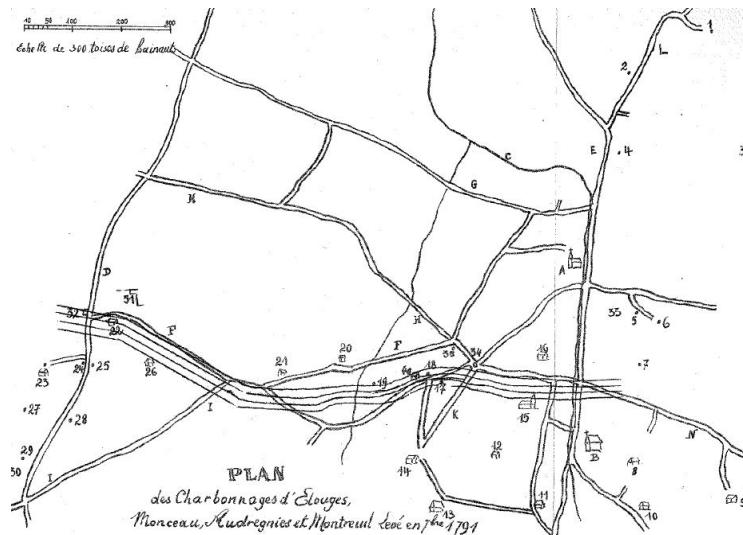
Excepté au nord-ouest avec une enclave plus sèche et caillouteuse à charge de craie et de calcaire, la nature riche du sol limoneux modérément humide explique la couverture agricole uniforme du territoire.

Les diverses successions lithologiques (nature des roches) sont représentées sur la carte géologique de la Belgique reprise ci-dessous. On constate que l'on retrouve sur le territoire de Dour les formations géologiques suivantes : L'Eocène, le Crétacé, le Houiller, le Dévonien inférieur et la Faille du Midi.



2.2.2 CARRIÈRES ET EXPLOITATIONS MINIÈRES

Le sous-sol dourois a fait l'objet d'une exploitation importante par le passé. En effet, l'entité est comprise au sein de l'ancien bassin houiller wallon le plus occidental du sillon houiller Haine-Sambre-Meuse appelé le « Couchant de Mons ». Celui-ci s'étendait sur une largeur de quelques 15 km et une longueur de 20 km depuis la frontière française à l'ouest, où se prolonge le gisement houiller dans les Bassins du Nord et le Pas-de-Calais, jusqu'à Mons à l'est, où commence le Bassin du Centre (qui portait autrefois la dénomination de « Levant de Mons »).



Plan des charbonnages d'Elouges, Monceau, Audregnies et Montreuil.
(Source : *Histoire d'Elouges, Georges Mulpas, membre du cercle archéologique de Mons*)

- | | |
|--------------------------------|--|
| A. Eglise d'Elouges | H. Chemin de Quiévrain à Elouges |
| B. Eglise de Monceau | I. Chemin de Baisieux à Elouges |
| C. Ruisseau | K. Chaussée de la Société du Longterme |
| D. Chaussée de Bonne Espérance | L. Chaussée du Champ des Avoines |
| E. Chaussée d'Elouges | M. Chemin allant à Dour |
| F. Chaussée de communication | N. Chemin allant à Dour |
| G. Chemin de Crepin à Elouges | |
1. Fosse du Champ des Avoines commencée le II mars 1782 abandonnée en 1788
 2. Forage fait en 1792 à 36 toises on a su la pierre grise
 3. Forage fait en 1792 à 29 toises la pierre grise
 4. Forage fait en 1792 jusqu'à 41 toises toutes marnes
 5-6. Fosses de Ste Catherine commencée en 1775 et abandonnée en 1782
 7. Fosse de Ramon commencée
8. Fosse de la Grande Veine
 9. Fosse du Coin du Bois au Grande Veine
 10. Fosse des Pauvres Hommes
 II-I2-I3-I4 Fosses du Longterme
 15. Fosse de l'Angleuse à la Société de Belle-Vue
 16. Fosse des Deux Chemins à la Société de Belle Vue
 17. Fosse de faidierge en extraction l'année 48 49 et 50
 18-19 Ancienne fosse en extraction l'année
 20. Fosse du Ruisseau d'en Bas à la Société de Belle Vue
 21. Fosse du Ruisseau d'en Haut à la Société de Belle Vue
 22. Fosse Ste Anne à la Société de Belle Vue
 23. Fosse de Montreuil à la Société de Belle Vue
 24-25 Ancienne fosse de faidierge en extraction l'année 1752-53
 26. Avaleresse à la Société de Belle Vue enfoncee 24 toises
 27. Ancienne fosse de Bouse Boute en extraction l'année 1752 et 53
 28-29-30. Anciennes fosses de Souflam Jus en extraction l'année 1752-53
 31. Chantier de Bonne Espérance
 32. Auberge faite par la Société de Belle Vue
 33. Maison appartenant à la Société de Belle Vue Occupée par le receveur
 34. Chapelle
 35. Ancienne fosse en extraction l'année ?
 36. Veine labie
 37. Veine du Grand Luquet Cours ou Direction des 4 veines nommées ci dessus.
 38. Veine du Petit Luquet
 39. Veine de L'Angleuse
 40. Fosse du Ruisseau du Midi.

Légende du plan des charbonnages d'Elouges, Monceau, Audregnies et Montreuil.
(Source : *Histoire d'Elouges, Georges Mulpas, membre du cercle archéologique de Mons*)

On dénombre dès lors de nombreuses traces d'exploitation par l'homme du sous-sol dourois comme les puits de mine, les terrils ou encore les carrières.

2.2.2.1 Puits de mine & les risques

Les anciens districts charbonniers entre le Nord de la France et la Province de Liège ont laissé d'innombrables traces dans le sillon de ce gisement houiller long de 200 km et large de 5 km. Sur base de la dernière carte administrative officielle des Mines de Charbon établie en 1946 par l'Administration des Mines, 114 concessions minières sont recensées dans le bassin wallon.

Dans les premières périodes de l'exploitation, les concessionnaires se sont cantonnés à la surface, au plus près des affleurements, extrayant le charbon et les minerais métallifères par des galeries creusées à flanc de coteau. L'amélioration des techniques a permis de descendre par le creusement de puits à travers la couverture de terrains meubles (sables, argiles et grès) et plus résistants (craie et marne) pour exploiter les veines de charbon à grande profondeur. Les galeries d'exploitation, les puits d'extraction et les issues de mines, les cheminées d'aérage anti-grisou, les conduites d'exhaure (évacuation des eaux infiltrées et de mines) ainsi que les voies de service constituent des vides importants. Plusieurs milliers de puits de mines ont été dénombrés sur le territoire wallon et leur existence aujourd'hui est encore souvent ignorée sinon mal connue.

Dans de nombreuses concessions, le remblaiement des vides exploités n'a été réalisé systématiquement que très tardivement suite aux avancées technologiques car le remblayage coûtait trop cher aux exploitants. La majorité des industries extractives a préféré éléver des terrils à ciel ouvert. Les zones situées à l'aplomb des anciennes exploitations subissent des affaissements et tassements de sol avec des conséquences parfois très spectaculaires en surface.

Actuellement, environ 130 puits de mines sont répertoriés sur la commune de Dour (en ce compris le périmètre d'exclusion de la présente étude). La majorité de ceux-ci sont localisés à Dour et Elouges.

La connaissance de la localisation des puits de mine est très importante dans le cadre des futurs projets d'urbanisation. En effet, les puits de mine impliquent une série de risques non négligeables vis-à-vis d'une part, des bâtiments construits sur et à proximité de ceux-ci et d'autre part des personnes.

Il est en effet pratiquement impossible de garantir l'absence de risques notamment d'affaissement ou d'effondrement aux abords d'un puits de mine, ceux-ci étant fonction :

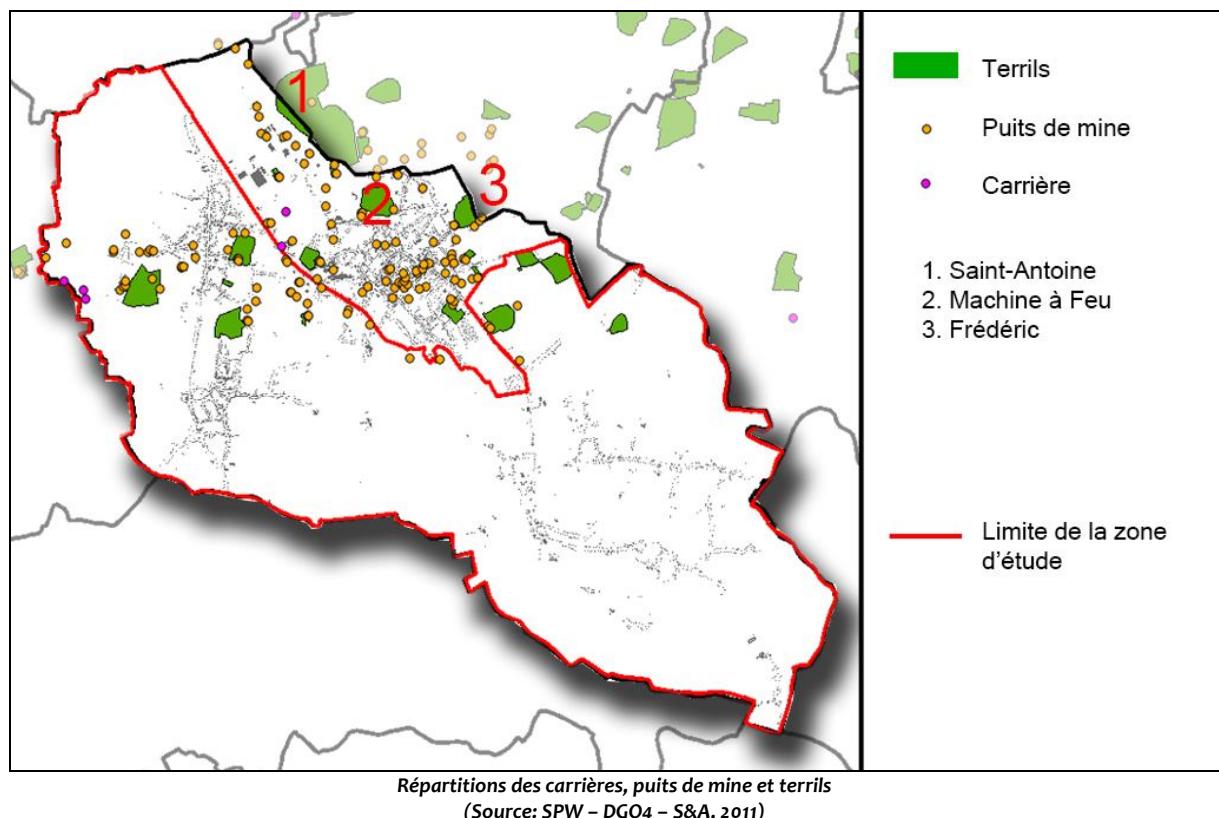
- des caractéristiques géotechniques des terrains concernés ;
- des caractéristiques techniques du puits en lui-même ;
- de la continuité des remblais qui en soutiennent les parois ;
- de l'état de remblayage des puits (rarement connu) ;
- de l'évolution de celui-ci suite à l'écoulement des remblais dans les galeries, à leur tassement ou à leur affouillement suite aux infiltrations d'eaux.

Selon les risques encourus, les puits de mines sont subdivisés en 2 catégories :

- Puits de mine de classe A : caractérisés par une section supérieure à 2,25 m² et dont au moins une des dimensions latérales (ou un des axes) est égale ou supérieure à 1,5 m. Ces puits sont susceptibles de présenter des risques importants pour les biens, infrastructures, installations, bâtiments de surface et impétrants.
- Puits de mine de classe B : caractérisés par une section inférieure à 2,25 m² et dont aucune des dimensions latérales (ou des axes) n'excède 1,5 m. Ils représentent des risques moindres pouvant être prévenus par l'adaptation de l'assise ou des fondations des biens, infrastructures, installations, bâtiments de surface et impétrants, sur base d'une étude géotechnique visant à caractériser le cône d'affaissement maximum qui résulterait du déboufrage d'un tel puits et de l'instabilité des terrains de surface aux abords.

Afin de limiter ces risques, toute construction au-dessus d'un puits ou d'une issue de mine est interdite (sauf autorisation spéciale de l'administration en charge des risques miniers), de plus une zone non-aedificandi de 25m autour de l'axe des puits de mine est imposée pour les nouvelles constructions. Cette zone non aedificandi est par ailleurs considérée comme une zone de contraintes géotechniques au sens de l'article 136 du CWATUPE. Malheureusement, la localisation et l'existence de ces puits sont encore trop souvent méconnues des services de l'urbanisme et des maîtres d'ouvrages.

La carte ci-dessous localise les puits de mine, les terrils et les carrières sur la commune de Dour.



2.2.2.2 Les terrils

On dénombre une vingtaine de terrils sur le territoire dourois subdivisés en deux catégories :

- les « terrils majeurs » qui sont des terrils de plus grande taille datant généralement d'après la révolution industrielle (9).
- les « terrils mineurs » qui sont de plus petite taille et qui datent généralement d'avant la révolution industrielle (11).

Ces terrils font partie d'une chaîne longue de quelques 200 km s'étalant tout le long de l'ancien sillon industriel wallon allant de Bernissart au Plateau de Herve. Près de 340 terrils majeurs et des centaines de terrils mineurs y sont dénombrés. Il n'existe plus de terril en exploitation actuellement.

Ces collines artificielles provenant de l'extraction du charbon abritent aujourd'hui une grande biodiversité, la plupart sont en effet recouverte de végétation et ont vu leur profil s'adoucir au cours des années par les arasements.

A Dour, certains terrils comme le terril Saint-Antoine, les terrils du Bois de Saint-Ghislain, le terril de la Machine à Feu (1.809.000 m³) et le terril Frédéric (912.000m³) constituent de potentiels pôles touristiques.



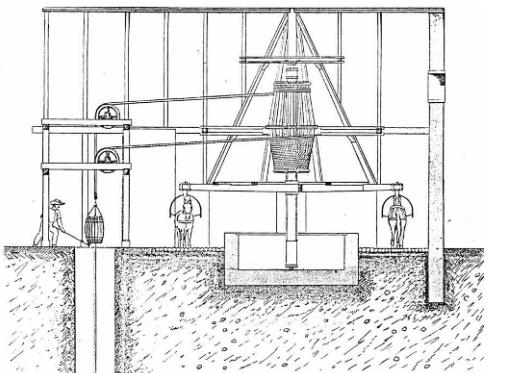
Terril Saint-Antoine, Dour
(Source : Photo ADESA, 2007)



Terril Frédéric, Dour
(Source : Photo ADESA, 2007)

On rencontre également sur le territoire un autre type de rehaussement de relief plus ou moins organisé et souvent confondu avec les terrils, il s'agit de dépôts de schistes organisés trouvant leur origine dans la présence d'ancienne structure archéologique comme les baritels, les fosses à bras ou « machine à moulette ». Ces anciennes structures peuvent toujours être visibles sur le territoire car sont marquées par

des différences de relief (environ 1,5m de hauteur) et sont comme déjà signalé, parfois confondues avec des terrils. Sur ces petites élévations de terrains jouxtant le puits se trouvaient des structures comme des machines à molettes. Ces machines d'extraction réalisées avec un câble entourant un tambour n'étaient installées que si la veine était exploitable. A Bernissart est encore conservé le seul bâtiment de « machine à feu » en Wallonie.



La machine à tambour ou à molettes également appelées baritel
© annales.org

2.2.2.3 Les carrières

A Elouges, ce sont plusieurs dizaines de carrières de pierres à chaux qui sont actives jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle. L'industrie extractive est également présente à Wihéries où des carrières de grès à pavés sont exploitées jusqu'aux années 1920.

Il existe encore six anciens sites d'extraction sur la commune :

- La carrière Laurent ;
- La sablière du Ferrand ;
- La sablière du Charbonnage ouest de Mons ;
- La carrière souterraine d'Elouges : Celle-ci est une ancienne exploitation souterraine de craie pour Four à Chaux. Le sous-sol wallon a été intensément exploité dans les temps anciens pour l'extraction des matières premières. Les carrières souterraines résultantes généralement peu profondes et exploitées par chambres et piliers, ne sont pas toutes répertoriées et cartographiées ; ce qui peut poser ponctuellement problème notamment en ce qui concerne les infrastructures et les aménagements du sol en surface ;
- La carrière d'Elouges ;
- La carrière de la Ferme Baneton : Ancien site d'extraction entièrement remblayé.

2.2.3 PHÉNOMÈNES ET CONTRAINTES KARSTIQUES

Effondrements, puits naturels, instabilité du sol, circulation d'eaux souterraines, réactivation de certains réseaux karstiques, problèmes d'inondation ou recul des chantoirs (résurgence d'un ruisseau), sont autant d'événements relativement courants en région karstique. Ces phénomènes peuvent avoir des conséquences graves et entraîner des dommages importants (tant financiers que corporels) lorsqu'ils affectent des zones urbanisées.

Sur base du principe de précaution, la Région Wallonne a intégré dans le CWATUPE (articles 40, 70 et 452/24) le risque karstique parmi les contraintes physiques pesant sur l'aménagement du territoire (au même titre que les inondations, les glissements de terrain, les parois rocheuses ou les risques sismiques). Pour appliquer concrètement ce principe de protection et intégrer le risque karstique dans toute décision concernant l'aménagement du territoire, un atlas inventoriant les phénomènes karstiques a été réalisé et finalisé en 2005. Il définit des zones de contraintes karstiques, lesquelles se limitent aux zones calcaires présentant des phénomènes de dissolution, des risques de tassement ou d'effondrement.

Trois types de zones ont été définis dans le cadre de l'atlas :

- les zones de contraintes fortes, où l'urbanisation devrait être interdite ;
- les zones de contraintes modérées ;
- les zones de contraintes faibles.

Pour ces deux dernières zones, tout nouveau programme d'urbanisation devrait faire l'objet d'études géophysiques complémentaires pour s'assurer de la stabilité du sous-sol.

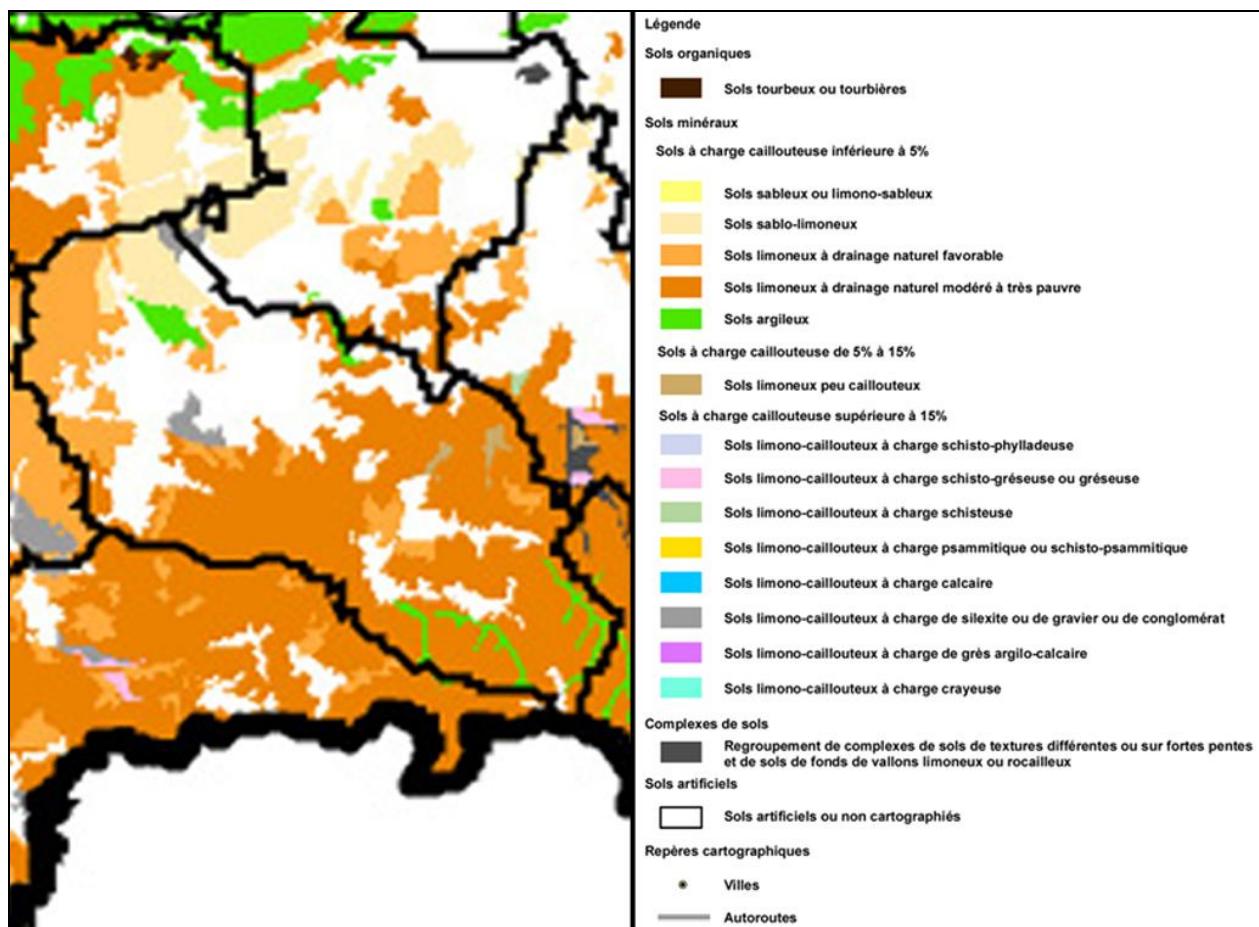
On ne répertorie sur la commune que 4 sites karstiques :

- à l'est de Elouges : le puit houiller du Bois d'Epinois et le puit houiller du Siège des Andrieux ;
- à l'est de Dour : Fontaine Marou et l'Abri du Bois de Saint-Ghislain.

Notons que le territoire ne comporte aucune zone de contraintes karstiques

2.3 PÉDOLOGIE

L'entité est occupée par une grande majorité de sols limoneux à faible charge caillouteuse à drainage naturel favorable à très pauvre (teinte orangée sur la carte ci-dessous). Ces terrains sont généralement couverts de cultures et/ou de prairies. Néanmoins, au nord de la commune se trouve une petite zone sablo limoneuse ainsi qu'une zone argileuse (en vert). Les zones blanches représentent les zones artificialisées (essentiellement les zones d'habitat).



Extrait de la carte des principaux types de sols en Wallonie
(Source : SPW – DGARNE, 2011)

2.4 EAUX DE SURFACE

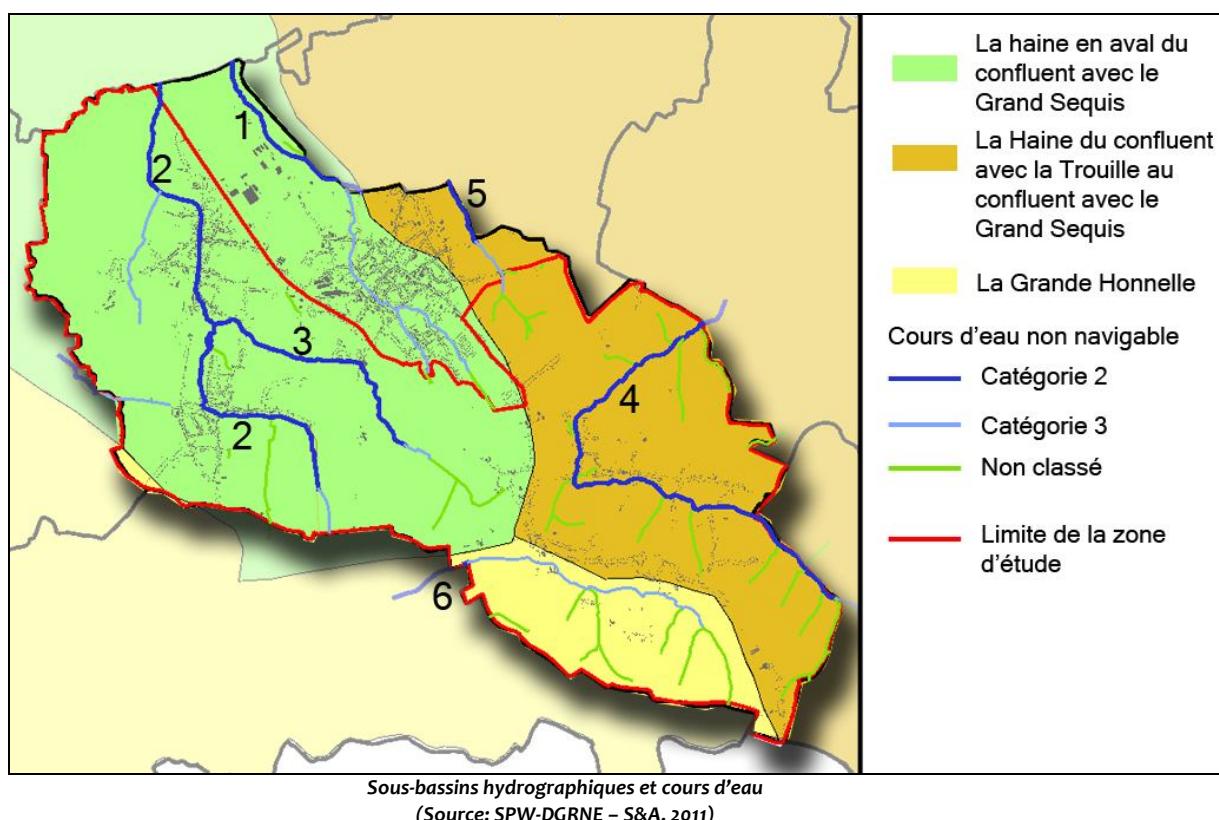
2.4.1 HYDROGRAPHIE

Cf. Carte 2 : Réseau hydrographique et réseau de distribution de l'eau

Le territoire de Dour est repris dans le bassin hydrographique de la Haine. Le territoire est également subdivisé en 3 sous-bassins hydrographiques représentés sur la carte ci-dessous.

De manière générale, le réseau hydrographique dourrois est dominé par six cours d'eau non navigables de deuxième catégorie¹ :

1. Le Grand Sequis (1.957m) ;
2. Le Ruisseau d'Elouges (6.303m) ;
3. Le Ruisseau du Cocars (Rieu Saussez) (2.996m) ;
4. Le Ruisseau d'Elwasmes (6.324m) ;
5. Le Ruisseau d'Hanneton (758m) ;
6. Le Ruisseau de Fonteny (216m).



¹ Sont classés en 1ère catégorie les parties de cours d'eau non navigables en aval du point où leur bassin hydrographique atteint 5000 ha. Ils sont gérés par la Région Wallonne.

Sont classés en 2ème catégorie les cours d'eau non navigables ou parties de ceux-ci en aval de la limite de la section où est située leur origine et en amont du point où leur bassin hydrographique atteint 5000 ha. Ils sont gérés par les Provinces.

Sont classés en 3ème catégorie, les cours d'eau non navigables ou parties de ceux-ci en aval de leur point d'origine (point où leur bassin hydrographique atteint au moins 100ha), tant qu'ils n'ont pas atteint la limite de la section où est située cette origine (il s'agit de la limite communale avant la fusion des communes). Ils sont gérés par les communes sous tutelle provinciale (police, autorisations...).

Entre leur source et le point où le bassin versant du cours d'eau atteint 100 ha, les cours d'eau sont dits « non classés ». Ils sont gérés par les propriétaires riverains en conformité avec le règlement provincial et le code civil.

Certains ruisseaux qui courent vers le nord sont des sous affluents de la Petite Honnelle, tandis que d'autres, comme l'Elouges, le Haneton, l'Elwasmes et le Saussez rejoignent la vallée de la Haine. Ces derniers marquent de leur passage les bois de Blaugies, de Saint-Ghislain et de Cocars et induisent un vallonnement progressif².

Parmi ces cours d'eau, il n'existe aucun objectif de qualité fixé. Pour rappel, un objectif de qualité est un ensemble de paramètres physico-chimiques et microbiologiques auxquels doit satisfaire l'eau afin que l'on puisse lui attribuer une vocation. Il existe 5 types de vocation :

- eaux potabilisables ;
- eaux piscicoles salmonicoles ;
- eaux piscicoles cyprinicoles ;
- eaux de baignade ;
- et eaux naturelles.

2.4.1.1 Les plans d'eau

Il n'existe pratiquement pas d'étangs ni de lacs conséquents sur la commune. La plus belle et la plus profonde étendue d'eau se situe à la rue d'Elouges à Dour. Celle-ci a été réalisée artificiellement en lieu et place d'une ancienne carrière d'extraction de calcaire appelée aussi carrière des fours à chaux. L'ancienne carrière présente une profondeur maximum de 24 à 28 m selon les variations de la nappe phréatique. On y trouve une assez belle faune comme des brochets, des carpes, des perches, des écrevisses, etc. Bien que de nombreux clubs de plongée y organisent des activités, cette dernière est fermée depuis le 18/12/2010 pour des raisons de sécurité.



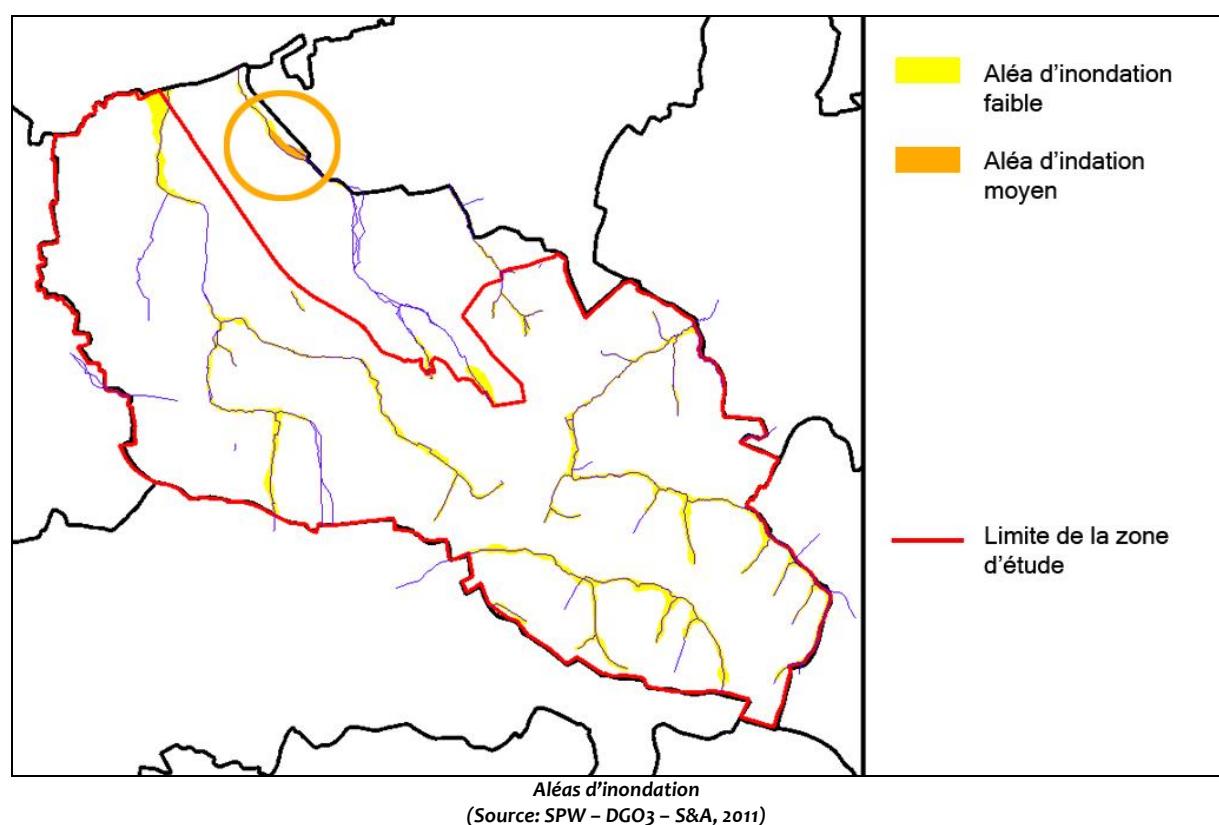
(Source : http://www.corailclub.be/pages/carriere_de_dour.html - <http://dw.plongee.free.fr/carriere/dour.htm>, 2011)

² Patrimoine architectural et territoire de Wallonie : Dour, Ed. Mardaga

2.4.2 ZONES INONDABLES

Cf. Carte 3 : Aléas d'inondation et zones destinées à l'urbanisation à Dour

La commune de Dour est de manière générale peu concernée par les risques d'inondation par débordement de cours d'eau. En effet, la majorité des rives des petits cours d'eau se trouvent en aléa d'inondation faible. On constate néanmoins, l'existence d'une zone d'aléa d'inondation moyenne le long du Grand Sequis, dans le nord de la commune mais cette zone est recouverte de végétation et de prairies. Par ailleurs, quelques problèmes d'inondation ont déjà été constatés dans le village de Wihéries.

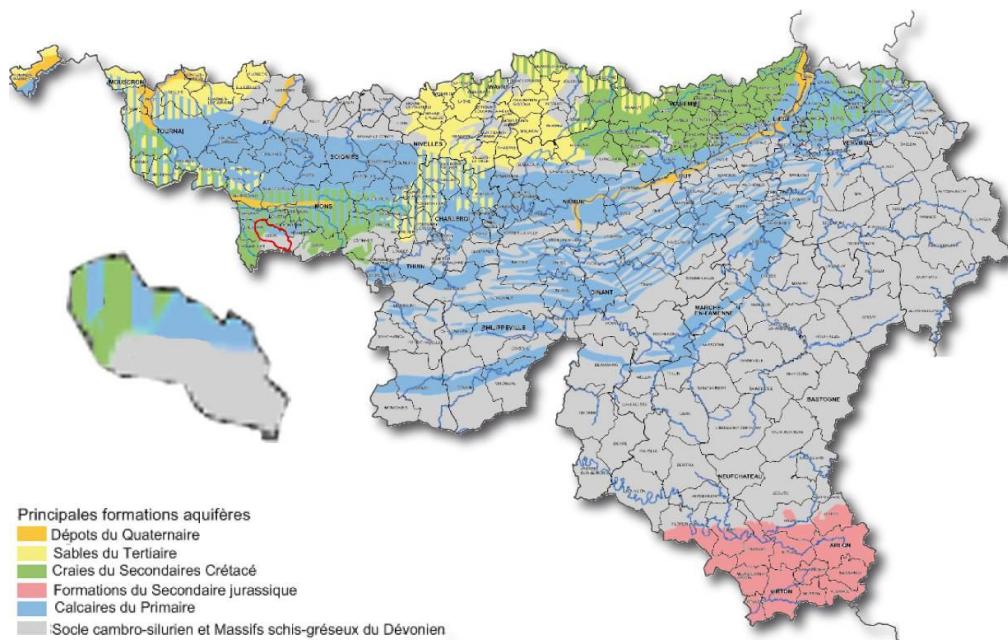


2.5 EAUX SOUTERRAINES

2.5.1 HYDROGÉOLOGIE

Si l'on se réfère à la carte des principales formations aquifères de Wallonie, on constate que trois types de nappes aquifères sont répertoriés sur la commune il s'agit :

- des formations du socle cambro-silurien et des massifs shisto-gréseux du Dévonien (Primaire) : Elles se retrouvent essentiellement dans la moitié sud de la commune qui correspond à la partie la moins urbanisée où les cultures et les prairies sont omniprésentes. Ces formations sont principalement constituées de schistes, phyllades, grès, quartzophyllades et quartzites fissurés. Ces formations sont présentes dans toute la Région Wallonne mais, souvent de faible capacité, elles peuvent s'assécher en été ;
- des formations des Calcaires (Primaire) : Elles se localisent dans la partie centre-est de la commune ;
- Les craies du Secondaire et du Crétacé : Elles se retrouvent essentiellement dans le nord-ouest de la commune et sont entremêlées de formations Calcaires. La nappe de Craies du Bassin de Mons se situe dans la dépression du Bassin de la Haine, cuvette comblée localement par plus de 300 mètres de terrains crétacés. L'aquifère est composé d'un ensemble de formations carbonatées plus ou moins perméables.



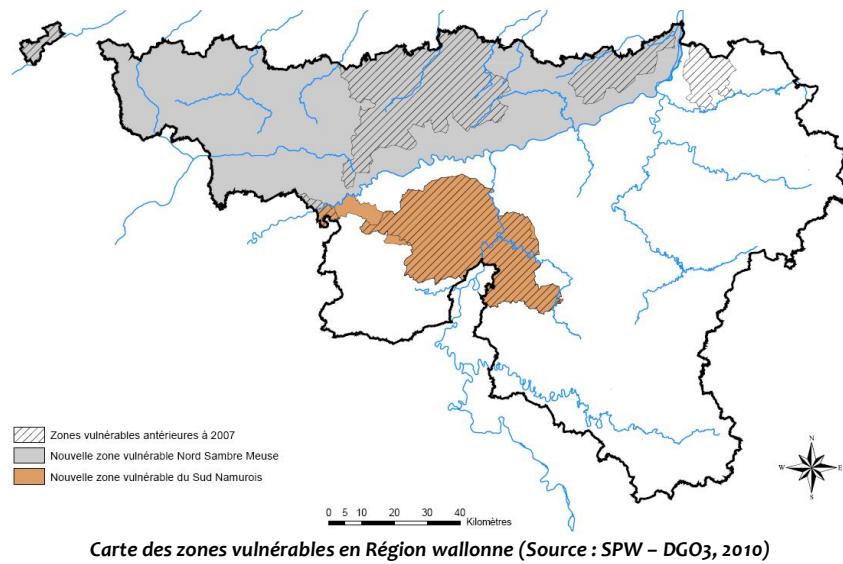
Carte des principales formations aquifères (Source : SPW – DGO3, 2010)

2.5.2 ZONES VULNÉRABLES

Outre les zones de prévention délimitées aux alentours des captages, une politique plus large liée à la protection des nappes est en cours d'élaboration. Cette politique consiste à :

- définir des zones dites vulnérables en ce qui concerne la problématique des nitrates ;
- établir des zones de surveillance mises en place autour des sites de production d'eau minérale ;

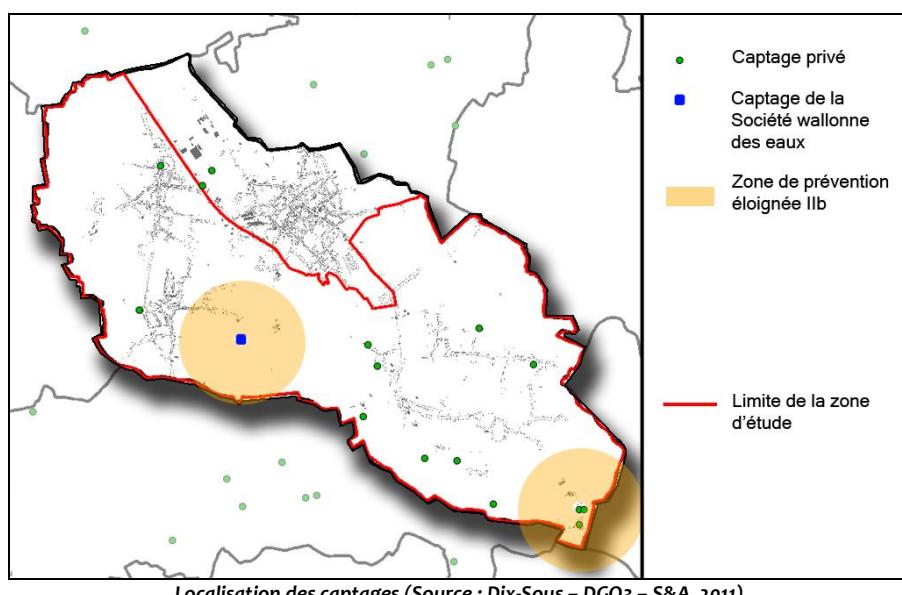
- appliquer diverses méthodologies afin de déterminer la vulnérabilité intrinsèque des nappes aquifères.



La commune de Dour est actuellement entièrement reprise au sein de la zone vulnérable appelée « Nord Sambre Meuse ».

2.5.3 CAPTAGES

16 captages sont en activité et sont répartis sur toute la commune. Parmi ceux-ci, un seul est exploité par un organisme public (Société Wallonne des Eaux) pour la distribution d'eau. Le reste est constitué de prises d'eau appartenant à des propriétaires privés et utilisés à des fins domestiques ou agricoles essentiellement. Il existe aussi une zone de prévention éloignée IIb pour le captage public précité ainsi que pour un captage privé au sud de la commune. Celles-ci sont des zones de prévention forfaitaires (non encore arrêtées). Rappelons qu'une zone de prévention éloignée est déterminée sur base de la distance forfaitaire adaptée aux caractéristiques géologiques du site de prise d'eau, ainsi que sur base des limites cadastrales et urbanistiques permettant le repérage de la zone sur le terrain.



2.6 OCCUPATION DU SOL

2.6.1 OCCUPATION DU SOL À DOUR

Cf. Carte 4 : Occupation du sol et réseau routier

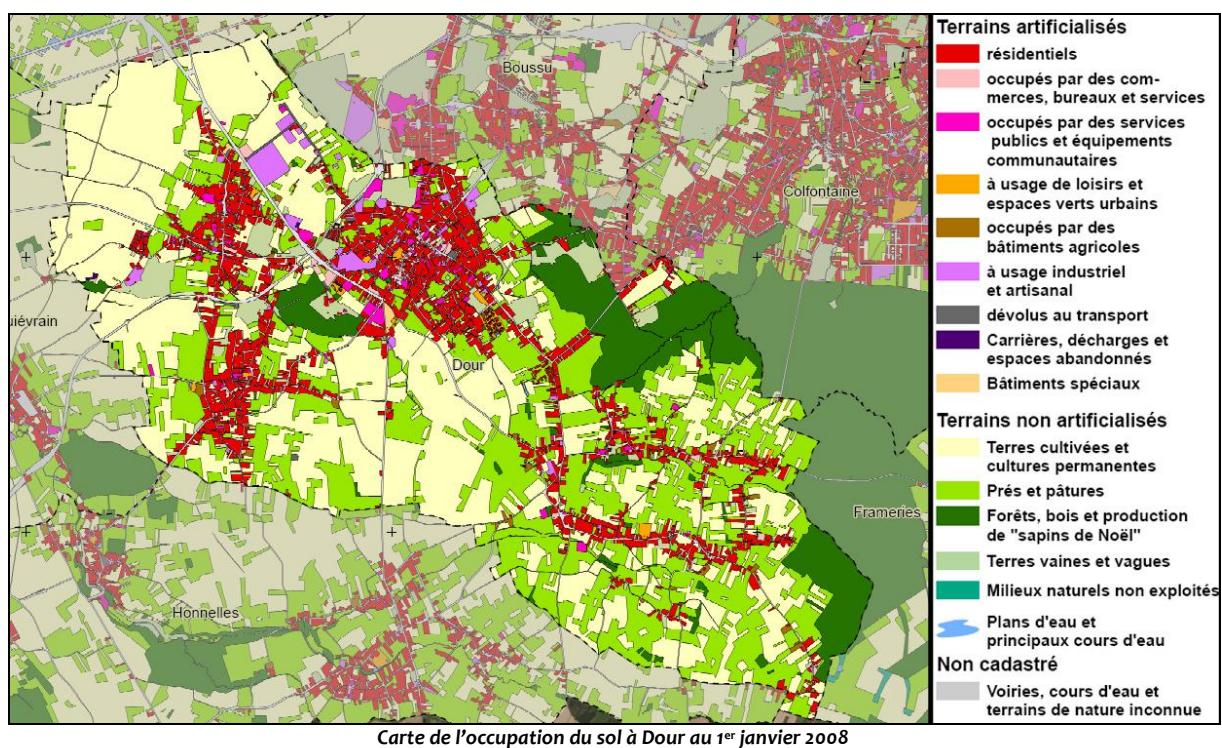
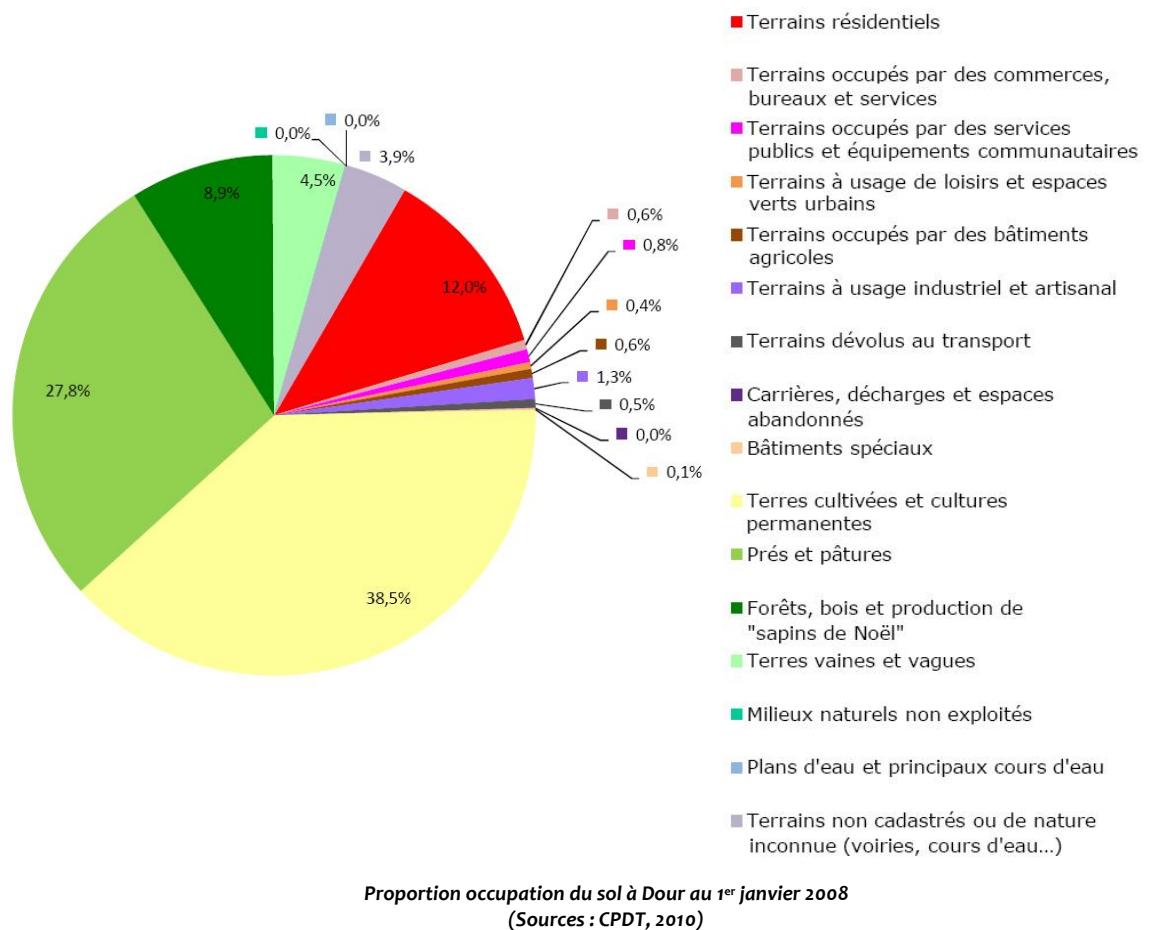
En 2008, selon la Conférence Permanente du Développement Territorial (CPDT), la superficie totale de la commune de Dour est de 3.365 ha. Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'occupation du sol entre 2001 et 2008. Signalons néanmoins que l'ensemble des calculs ont été réalisés sur base des natures cadastrales définies pour chacune des parcelles.

Catégories d'occupation du sol	2001		2008		Evolution		
	Ha	%	Ha	%	Ha	%	
Terrains artificialisés	Terrains résidentiels	371,0	11,0	403,0	12,0	32,0	8,6
	Terrains occupés par des commerces, bureaux et services	20,0	0,6	20,0	0,6	0,0	0,0
	Terrains occupés par des services publics et équipements communautaires	27,0	0,8	28,0	0,8	1,0	3,7
	Terrains à usage de loisirs et espaces verts urbains	14,0	0,4	13,0	0,4	-1,0	-7,1
	Terrains occupés par des bâtiments agricoles	18,0	0,5	19,0	0,6	1,0	5,6
	Terrains à usage industriel et artisanal	43,0	0,3	44,0	1,3	1,0	2,3
	Terrains dévolus au transport			17,0	0,5		
	Carrières, décharges et espaces abandonnés	5,3	0,2	0,7		-4,6	-86,8
	Autres espaces artificialisés	0,0	0,0	4,4	0,1	4,4	
	Sous-total	498,0	14,8	550,0	16,3	52,0	10,4
Terrains non artificialisés	Terres arables et cultures permanentes	1313,0	39,0	1297,0	38,5	-16,0	-1,2
	Surfaces enherbées et friches agricoles	975,0	29,0	936,0	27,8	-39,0	-4,0
	Forêts	299,0	8,9	299,0	8,9	0,0	0,0
	Milieux semi-naturels	125,0	3,7	121,0	4,5	-4,0	-3,2
	Zones humides						
	Surfaces en eau	0,5		0,5		0,0	0,0
	Sous-total	2713,0	80,6	2683,0	79,7	-30,0	-1,1
Infrastructures de transport et terrains de nature inconnue		155,0	4,6	132,0	3,9	-23,0	-14,8
Total		3365,0	100,0	3365,0	100,0	0,0	0,0

Occupation du sol à Dour au 1^{er} janvier 2001 et au 1^{er} janvier 2008

(Sources : CPDT, 2010)

Au total en 2008, 79,16% du territoire est considéré comme non artificialisé, ce qui représente 2.683 ha. Le territoire reste donc, encore aujourd'hui, essentiellement agricole et rural. En effet, les cultures et les surfaces enherbées (autrement dit les prairies) sont les affectations les plus présentes avec respectivement 38,5% et 27,8%. Il n'y a pas de changements significatifs à signaler entre 2001 et 2008, à part une augmentation de 32 ha des terrains résidentiels essentiellement au détriment des surfaces enherbées et des friches agricoles.



2.6.2 COMPARAISON AVEC LES COMMUNES VOISINES

En 2002, si l'on compare l'occupation du sol de Dour par rapport à sa microrégion (communes attenantes), on constate que la commune arrive en troisième position (8,9%) par rapport au pourcentage de terrain couvert de zones boisées. La commune la plus boisée étant Colfontaine (23% du territoire).

Dour présente une couverture de terrain agricole supérieure à la moyenne de l'arrondissement de Mons (65,5% contre 59,7%). Les communes allouant proportionnellement le plus de terrains à l'agriculture étant Quiévrain et Honnelles avec respectivement 78,5 et 77%.

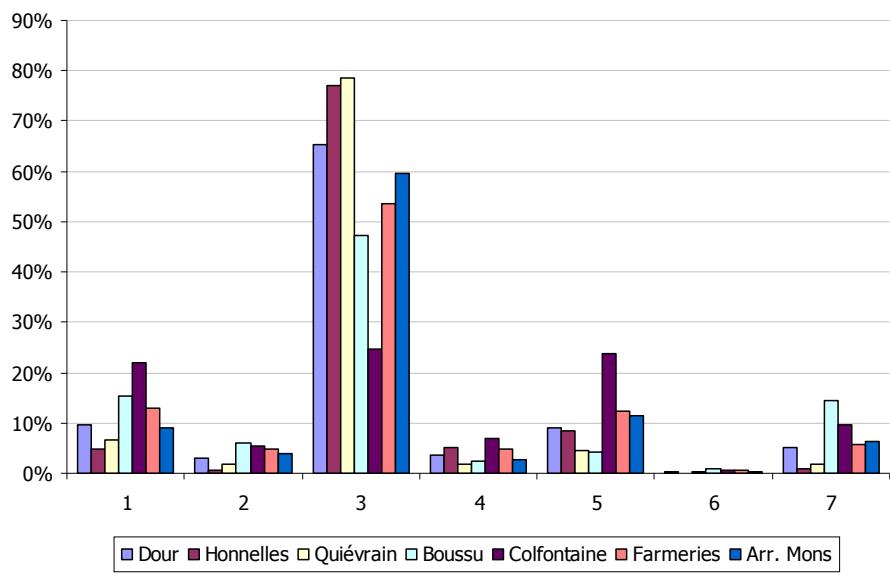
Enfin, en termes de terrains alloués à la fonction résidentielle, la commune de Dour présente une proportion similaire à la moyenne de l'arrondissement (9,7% contre 9,1%).

		Superficies (Ha)						
		Dour	Honnelles	Quiévrain	Boussu	Colfontaine	Frameries	Arrondissement de Mons
1	Habitations	321,60	209,00	143,70	309,00	301,00	335,50	5291,40
2	Autres bâtiments	98,60	29,00	35,50	120,80	75,20	123,50	2324,80
3	Terres agricoles, pâtures, prés	2180,70	3361,40	1665,10	943,00	335,60	1391,70	34836,30
4	Jardins, parcs, vergers	124,40	218,70	36,00	49,10	95,10	121,20	1577,40
5	Bois	296,30	366,80	98,30	81,60	322,40	317,10	6656,10
6	Chemins cadastrés	14,30	5,10	4,90	15,70	9,20	17,80	221,00
7	Autres parcelles non bâties	169,30	40,80	36,50	287,70	132,60	145,80	3736,30
	Superficie cadastrée	3205,80	4230,80	2019,90	1806,90	1271,80	2452,60	54643,20
	Superficie totale (en hectares)	3331,70	4365,50	2122,40	2001,30	1361,60	2594,90	58398,70

		Proportions						
		Dour	Honnelles	Quiévrain	Boussu	Colfontaine	Frameries	Arrondissement de Mons
1	Habitations	9,65%	4,79%	6,77%	15,44%	22,11%	12,93%	9,06%
2	Autres bâtiments	2,96%	0,66%	1,67%	6,04%	5,52%	4,76%	3,98%
3	Terres agricoles, pâtures, prés	65,45%	77,00%	78,45%	47,12%	24,65%	53,63%	59,65%
4	Jardins, parcs, vergers	3,73%	5,01%	1,70%	2,45%	6,98%	4,67%	2,70%
5	Bois	8,89%	8,40%	4,63%	4,08%	23,68%	12,22%	11,40%
6	Chemins cadastrés	0,43%	0,12%	0,23%	0,78%	0,68%	0,69%	0,38%
7	Autres parcelles non bâties	5,08%	0,93%	1,72%	14,38%	9,74%	5,62%	6,40%
	Superficie cadastrée	96,22%	96,91%	95,17%	90,29%	93,40%	94,52%	93,57%
	Superficie totale (en hectares)	100,00%						

Comparaison de l'occupation du sol entre Dour, sa microrégion et l'arrondissement de Mons en 2002

(Source : cytise, 2010)



*Comparaison de l'occupation du sol entre Dour, sa microrégion, et l'arrondissement de Mons en 2002
(Source : cytise, 2010)*

2.7 CLIMAT

Notre pays est situé aux latitudes moyennes de l'hémisphère Nord, en bordure ouest du continent européen. Le cycle saisonnier de l'insolation et la dynamique atmosphérique propres aux latitudes moyennes, ainsi que la proximité de l'océan Atlantique, expliquent les grandes lignes du climat de nos régions. La Belgique jouit d'un climat tempéré maritime :

- ⇒ tempéré : la température moyenne annuelle de la Belgique se situe aux alentours de 9,4°C (valeur pour Uccle). Notre climat tempéré se caractérise normalement par des étés relativement frais et humides et des hivers doux et pluvieux.
- ⇒ maritime : le climat pluvieux que nous connaissons est la conséquence de la présence de la mer et des vents dominants d'ouest et de sud-ouest apportant de l'air doux et humide.

2.8 SYNTHÈSE DU CHAPITRE

➤ **Localisation générale**

- Commune située en Province du Hainaut et faisant partie de l'arrondissement administratif et judiciaire de Mons ;
- 6 communes belges limitrophes : Boussu, Colfontaine, Frameries, Hensies, Honnelles et Quiévrain ;
- 1 commune française limitrophe : Hon-Ergies ;
- Centre urbain le plus proche : Mons ;
- 4 villages : Wihéries, Elouges, Dour et Blaugies ;
- Absence d'axe autoroutier et ferroviaire.

➤ **Relief et géologie**

- Dour fait partie de la basse Wallonie ;
- Sous-sol diversifié : 5 formations lithologiques principales : l'Eocène, le Crétacé, le Houiller, le Dévonien inférieur et la Faille du Midi ;
- Exploitation du sous-sol très importante dans le passé au niveau des mines et du charbon. La commune est en effet comprise dans l'ancien bassin houiller wallon le plus occidental du sillon houiller Haine-Sambre-Meuse dit « Couchant » de Mons ;
- De nombreux puits de mine répertoriés sur le territoire ;
- Une vingtaine de terrils de tailles diverses ;
- 4 sites karstiques ;
- Absence de zone de contrainte karstique.

➤ **Pédologie**

- Le type de sol principal est limoneux.

➤ **Eaux de surface**

- Absence de cours d'eau navigable ;
- Bassin hydrographique de la Haine ;
- 6 cours d'eau de deuxième catégorie ;
- De nombreux cours d'eau de faible importance ;
- 3 sous-bassins hydrographiques ;
- Absence de cours d'eau ayant un objectif de qualité ;
- Absence de plan d'eau de grande importance ;
- Absence de prise d'eau de surface ;
- Une zone d'aléa d'inondation moyen au nord de la commune.

➤ **Eaux souterraines**

- Territoire morcelé en 3 types de nappes aquifères entremêlées :
 - o les formations du socle cambro-silurien et des massifs shisto-gréseux du Dévonien (Primaire) ;
 - o les formations des Calcaires (Primaire) ;
 - o les craies du Secondaire et du Crétacé.
- Territoire entièrement repris au sein de la zone vulnérable aux nitrates dénommée « Nord Sambre Meuse » ;
- 16 captages répertoriés sur la commune dont un captage public.
- Aucune zone de prévention arrêtée sur le territoire.

➤ **Occupation du sol**

- 79,16% du territoire est non artificialisés en 2008 ;
- 38,5% des terres sont cultivées, 27,8 % comportent des prés et seulement 8,9% des terres sont des forêts ;
- Pas d'évolution significative de l'occupation du sol entre 2001 et 2008 ;
- Troisième commune la plus boisée de sa microrégion.

➤ **Climat**

- Climat tempéré et maritime ;

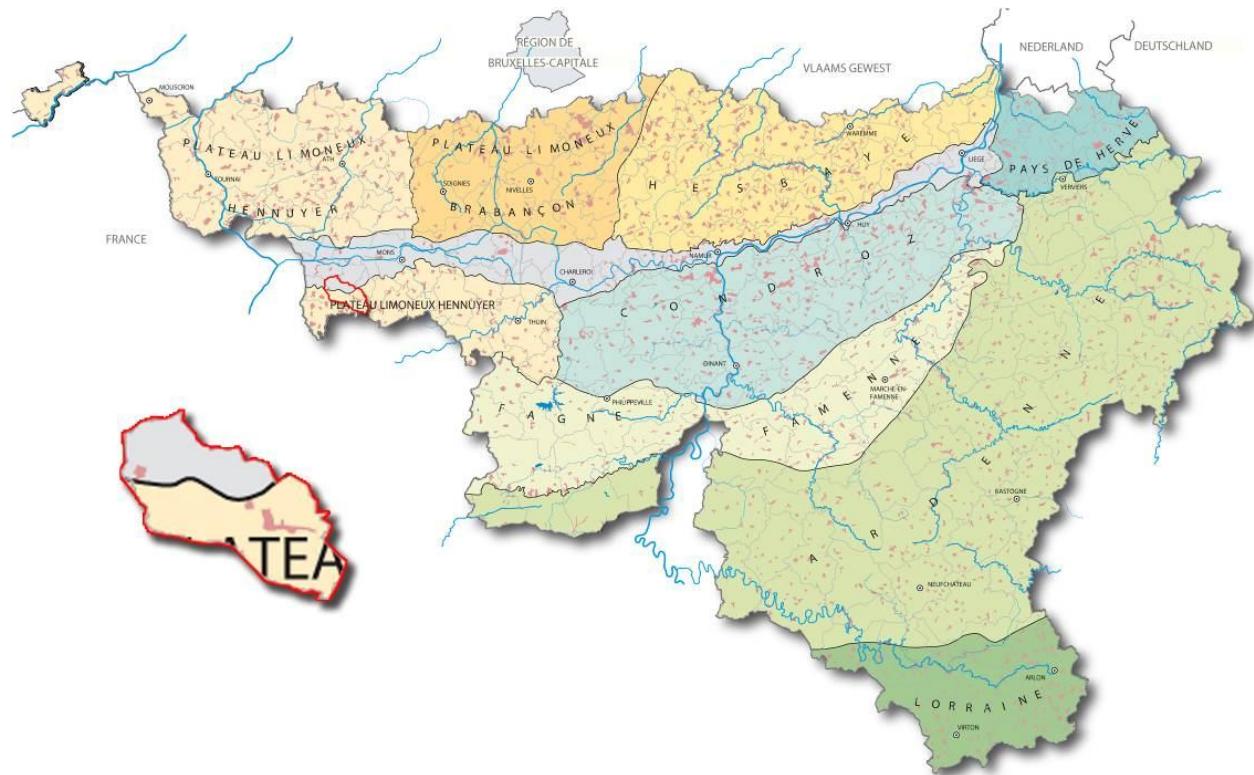
3 STRUCTURE NATURELLE, PAYSAGÈRE ET GESTION ENVIRONNEMENTALE

3.1 RÉGION AGRO-GÉOGRAPHIQUE ET TERRITOIRE PAYSAGERS

Cf. Carte 5 : Contraintes et potentialités environnementales

3.1.1 RÉGION AGRO-GÉOGRAPHIQUE

L'entité de Dour est couverte par deux régions agro-géographiques. La partie nord est couverte par le sillon industriel tandis que la partie sud est couverte par le plateau limoneux hennuyer.



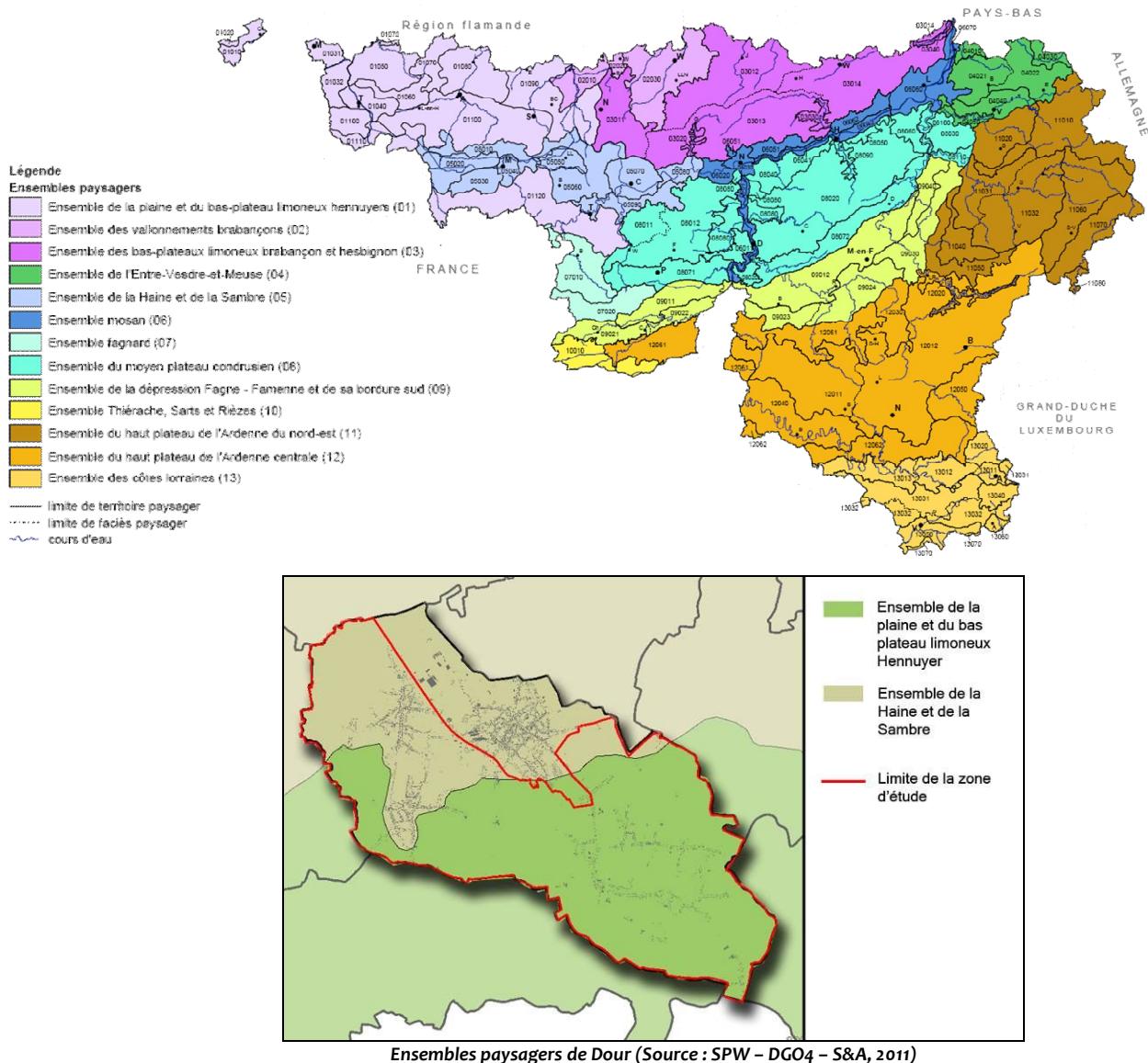
Régions agro-géographiques de Dour (Source : CPDT, 2010)

Le sillon industriel est une bande traversant d'est en ouest la wallonie. Elle comprend la plupart des grosses agglomérations. Cette expression désigne l'espace de 1.000 km² qui va de Dour, à Verviers en passant par Mons, La Louvière, Charleroi, Namur, Huy, Liège en suivant les vallées de la Haine, de la Sambre, de la Meuse et de la Vesdre ou encore l'espace qui, suivant la même ligne, englobe le Borinage, la région du Centre, le Pays de Charleroi, La Basse-Sambre, la région de Huy, le bassin liégeois et la région verviétoise.

La région du plateau limoneux hennuyer correspond essentiellement à une large zone de bas-plateaux parcourue par des vallées à fond plat. Dans cette région, la plupart des villages se sont implantés sur les versants des vallées. La couverture de limon y a favorisé un développement important des labours.

3.1.2 ENSEMBLES PAYSAGERS

Le territoire communal de Dour fait partie de deux grands ensembles paysagers³ eux-mêmes subdivisés en territoires paysagers. L'ensemble de ces zones est décrit ci-dessous :



3.1.2.1 L'ensemble de la Haine et de la Sambre

Cet ensemble, structuré autour de l'axe Haine – Sambre, regroupe des territoires fortement marqués par l'urbanisation et l'industrie, depuis le Borinage à l'ouest jusqu'à la vallée industrielle de la Basse Sambre, en aval de Charleroi, à l'est. Sur les reliefs d'amplitude relativement faible, les occupations urbaines et industrielles composent les paysages, tranchant avec la physionomie plutôt campagnarde du bas-plateau limoneux hennuyer. Les villages concernés sont ceux de Dour, Elouges et Wihéries.

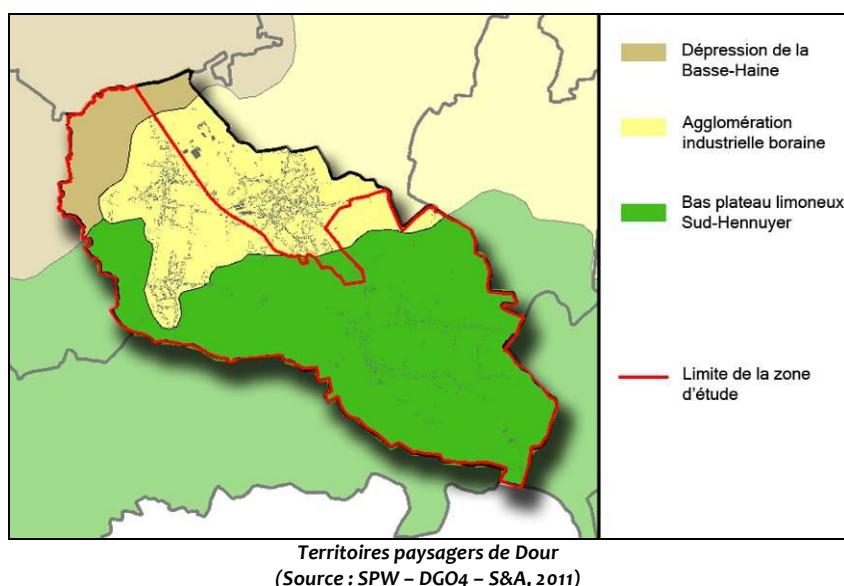
³ Les territoires paysagers de Wallonie, Etudes et documents CPDT 4

3.1.2.2 L'ensemble de la plaine et du Bas-plateau limoneux Hennuyers

Situé au nord-ouest de la Wallonie, cet ensemble paysager regroupe les territoires de la région hennuyère situés de part et d'autre de la plaine de la Haine. L'ensemble limoneux hennuyer présente conjointement un relief de plaine (plaines de la Lys et de l'Escaut) et de bas-plateau où alternent des interfluves bombés orientés sud-ouest nord-est et des versants doux. L'occupation du sol y est dominée par les labours qui s'étendent partout, à l'exception des creux du relief forgés par les cours d'eau. Les villages concernés sont Blaugies et Petit-Dour.

3.1.3 TERRITOIRES PAYSAGERS

L'entité est couverte par trois territoires paysagers décrits ci-dessous :



3.1.3.1 Dépression de la Basse-Haine (05020)

En aval de Mons et par-delà la frontière française, la Basse Haine détermine une plaine humide fortement marquée par les canaux qui la parcourent. Si les cultures et les prairies y dominent en superficie, l'activité industrielle et urbaine marque visuellement les paysages, particulièrement dans la partie nord bordée par les canaux.



Est d'Elouges (Source : S&A, 2011)

3.1.3.2 Agglomération industrielle boraine (05030)

L'agglomération industrielle boraine s'étend au sud de la plaine de la Haine. Cette agglomération recouvre partiellement l'ancien bassin charbonnier dit du « couchant de Mons ». Contenue au nord par les canaux et l'autoroute, son extension vers le sud correspond à celle des terrils qui marquent sa silhouette.



Agglomération industrielle boraine (Source : ADESA, 2007)

3.1.3.3 Bas-plateau limoneux sud-hennuyer (01120)

Au sud de la plaine de la Haine, les Hauts Pays et la Thudinie, qui composent le bas-plateau limoneux sud-hennuyer, présentent un relief faiblement et mollement ondulé. Les paysages y sont dominés par les labours tandis que l'habitat est groupé en villages principalement le long des axes routiers.



Bas-plateau limoneux (Source : ADESA, 2007)

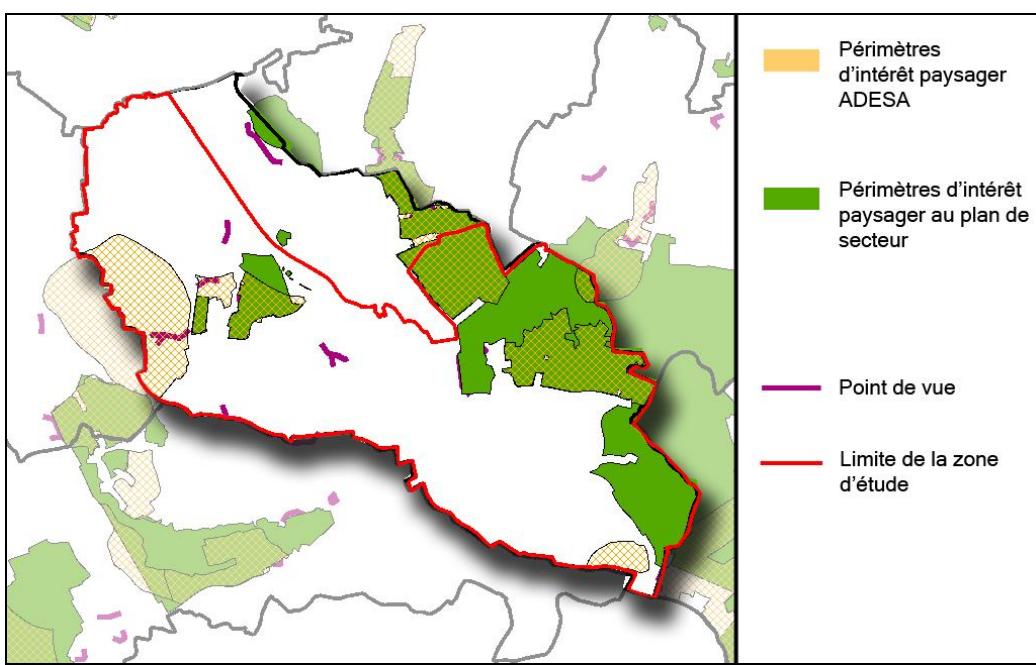
3.2 PÉRIMÈTRE D'INTÉRÊT PAYSAGER (PIP) ET POINTS ET LIGNES DE VUE REMARQUABLES (PLVR)

La bordure est de l'entité est couverte par d'importants périmètres d'intérêt paysager définis au plan de secteur et de périmètres d'intérêt paysager définis par ADESA⁴. Nous retrouvons également une partie de ces derniers à l'ouest du territoire.

Pour rappel, un périmètre d'intérêt paysager est une zone soumise à certaines restrictions destinées à la sauvegarde ou à la formation du paysage. Les PIP forment donc des espaces au sein desquels les éléments du paysage se disposent harmonieusement. Ce sont des aires qui, pour la majeure partie des points qui les composent, présentent de bonnes qualités esthétiques. Les points de vue remarquables (PLVR) sont quant à eux des lieux ponctuels voire linéaires (lignes de vue) d'où l'on jouit d'une vue particulièrement belle. Ils accrochent le regard et ont un pouvoir fascinant. Ils contribuent à l'intérêt paysager d'une région autant que les PIP. Les PLVR ne s'ouvrent pas forcément sur des PIP.

Les différences entre les PIP proposés par l'ADESA et les PIP inscrits au plan de secteur sont de quatre types :

- les PIP non repris car ne répondant plus aux nouveaux critères de qualification ;
- les PIP convertis en PVR ou LVR ;
- les PIP agrandis quand le paysage de qualité se poursuivait en dehors des limites précédemment établies ;
- les nouveaux PIP repérés (notamment en zone urbanisables).



⁴ L'asbl ADESA est l'organisme ayant été désigné par la Région wallonne en vue de réviser les zones d'intérêt paysager du plan de secteur.

La carte ci-dessus représente les périmètres d'intérêt paysager définis par ADESA et ceux repris au plan de secteur. On constate que les PIP proposés par ADESA sont moins étendus que ceux initialement établis au plan de secteur (782,74 ha au niveau du plan de secteur contre et 645,79 ha pour ADESA). Ceci est essentiellement dû au fait qu'ADESA n'inclut plus systématiquement les massifs forestiers pour déterminer les nouveaux PIP. La qualité paysagère du territoire n'en reste pour autant pas moins exceptionnelle puisque les nouvelles propositions de PIP d'ADESA ne couvrent pas moins de 19% du territoire communal. De plus, l'inventaire réalisé par ADESA, propose l'inscription de deux nouvelles zones d'intérêt paysager en bordure ouest (zone agricole à l'ouest du centre urbain de Wihéries) et à la pointe nord-est du territoire.

Enfin, en ce qui concerne les points de vue et lignes remarquables, signalons que 10 éléments sont répertoriés sur le territoire communal.



Point de vue remarquable depuis le terril Saint-Ghislain (Source : ADESA, 2007)

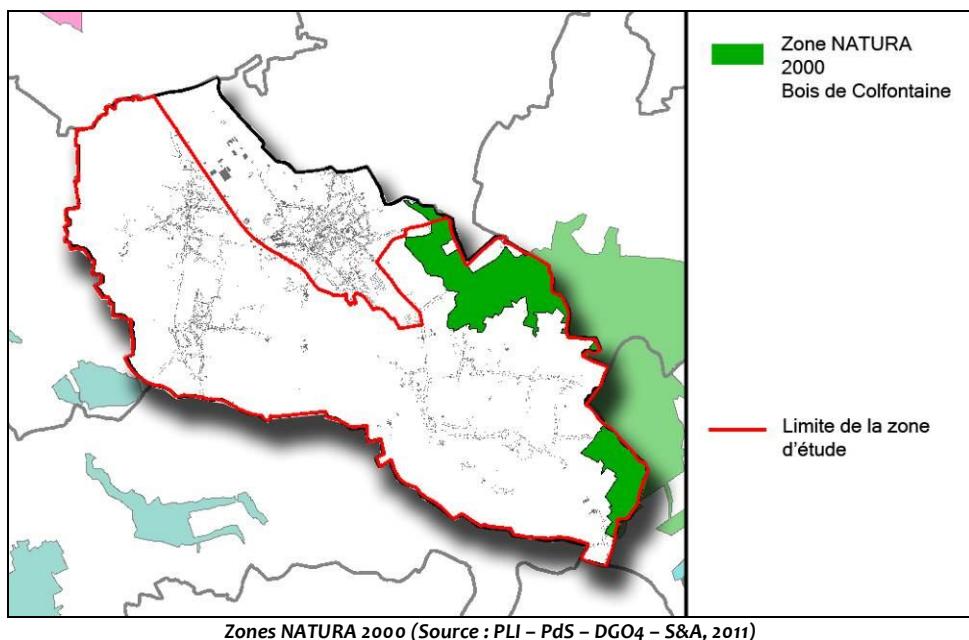


PLVR à l'est, au centre et au nord de la commune (Source : ADESA, 2007)

3.3 SITES/ÉLÉMENTS PROTÉGÉS

3.3.1 SITES NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 est le garant de la préservation de notre biodiversité à l'échelle européenne. En Wallonie, il concerne 240 sites répartis sur 218 communes, soit 13% du territoire wallon. Ce réseau constitue un enjeu majeur en matière de développement durable puisqu'il prend également en compte la dimension sociale et économique. Il a été institué par deux directives européennes : celle de la protection des oiseaux (1979) et celle de la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore (1992). Son but est d'intervenir dans un cadre commun avec les autres pays de l'Union en faveur de la préservation des espèces et des milieux naturels.



Dour comprend sur son territoire une partie de la zone Natura 2000 BE32018 « Bois de Colfontaine » qui s'étale aussi sur Colfontaine, Boussu et Frameries. Cette zone représente 842 ha dont 274 ha se localisent sur le territoire de la commune de Dour. Les bois concernés par le massif forestier de Colfontaine et localisés sur le territoire de Dour sont les bois de Saint Ghislain et de Blaugies. L'intérêt biologique de cette zone Natura 2000 est décrit ci-après⁵.

3.3.1.1 Qualité et importance

Comme la plupart des zones forestières présentes dans cette partie du Hainaut, ce site présente un intérêt non négligeable pour l'établissement d'un réseau écologique cohérent dans cette région. Elle constitue l'une des plus belles forêts wallonnes représentative de l'Endymio-Carpinetum (Chênaie – frênaie à

⁵ <http://biodiversite.wallonie.be/fr/natura-2000.html?IDC=829>

jacinthe⁶ » et est réputée pour être la seule station belge de la plante Asarum europaeum (l'Asaret⁷). Dans le contexte régional, ce massif forestier est de première importance pour des espèces avives telles que le Pic noir et le Pic mar. On y note également, la présence du martin-pêcheur⁸ sur les ruisseaux en périphérie du massif.



Asaret, Martin-pêcheur, Pic Noir

(Source : <http://www.lookfordiagnosis.com> - <http://www.nundafoto.net> - <http://www2.ac-lyon.fr>, 2011)

3.3.2 ARBRES ET HAIES REMARQUABLES

Cf. Annexe 1 : Liste des arbres et haies remarquables

La qualité « remarquable » est reconnue à toute une série d'arbres et de haies, soit classés, soit ayant fait l'objet d'études scientifiques ou étant repris dans divers ouvrages. Cette reconnaissance peut être également octroyée en fonction de l'âge, de l'espèce et de l'aspect paysager des individus. Un arrêté ministériel, publié au Moniteur belge, détermine annuellement, par commune concernée, la liste des arbres et haies remarquables. Cet arrêté est pris sur base des propositions communales, après avis de la DGO4 (Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine), ainsi que de la DGO3 (Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement). Les individus repris sur ces listes ne peuvent être abattus ou leur silhouette ne peut être modifiée que moyennant un permis de bâtir délivré après avis de la Direction de la Conservation de la Nature et des Espaces verts. A ce jour, quelque six mille arbres et haies font l'objet d'une inscription à cet inventaire et une centaine de communes sont aujourd'hui concernées.

La commune de Dour répertorie environ 160 arbres remarquables qui peuvent se trouver isolés ou dans une autre configuration. En effet, il existe une cinquantaine d'arbres isolés, 3 groupes d'arbres et une dizaine de haies.

3.3.3 ZONES HUMIDES D'INTÉRÊT BIOLOGIQUE

Il n'existe pas de Zone Humide d'Intérêt Biologique sur la commune (ZHIB).

⁶ L'association végétale en présence sur Dour est la chênaie – charmaie à jacinthes.

⁷ Notons que l'Asaret est bien présente dans la forêt de Colfontaine mais pas sur le territoire de Dour. On en trouve notamment près de la cabane de l'Hermite à Colfontaine.

⁸ Le martin-pêcheur a été repéré dans le bois de Blaugies (présence d'étangs). Des doutes sont néanmoins émis quant à la présence du pic noir.

3.3.4 RÉSERVES NATURELLES

3.3.4.1 La réserve naturelle « Terril Frédéric » répertoriée par Natagora asbl⁹

La réserve naturelle « terril Frédéric » est la deuxième réserve mise en place au sein de la Commission de Gestion des Terrils du Borinage. Cette réserve, constituée intégralement du terril Frédéric, se situe au nord-est de Dour le long du ruisseau d'Hanneton. L'intérêt majeur de cette réserve réside dans son rôle paysager, son rôle de relais pour le maillage écologique et sa grande proximité avec la population voisine de Dour et de Boussu. Le terril Frédéric présente une altitude de 131m. Il surplombe la vallée d'Hanneton d'environ 50 mètres. Au pied du terril, le caractère herbagé et bocager de la vallée rend le site des plus attrayants. Le Terril Frédéric est une réserve Naturelle privée et ne jouit d'aucune protection légale. Les réserves sont soit gérées par la Région (réserve naturelle domaniale), ou soit gérées par des associations et institutions privées ou par des particuliers (réserve naturelle privée).

L'exploitation charbonnière sur le site s'est arrêtée au début des années 30, le terril a ensuite été pâturé. Après la deuxième guerre mondiale, laissé plus ou moins à l'abandon, il s'est progressivement boisé. Actuellement, la végétation forestière couvre la majeure partie du terril : une forêt mélangée de frênes et de merisiers sur le versant sud et une chênaie pédonculée sur le versant nord. Le versant sud-ouest moins boisé permettrait, à l'aide de mesures de gestion¹⁰ adaptées (débroussaillage des fougères et des épineux), de recréer une pelouse rase caractéristique.



Réserve naturelle du terril Frédéric
(Source : <http://terril-frederic.blogspot.com/search/label/2.%20Photos%20de%20la%20%C3%A9serve, 2011>)

3.3.4.2 Autres réserves

Il n'existe pas de réserves naturelles domaniales ou agréées sur la commune de Dour.

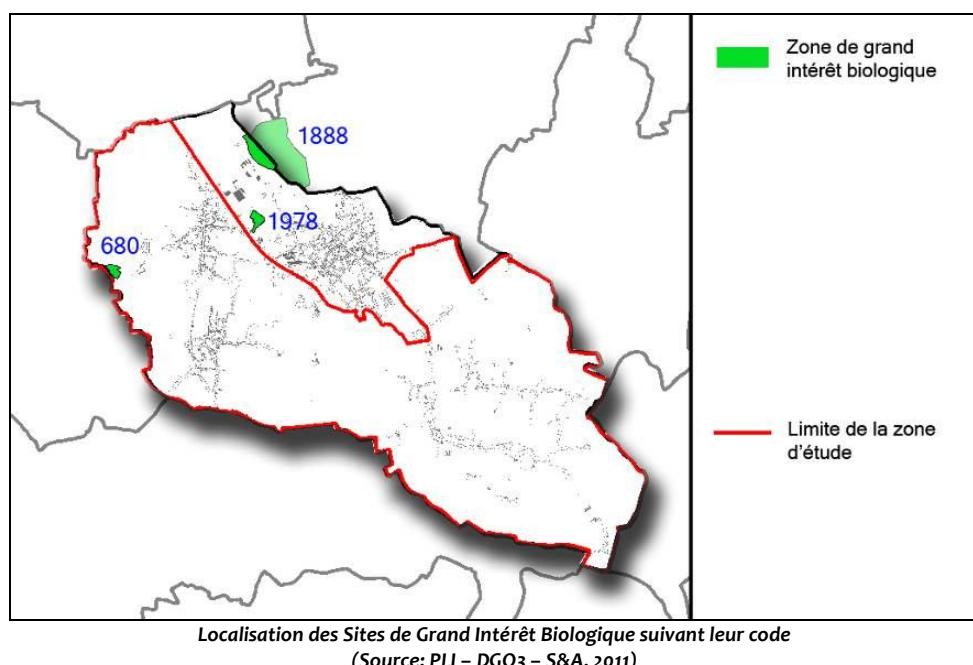
3.3.5 SITE DE GRAND INTÉRÊT BIOLOGIQUE

Le concept de Site de Grand Intérêt Biologique (SGIB) doit être défini et adapté au contexte des réseaux écologiques. Cette notion de réseau écologique est essentielle car elle donne une tout autre dimension à la conservation de la nature. L'objectif n'est plus seulement de conserver des populations de certaines espèces ou des habitats à haute valeur patrimoniale dans des sites circonscrits, mais de privilégier une

⁹ <http://terril-frederic.blogspot.com/search/label/1.%20Pr%C3%A9sentation%20de%20la%20%C3%A9serve>

¹⁰ La gestion adaptée à la recréation d'une pelouse rase caractéristique est en cours, elle devrait permettre à terme le (re)développement de pelouses xérophiles. Notons que cette pelouse rase ne constitue qu'une infime partie du terril.

approche régionale (voire à plus petite échelle), garantissant le devenir de ces sites, des espèces et des habitats associés, ainsi que la dynamique des processus et des phénomènes naturels. On définit un SGIB s'il abrite au moins une espèce rare, menacée ou protégée, et/ou au moins un habitat rare, menacé ou protégé. Des sites ne présentant aucune espèce ni aucun habitat rare, menacé ou protégé, pourront néanmoins être proposés sur base d'un justificatif (critère contextuel). Il s'agit par exemple de sites particulièrement bien représentatifs de l'une ou l'autre station d'une espèce ou association végétale remarquable pour la région (même si à l'échelle nationale, l'espèce ou l'habitat ne sont pas si rares).



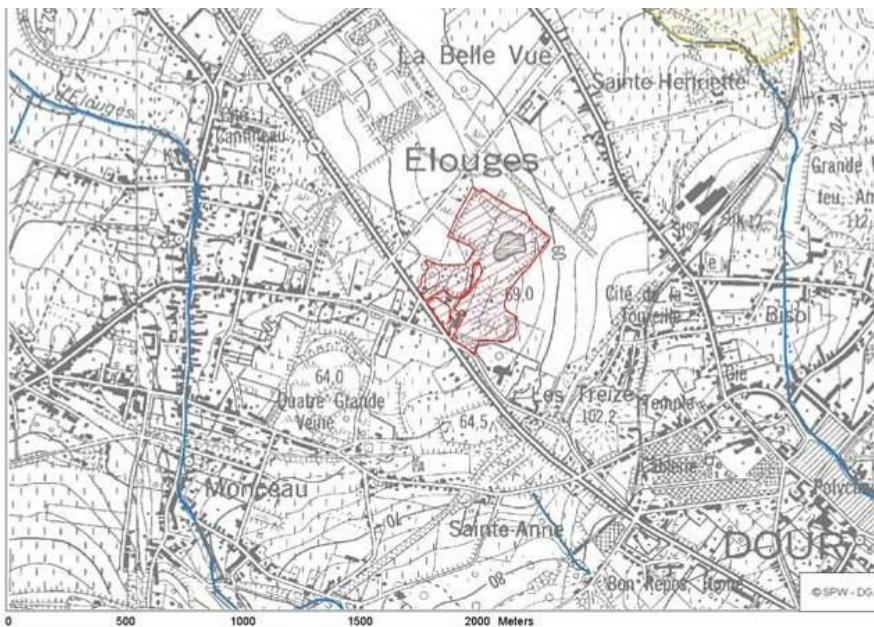
Il existe trois sites de grand intérêt biologique sur la commune. Ceux-ci sont brièvement décrits ci-après.

3.3.5.1 La Carrière Waroquier (1978)

La surface de ce site est de 8,34 ha et il se situe sur l'ancienne commune d'Elouges. Ce site comprend une grande excavation occupée par un plan d'eau profond (site de plongée), et qui est limitée par des falaises abruptes atteignant une hauteur d'une vingtaine de mètres. Il existe une rampe en béton permettant de descendre au niveau de l'eau. A proximité de cette carrière nous retrouvons deux terrils qui ont partiellement été exploités : un grand terril de plus en plus colonisé par des ligneux pionniers au sud de l'excavation et un plus petit complètement boisé au sud-ouest de celle-ci. Notons que le grand terril est parcouru jusqu'au sommet par une ancienne rampe.

La carrière inondée héberge quelques-uns des rares couples nicheurs de goélands cendrés de Wallonie. Il s'agit là d'une ancienne carrière de craie avec un intérêt botanique très moyen caractérisé par l'absence de nombreuses espèces calciphiles pourtant présentes dans d'autres carrières à craie. Notons que le terril sud présente encore des zones (semi-)ouvertes qui occupent une surface de plus en plus faible. Le substrat

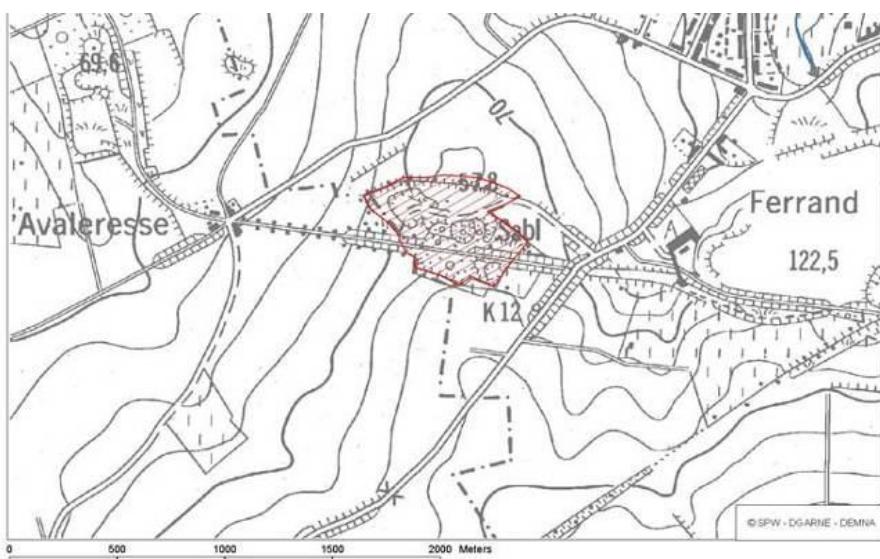
crayeux y est encore largement dénudé et seules des espèces animales et végétales banales y ont été observées.



La carrière Warocquier (Source : <http://biodiversite.wallonie.be>, 2011)

3.3.5.2 La Sablière d'Elouges (680)

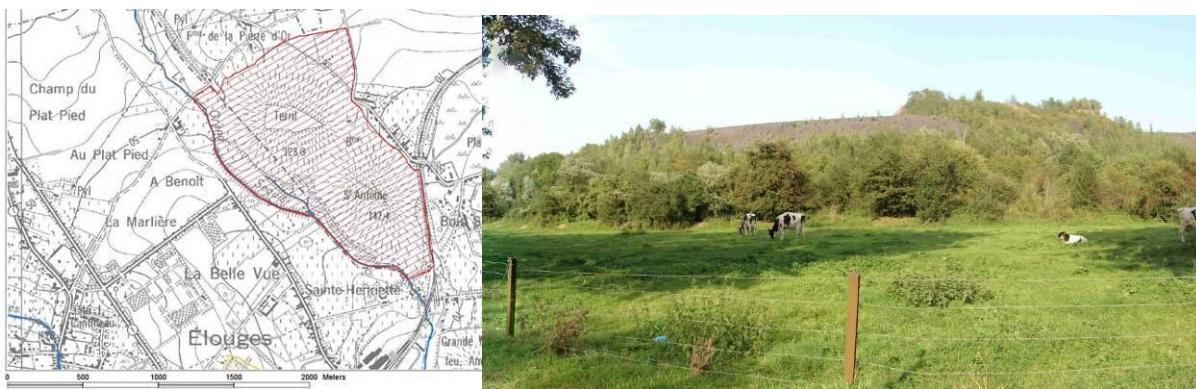
La surface de ce site est de 4,47 ha dont 3,69 ha sur Elouges et 0,78 ha sur Audregnies. Le site, caractérisé par l'exploitation passée des sables tertiaires du Landénien, est localisé au sud-ouest d'Elouges et au nord-est d'Audregnies, entre le terril Ferrand à l'est et l'Avaleresse à l'ouest. Ses anciennes falaises sont éboulées et envahies de ronces et de jeunes peupliers, tandis que son fond présente une végétation de friche en voie de colonisation par les ligneux. Le principal intérêt de ce site très altéré est la présence d'agrégrations de nids de plusieurs abeilles printanières qui s'y maintiennent depuis 1994 malgré le développement important des ronces et des ligneux évoqué ci-dessus.



La sablière d'Elouges (Source : <http://biodiversite.wallonie.be>, 2011)

3.3.5.3 Le terril Saint-Antoine (1888)

La surface du site est de 50 ha répartis sur Elouges (11,59 ha) et Boussu. Il comprend de vastes zones dénudées, des pelouses ouvertes, des friches, des plans d'eau, des roselières et divers boisements pionniers. Sur le territoire de Dour, une phragmitaie pourrait présenter un intérêt pour la biodiversité. Le site présente avant tout un intérêt faunistique, par la présence de plusieurs espèces d'amphibiens (dont le crapaud calamite, *Bufo calamita*) et d'une série d'insectes peu communs (certains orthoptères en particulier). Il est entièrement repris en zone naturelle au plan de secteur. Celle-ci est destinée au maintien, à la protection et à la régénération de milieux naturels de grande valeur biologique ou abritant des espèces dont la conservation s'impose, qu'il s'agisse d'espèces des milieux terrestres ou aquatiques. Dans cette zone ne sont admis que les actes et travaux nécessaires à la protection active ou passive de ces milieux ou espèces.



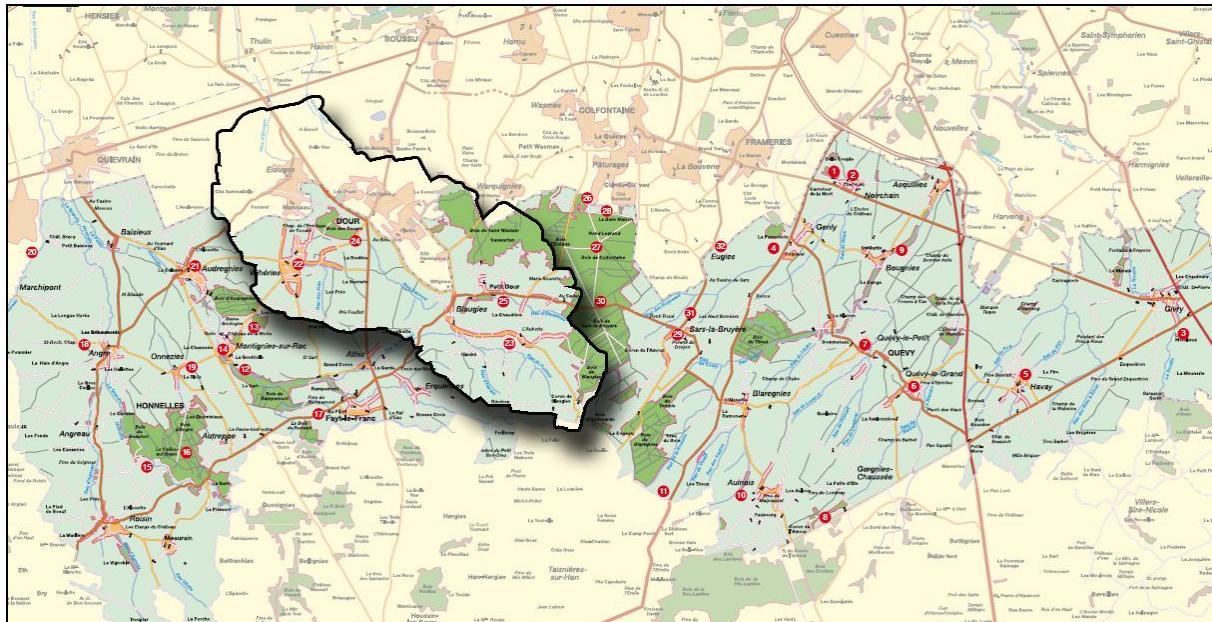
Le terril Saint-Antoine (Source : <http://biodiversite.wallonie.be> – Photo ADESA, 2007)

3.3.6 LE PARC NATUREL DES HAUTS-PAYS

Selon le décret du Gouvernement wallon du 16 juillet 1985, « Un parc naturel est un territoire rural, d'un haut intérêt biologique et géographique, soumis à des mesures destinées à en protéger le milieu, en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social du territoire concerné ». Sa superficie est d'au minimum 5.000 ha d'un seul tenant. A l'inverse d'une réserve naturelle, un parc naturel n'impose aucune contrainte particulière pour ses habitants. Le parc naturel des Hauts-Pays se trouve dans une zone qui compte plusieurs sites de très grande valeur biologique, parfois d'importance nationale. La valeur paysagère de l'ensemble du parc est élevée. Il n'y a pas de dégradations importantes du paysage (absence de parcs industriels ou de lignes à haute tension). Le territoire du parc occupe une partie de la zone de partage des eaux qui sépare les deux principaux bassins hydrographiques du pays : l'Escaut, via la Haine et la Meuse, via la Sambre dans son parcours français. L'appellation de « Hauts-Pays » vient du fait que la Haine, à la frontière franco-belge, est à l'altitude de 16 m. La morphologie de cette microrégion est du type ardennais.

Les buts du Parc naturel des Hauts-Pays dans le cadre de la protection de l'environnement sont :

- Le soutien des démarches volontaires et des méthodes de gestion plus respectueuses du milieu ;
- La responsabilisation du public et des milieux scolaires
- La protection des eaux, la gestion des déchets, la lutte contre le bruit, la lutte contre l'érosion des sols...

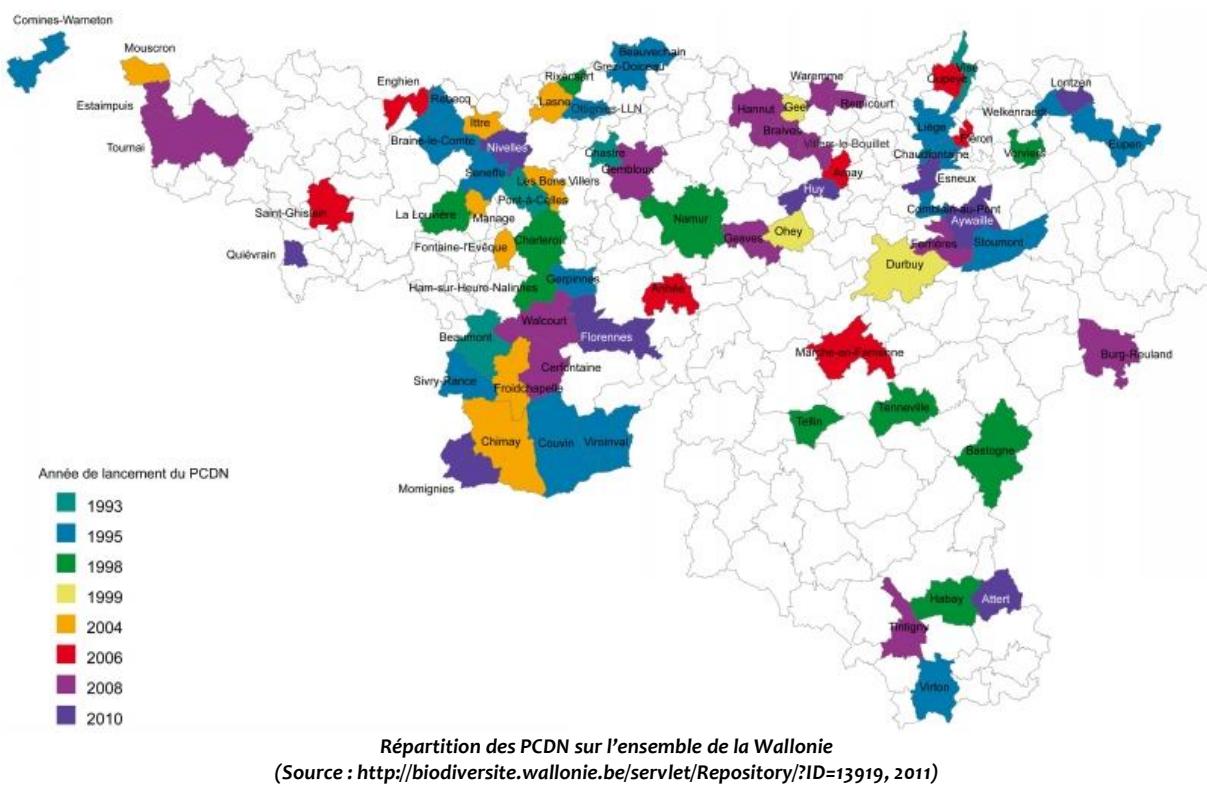


3.4 ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

3.4.1 PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA NATURE

Le Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) est un outil proposé aux communes pour organiser de façon durable la prise en compte de la nature sur leur territoire en tenant compte du développement économique et social. Le PCDN vise à maintenir, à développer ou à restaurer la biodiversité au niveau communal en impliquant tous les acteurs locaux, après avoir réalisé un diagnostic du réseau écologique et dégagé une vision conjointe de la nature et de son avenir au niveau local¹¹.

La commune de Dour n'a pas encore développé son PCDN mais a introduit une demande de candidature¹² pour celui-ci.



3.4.2 OPÉRATION « BORDS DE ROUTE – FAUCHAGE TARDIF »

L'opération « Bords de route – Fauchage tardif » vise à gérer de façon plus écologique les bords de route afin de les rendre plus accueillants pour la vie sauvage. En effet, des expériences ont montré que la fréquence et la période de fauchage influençaient de manière déterminante la diversité biologique des zones fauchées. Une ou deux coupes annuelles à partir du début du mois d'août suivies de l'enlèvement du foin permet d'assurer un développement optimal et diversifié de la faune et de la flore. De cette manière :

- un maximum d'espèces végétales a la possibilité de fleurir et fructifier ;

¹¹ <http://biodiversite.wallonie.be>

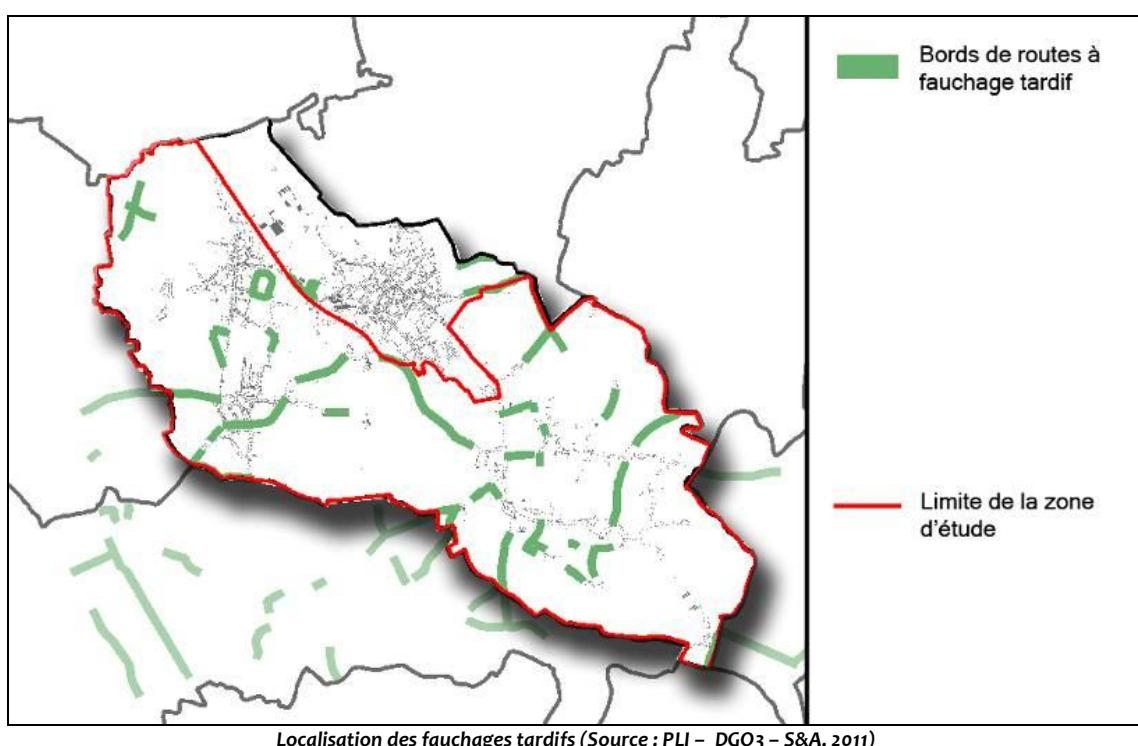
¹² Mise à jour novembre 2013 – L'étude pour l'élaboration du PCDN de Dour devrait débuter en 2014

- les animaux tributaires de la structure de végétation herbacée y trouvent une nourriture abondante et peuvent arriver au terme de leur cycle de reproduction (papillons, etc.);
- des économies non négligeables sont réalisées.

En plus des zones à fauchage tardif annuel, il est intéressant de préserver des " zones refuges " qui ne seront fauchées que tous les deux ou trois ans. Ainsi, les animaux pourront s'y abriter à partir des zones fauchées.

En signant la convention " Bords de route ", la commune s'engage à établir un plan de gestion afin de rationaliser le fauchage tardif des bords de routes qui tient compte des prescriptions contenues dans la convention en matière de fauche tardive (hauteur de coupe supérieure ou égale à 10 cm, définition de zones à gestion intensive ou extensive, etc.).

Depuis mars 2008, la commune de Dour participe à cette opération. Au total, environ 26,6km de bords de routes communales sont concernés. Ces dernières sont localisées sur la carte ci-dessous.



3.4.3 MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES

Les primes agri-environnementales (MAE) sont des compensations financières qu'un exploitant agricole peut recevoir en échange d'un effort réalisé en faveur de l'environnement. L'engagement est pris sur base volontaire, pour une durée de 5 ans et va au-delà des bonnes pratiques agricoles. Selon l'arrêté du Gouvernement Wallon du 28 octobre 2004, dix MAE sont proposées aux agriculteurs.

En 2006, la commune de Dour enregistrait sur son territoire 10 mesures agri-environnementales.

3.4.4 AGRICULTURE BIOLOGIQUE

A Dour, l'agriculture biologique se présentait de la manière suivante au cours de ces dernières années.

	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre de siège d'exploitation	1	2	2	1	0
Superficie couverte (ha)	54,35	111,1	117,24	57,96	0

*Siège d'exploitation et terrains alloués à l'agriculture biologique à Dour
(Source : Fiche environnementale de Dour)*

On constate que seules deux exploitations se sont lancées dans ce type d'agriculture entre 2003 et 2006. D'après les données disponibles, plus aucune exploitation agricole ne pratique l'agriculture biologique depuis 2007.

3.4.5 OPÉRATION COMBLES ET CLOCHERS

L'opération « Combles et Clochers » vise à inciter les communes à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'aménager ou de protéger les combles et clochers utilisés comme gîte potentiel de reproduction par les chauves-souris mais aussi par la chouette effraie et d'autres animaux protégés. Les communes adhérentes, peuvent bénéficier de subsides octroyés par le Service Public de Wallonie.

La commune de Dour n'adhère pas à cette opération.

3.4.6 COMMUNE « MAYA »

En Wallonie, près de 350 espèces sauvages et domestiques d'abeilles et de bourdons ont été recensés. Ils pollinisent et permettent la fécondation et la reproduction de plus de 80% des espèces végétales nécessaires à la survie de nombreuses espèces animales. Les espèces pollinisateur jouent donc un rôle majeur en termes de préservation de la biodiversité. L'activité de pollinisation est également essentielle pour l'agriculture et la fruiticulture. En 2013, la commune de Dour a manifesté son intérêt pour le label « Commune Maya » mais n'entrera dans le concret qu'en 2014. Pendant 3 années, ces communes devront :

- Développer des espaces favorisant la pollinisation et la reproduction des abeilles par la plantation de haies, l'aménagement de prés fleuris ou la plantation d'arbres fruitiers.
- Mener une campagne de sensibilisation chaque année et organiser une semaine de l'abeille.
- Mettre à disposition des sites pour l'implantation de ruchers.
- Abandonner l'utilisation des pesticides et développer un plan de gestion différencié des espaces verts.

3.4.7 ZONE FORESTIÈRE LABELLISÉE

PEFC est un label qui garantit que le bois ou le papier provient de forêts gérées durablement. PEFC, une organisation non-gouvernementale et environnementale, est l'abréviation de 'Programme for the

'Endorsement of Forest Certification Schemes'. Le système PEFC, actif dans la certification pour la gestion durable des forêts, est présent partout dans le monde. Concrètement, PEFC se charge de promouvoir une gestion forestière à la fois respectueuse de l'environnement, socialement bénéfique et économiquement viable.

A Dour, environ 217 ha de bois sont labellisés depuis 1993 (le bois de Colfontaine et Blaugies).

3.4.8 AUDIT ÉNERGÉTIQUE

Des audits énergétiques sont en projet pour les complexes administratifs et culturels de Dour, l'Hôtel de ville et l'école communale de Petit-Dour. Les audits énergétiques sont effectués ponctuellement dès qu'un projet de rénovation est prévu au sein des bâtiments communaux.

Notons également qu'un membre du personnel du Parc Naturel des Hauts-Pays effectue une analyse des consommations énergétiques de tous les bâtiments communaux.

3.4.9 CONTRAT DE RIVIÈRE

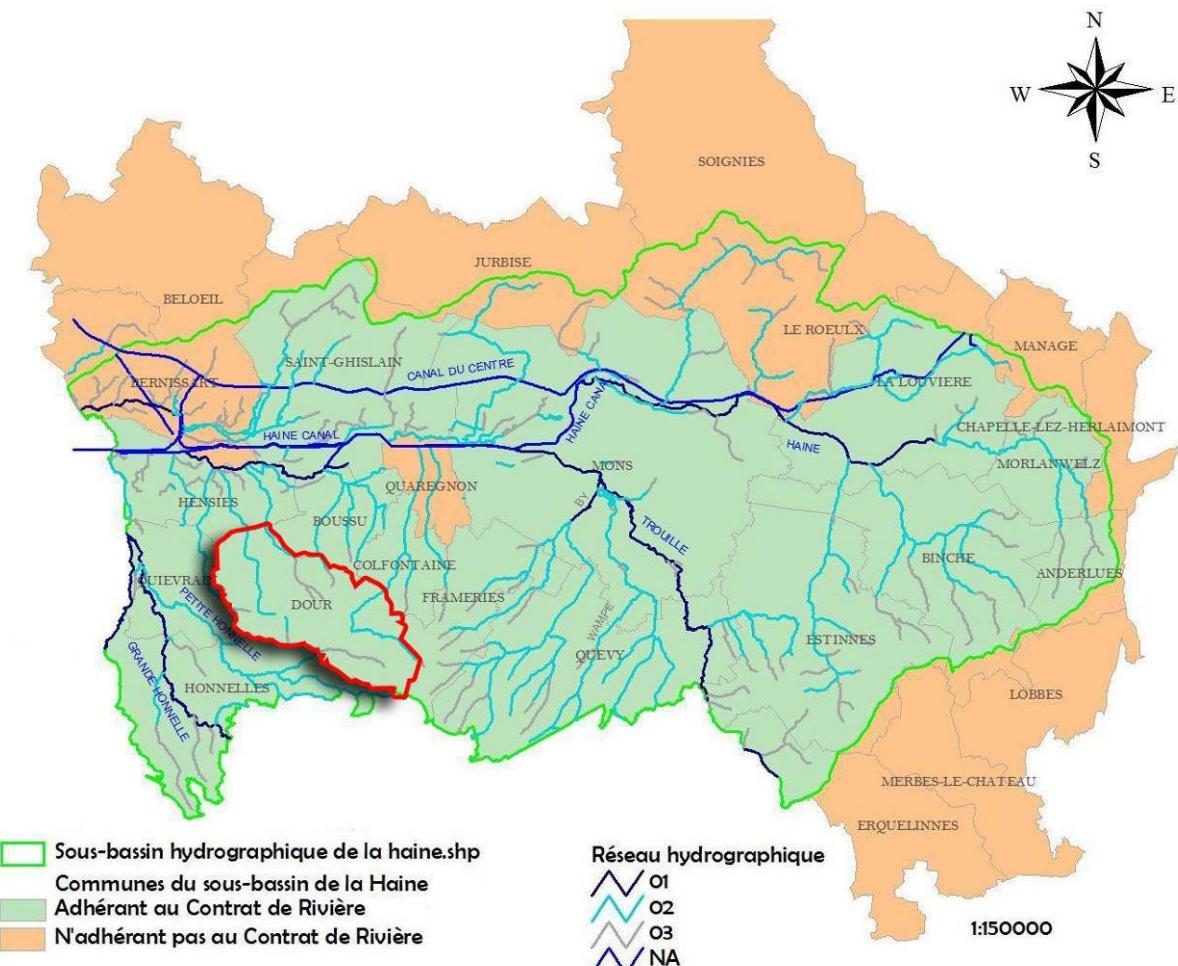
Selon les termes de la circulaire ministérielle relative aux conditions d'acceptabilité et aux modalités d'élaboration des contrats de rivière en Région Wallonne, le contrat de rivière est défini comme étant : « Un protocole d'accord entre l'ensemble des acteurs publics et privés sur des objectifs visant à concilier les multiples fonctions et usages des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin ». « Les objectifs visent à restaurer, à protéger et à valoriser les ressources en eau du bassin en intégrant harmonieusement l'ensemble des caractéristiques propres à la rivière » ; « la démarche du contrat de rivière exige aussi la sensibilisation, l'information et la participation de l'ensemble des acteurs qui résident dans la zone couverte par le contrat, en vue de favoriser le développement d'une dynamique durable ».

L'entièreté de la commune de Dour est reprise dans le contrat de rivière de la Haine de même que les communes d'Anderlues, Binche, Colfontaine, Erquelinnes, Estinnes, Frameries, Hensies, Honnelles, La Louvière, Mons, Morlanwelz, Quévy, Quiévrain et Saint-Ghislain. Le nombre d'habitants concernés est d'environ 300.000 personnes et le contrat s'étend sur une superficie de 612 km².

Concrètement, les objectifs sont :

1. Participer à la mise en place de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).
2. Réaliser l'inventaire des dégradations et des points d'intérêt sur les cours d'eau du territoire.
3. Favoriser la concertation transfrontalière.
4. Favoriser l'information et la concertation entre les différents usagers de la rivière afin de :
 - Améliorer la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines,
 - Minimiser l'impact des inondations,

- Encourager l'agriculture et les autres activités économiques au respect, du milieu aquatique et des ressources en eau du sous-bassin,
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel lié à l'eau.



Contrat de rivière de la Haine (Source : <http://www.crttrouille.blogspot.com/>, 2011)

3.4.10 MESURES FAVORISANT LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DANS LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS.

La commune de Dour adhère à plusieurs programmes de gestion énergétique :

3.4.10.1 Le plan Mercure

Ce plan subsidie des travaux en matière de sécurité, d'entretien des voiries, d'éclairage public et d'amélioration du cadre de vie. De ce plan Mercure découle le dossier, actuellement en cours, de renouvellement de l'éclairage public de la cité des Chevalières à Dour (approbation du dossier modifié par le Conseil communal le 31/01/2011).

3.4.10.2 Le plan Epure

Le Plan EPURE fait partie des programmes destinés aux collectivités et aux pouvoirs locaux. Dans le cadre du programme EPURE (voir Arrêté du GW du 01/04/1999), les Communes et les Provinces peuvent introduire une demande de subvention auprès du Ministère de la Région Wallonne (DGTR) pour le remplacement de luminaires vétustes par de nouveaux luminaires de type "fonctionnel". Ce remplacement permettra bien évidemment de réaliser des économies d'énergie (de l'ordre de 50% après remplacement), mais également de faire des économies sur l'entretien des luminaires (poste qui intervient fortement dans le prix de revient de l'éclairage public). Le gain photométrique qui en résultera permettra d'améliorer le cadre de vie et la sécurité des citoyens (automobilistes, piétons, riverains, etc.). L'éclairage sera adapté à la situation, aux ambiances, aux usages de l'endroit. Le remplacement comprend la crosse, le luminaire, l'ampoule et les accessoires électriques (à l'exception des câbles et boîtiers d'alimentation). Le montant de la subvention est plafonné à 100% du montant total des travaux et études avec un maximum de 74.368,06 EUR par dossier introduit¹³.

Le projet consistait à remplacer l'éclairage public de Wihéries. Bien qu'ayant été refusé par le SPW durant de nombreuses années par manque de moyens financiers, ce dernier a donné son accord début 2011. Le dossier est en cours de modification par le gestionnaire ORES suivant la circulaire du Ministre Furlan.

3.4.10.3 La pose de panneaux photovoltaïques

Deux appels d'offre ont été lancés en 2010 pour la pose de panneaux photovoltaïques par le mécanisme de tiers-investisseur (école du Centre à Dour, école de Plantis à Dour, école de Moranfayt à Dour, école Charles Wantiez d'Elouges). Le fonctionnement de ce mécanisme, mis en place en 1984 par des sociétés intéressées par le développement de projets d'efficacité énergétique, est le suivant : la société de tiers investisseur intervient pour financer et réaliser des investissements visant à faire des économies de fonctionnement et elle se rembourse des dépenses engagées à hauteur maximale des économies effectivement constatées d'année en année, pendant une durée limitée.

Il s'agit donc, pour une telle société, de réaliser une triple prestation de financement, de réalisation technique et de garantie de résultat.

Ces contrats présentent, pour les clients, un triple intérêt :

1. Financier : le client réalise ses investissements énergétiques sans avoir à les financer ; le remboursement s'effectue par partage des économies d'exploitation et lui laisse donc toujours un gain net ;
2. Technique : le tiers investisseur s'occupe de tout et réalise effectivement les travaux sous sa propre responsabilité ; les garanties qu'il donne l'obligent à fournir des installations performantes ;

¹³ <http://www.blog-durbuy.be/index.php/post/2009/08/23/Plan-EPURE>

3. Économique : le tiers investisseur, par le mode de remboursement choisi, peut assurer le client non seulement contre les aléas techniques, mais aussi contre les aléas des fluctuations de prix des énergies. La procédure donne une véritable garantie de temps de retour alors que l'entreprise qui réalise seule son investissement assume le risque de voir le temps de retour initialement prévu s'allonger sous l'effet de variations imprévues des prix des énergies.

La formule du tiers investisseur est sans nul doute une formule intéressante pour les investissements en PEB. Néanmoins de par l'importance de la procédure et de la conception des contrats à mettre en place entre les parties concernées, elle cible davantage des projets de grande envergure (bâtiments publics, tels qu'écoles et maisons communales, entreprises...). De petits investissements et/ou des économies modestes sont dès lors peu attrayants – tant du point de vue du tiers investisseur, que de celui du client.

Une seule offre, jugée non recevable, a été perçue lors du premier appel, tandis que personne n'a remis d'offre pour le second appel.

3.4.10.4 UREBA

Ce type de dossier permet d'obtenir des subsides pour la réalisation d'études et de travaux pour la réalisation d'économie d'énergie.

Les projets sont les suivants :

- Le remplacement des menuiseries extérieures de l'école de Plantis à Dour (débuté en avril 2011) ;
- Le remplacement des menuiseries extérieures de l'école de Moranfayt à Dour (fini en 2010).
- Le remplacement de la toiture du bâtiment gauche de l'école Charles Wantiez à Elouges de même que l'isolation des toitures (étude en cours) ;
- Le remplacement de la chaufferie de l'école de Moranfayt (Dour) (études en cours).

3.4.11 GESTION DES DÉCHETS

Ce point est abordé dans le chapitre consacré aux infrastructures techniques. Notons néanmoins que l'administration communale a mis en place un nouveau système de collecte des déchets ménagers sous forme de conteneur équipé d'une puce électronique.

3.5 SYNTHÈSE DU CHAPITRE

➤ **Paysage**

- 2 régions agro-géographiques :
 - Le Sillon industriel ;
 - Le plateau limoneux hennuyer.
- 2 ensembles paysagers :
 - L'ensemble de la plaine et du bas plateau limoneux Hennuyer ;
 - L'ensemble de la Haine et de la Sambre.
- 3 territoires paysagers :
 - La Dépression de la Basse-Haine ;
 - L'Agglomération industrielle boraine ;
 - Le Bas plateau limoneux Sud-Hennuyer.
- 782,74 ha de zones d'intérêt paysager au Plan de Secteur ;
- 645,79 ha de zones d'intérêt paysager Adesa ;
- Une dizaine de points de vue et lignes remarquables.

➤ **Sites et éléments protégés**

- 1 site Natura 2000 d'une superficie totale de 842 ha dont 274 ha sur la commune de Dour ;
- Une cinquantaine d'arbres isolés, 3 groupes d'arbres et une dizaine de haies ;
- Pas de Zone Humide d'Intérêt Biologique (ZHIB) ;
- Une réserve naturelle répertoriée par Natagora ;
- 3 Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB) sur le territoire communal.

➤ **Actions en faveur de l'environnement**

- Opération « Bords de route – Fauchage tardif » ;
- Projets d'audits énergétiques pour quelques bâtiments administratifs ;
- Un contrat de rivière couvrant le territoire : Contrat de rivière de la Haine ;
- Un dossier plan Mercure en cours ;
- Un dossier plan Epure en cours ;
- La pose de panneaux photovoltaïques dont le dossier est en cours ;
- Plusieurs dossiers UREBA en cours ;
- Ramassage des déchets ménagers grâce à des conteneurs à puces.

4 ÉLÉMENTS DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

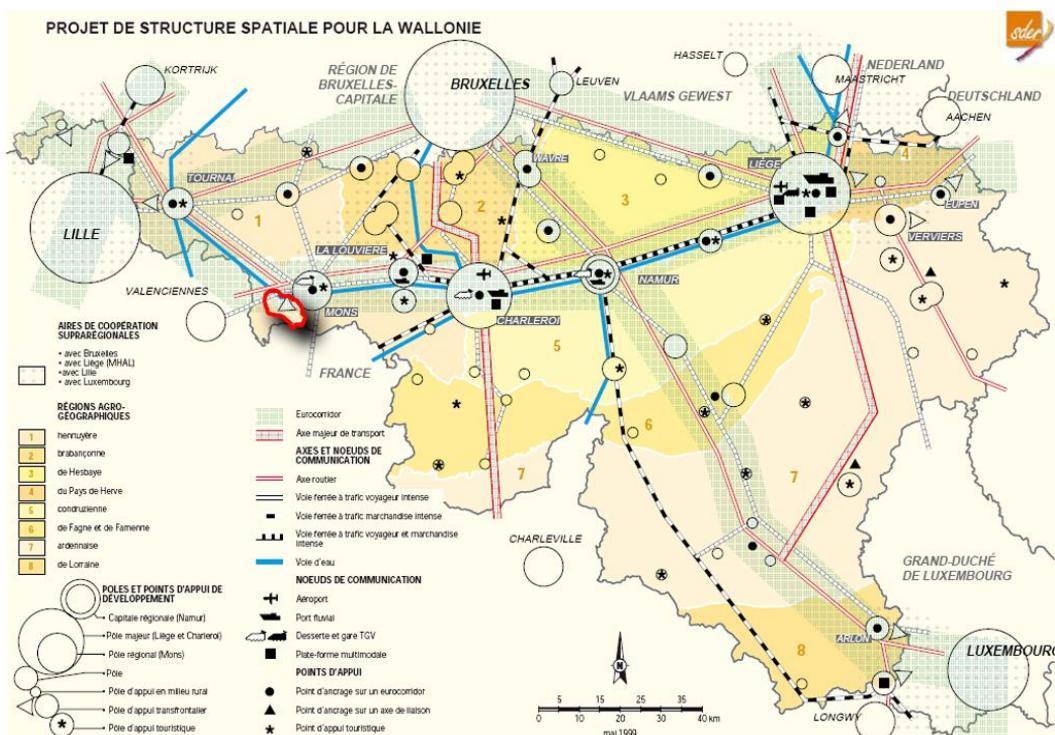
4.1 SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESPACE RÉGIONAL (SDER)

Adopté par le Gouvernement wallon en 1999, le Schéma de Développement de l'Espace Régional est un instrument d'orientation visant à guider les révisions des Plans de Secteur et à exprimer des options en termes de développement de l'ensemble du territoire. Il s'agit donc d'un document de référence et non d'un outil réglementaire. Ce document décrit les contraintes, les potentialités et les besoins du territoire wallon. Il est structuré en 3 parties correspondant aux étapes de son élaboration:

- L'analyse de la situation de la Wallonie et de ses tendances pour l'avenir : cette partie aborde des thèmes tels que les tendances socio-économiques et environnementales de la Wallonie, son habitat, l'exploitation de son sous-sol, son tourisme, son agriculture, etc. ;
- Le projet de développement spatial ;
- Les objectifs de mise en œuvre du projet.

4.1.1 POSITIONNEMENT DE DOUR AU SDER

Selon le SDER, la commune de Dour appartient à la région agro-géographique du plateau limoneux hennuyer. Il n'existe pas à proprement parler d'attrait touristique sur la commune de Dour. Aucune voie ferrée ne traverse la commune, le chemin de fer le plus proche étant la liaison Saint-Ghislain, Quiévrain. La partie nord de la commune fait partie d'un Eurocorridor. Celui-ci est un espace reliant des aires métropolitaines européennes et représentant des courants importants de déplacements et d'échanges au niveau supra régional et international. Un Eurocorridor est irrigué par des axes majeurs de communication.



Positionnement de la commune de Dour au SDER (Source : SDER, 1999)

Régions urbaines	Région urbaine de Mons.
Logement	De 21 à 40% des logements sans le confort de base (eau courante, toilette avec chasse, salle de bains équipée).
Ressources en eau	Zones sensibles en eaux de surface. Moitié nord en zone vulnérables : calcaires du Dévonien et du Carbonifère.
Agriculture	Partie nord de la commune dans le sillon industriel. Partie sud de la commune dans le plateau limoneux hennuyer. Valeur des terres : moyenne. Taux de reprise des exploitations : élevé.
Activités économiques	Ratio emploi/population active résidente faible. Site industriel de 200 à 1.000 emplois. Extrême nord : parc d'activité économique de plus de 50 ha. Le nombre d'emplois pour la commune en activité tertiaire marchand et non marchand est de 5.000 à 20.000.
Tourisme	Le plus proche attrait est la ville touristique de Mons (point d'appui touristique).
Voiries régionales	RGG II et III : routes rapides. Programme du réseau autonome des voies lentes (RAVeL).
Transports en commun	Pas de voies de transport ferroviaire.
Patrimoine naturel	Majeure partie de la commune en zone de faible densité de sites d'intérêt biologique excepté l'est de la commune avec une zone de densité moyenne de sites d'intérêt biologique majeur.
Patrimoine bâti	6 monuments et biens classés.
Projet de structure spatiale pour la Wallonie	Nord de la commune faisant partie de l'Eurocorridor. Joue le rôle d'appui de développement régional de Mons.

Positionnement de la commune de Dour au SDER (Source : SDER, 1999)

4.2 PLAN DE SECTEUR

Cf. Carte 6 : Plan de Secteur de Mons – Borinage

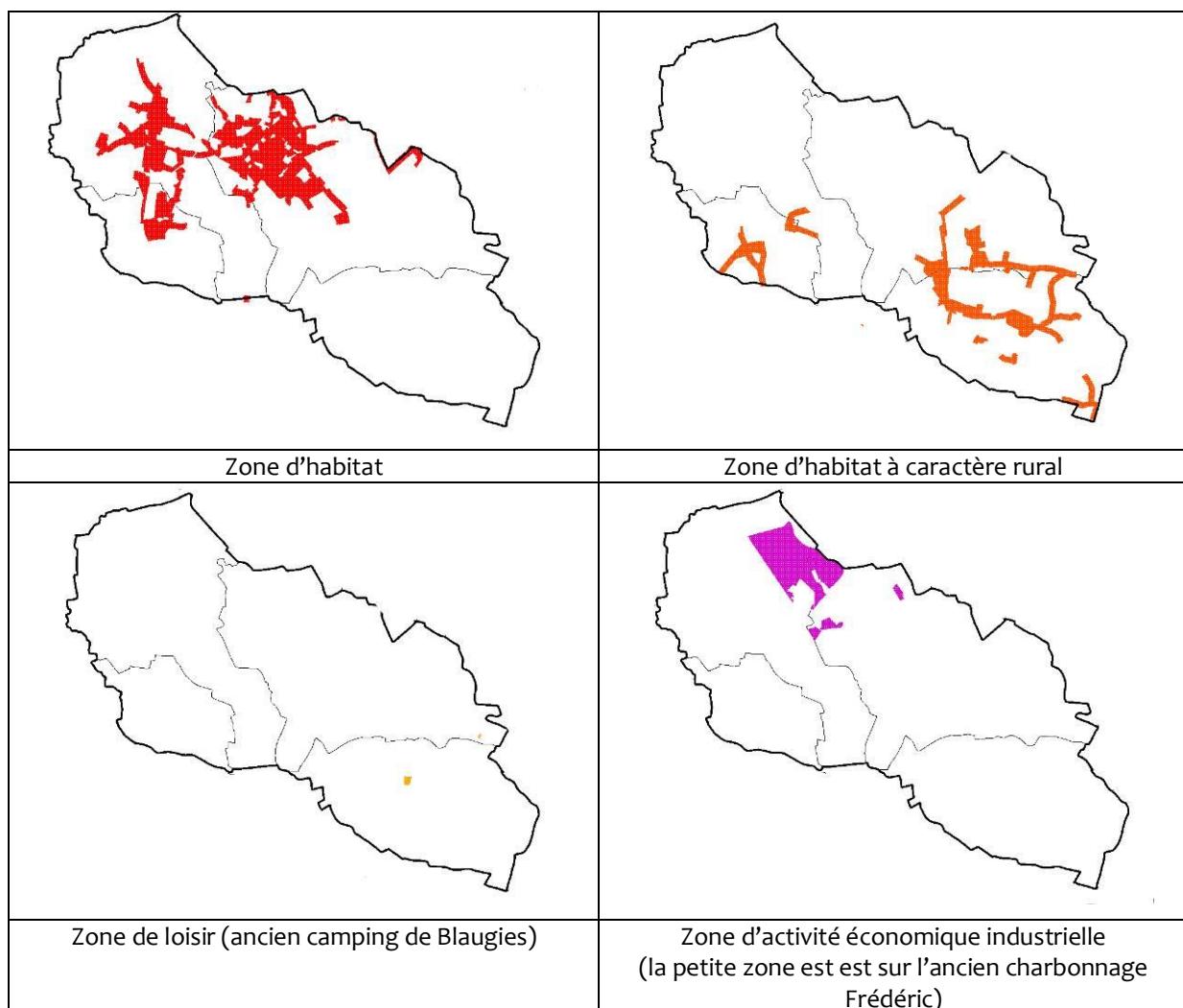
Adoptés entre 1977 et 1987, les 23 Plans de Secteur (PdS) de la Région Wallonne ont une valeur réglementaire. En effet, on n'y déroge que selon certaines procédures prévues par le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (CWATUPE). L'objectif du Plan de Secteur est de définir les affectations du sol au 1/10.000 afin d'assurer le développement des activités humaines de manière harmonieuse et d'éviter la consommation abusive d'espace. Son contenu réside dans le zonage, c'est-à-dire la répartition en zones distinctes des différentes activités humaines sur un territoire donné. Un Plan de Secteur contient obligatoirement cette affectation du territoire destinée ou non à l'urbanisation ainsi que les Zones d'Aménagement Communal Concerté et les terrains non affectés. Enfin, les Plans de Secteur ont fait l'objet de nombreuses révisions afin de s'adapter à la venue de nouveaux projets comme des routes, des nouvelles zones d'activités économiques, des tracés TGV, etc.

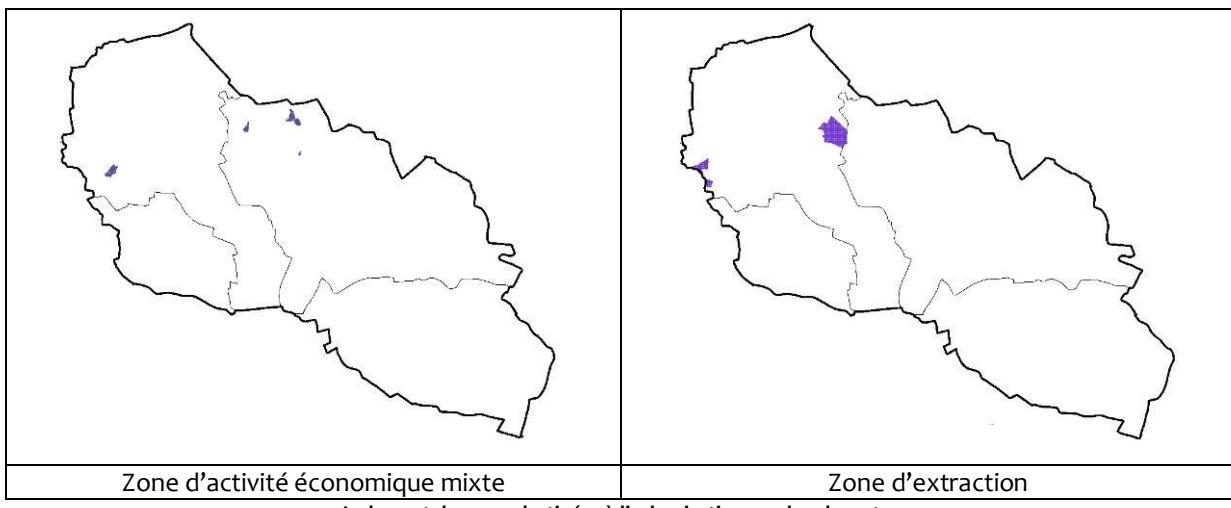
Le Plan de secteur qui couvre le territoire de l'entité est celui de Mons – Borinage qui a été approuvé par Arrêté Royal le 09/11/1983.

4.2.1 ZONES DESTINÉES À L'URBANISATION

Selon la fiche communale de la CPDT, en 2008, 26,3% des surfaces du Plan de Secteur sont destinées à l'urbanisation (885 ha) dont la majeure partie à de l'habitat (631 ha).

La commune de Dour est constituée dans sa moitié nord par de l'habitat et dans sa moitié sud, par de l'habitat à caractère rural. L'urbanisation de la zone d'habitat de Dour est en conurbation avec le village d'Elouges et la commune de Boussu. Une grande zone d'activité économique industrielle jouxte la ville de Dour au nord, cette zone entoure notamment une zone d'extraction de 24 ha. Les zones d'activité économique industrielle et mixte représentent une surface de 148 ha mais la majorité concerne la zone économique industrielle précitée. Les autres activités reprises en zone urbanisable sont les zones de loisirs (2,4 ha) et les zones de services publics et d'équipements communautaires qui représentent 48 ha (1,4%) et qui sont réparties, pour la majorité, dans l'urbanisation dense du nord de la commune.

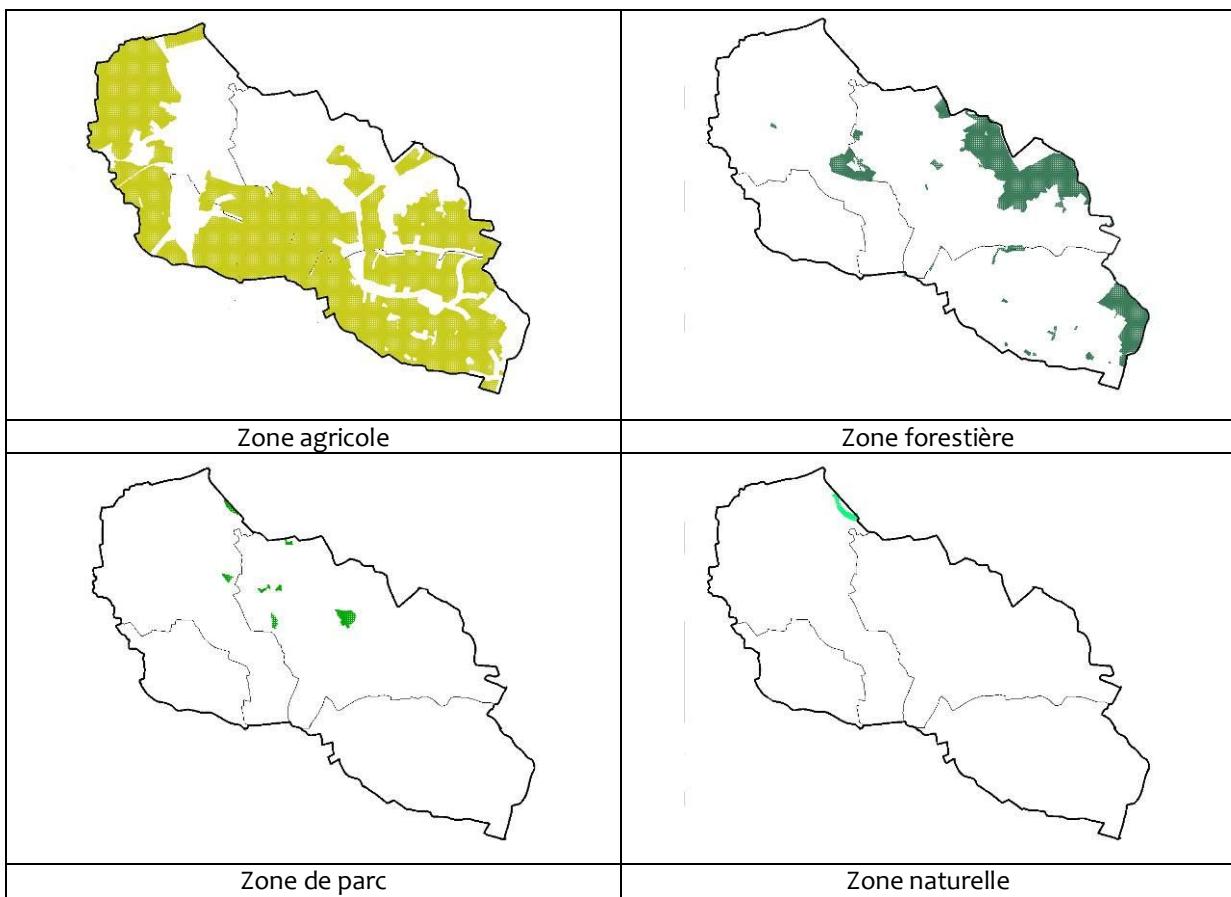




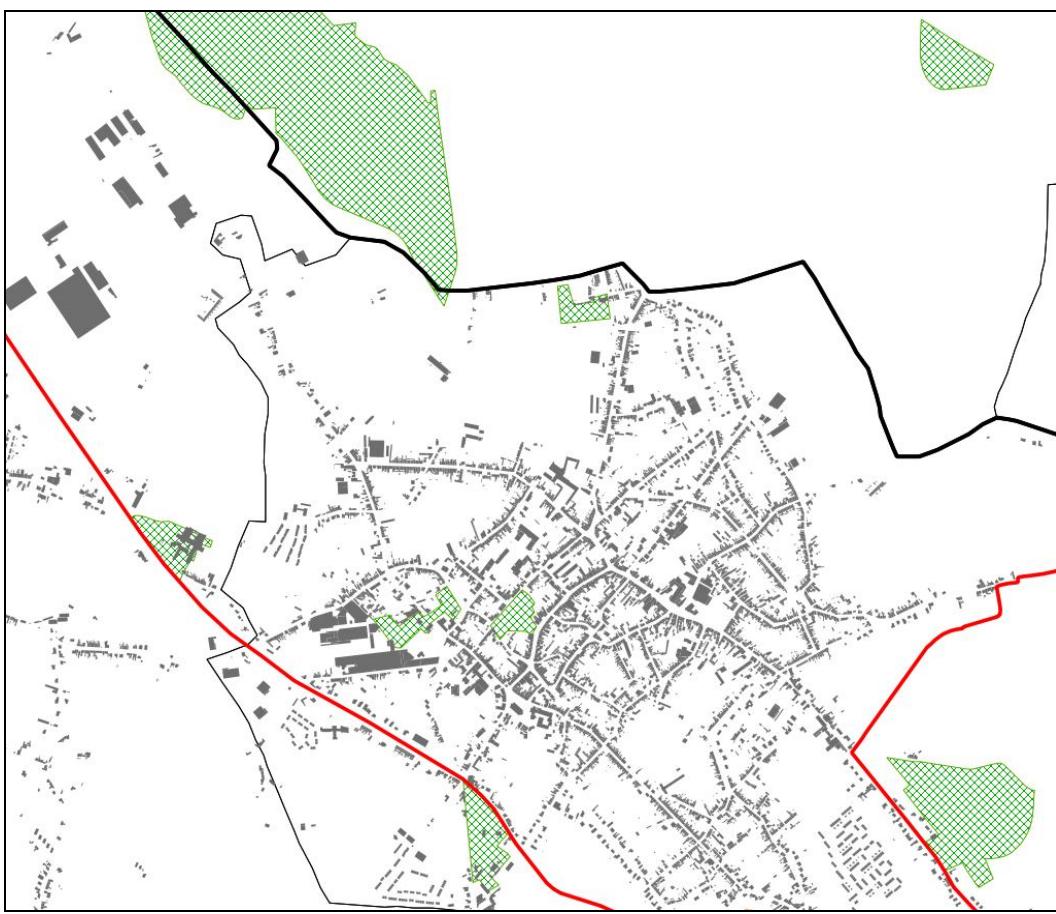
*Isolement de zones destinées à l'urbanisation au plan de secteur
(Source: SPW – DGO4 – S&A, 2010)*

4.2.2 ZONES NON DESTINÉES À L'URBANISATION

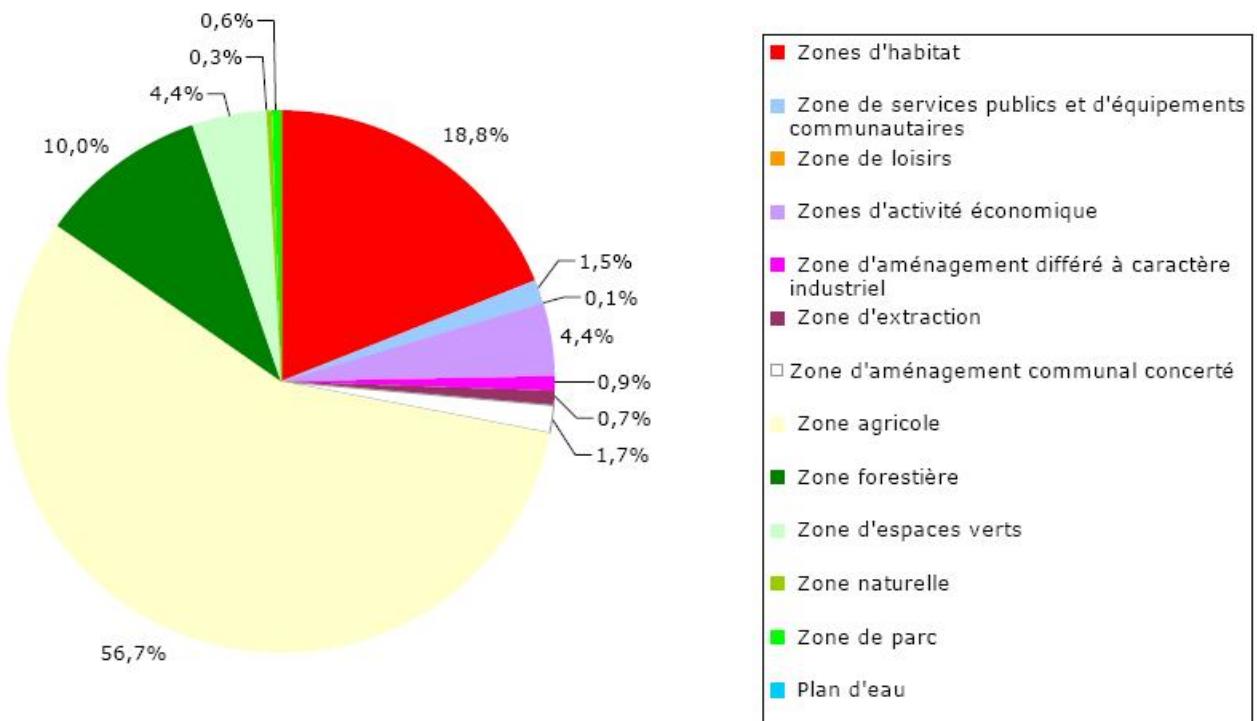
Selon la fiche de la CPDT, en 2008, 71,7% du territoire n'est pas destiné à l'urbanisation. Plus de la moitié du territoire communal (56,6%) se trouve en zone agricole et 9,8% en zone forestière, cette dernière est essentiellement située à l'est de la commune. Les autres types de zones sont en très faibles proportions : espace vert (4,3%), zone naturelle (0,3%), zone de parc (0,6%), plan d'eau (moins de 0,1%).



*Isolement de zones non destinée à l'urbanisation au plan de secteur
(Source: SPW – DGO4 – S&A, 2010)*



Zoom sur les zones de parc (Source: SPW – DGO4 – S&A, 2010)



Répartition des différentes zones du Plan de Secteur pour Dour
(Source : SPW – DGO4 – CPDT, 2008)

4.2.3 NIVEAU D'ARTIFICIALISATION DES DIFFÉRENTES ZONES

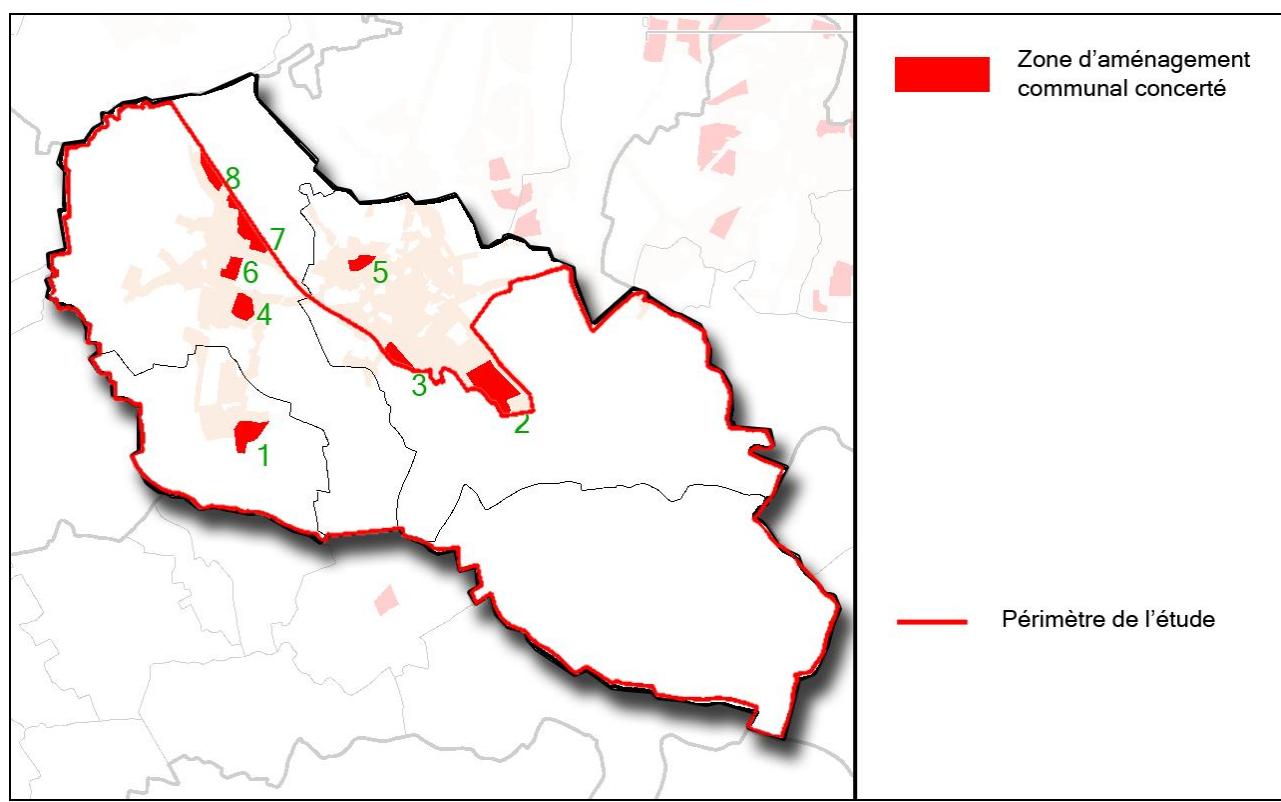
Selon la CPDT, en termes d'occupation du sol (calculs réalisés sur base des natures cadastrales issues de la matrice cadastrale et du PLI du 1^{er} janvier 2001 et du 1^{er} janvier 2008 ainsi que du Plan de Secteur vectoriel de février 2007), les terrains artificialisés représentent 14,8% en 2001 et 16,3% en 2008. Les terrains non artificialisés ont réduit leur surface de près de 1,5% durant le même temps. En 2008, la zone d'habitat est artificialisée à 62,8% et il reste un potentiel foncier de 166 ha (hors terrains non cadastrés et/ou de nature inconnue).

4.2.4 ZONES D'AMÉNAGEMENT COMMUNAL CONCERTÉ

Les zones d'aménagement communal concerté représentent 1,68% du plan de secteur de Dour soit un peu plus de 56 ha. Ces dernières sont au nombre de huit sur le territoire dont cinq au sein du périmètre d'étude. En 2007, la commune a initié une étude sur l'ensemble des ZACC de l'entité. Celle-ci, réalisée par l'intercommunale IDEA, avait pour objectif de déterminer les priorités de mise en œuvre pour les ZACC de l'entité. Les zones prioritaires déterminées étaient :

- la ZACC de Wihéries ;
- Dour 3 – Champ de la Gayolle ;
- Elouges 2 – Cité Cantineau.

Suite à cette première étude, deux RUE ont été initiés par l'administration communale. Ceux-ci sont présentés ci-après

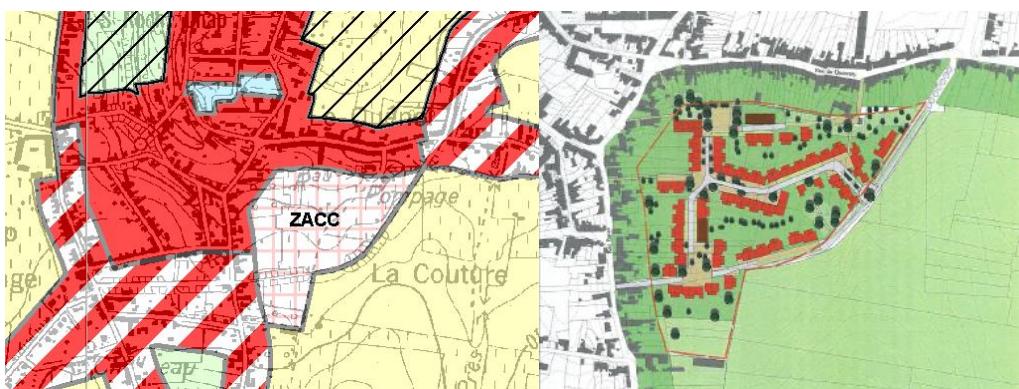


Localisation des zones d'aménagement communal concerté au plan de secteur (Source: SPW – DGO4 – S&A, 2010)

4.2.4.1 ZACC « n°5 »

Située dans l'ancienne commune de Wihéries, cette zone de 9,04 ha se trouve à l'est du centre urbanisé à l'intersection de la rue du Quesnoy et la rue Basse. La place du jeu de Balle se trouve à proximité. Un front bâti borde la ZACC au nord et à l'ouest, tandis qu'au sud et à l'est, l'assiette d'une ancienne voie de chemin de fer est toujours visible. L'occupation du sol de cette ZACC est principalement constituée par des prairies et quelques ares de fonds de jardin des habitations avoisinantes. Les réseaux présents sont le téléphone, Ideatel, l'électricité (HT et BT), le gaz (MP et BP). Il existe aussi un égouttage existant à proximité. Au sein de la ZACC, le paysage est ouvert et homogène. Les vues y sont longues et couvrent l'ensemble du site. Certains éléments particuliers attirent le regard parmi lesquels le clocher de l'église (située au cœur du village), la « Maison du Peuple » de Wihéries et deux éoliennes qui peuvent être distinguées au loin. La ZACC est couverte par une zone de prévention relative au captage de la Galerie d'Athis. Cette ZACC, dénommée « N°5 », a fait l'objet d'un Rapport Urbanistique et Environnemental (RUE) élaboré par l'Agence Wallonne du Paysage + Environnement (AWP+E) en vue de sa mise en œuvre. Le projet d'aménagement concerne essentiellement la création de logements en effet, la zone se situe à proximité du centre de Wihéries qui a une vocation principalement résidentielle. Relativement compacte, elle renforce la structure du village en évitant le phénomène d'urbanisation en ruban. A terme, le site pourrait accueillir de l'ordre de 130 logements, ce qui correspond à une densité de +/- 17 logements à l'hectare. Les principales options d'aménagement définies par le bureau AWP+E sont données ci-dessous :

- L'ensemble des infrastructures nécessaires à l'urbanisation doit être réalisé dans l'intégralité ;
- La ZACC ne dispose pas, à l'heure actuelle, d'équipements et doit être pourvue entièrement sur base des équipements existants ;
- Le quartier doit évoluer vers un habitat de type durable ;
- Au point de vue paysager, la zone devra mettre l'accent sur l'espace intérieur et sur le paysage agricole environnant ;
- Au point de vue de la mobilité, il faudra donner un rôle à l'ancienne ligne de chemin de fer, aménager des liaisons hors ZACC avec les rues avoisinantes, des voiries-espaces publics, des cheminements piétons, etc. ;
- Réservation d'espaces publics et d'espaces verts suffisamment importants que pour avoir une complémentarité entre le site urbanisé et l'environnement agricole.

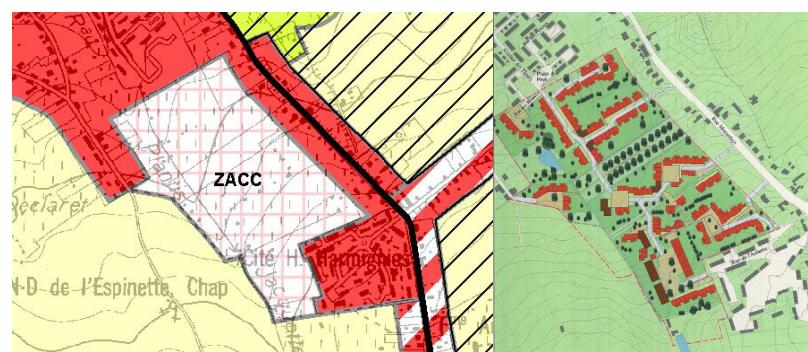


ZACC au plan de secteur (Source : SPW – DGO4 – Aménagement de la ZACC – RUE AWP+E, 2011)

4.2.4.2 ZACC « Champ Gayolle »

Située entre deux cités au sud-est de Dour, la cité des Chevalières et la cité H. Harmegnies, cette zone s'étend sur une surface de 18,21 ha et longe la rue Moranfayt. Au nord-est se trouvent le terril Saint-Charles et quelques habitations le long de la voirie tandis qu'on y retrouve au sud-ouest un chemin de campagne et la rue Alfred Defuisseaux. Le sol est essentiellement occupé par des cultures, des prairies, et un petit chemin. Les réseaux disponibles sont le téléphone, Ideatel, l'électricité (HT et BT), le gaz (MP et BP). Il existe aussi un égouttage existant à proximité. Le ruisseau Plantis Jacquette traverse la zone du nord-ouest au sud-est. La ZACC n'est couverte par aucun périmètre particulier. Les caractéristiques paysagères du site se rapprochent de celles de l'extension de « l'agglomération industrielle boraine » : relief d'amplitude relativement faible, occupation urbaine et industrielle composant les paysages, un habitat groupé en villages qui s'étirent le long des voies de communication, champs et terrils boisés. Cette ZACC est dite « Champ Gayolle » et un rapport urbanistique et environnemental relatif à la mise en œuvre de cette zone a été élaboré par l'Agence wallonne du Paysage plus Environnement. Le RUE a été approuvé et adopté par le conseil communal mais pas par le fonctionnaire délégué. La mise en œuvre de la ZACC donne l'opportunité de relier la cité Harmegnies au reste de l'agglomération. A l'heure actuelle, seule la rue Moranfayt joue ce rôle de lien. Le projet devra donc s'harmoniser avec les deux cités voisines et les résidences de la rue Moranfayt afin d'éviter toute ghettoïsation. Le bureau AWP+E a déterminé les options d'aménagement et d'urbanisme de la ZACC :

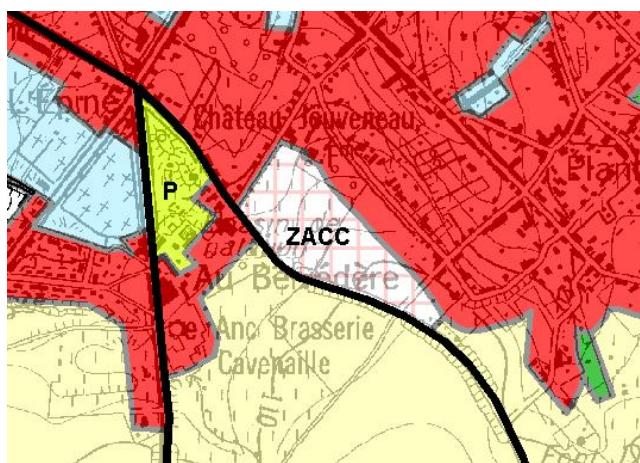
- 300 logements pour une densité de +/- 20 logements à l'hectare ;
- Les voiries nécessaires à la desserte de la ZACC doivent être réalisées en extension des rues existantes ;
- L'extension des réseaux existants aux abords doit être prévu ;
- L'évolution du quartier doit se diriger vers un habitat de type durable ;
- Mettre l'accent sur le paysage intérieur proposé par des espaces publics à créer ;
- Nécessité de liaisonner les quartiers avoisinants sans favoriser la traversée de la ZACC ;
- Création de voiries-espaces publics afin de mettre sur pied des ambiances favorisant le contrôle de la vitesse ;
- Création d'un réseau de cheminements piétons développé ;
- Favoriser une architecture contemporaine qui permet de promouvoir les principes de développement durable.



ZACC au plan de secteur (Source : SPW – DGO4 – Aménagement de la ZACC – RUE AWP+E, 2011)

4.2.4.3 ZACC « Au Belvédère »

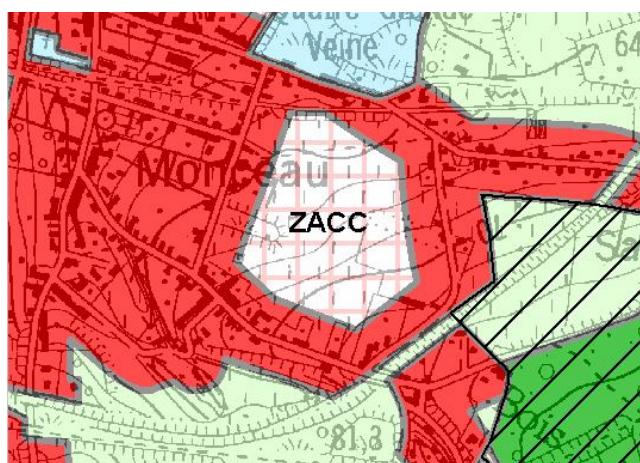
Au sud de la commune, cette zone d'une surface de 5,04 ha est entourée de voiries (la Drève Jouveneau au nord-ouest, la rue d'Offignies au sud-ouest et la rue Mitrecq au nord-est). Ce n'est pas pour autant qu'elle est figée dans un intra-ilot urbanisé, en effet, une ouverture visuelle sur un paysage agricole est présente sur toute la partie sud de la ZACC. Cette dernière est cernée par un bâti discontinu à la rue de la drève Jouveneau et par des lotissements de maisons isolées à la rue Mitrecq. Actuellement, les terrains sont occupés par des prairies, des cultures et de quelques habitations « 4 façades » au nord-ouest. Les réseaux disponibles sont le téléphone, Ideatel, l'électricité (HT et BT), le gaz (MP et BP). L'égouttage est aussi existant à proximité.



ZACC au plan de secteur (Source : SPW – DGO4, 2011)

4.2.4.4 ZACC « Monceau »

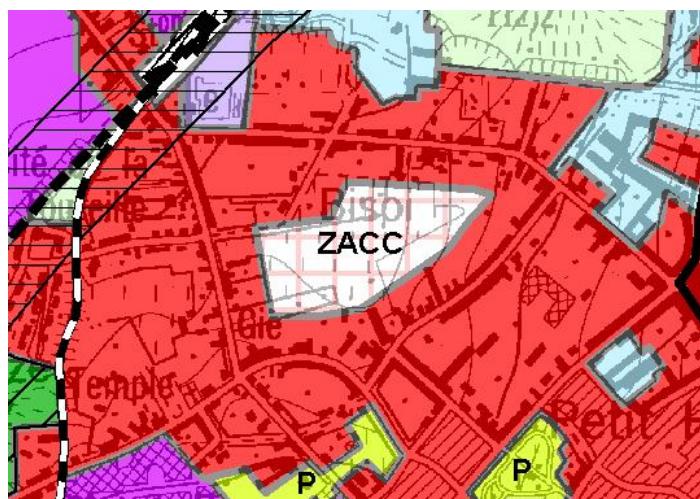
Située au sud-est d'Elouges, cette zone est complètement enclavée dans la zone d'habitat au plan de secteur. Ce n'est pas pour autant que l'espace est actuellement strictement enfermé dans un intra-ilot bâti. En effet, des ouvertures paysagères vers le sud-est de la zone laissent admirer des espaces boisés. La ZACC d'une superficie de 6,19 ha se trouve au lieu-dit « Monceau », au nord-ouest du Bois des Cocars. Excepté quelques fonds de jardins, la surface est essentiellement occupée par des prairies. Les réseaux disponibles sont le téléphone, Ideatel, l'électricité (HT et BT), le gaz (MP et BP). L'égouttage est aussi existant à proximité.



ZACC au plan de secteur Source : SPW – DGO4, 2011)

4.2.4.5 ZACC « Bisol »

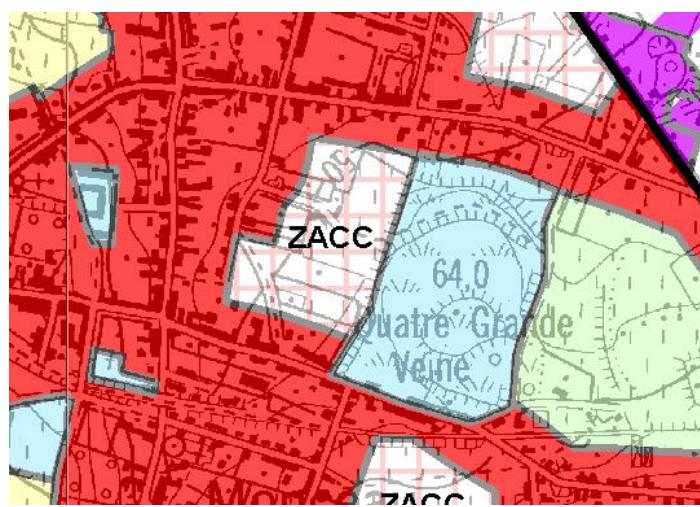
Située au nord-ouest de Dour et d'une superficie de 3,83 ha, cette ZACC est proche des centres névralgiques de Dour et est complètement englobée et intégrée dans l'urbanisation de la ville. Le bâti environnant est assez dense et ne permet pas de perspective vers l'extérieur. En effet, cet intérieur d'îlot est très difficile d'accès et complètement enclavé entre les parcelles et les voiries périphériques (rue C.Maury, rue de la Toureille, rue de L'Yser, rue E. Cronez). Le terril de la Grande Machine à Feu se trouve au nord tandis que nous observons la RN549 à l'est. Les réseaux disponibles sont le téléphone, Ideatel, l'électricité (HT et BT), le gaz (MP et BP). L'égouttage est aussi existant à proximité.



ZACC au plan de secteur (Source : SPW – DGO4, 2011)

4.2.4.6 ZACC « Quatre Grande Veine »

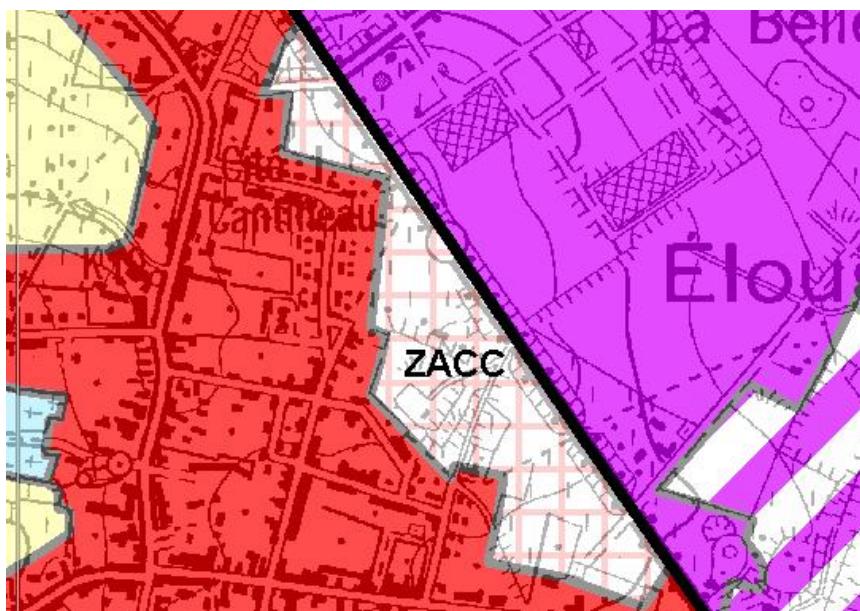
Au centre d'Elouges, cette petite zone de 3,92 ha se trouve au pied du terril n°4 Grande Veine, à l'est de la rue principale d'Elouges. Elle ne se trouve donc pas entièrement englobée dans de l'habitat mais s'ouvre passagèrement vers le terril. Le terrain est occupé par des prairies et des cultures ainsi que des fonds de jardins, quelques habitations et une bande boisée. Cette ZACC est cernée par les arrières de jardins des habitations de la rue de Perche. Les réseaux disponibles sont le téléphone, Ideatel, l'électricité (HT et BT), le gaz (MP et BP). L'égouttage est aussi existant à proximité.



ZACC au plan de secteur (Source : SPW – DGO4, 2011)

4.2.4.7 ZACC « Elouges 1 »

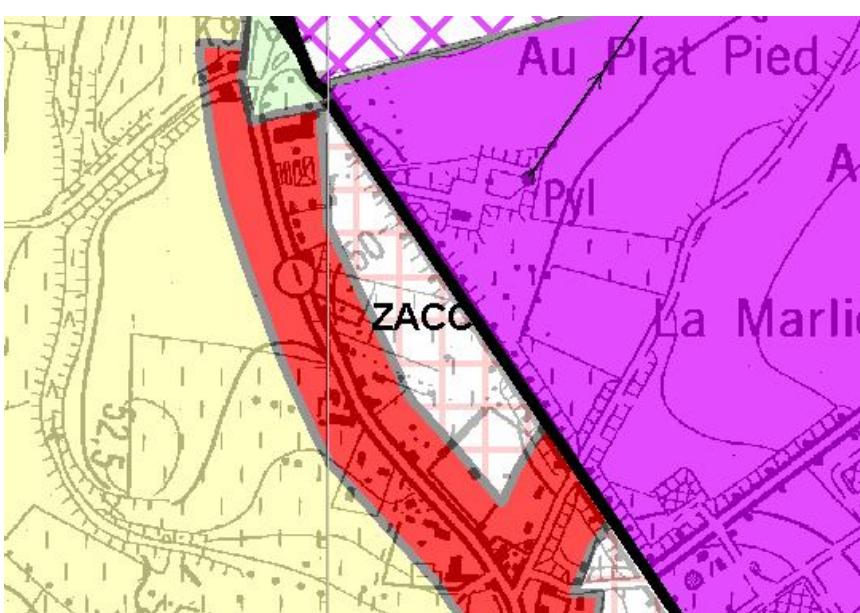
Cette ZACC peut être prise comme une zone résiduelle entre l'urbanisation existante du village d'Elouges et la N552 bordée par le parc d'activité de Dour-Elouges. Elle se trouve donc au nord-est du village et comprend une surface de 6,90 ha. Le sol est majoritairement occupé par des prairies et des terres en friche. Les réseaux disponibles sont le téléphone, Ideatel, l'électricité (HT et BT), le gaz (MP et BP). L'égouttage est aussi existant à proximité.



ZACC au plan de secteur (Source : SPW – DGO4, 2011)

4.2.4.8 ZACC « Elouges 2 »

Isolée entre la rue Robert Tachenion et la N552, cette ZACC de 3,24 ha s'apparente à la zone citée précédemment mais se situe à l'extrême nord d'Elouges. Elle est occupée par des prairies et quelques fonds de jardins. Les réseaux disponibles sont le téléphone, Ideatel, l'électricité (HT et BT), le gaz (MP et BP). L'égouttage est aussi existant à proximité.



ZACC au plan de secteur (Source : SPW – DGO4, 2011)

4.3 LES POUVOIRS PUBLICS COMME ACTEURS FONCIERS

Cf. Carte 7 : Carte des propriétés cadastrales publiques

4.3.1 RÉPARTITION DES PROPRIÉTÉS CADASTRALES PUBLIQUES

Les surfaces cadastrales publiques représentent 14,9% de la totalité des surfaces cadastrales de Dour, soit 482,6 ha répartis comme suit :

- 52,2% appartiennent au Service Public de Wallonie ;
- 16,6% appartiennent à la commune de Dour ;
- 13,7% appartiennent à l'IDEA hennuyère ;
- 5,7% appartiennent à des fabriques d'église ;
- 5,4% appartiennent au Logis Dourbois et au Foyer Elougois ;
- 1,9% appartiennent au CPAS d'Hensies, Honnelles et Mons ;
- 1,2% appartiennent à la commune de Boussu ;
- 0,8% appartiennent à la SPGE et à la SWDE ;
- 0,7% appartiennent au CPAS de Dour ;
- 0,6% appartiennent à la Communauté française ;
- 0,2% appartiennent à la Province du Hainaut ;
- 0,1% appartiennent à la SNCB-Holding ;
- Etc.

4.3.2 TYPOLOGIE DES PROPRIÉTÉS CADASTRALES COMMUNALES

En fonction de la nature cadastrale

Plus de 16% des propriétés cadastrales publiques appartiennent à la commune de Dour pour une superficie totale de 80,1 ha. 74,8% de ces surfaces ne sont pas urbanisées (près de 42% d'entre-elle pouvant encore l'être).

On y trouve :

- 67,7% de terres vierges ;
- 14,3% de pâtures ;
- 14,2% de bois ;
- 1,8% de jardins ;
- 0,7% de prés ;
- 0,5% de vergers ;
- Etc.

En fonction de l'affectation au plan de secteur

Sur les 80,1 ha appartenant à la commune de Dour, 75,24 sont déjà urbanisés. Un peu moins de 5 ha appartenant à la commune sont encore urbanisable, dont la majorité en services publics et équipements communautaires et en habitat à caractère rural.

Affectation au Plan de Secteur	Urbanisé (Ha)	Reste à Urbaniser (Ha)
Activité économique industrielle	0,898	0,024
Agricole	10,777	/
Aménagement communal concerté	0,097	/
Espaces verts	7,316	0,519
Forestière	15,127	0,066
Habitat	6,183	0,513
Habitat à caractère rural	2,246	1,472
Non affecté ("zone blanche")	0,001	/
Parc	12,710	0,007
Plan d'eau	0,059	/
Services publics et équipements communautaires	19,825	2,292
Vierge de toute affectation (annulation du Conseil Etat)	0,000	/
TOTAL	75,240	4,893

Disponibilités foncières des propriétés communales de Dour (Source : Données communales, ® S&A, 2011)

4.4 PLANS COMMUNAUX D'AMÉNAGEMENT

Cf. Carte 8 : Contraintes et potentialités urbanistiques

Il existe quatre Plans Communaux d'Aménagement (PCA) sur la commune de Dour. Depuis 1998, le Plan Communal d'Aménagement (PCA) a remplacé l'ancien Plan Particulier d'Aménagement (PPA). Il permet aux communes d'organiser de façon détaillée l'aménagement d'une partie de leur territoire. Il précise le plan de secteur en le complétant mais peut, au besoin, y déroger. On parle alors de plan communal d'aménagement dérogatoire. Le plan communal d'aménagement répond à des objectifs variés. Il peut être l'expression d'une idée générale d'aménagement ou celle d'une volonté plus particulière, par exemple la protection d'un quartier ancien. Il peut également servir de cadre à des opérations telles que l'implantation d'un équipement public ou l'achat d'un espace vert.

Par son niveau de détail, le plan communal d'aménagement traduit concrètement un programme préalablement mis au point et permet de fixer des règles précises à son application. L'existence de ce cadre précis implique que la procédure d'obtention d'un permis d'urbanisme ou de lotir soit simplifiée lorsqu'il existe un plan communal¹⁴.

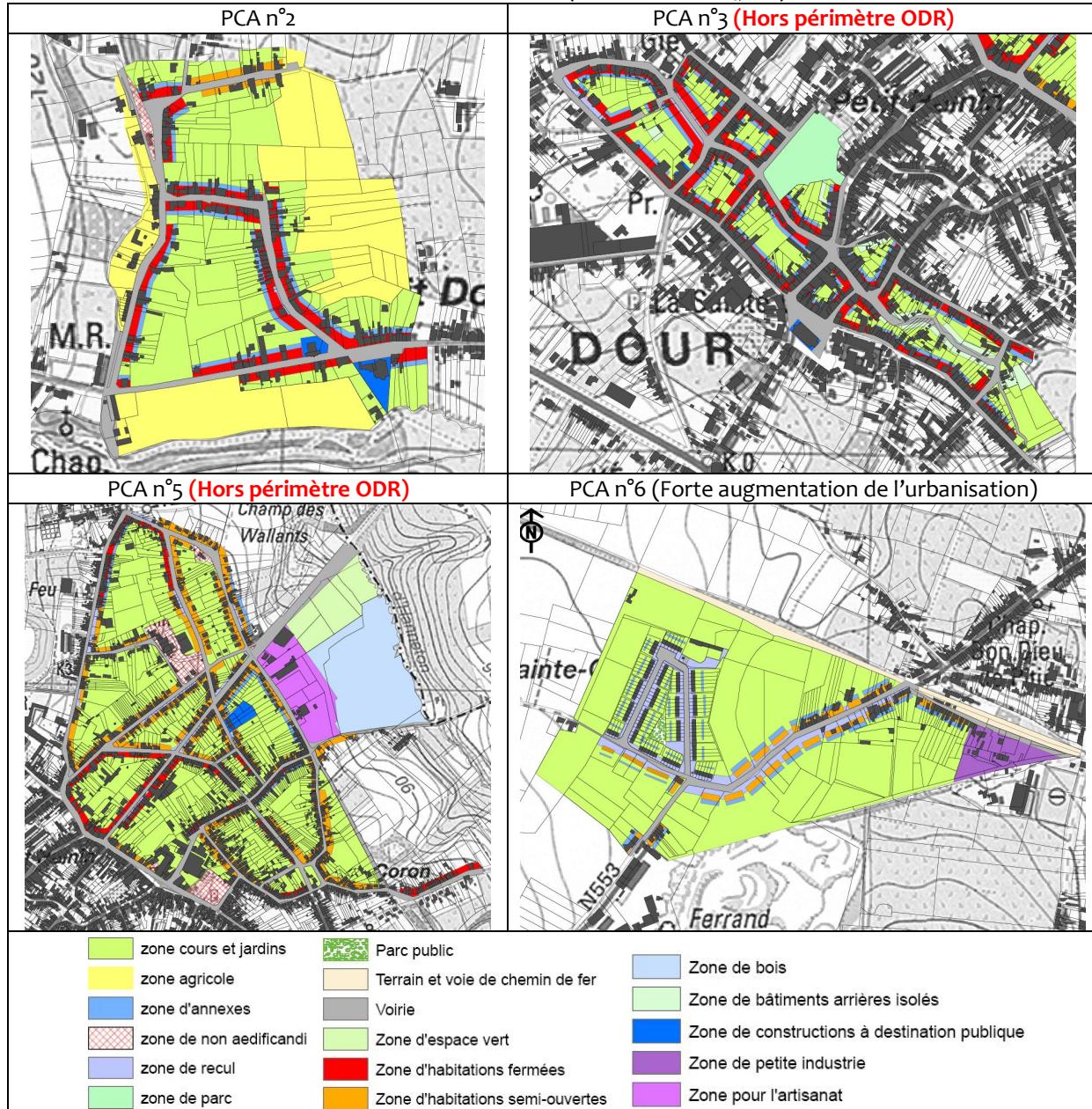


Plans communaux d'aménagement sur la commune (Source : Données communales – S&A, 2011)

¹⁴ Définition issue du site Internet de l'ancienne DGATLP, aujourd'hui devenue la Direction Générale Opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie du Service Public de Wallonie (DGO5).

Code DGO4	Numéro Communal	Type Arrêté	Date Arrêté	Superficie (Ha)
D50098/12	2	Arrêté royal	11/12/1950	20,22
D5098/14A	3	Arrêté royal	20/08/1958	12,46
D5098/14B	3Bis	Arrêté ministériel	29/05/2001	1,26
D5098/15	5	Arrêté royal	10/03/1954	71,31
D5098/15B	5	Arrêté royal	30/10/1961	8,13
D5098/15C	5Ter	Arrêté royal	30/01/1981	13,03
D5104/6	6	Arrêté royal	15/06/1954	26,94
D5098/17A	6	Arrêté ministériel	28/08/2008	0,906

Liste des PCA et de leurs arrêtés (Source : SPW – DGO4, 2011)



On constate que pour l'essentiel, les PCA communaux ont une vocation essentiellement résidentielle même si certains permettent l'implantation d'activités économiques ou de services.

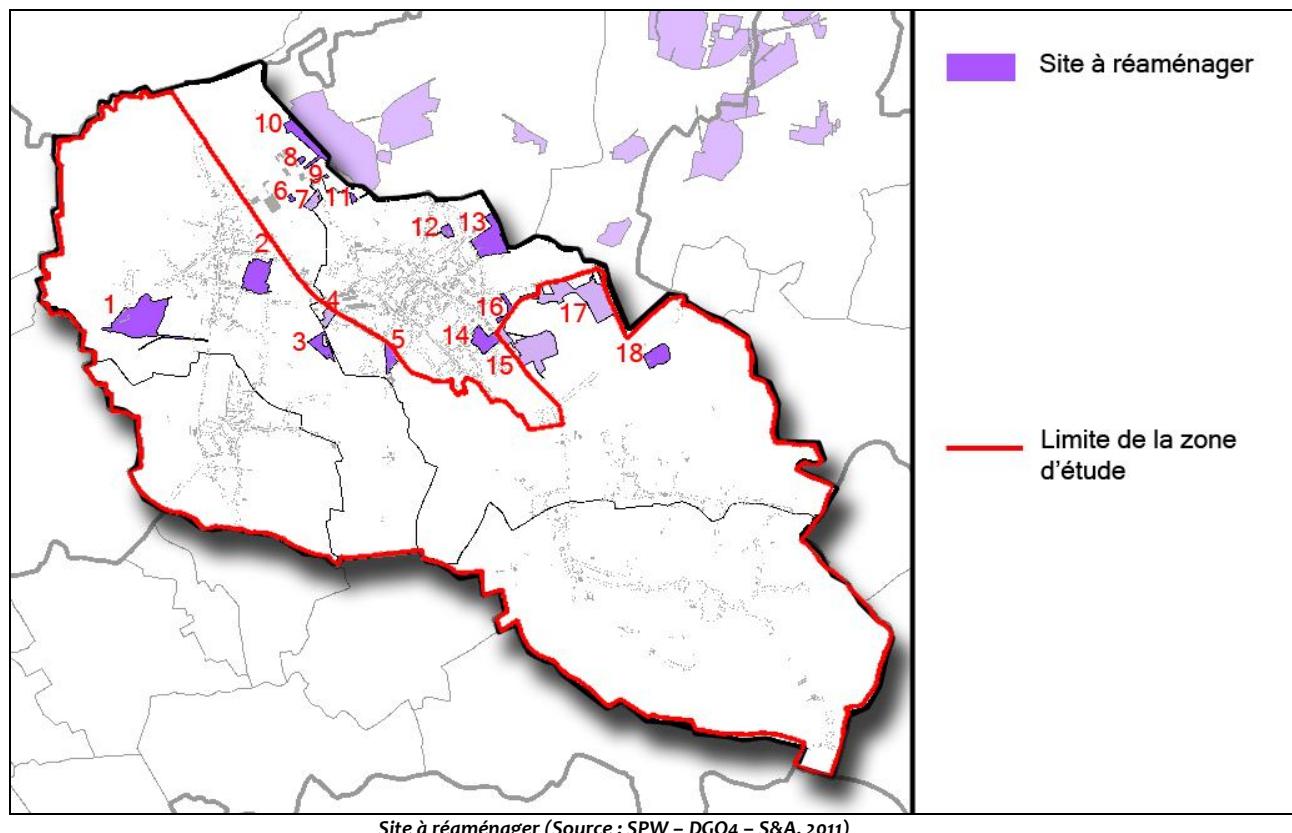
4.5 SITES D'ANCIENNES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

4.5.1 SITES À RÉAMÉNAGER (SAR)

Cf. Annexe 2 : Périmètres et arrêtés

La notion de Site A Réaménager (SAR) remplace l'ancienne notion de Site d'Activité Economique Désaffecté (SAED). Elle concerne tous les sites présentant un état de désaffection ou d'abandon contraire au bon aménagement des lieux et ayant accueilli divers types d'activités, à l'exception du logement. Sont donc aussi concernés, par exemple, les anciens sites administratifs, hospitaliers, scolaires, militaires, cinématographiques, commerciaux, etc. La Région Wallonne effectue une distinction entre les SAR de fait et les SAR de droit. Tout site d'ancienne activité à l'abandon peut être considéré comme un SAR de fait. La notion de SAR de droit implique par contre la reconnaissance d'un périmètre opérationnel officiel de la part de la Ville et de la Région Wallonne. Dans certains cas, cette reconnaissance d'un SAR de droit permet d'obtenir des financements régionaux pour la réalisation des travaux de réaménagement¹⁵.

Il existe sur l'ensemble de la commune 18 SAR dont quelques-uns sont déjà dans un bon état d'avancement au niveau de leur réaménagement. Une dizaine de sites ont été réhabilités entièrement ou, le plus souvent, de manière partielle, permettant ainsi la réimplantation d'activités variées sur le site. Il reste donc sur le territoire communal une petite dizaine de sites potentiellement intéressants à réorganiser.



¹⁵ <http://www.liege.be/urbanisme/amenagement-du-territoire/perimetres-operationnels-1/sites-a-reamenager-sar>

Un ancien SAED a récemment été complètement réhabilité par la société SPAQUE : le site du « Four à chaux Waroquier ». La dépollution de ce site, figurant dans la liste des 30 sites prioritaires du Plan Marshall, adoptée par le Gouvernement wallon en 2010, avait été entamée en septembre 2010. Dix hectares seront ainsi rendus au secteur économique conformément au plan de secteur.

N°	Libellé	Arrêté et date	Superficie (Ha)	Type
1	« Ferrand »	Rénovation 06/05/1977	18.53	Site charbonnier Projet en cours (voir ci-dessous)
2	« N°4 Grande Veine »	Rénovation 18/11/1970	8.37	Site charbonnier Projet en cours (voir ci-dessous)
3	« N°2 de Belle-Vue »	Rénovation 12/04/1977	3.44	Site charbonnier Projet en cours (voir ci-dessous)
4	« Entrepôt de câbles »	Désaffectation 20/09/1991 Rénovation 15/10/1991	1.65	Site d'activité économique désaffecté
5	« Le Belvédère »	Désaffectation 09/03/2004 Définitif 22/10/2008	2.51	Site à réhabiliter Projet en cours (voir ci-dessous)
6	« Buisson couchant »	Rénovation 12/04/1977	0.37	Site charbonnier
7	« Belle-Vue Grand Bureau »	Désaffectation 18/03/1988 Rénovation 03/08/1988	1.88	Site d'activité économique Projet en cours (voir ci-dessous)
8	« Puits Benoît »	Rénovation 12/04/1977	0.38	Site charbonnier
9	« Buisson levant »	Rénovation 12/04/1977	0.14	Site charbonnier
10	« Saint-Antoine Vedette »	Rénovation 06/02/1974	78.93	Site charbonnier (en partie sur Boussu)
11	« Sainte-Henriette »	Rénovation 12/04/1977	0.67	Site charbonnier
12	« Moulin Mollet »	Provisoire 30/03/2010	1.28	Site à réaménager Projet en cours (voir ci-dessous)
13	« Frédéric »	Rénovation 05/12/1972	9.27	Site charbonnier
14	« Sainte-Catherine »	Rénovation	4.69	Site charbonnier
15	« N° 2 Saint-Charles »	Rénovation 11/01/1971 21/09/1973	13.95	Site charbonnier Projet en cours (voir ci-dessous)
16	« Peuplier blanc »	Rénovation 12/10/1972	2.56	Site charbonnier
17	« N°3 Trou à Dièves et n°5 Avaleresse »	Rénovation 12/10/1972	16.5	Site charbonnier
18	« Sauwartan n°1 »	Rénovation 03/05/1977	4.5	Site charbonnier

Sites à Réaménager (Source : SPW – DGO4, 2011)

Plan de secteur

INFRASTRUCTURES

- Canalisation existante
- Canalisation en projet
- Ligne HT existante
- Ligne HT en projet
- Ligne existante
- Ligne en projet
- Autoroute existante
- Autoroute en projet
- Route de liaison
- Route de liaison en projet

PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

- Intérêt culturel historique ou esthétique
- Intérêt paysager
- Liaisons écologiques
- Réservation
- K Risque naturel ou contrainte
- Prescriptions supplémentaires

PÉRIMÈTRES DE RÉVISION

- RB Révision adoptée
- RB Révision annulée ou Suspendue partiellement
- RA Révision annulée

ZONES D'AFFECTATION

- Habitat
- Habitat à caractère rural

Occupation du sol

TERRAINS ARTIFICIALISÉS

- Terrains résidentiels
- Espaces d'activité économique, de service, d'équipement et de communication
- Mines, décharges et espaces abandonnés
- Espaces verts artificialisés, non agricoles
- Autres terrains artificialisés

TERRES AGRICOLES

- Terres arables
- Cultures permanentes
- Surfaces enherbées
- Fiches agricoles

FORÊTS ET MILIEUX SEMI-NATURELS

- Forêts
- Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée

SURFACES EN EAU / SURFACE HUMIDES

- Zones humides intérieures
- Eaux continentales

AUTRES

- Non classé

Légende des fiches descriptives ci-dessous (Source: SPW-DGO3, CNOSW-DGO4, PLI VO8, S&A, 2011)

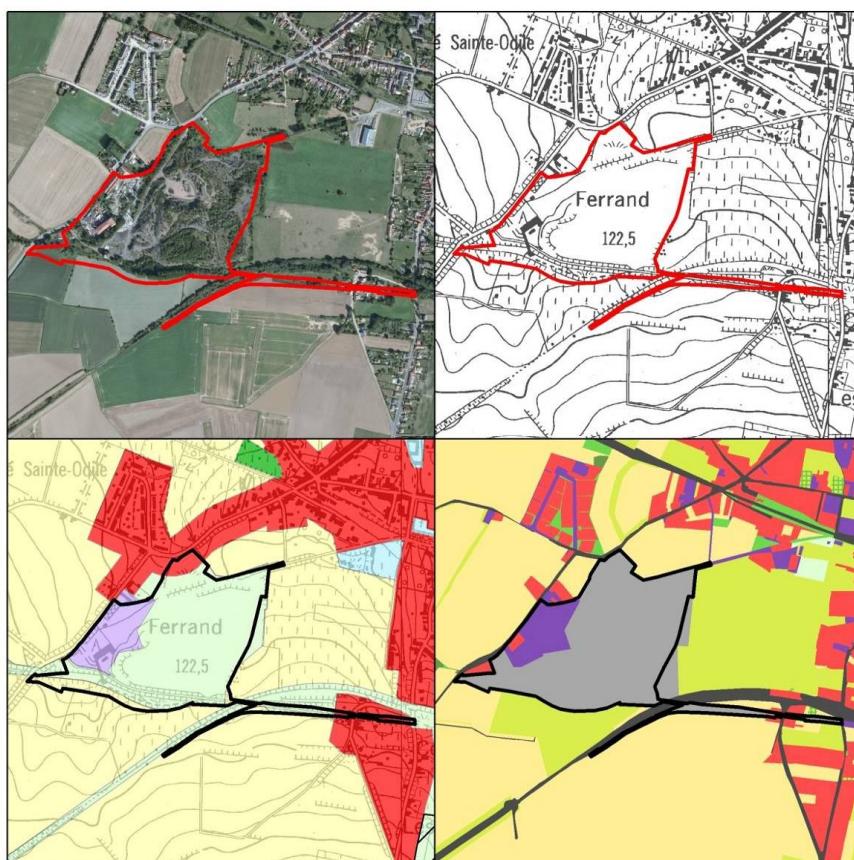
4.5.1.1 Projets et cartographie

1. « Site Ferrand »

En juin 2010 la SPAQUE a entrepris l'évacuation de 10.000 m³ de déchets se trouvant sur le site Covadec (ancien charbonnage Ferrand) conformément à l'arrêté de réhabilitation pris par le Gouvernement wallon. En septembre 2010, la déconstruction des bâtiments à rue a commencé après avoir été vidés. L'ancienne cheminée a été abattue en octobre. La dépollution du sol du site devra s'achever au printemps 2011. L'ancien silo de chargement du charbon subsiste toujours.



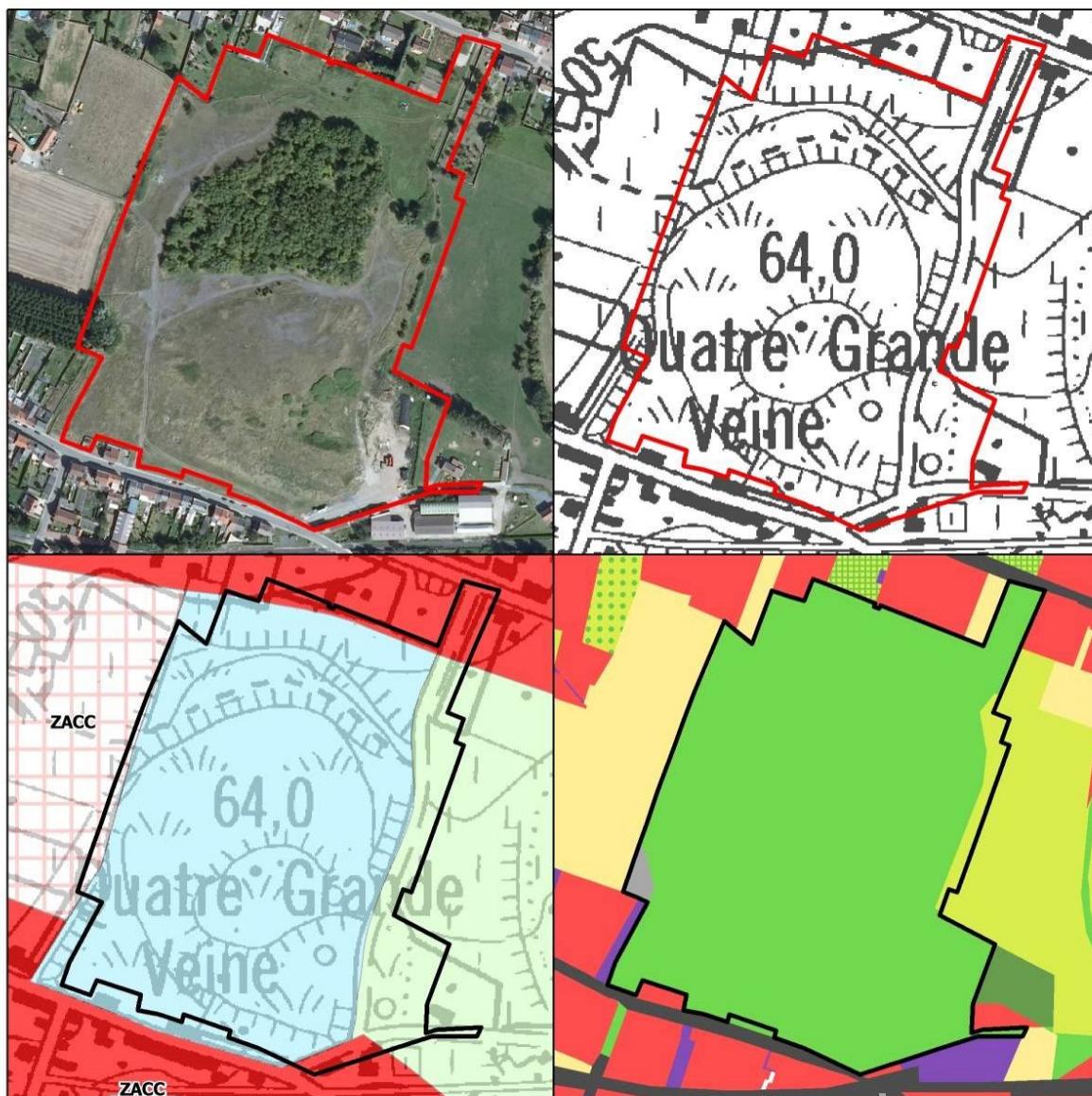
Site Ferrand (Source : <http://www.spaque.be/actualites/ActualiteLecture.php?idnews=929>, - <http://charbonnages.canalblog.com/archives/2011/06/13/21385795.html>, 2011)



De haut en bas et de gauche à droite : PPNC, IGN, Plan de secteur, Occupation du sol
(Source: SPW-DGO3, CNOSW-DGO4, PLI VO8, S&A, 2011)

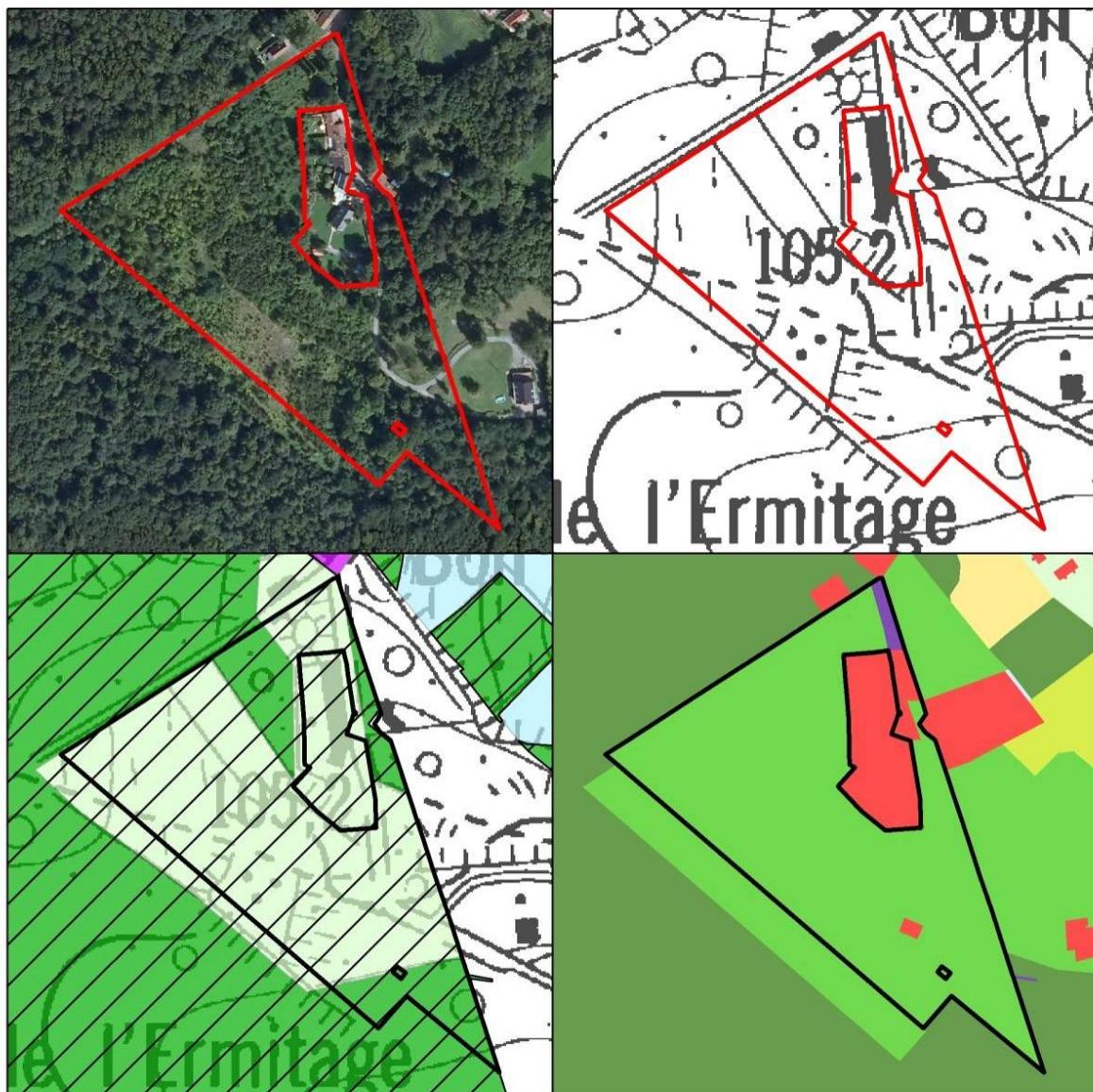
2. « Site N°4 Grande Veine »

Après avoir assaini le site désaffecté, le projet consiste en la construction d'une école de tir comprenant un ensemble de locaux de services administratifs, un espace polyvalent et deux stands de tir en sous-sol. Il sera prévu des barrières végétales autour de la construction afin de l'intégrer au mieux sur le site. Conformément à la destination prévue au plan de secteur, le reste de la zone permettra l'implantation future d'autres infrastructures sportives ou de délassement.



*De haut en bas et de gauche à droite : PPNC, IGN, Plan de secteur, Occupation du sol
(Source: SPW-DGO3, CNOSW-DGO4, PLI VO8, S&A, 2011)*

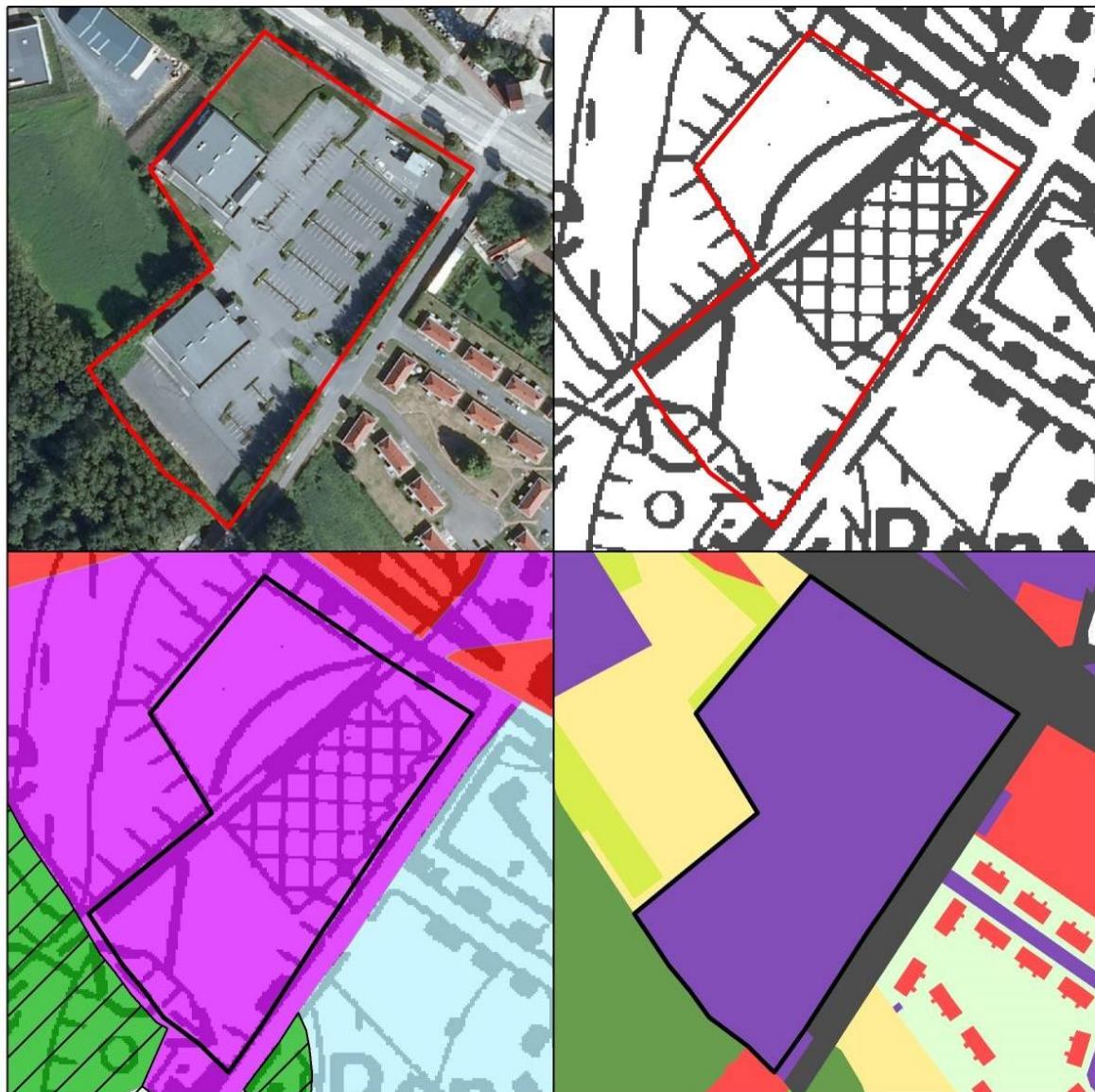
3. « Site n°2 de Belle-Vue »



De haut en bas et de gauche à droite : PPNC, IGN, Plan de secteur, Occupation du sol
(Source: SPW-DGO3, CNOSW-DGO4, PLI VO8, S&A, 2011)

4. « Site de l'entrepôt de câbles »

Il y a possibilité pour la commune d'un projet de commerces et de logements sur ce site après sa dépollution.

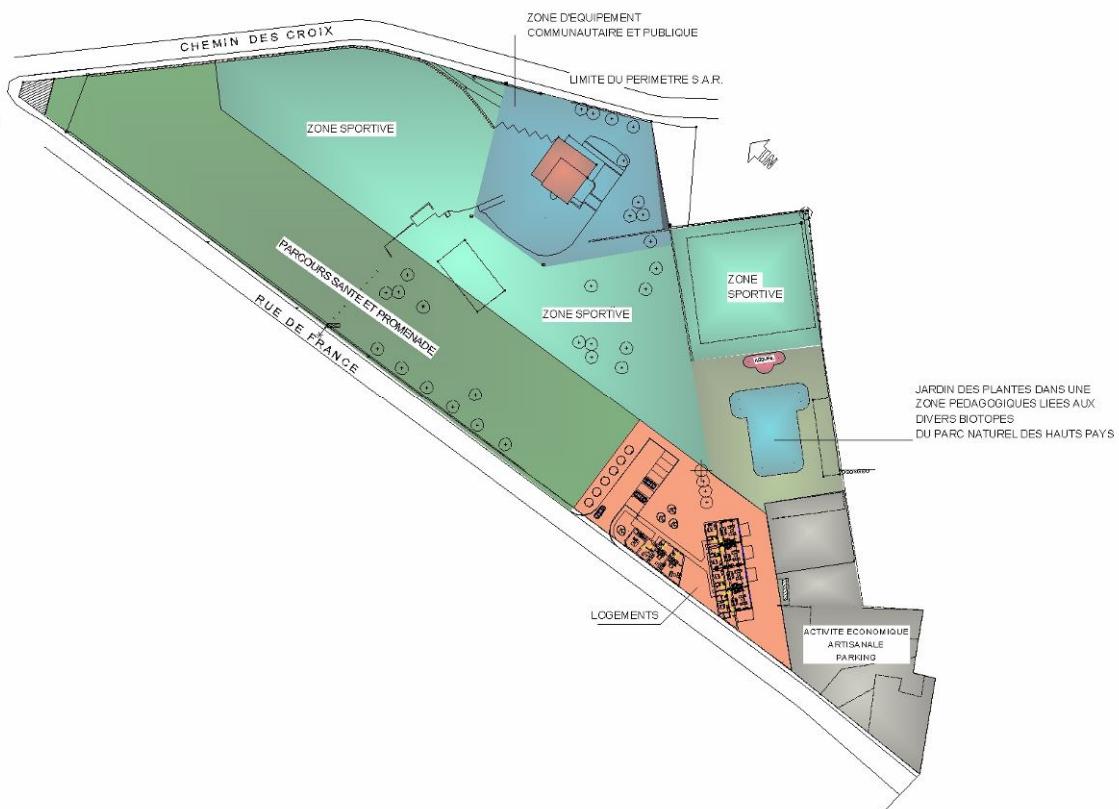


De haut en bas et de gauche à droite : PPNC, IGN, Plan de secteur, Occupation du sol
(Source: SPW-DGO3, CNOSW-DGO4, PLI VO8, S&A, 2011)

5. « Site N°5 Le Belvédère »

Ce projet concerne l'aménagement du SAR en un centre récréatif et sportif. Les bâtiments existants sur le site sont l'ancienne tour de charbonnage dit « Belvédère » et l'ancienne buvette située près des terrains de tennis projetés. Une extension de la tour permettra de recevoir en sous-sol les vestiaires destinés aux activités sportives du site, au rez-de-chaussée un espace « Club House » et enfin, au rez+2, une terrasse et une salle polyvalente. Divers aménagements seront aussi réalisés en relation avec le double terrain de tennis en tapis de gazon synthétique sablé. Le projet de M. Vancraenenbroeck comprend donc 4 courts de tennis, une pataugeoire, un parc, des solariums, un sentier contournant un terril revalorisé et le reliftage de la tour.

L'esprit prédominant du projet de réaménagement est de se fondre au canevas d'antan afin d'implanter les différents projets et raviver ainsi l'attrait touristique et de loisirs du site. Le plan ci-dessus définit les différents espaces à mettre en œuvre.



Affectations du site (Sources : Données communales, RIE, 2010)



Projet de réaménagement du SAR « Le Belvédère »
(Source : <http://mediatheque.lesoir.be/v/regions/hainaut/belvedere>, 2011)



De haut en bas et de gauche à droite : PPNC, IGN, Plan de secteur, Occupation du sol
(Source: SPW-DGO3, CNOSW-DGO4, PLI VO8, S&A, 2011)

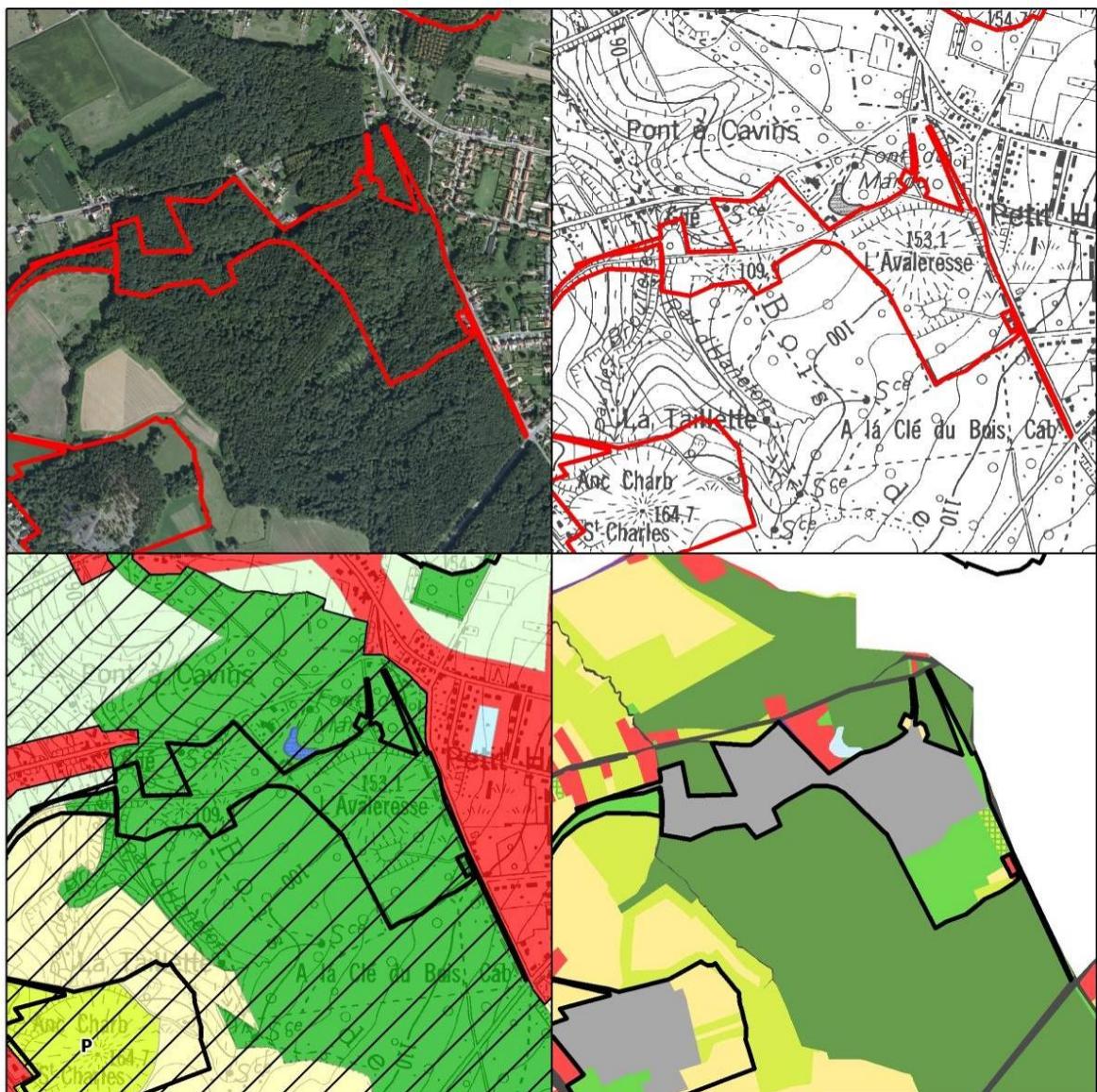
15. « Site n°2 Saint-Charles »

La destination du site est l'équipement communautaire (sport) pour certaines parcelles au nord-ouest et de l'espace boisé pour le reste du site à l'exception d'une bande de 50 mètres le long de la rue Moranfayt réservée à l'habitat. Des terrains de foot vont être aménagés ainsi qu'un nouveau complexe sportif, des vestiaires et environ 82 places de parking.



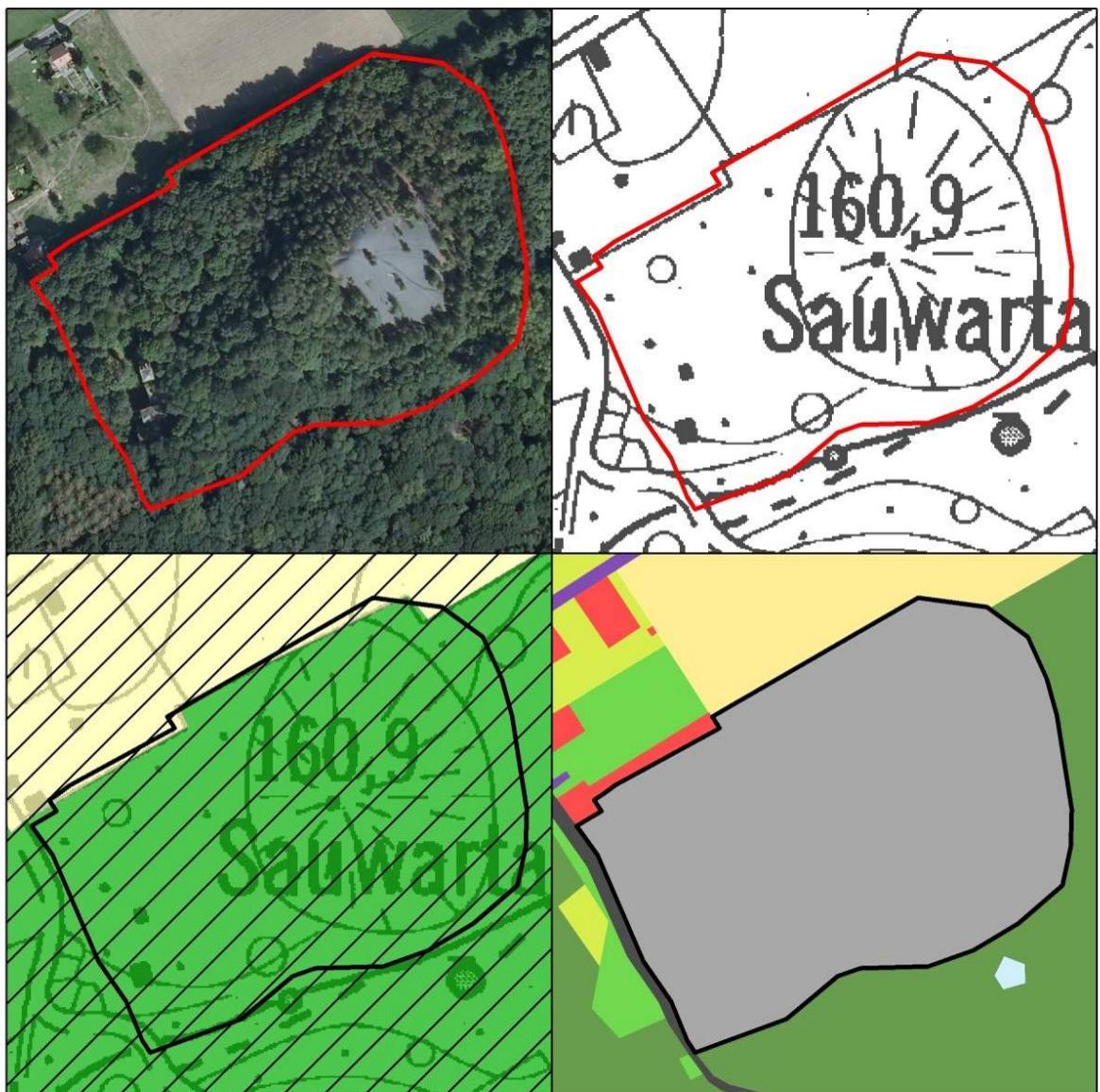
De haut en bas et de gauche à droite : PPNC, IGN, Plan de secteur, Occupation du sol
(Source: SPW-DGO3, CNOSW-DGO4, PLI VO8, S&A, 2011)

17. « Site N°3 Trou à Dièves et n°5 Avaleresse »



De haut en bas et de gauche à droite : PPNC, IGN, Plan de secteur, Occupation du sol
(Source: SPW-DGO3, CNOSW-DGO4, PLI VO8, S&A, 2011)

18. « Le site Sauwartzan N°1 »



De haut en bas et de gauche à droite : PPNC, IGN, Plan de secteur, Occupation du sol
(Source: SPW-DGO3, CNOSW-DGO4, PLI VO8, S&A, 2011)

4.5.2 SITES DE RÉHABILITATION PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE (SRPE)

(Hors périmètre ODR)

Le concept de SRPE (décret-programme du 3 février 2005 de relance économique et de simplification administrative) remplace celui de Sites d'Intérêt Régional (SIR) mais s'appuie sur les mêmes objectifs et sur le même processus de mise en œuvre de SIR.

Une mise à jour des informations relatives aux sites figurant au sein de la liste des SRPE a été réalisée et le site de l'ancienne gare de Dour en fait partie (Chemin de Thulin). Cette ancienne gare est située à l'extrémité nord du noyau d'habitat de Dour, le long d'une ancienne voie de chemin de fer transformée en RAVeL. Ce bâtiment délabré fait l'objet d'actes de vandalisme et de dépôts sauvages en tout genre. Par son isolement, il crée une rupture avec le cadre résidentiel semi-dense avoisinant. La libération de cette parcelle facilitera le contournement de Dour s'il se réalise et permettra la construction de nouveaux logements ou l'implantation d'une petite activité économique.

4.5.3 PÉRIMÈTRE DE RECONNAISSANCE ÉCONOMIQUE (PRE)

(Hors périmètre ODR)

La commune ne comporte qu'un seul Périmètre de Reconnaissance Economique. Il s'agit du zoning industriel de Dour-Elouges.

4.6 AUTRES OUTILS D'AMÉNAGEMENT

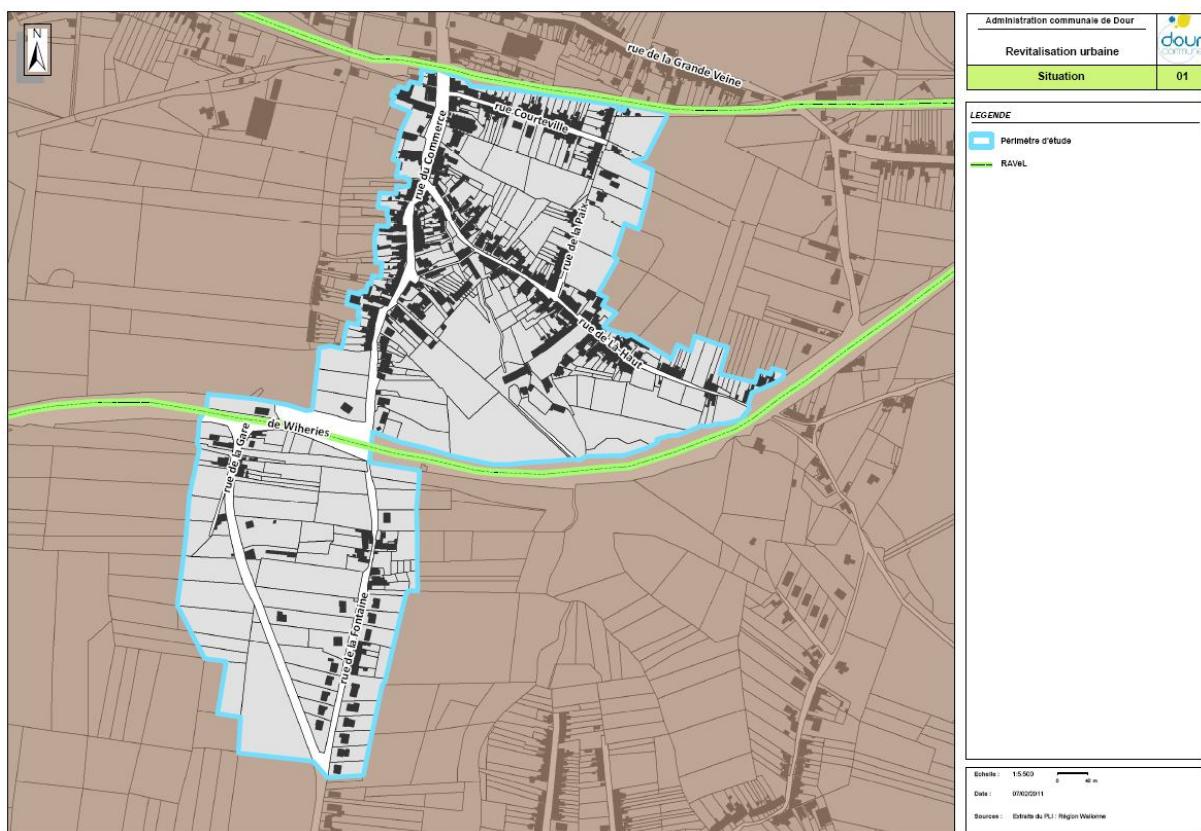
4.6.1 PÉRIMÈTRE DE REMEMBREMENT URBAIN

(Hors périmètre ODR)

Un projet de remembrement urbain est actuellement à l'étude au niveau du site de l'ancienne brasserie du Peuple à Dour. Le dossier était en enquête publique jusqu'au 17 mai 2011. Le projet consiste à créer au niveau de l'îlot de la brasserie environ 225 logements et un nouveau home communal et des espaces publics. L'objectif étant de redynamiser et de redonner un nouveau souffle au centre-ville.

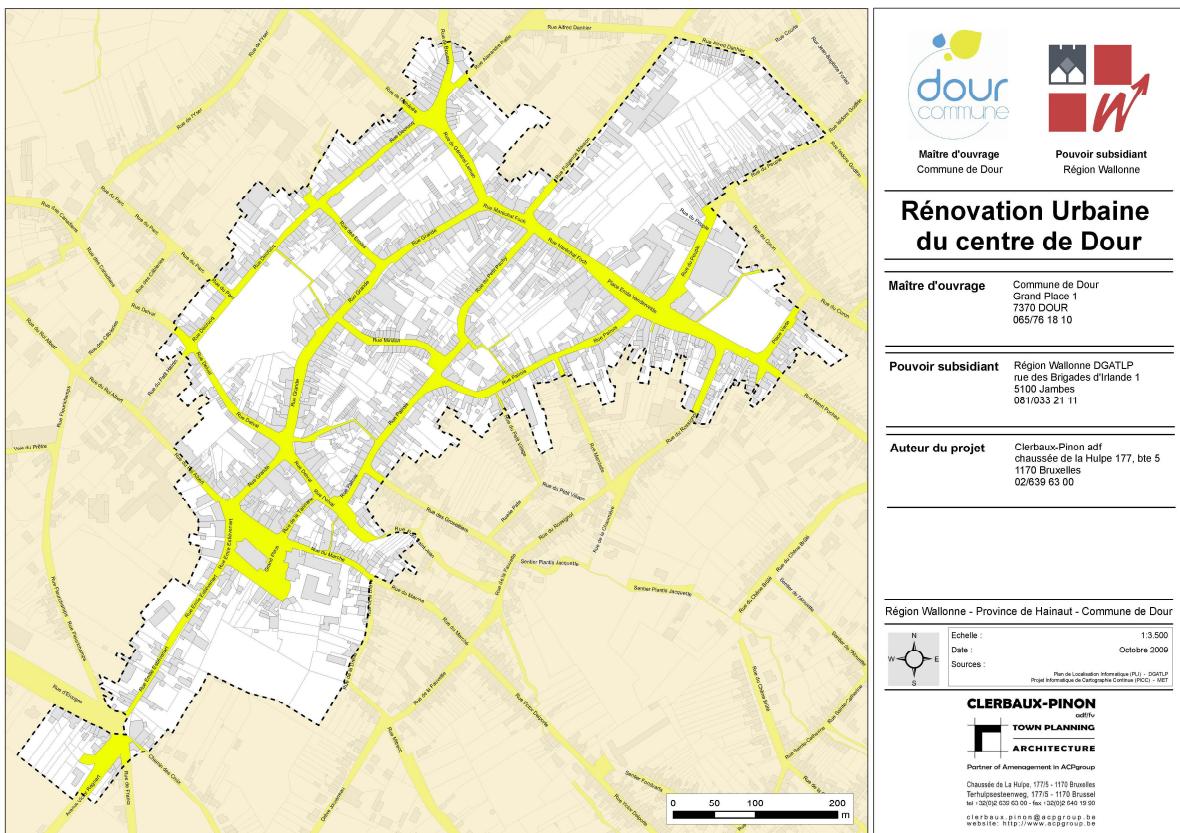
4.6.2 PÉRIMÈTRE DE RÉNOVATION URBAINE

La rénovation urbaine est une action d'aménagement visant à restructurer, réhabiliter ou assainir un quartier urbain. Un premier périmètre de rénovation urbaine a été voté au conseil communal pour le quartier du Monceau à Elouges. Celui-ci englobe La rue Courteville, la rue de la Paix, la rue de là-Haut, le Ravel, La rue de la Fontaine, la rue du Commerce, la rue de la Gare et ru Grande Veine.



Périmètre de rénovation urbaine du quartier Monceau
(Source : Administration communale de Dour)

Notons qu'il existe également un périmètre de rénovation urbaine sur le centre-ville de Dour (hors périmètre ODR).



Périmètre de rénovation urbaine du quartier du centre de Dour (Source : Administration communale de Dour)

4.6.3 REMEMBREMENT RURAL

Le remembrement agricole a contribué, il y a plusieurs dizaines d'années, à modifier profondément les paysages ruraux. Selon la Loi du 22 Juillet 1970 (loi relative au remembrement légal de biens ruraux) article 1 : afin d'assurer, dans l'intérêt général, une exploitation plus économique des biens ruraux, il peut être procédé, conformément aux dispositions de la loi, au remembrement de terres morcelées et de terres dispersées.

Le remembrement tend dès lors à constituer des parcelles continues, régulières, aussi rapprochées que possible du siège de l'exploitation et jouissant d'accès indépendants. Le remembrement peut être accompagné de la création et de l'aménagement de chemins et voies d'écoulement d'eau et de travaux d'amélioration foncière tels que travaux d'assèchement, d'irrigation, de nivellation et de défrichement, ainsi que de travaux d'aménagement des sites et de travaux d'adduction de l'eau et de l'électricité. Avec l'accord des propriétaires, usufruitiers et preneurs intéressés, le remembrement peut être accompagné d'autres améliorations rendues nécessaires par la restructuration foncière ou par la réorientation de la production, tels la démolition, la construction, l'agrandissement, l'amélioration et le raccordement au réseau électrique et à la distribution d'eau de bâtiments de ferme, y compris les locaux d'habitation, ainsi que l'adduction de l'eau et du courant électrique dans les prairies et pâtures. La commune de Dour ne comporte à l'heure actuelle aucun périmètre de remembrement agricole sur son territoire.

4.6.4 AUTRES OUTILS D'AMÉNAGEMENT¹⁶

La commune ne possède ni Règlement Communal d'Urbanisme (RCU – manière de construire les bâtiments, les voiries, et les espaces publics en se conformant aux dispositions des règlements de la commune), ni Schéma de Structure Communal (SSC – document d'orientation, d'évaluation, de gestion et de programmation du développement durable du territoire communal), ni Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RGBSR). La commune dispose par contre d'une Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM).

Il n'existe pas actuellement de périmètre de revitalisation urbaine ni de zone protégée en matière d'urbanisme (ZPU). La revitalisation urbaine est une action visant, à l'intérieur d'un périmètre donné, de développer et d'améliorer l'habitat, services et commerces compris. En ce qui concerne la ZPU et dans la plupart des cas, ce sont les centres historiques de villes ou de villages qui sont concernés par l'application de règlement général sur les bâties dans une zone protégée en matière d'urbanisme. Ce règlement prend en compte la volonté de préserver au mieux le caractère traditionnel d'une zone.

4.6.5 PROJET DIVERS

- Projet de rénovation/réhabilitation du quartier de la « Citadelle » à Elouges
- Aménagement d'une future voirie pour désengorger le village de Wihéries (en projet) ;
- Projet immobilier bioclimatique au nord de Wihéries ;
- Modification du plan de secteur et transformation de la zone d'extraction du sud de la zone d'activité économique de Dour en zone de parc ;
- Projet de maison de seconde résidence touristique (chalets résidentiels) à l'emplacement de l'ancien camping de Blaugies racheté.
- Projet de rénovation urbaine au niveau du quartier Là-Haut à Elouges (Convention avec l'auteur de projet en date du 4 juillet 2011)



« Quartier de la Citadelle »
(Source : S&A, 2011)

¹⁶ Mise à jour juin 2013 – L'élaboration d'un Schéma de Structure Communal et d'un Règlement Communal d'Urbanisme est prévue au budget 2013 de la commune.

4.7 SYNTHÈSE DU CHAPITRE

➤ **Le SDER**

- Région urbaine de Mons ;
- Site industriel de 200 à 1.000 emplois ;
- Extrême nord : parc d'activité économique de plus de 50 ha ;
- Nord de la commune faisant partie de l'Eurocorridor.

➤ **Le Plan de Secteur**

- Plan de secteur de Mons-Borinage ;
- Habitat dans la moitié nord et habitat à caractère rural dans la moitié sud ;
- 26,3% des surfaces du Plan de Secteur sont destinées à l'urbanisation ;
- 56,6% des surfaces sont en zone agricole ;
- 9,8% des surfaces sont en zone forestière ;
- Potentiel foncier d'environ 166 ha ;
- 8 ZACC réparties dans la commune pour un total de 56,37 ha ;
- 148 ha de zone d'activité économique industrielle et mixte ;

➤ **Les pouvoirs publics comme acteurs fonciers**

- Les surfaces cadastrales publiques représentent 14,9%, soit 482,6 ha, de la totalité des surfaces cadastrales de Dour ;
- Plus de 16% des propriétés cadastrales publiques appartiennent à la commune de Dour pour une superficie totale de 80,1 ha. 74,8% de ces surfaces ne sont pas urbanisées.

➤ **Outils et contraintes de l'aménagement du territoire**

- 4 PCA sur la commune dont 2 hors périmètre ODR ;
- 18 sites à réaménager (SAR) dont 8 sur le périmètre de l'ODR ;
- 1 site de réhabilitation paysagère et environnementale (SRPE) (Hors périmètre ODR) ;
- 1 périmètre de reconnaissance économique (PRE) (Hors périmètre ODR) ;
- 1 périmètre de remembrement urbain (Hors périmètre ODR) ;
- 1 périmètre de rénovation urbaine à Elouges ;
- Pas de schéma de structure communal (SSC) ;
- Pas de règlement communal d'urbanisme (RCU) ;
- Pas de règlement général sur les bâtisses en site rural (RGBSR) ;
- Pas de périmètre de revitalisation urbaine ni de ZPU.

5 STRUCTURE URBANISTIQUE ET PATRIMOINE BÂTI

5.1 INTRODUCTION

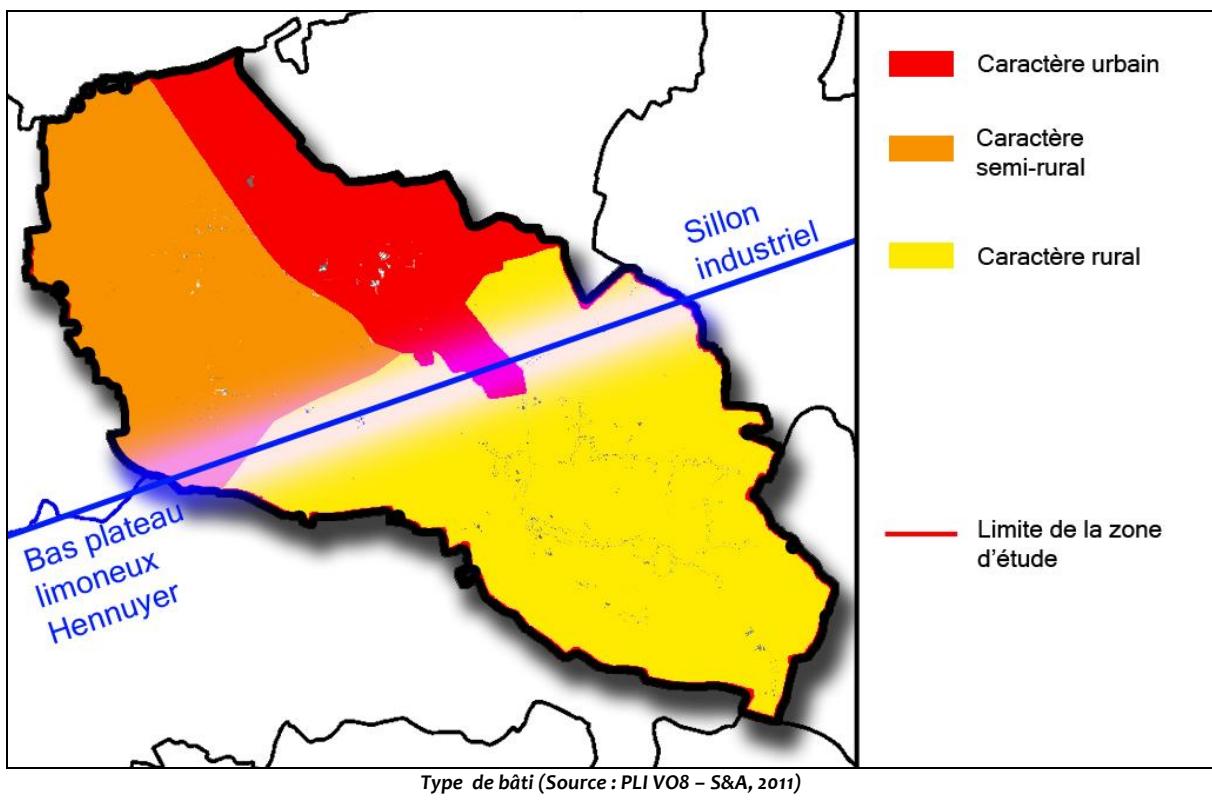
La commune de Dour se situe sur deux régions agro-géographiques : le sillon industriel ou plus précisément l'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre et le plateau limoneux hennuyer au sud. Les villages se répartissent sur ces différentes zones et leurs caractéristiques urbanistiques et typologiques dépendent de la région au sein de laquelle ils se trouvent.

Pour l'analyse de l'évolution urbanistique, plusieurs cartes ont été utilisées successivement pour chaque village dont :

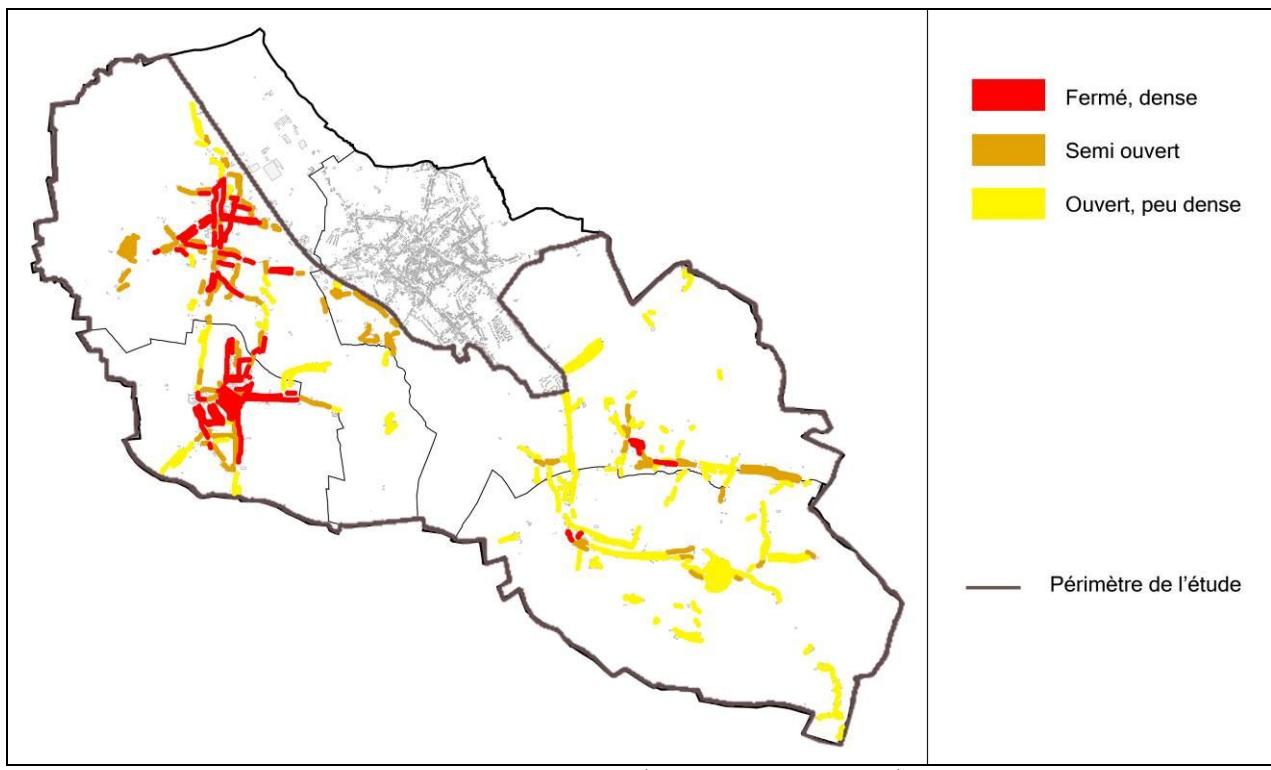
- La carte de Ferraris : elle peut aussi être appelée carte des Pays-Bas autrichiens, c'est une carte historique établie entre 1770 et 1778 par le comte Joseph de Ferraris. Le levé topographique a été effectué sur le territoire aujourd'hui belge et luxembourgeois ainsi que sur une partie des territoires allemands et néerlandais. Entièrement réalisée et dessinée à la main par des élèves officiers, la carte de Ferraris avait une vocation exclusivement militaire : elle retraçait les éléments stratégiques les plus importants comme des rivières, des ponts ou des chemins creux permettant d'y cacher des troupes. Dépourvue de système de référence, la carte renseigne le relief, l'occupation du sol, l'habitat, le réseau routier et le réseau hydrographique, l'organisation paroissiale ainsi que les limites administratives de l'époque ;
- La carte de Vandermaelen : le nom provient du géographe et cartographe célèbre (1791 – 1869). Philippe Vandermaelen établit de nombreuses cartes topographiques de haut niveau scientifique. Celles utilisées dans cette étude datent de 1846-1854 et sont au 1:20000 ;
- Le Plan de Secteur : il s'agit d'une carte reprenant toutes les parcelles de terrain de Wallonie, légendées en fonction de leur affectation urbanistique. L'affectation urbanistique (aussi appelée destination urbanistique) d'un bien dépend de l'usage qui en est fait et de l'activité qui y est développée. Les biens sont alors regroupés en zones en fonction de ces activités, et les zones sont inscrites dans le Plan de Secteur wallon.
- La carte IGN, les orthophotoplans et le cadastre informatisé (Plan de Localisation Informatique)

Cf. Carte 6 : Plan de Secteur de Mons-Borinage

Cf. Annexe 3 : Patrimoine monumental de Dour, « Patrimoine architectural et territoires de Wallonie



La carte ci-dessus représente le dégradé progressif entre d'une part le borinage et ses tissus urbanisés denses fermés et d'autre part un environnement plus agricole où les constructions sont de type rural et les paysages plus ouverts. La densité d'urbanisation croît au nord et diminue considérablement au sud (voir carte ci-dessous).



Dans cette partie, les villages vont être successivement décrits en partant de l'unité la plus dense et la plus urbaine pour finir par les petits hameaux isolés, ruraux et très peu denses du sud-est de la commune :

- Dour ;
- Elouges ;
- Wihéries ;
- Blaugies et Coron de Blaugies ;
- Petit-Dour et Offignies.

5.2 EVOLUTION URBANISTIQUE DES DIFFÉRENTS VILLAGES

5.2.1 DOUR

(Hors périmètre ODR)



Carte de Ferraris, terril à Dour, carte de Vandermaelen, PPNC, Isolation du bâti
(Source : www.kbr.be, ADESA – SPW – DGO4 – PPNC – PLIVo8, 2011)

Dès le 18^{ème} siècle, Dour présentait déjà une grande concentration d'habititations. Au fil des siècles, ce bourg a continué à se densifier jusqu'à façonner l'habitat actuel essentiellement constitué d'habitations de rangées de deux façades qui rend le centre et certaines rues très dense. On peut donc ressentir le caractère urbain de ce centre en relation et en conurbation avec Bois-Boussu sur la commune de Boussu au nord-est. Comme dans la plupart des agglomérations de ce type, la densité décroît au fur et à mesure que l'on s'écarte du centre originel et l'habitat de rangée fait place aux pavillons « 4 façades » généralement plus récents.

5.2.2 ELOUGES



Carte de Ferraris, carte de Vandermaelen, Chapelle de Cocars, PPNC, Isolation du bâti
(Source : www.kbr.be – SPW-DGO4 – www.wikipedia.org – PPNC – PLIVo8, 2011)

Rapide coup d'œil...

- ✓ Village en conurbation avec Wihéries ;
- ✓ Village rue à l'origine ;
- ✓ Densité intermédiaire entre l'urbain et le rural (ruelles très denses et rues très ouvertes) ;
- ✓ Deux cités ;
- ✓ Zone d'habitat au plan de secteur ;
- ✓ Grande zone d'activité économique industrielle ;
- ✓ Patrimoine : Chapelle de l'Ermitage de Cocars, Eglise Saint-Martin, Ferme de l'Alouette, Maison communale, Maison du Peuple, etc.

La silhouette originelle du village et l'actuelle colonne vertébrale de l'urbanisation d'Elouges est la rue du Commerce prolongée par la rue de la Fontaine sur un axe nord-sud. Deux églises furent construites sur le territoire de l'ancienne commune d'Elouges. Celles-ci rappellent l'existence de deux noyaux séparés : Elouges Centre et son hameau, Elouges Monceau. Ces deux centres ont formé l'axe principal qui fut déjà bordé d'un habitat très dense au 18^{ème} siècle. L'implantation en ordre semi-ouvert du bâti le plus ancien contraste avec les fronts continus d'habitations construites plus tardivement. Peu à peu, des rues perpendiculaires sont apparues et se sont densifiées à leur tour. Le bâti se présente donc souvent sous forme d'enfilades assez homogènes au point de vue urbanistique et non pas au point de vue typologique. La rue principale suit le cours du ruisseau d'Elouges qui courait autrefois à ciel ouvert au centre du village.

Les voies secondaires sont aussi révélatrices du développement du village à la fin du 19^{ème} siècle. L'actuelle rue du Stade où s'élève la maison du peuple, les fronts bâtis de maisons ouvrières et de maisons bourgeoises de la rue de la Chapelle, l'actuelle rue de la Grande Veine qui mène à l'ancien charbonnage du Levant d'Elouges et la rue des Andrieux sont symptomatiques de l'extension du bâti de part et d'autre de la rue principale durant cette période. Le bâti d'Elouges se caractérise ainsi par un contraste entre d'une part une typologie rurale encore bien représentée par d'anciennes fermes et de petites maisons basses et d'autre part une production plus tardive et un modèle urbain¹⁷.

La nationale N552 constitue la barrière nord-est entre les habitations et le parc d'activité économique appartenant toujours au village d'Elouges.

Au 20^{ème} siècle, deux cités font leur apparition aux extrémités du village dans le but de loger les habitants travaillant dans les mines : la cité Sainte-Odile à l'ouest et la cité Cantineau au sud.

Les principaux espaces publics (places) résultent des élargissements successifs de la voirie principale du village. Ceux-ci étaient d'ailleurs déjà présents au temps de Ferraris. Le retrait des bâtiments par rapport à l'axe de la voirie à l'entrée nord du village est lié à la présence ancienne du ruisseau à vue ouverte. Le sud-est est assez vallonné grâce aux dénivélés créés par le ruisseau d'Elouges et le Rieu Saussez.

Au plan de secteur, les zones d'aménagement communal concerté sont proposées dans la continuité du développement des quartiers du 19^{ème} siècle, au quartier Monceau et au sud de la rue des Andrieux. En gardant des proportions restreintes, elles pourraient se développer sans nuire à la lecture évidente de la structure initiale de village-rue.

¹⁷ Patrimoine architectural et territoires de Wallonie. Colfontaine, Dour, Frameries, Honnelles et Quévy, Mardaga

5.2.3 WIHÉRIES



*Carte de Ferraris, carte de Vandermaelen, PPNC, Profil villageois, Isolation du bâti
(Source : www.kbr.be – SPW – DGO4 – PPNC – image ADESA – PLIVo8, 2011)*

Rapide coup d'œil...

- ✓ Village en conurbation avec Elouges ;
- ✓ Village étoile ;
- ✓ Densité intermédiaire entre l'urbain et le rural (ruelles très denses et rues très ouvertes) ;
- ✓ Pas de cité ;
- ✓ Zone d'habitat et zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur ;
- ✓ Patrimoine : Maison du peuple de Wihéries, Ferme abbatiale de la Courte, Eglise Notre-Dame, etc.

Au 18^{ème} siècle, Wihéries était déjà constitué d'un petit réseau de rues de forme quelconque et ayant pour centre son église. Le noyau ancien du village s'étale donc autour de son église. Les rues qui à l'origine

étaient déjà très denses sont les rues du Quesnoy, la rue Basse et les petites rues autour du centre. L'extension du village s'est ensuite réalisée en prolongeant et en densifiant l'urbanisation des rues sous forme de nébuleuse ou d'étoile.

Les rues du centre sont assez étroites et entrelacées et les constructions sont mitoyennes et étagées. Plusieurs habitations rurales se sont insérées dans ce tissu ancien au cours du 19^{ème} siècle. On peut aussi dénombrer quelques maisons de maîtres et des fermes surtout sur le côté sud-ouest ouvert sur les parcelles agricoles. L'essentiel des maisons ouvrières se situe dans des rues plus récentes.

Le village de Wihéries est très vallonné et est marqué par le ruisseau d'Elouges, dont l'encaissement maximal se trouve au centre du noyau bâti, entouré de prairies et de champs.

Des carrières de grès à pavés furent exploitées jusqu'après la guerre 14 – 18. On y trouvait aussi autrefois des briqueteries, une fabrique de textile, une fabrique de tabac, deux brasseries et des artisans ruraux.

L'agglomération, bien que située au-dessus d'un gisement houiller, ne possède pas d'industries houillères de par la présence dans son sous-sol de roches très dures (grès ou quartzite) sur une épaisseur de 50 mètres. Cependant, ce type d'industries se retrouve sur les territoires voisins d'Elouges, de Dour et de Boussu.

Au plan de secteur on peut remarquer la transition dans ce même village entre l'urbain et le rural avec au nord du village de la zone d'habitat et au sud de l'habitat à caractère rural.

5.2.4 BLAUGIES



Carte de Vandermaelen, Carte de Ferraris, Isolation du bâti, PPNC
(Source : SPW – DGO4 – www.kbr.be – image ADESA – PLIVo8 – PPNC, 2011)

Rapide coup d'œil...

- ✓ Village et hameau ;
- ✓ Village-rue ;
- ✓ Faible densité, propre au milieu rural ;
- ✓ Pas de cités ;
- ✓ Extension d'habitat récent ;
- ✓ Espaces publics et places en grand nombre ;
- ✓ Zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur ;
- ✓ Patrimoine : Ancienne maison communale, Maison Bouvez, Ferme de la petite dîme, Eglise Saint-Aubin, Ancien château-home, Abbaye de Saint Ghislain, Brasserie de la dîme, etc.

Contrairement aux centres urbains précédents, le village de Blaugies n'a pas connu d'importantes modifications depuis le 18^{ème} siècle. En effet, en comparant la carte Ferraris et les photos aériennes récentes (PPNC) on observe qu'aucune rue ne s'est vue caractérisée par l'implantation massive de nouvelles habitations. Les seules exceptions à la règle concernent les voiries situées au nord-est avec la rue des Vainqueurs et la rue Planche à L'Aulne et la rue Voie Blanche à l'ouest. Certaines rues sont bordées d'habitations 4 façades et de villas qui peuvent parfois venir déstructurer le paysage rural.

Le village de Blaugies peut être décrit comme un village-rue et il a les traits d'un village complètement rural. En effet, la densité d'habitation est très faible et cet habitat s'étire le long de la rue principale ouverte de part et d'autre vers les espaces agricoles. Les champs et les prairies alternent avec le bâti. La rue principale du village s'étire d'une part jusqu'au hameau appelé « Coron de Blaugies » d'autre part jusqu'à la frontière française. Dans le village, la voie principale s'élargit à quatre endroits pour former la Grand'Place et trois autres petites placettes boisées (la place Saint-Jacques = place du jeu de balle), la place du Joncquois et la place Saint-Aubin). Les deux dernières sont plantées d'arbres remarquables. Notons que l'église ne se trouve pas au centre du village, mais à l'entrée ouest de celui-ci.

Le bâti ancien est essentiellement composé de petites fermes et des maisons rurales datant du 18^{ème} et du 19^{ème} siècle.

L'activité est essentiellement agricole. Une sucrerie et une brasserie disparurent au début du 20^{ème} siècle.

5.2.5 LE CORON DE BLAUGIES



*Carte de Vandermaelen, Carte de Ferraris, Isolation du bâti, PPNC
(Source : SPW – DGO4 – www.kbr.be – image ADESA – PLIVo8 – PPNC, 2011)*

Cette excroissance du village de Blaugies consiste en une petite concentration de bâtisses à l'extrême sud-est de la commune juste avant la frontière française.

Par rapport au 18^{ème} siècle ce petit hameau n'a pas beaucoup évolué. En effet on ne dénombre quasi pas de nouvelles constructions 4 façades et les deux rues formant le hameau sont bordées d'une urbanisation très peu dense formée d'habitations et de fermes.

La Moneuse est une des bières produites par la brasserie de Blaugies, qui se trouve depuis quelques années dans le coron de Blaugies.

5.2.6 PETIT-DOUR



Carte de Ferraris, Isolation du bâti, PPNC, Carte de Vandermaelen
(Source : www.kbr.be, SPW-DGO4, image ADESA, PPNC, PLIV08)

Rapide coup d'œil...

- ✓ Hameau de Dour ;
- ✓ Village-rue ;
- ✓ Faible densité excepté quelques rues ;
- ✓ Pas de cité ;
- ✓ Zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur ;
- ✓ Patrimoine : Moulin de Mouligneau, Ferme de Moranfayt, Eglise Saint-Joseph, etc.

Parallèlement et à l'instar du village de Blaugies, ce hameau qui faisait partie de l'ancienne commune de Dour (au sud) se configure en village-rue.

L'évolution urbanistique ne fût pas non plus très conséquente par rapport à la carte de Ferraris. On peut toutefois constater qu'il y avait au départ une dissociation du hameau de Petit-Dour en deux entités séparées qui sont aujourd'hui en conurbation : Trieux de Toquy et Rophaye. La partie est du hameau était très dense par rapport au reste de l'urbanisation. On y retrouve des petites fermes de la seconde moitié du 18^{ème} et du début du 19^{ème} siècle. Ces dernières sont généralement installées perpendiculairement à la voirie et sont accompagnées de prairies. L'implantation de la grange en léger décrochement est typique à Petit Dour qui s'inscrit en zone d'habitat rural au plan de secteur.

En général, l'implantation des bâties par rapport à la voirie ne s'est pas réalisée avec un décrochement ou un alignement constant, excepté la conurbation précédemment citée formée par de l'habitat pavillonnaire 4 façades d'une typologie et d'un recul constant par rapport à la voirie.

Le village-rue reste encore très peu dense à l'instar des hameaux ruraux malgré la densification effectuée au cours des siècles. Il existe toutefois, actuellement, une partie où l'urbanisation s'est faite sous forme d'habitat de rangée continue et perpendiculaire à la voirie. Cette rue nommée Ulysse Moury se trouve à l'ouest du hameau. Ces habitations mitoyennes de type urbain témoignent du développement industriel de la région du siècle passé.

5.2.7 OFFIGNIES



*Carte de Ferraris, Carte de Vandermaelen, PPNC, Isolation du bâti
(Source : www.kbr.be – SPW – DGO4 – PPNC – PLIVo8, 2011)*

Rapide coup d'œil...

- ✓ Hameau de Dour ;
- ✓ Densité faible ;
- ✓ Types d'urbanisation très variés (4 façades, fermes, bâti ancien, etc.)
- ✓ Pas de cité ;
- ✓ Zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur ;
- ✓ Patrimoine : /

La plus grande évolution de ce petit hameau se trouve à l'est du noyau, là où se sont implantées, le long de la voirie, une série de nouvelles habitations 4 façades alignées (rue Moranfayt et rue d'Offignies).

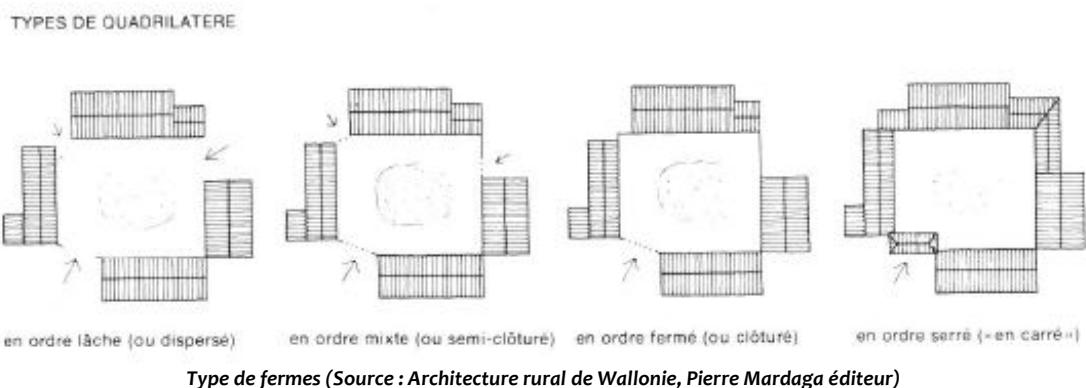
Ce petit hameau se situe à la lisière de Blaugies et de Petit-Dour, en marge de la route menant vers les Hauts-Pays. Il se confine dans un environnement de prairies parsemées de saules, au relief légèrement ondulé. Offignies s'organise donc simplement de part et d'autre d'une voirie dessinée en Y et se développe autour d'une zone agricole centrale. Excepté les pavillons récents, l'habitat se compose de quelques fermes et maisons rurales du 19^{ème} et du début du 20^{ème} siècle. L'installation en retrait oblique ou parfois perpendiculaire, l'homogénéité de gabarit et des matériaux donnent au hameau une perspective d'ensemble, rythmée par les nombreux décrochements, les élargissements de voiries et les intervalles de pairies.

5.3 TYPOLOGIE ARCHITECTURALE DES DIFFÉRENTS VILLAGES DE LA COMMUNE

Les tendances majeures de l'architecture de la commune, y compris le village de Dour, sont le néo-classicisme, l'électrique et l'Art déco. Le premier style se trouve dans les institutions scolaires et les établissements industriels, tandis que le second dans certaines habitations particulières. L'architecture publique, privée ou industrielle se trouve donc marquée des caractéristiques de cette architecture néo-classique, électrique et Art Déco.

5.3.1 BÂTI AGRICOLE (FERMES)

Le territoire se caractérise par un nombre limité de fermes moyennes en ordre clôturé ou semi-clôturé (la Ferme Chevalier, la Ferme de l'Alouette, la Ferme de la Petite Dîme, etc.). Celles-ci se trouvent souvent au cœur ou en périphérie directe des villages. L'essentiel de l'architecture rurale est représentée par de petits ensembles, établis en long ou articulés en décrochement et souvent implantés en retrait ou en perpendiculaire.



La ferme Chevalier ou Cense de la Courte à Elouges :

Il s'agit d'un quadrilatère important de bâtiments construits du 17^{ème} au 19^{ème} siècle organisé autour d'une vaste cour s'ouvrant sur la rue par un porche colombier du 19^{ème} siècle. Face au logis originellement de type tournaisien, s'élève une impressionnante grange de 45 mètres de long et de 12 mètres de large, en briques sur soubassement en moellons datant de 1767. Accompagnée d'un potager et d'une mare, c'est le fleuron de la localité. Elle domine le paysage bâti, à la lisière des champs. L'ampleur de ses bâtiments peints rappelle l'emprise que possédait autrefois l'abbaye de Saint-Ghislain sur la région.



La ferme Chevalier (Source : S&A, 2011)

La ferme de l'Alouette à Elouges :

Cette ferme est dominée par l'imposante maison de maître bâtie vers 1910. Sa silhouette blanche est reconnaissable grâce à sa tour à clocheton et à son pignon à gradins. L'entrée est fermée par une grille de style art nouveau, fabriquée à Dour. La cour est agrémentée d'un puits en fonte. Elle présente un jardin intéressant.



Ferme de l'Alouette (Source : S&A, 2011)

La ferme de la Petite Dîme à Blaugies¹⁸ :

Construit en 1729, le bâtiment de gauche servit à ses débuts à la perception de la petite dîme (perçue sur le foin, certains fruits, la laine et les agneaux) par l'abbaye de Saint-Ghislain. Les dîmes furent supprimées à la Révolution française. Le corps de logis de style traditionnel, situé au fond, est plus récent. Transformée en ferme, elle fut rachetée en 1964 par Hubert Estiévenart, propriétaire de la ferme de la sucrerie. Aujourd'hui transformée, elle sert de maison particulière à ses deux filles et leur famille.



Ferme de la Petite Dîme (Source : S&A, 2011)

¹⁸ <http://www.pnhpdoc.fmgeneration.be>

La ferme de Moranfayt à Petit-Dour :

Située sur l'emplacement d'une ancienne villa romaine, elle fut confiée au 11^{ème} siècle à la famille Warelle-De-Behault par les abbés de Saint-Ghislain qui en étaient propriétaires. Le porche d'entrée, surmonté d'un pigeonnier et orné d'une tête de taureau fut abattu en 1950. C'est aujourd'hui une ferme biologique.



Ferme de Moranfayt (Source : S&A, 2011)

5.3.2 HABITATIONS PRIVÉES (AGRICOLAS, OUVRIÈRES, BOURGEOISES)

Le tissu bâti composé pour l'essentiel de bâtisses du 19^{ème} et du 20^{ème} siècle est de type urbain pour les villages au nord et beaucoup plus rural pour les villages au sud de la commune. La majorité des habitations est toutefois constituée en brique parfois agrémentée de calcaire pour le bâti urbain. Le bâti de type rural adopte plus volontiers le grès local pour les soubassements ou les pignons pour accompagner la brique et les tuiles rouges. Le bâti des villages plus ruraux se décline en habitations modestes souvent accompagnées d'une étable sous fenil.

L'habitat en rangée très simple et de type ouvrier qui caractérise les villages de plus grande densité du nord de la commune est en relation avec une architecture bourgeoise apparentée au patronat (maisons bourgeoises ou de maîtres isolées dans de vastes propriétés emmurées) et insérée dans le tissu bâti. Dans les villages semi-ruraux comme Elouges, le bâti se caractérise par un contraste entre d'une part une typologie rurale encore bien représentée par d'anciennes fermes et de petites maisons basses et d'autre part une production plus tardive et des modèles urbains. Les volumes s'élèvent à un niveau ou à un niveau et demi et sont caractérisés par des pignons débordants qui adoptent le style classique.

De manière générale, nous pouvons caractériser l'habitat comme étant relativement hétéroclite et modeste, nous y retrouvons :

L'habitat urbain dense :



Elouges (Source : S&A, 2011)

L'habitat rural dense :



Elouges et Wihéries (Source : S&A, 2011)

L'habitat rural ouvert :



Blaugies (Source : S&A, 2011)

L'habitat Bourgeois et maison de maître :



Dour et Elouges (Source : S&A, 2011)

L'habitat hétéroclite :



Wihéries (Source : S&A, 2011)

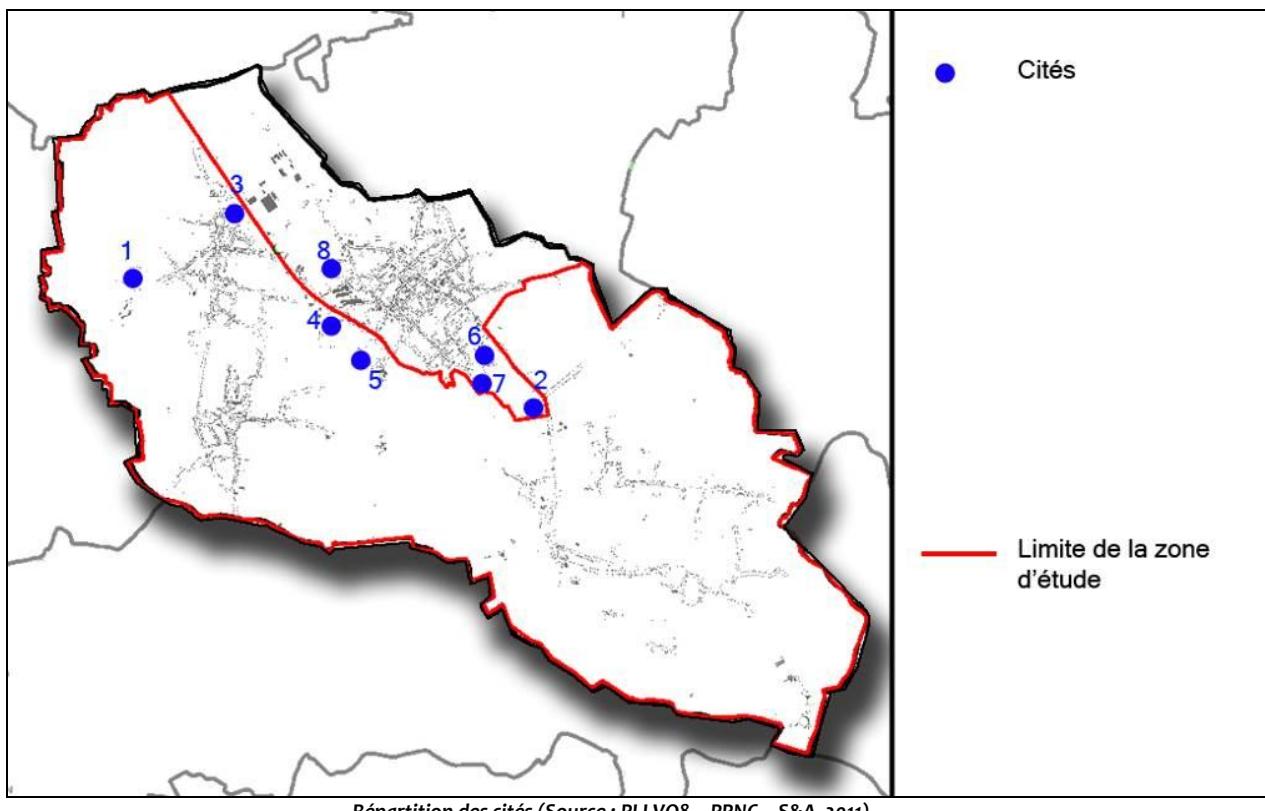
L'habitat pavillonnaire récent :



Elouges (Source : S&A, 2011)

5.3.3 LES CITÉS

Les premières cités ont vu le jour au début du 20^{ème} siècle et se sont développées indépendamment des structures préexistantes. Celles-ci regroupaient une série de maisons ouvrières qui étaient dédiées à l'habitat des ouvriers des mines. Actuellement, on peut dénombrer 7 grandes cités réparties dans les villages plus urbains du nord de la commune.



La Cité Sainte-Odile à Elouges (n°1):

Cette grande cité est isolée au sud-ouest de la localité et s'organise en petite communauté indépendante autour de son école. Datant du milieu du 20^{ème} siècle, la typologie de l'habitat est très sobre et tous les pavillons sont de même gabarit. La cité totalise 20 logements de 2 chambres et 89 logements de 3 chambres.



Cité à Elouges (Source : S&A, 2011)

La Cité H. Harmegnies à Dour (n°2) :

La cité, d'une emprise considérable et non intégrée dans un cadre bâti existant, est constituée d'une trentaine de pavillons de différentes morphologies. Ces pavillons regroupent en moyenne 5 logements et leur gabarit compte un rez + 1 + toiture. Le choix des matériaux est relativement sobre avec de la brique et du crépis. Néanmoins, on dénombre quelques toitures plates parmi les toitures en pente.



Cité à Dour (Source : S&A, 2011)

La Cité Jules Cantineau à Elouges (n°3) :

Cette cité est constituée de pavillons parallèles à la voirie. Chaque pavillon comprend en moyenne 4 logements et compte un rez + toiture. Leur typo-morphologie est relativement simple ainsi que les matériaux qui sont constitués de briques et de tuiles.



Cité à Elouges (Source : <http://www.lelogisdourois.be/le-logis-dourois-scri/notre-patrimoine/elouges-cite-jules-cantineau>, 2011)

La Cité des Cocars à Dour (n°4) :

La cité est composée de 18 pavillons de même gabarit. Ils sont tous de pleins-pied et leur architecture est sobre et simple. Deux logements y sont jumelés.



La cité de Cocars (Source : S&A, 2011)

La Cité du repos à Dour (n°5):

Située au sud-ouest de la ville de Dour, cette cité comprend environ 25 pavillons de tailles différentes parallèles à la voirie. L'architecture est relativement simple ainsi que les gabarits des différents ensembles. Le nombre de logements varie d'un pavillon à l'autre.



La Cité du repos (Source : <http://www.lelogisdourois.be/le-logis-dourois-scri/notre-patrimoine/dour-cite-du-repos>, 2011)

La Cité des Chevalières (n°6):

(Hors périmètre ODR)

La Cité Defuisseaux (n°7):

(Hors périmètre ODR)

Cité de La Tourelle (n°8):

(Hors périmètre ODR)

5.3.4 BÂTIMENTS RELIGIEUX (ÉGLISES, PRESBYTÈRES...)

Chaque village comporte en son sein une église et même parfois deux pour le village d'Elouges. La plupart de celles-ci sont de style néo-gothique et la brique rouge est le matériau traditionnel le plus utilisé avec parfois un soubassement en moellons ou en pierres blanches.

L'église Saint-Aubin à Blaugies :

Bâtie au 16^{ème} siècle dans un style ogival et néo-gothique, cette église était entourée du cimetière paroissial, qui servit de sépulture jusqu'en 1886. L'église fut restaurée en 1825 et en 1968. La magnifique nef centrale est délimitée par des colonnes en pierres bleues d'époque. Cet édifice est classé par la Commission Royale des Monuments.

L'église Saint-Martin d'Elouges-au-Mont (Monceau) :

Cet édifice a été construit en 1879 dans un style néo-gothique en pierres et en briques. A l'époque, c'est après beaucoup de péripéties que les habitants du Monceau purent enfin construire une église paroissiale indépendante en remplacement de l'église romane qui avait vu le jour au 11^{ème} siècle et qui était en ruine. L'église va néanmoins prochainement être désacralisée.

L'église Saint-Martin d'Elouges-au-Val :

L'église fut édifiée en 1856 à la place de l'ancienne église elle-même bâtie en 1432 et devenue menaçante pour la sécurité des fidèles. La nouvelle église est un édifice de style gothique et ogival érigé selon les plans de l'architecte Valère Wins. Elle présente une tour en façade, une triple nef de cinq travées et un chœur à chevet plat. L'église d'Elouges Centre et son cimetière illustrent l'architecture de la moitié du 19^{ème} siècle.

L'église Notre-Dame à Wihéries :

Erigée sur un promontoire à une altitude de 95,58 mètres, cette église néo-classique mesure 35 mètres de large. En moellons, pierres blanches et briques, elle fut construite de 1723 à 1766 sur l'emplacement d'un ancien édifice religieux. Elle est caractérisée par une tour en avant-corps, une triple nef de 5 travées et un chœur d'une travée avec chevet à 3 pans.

L'église Saint-Joseph à Petit-Dour :

L'église construite en pierres et en briques est de style néo-gothique. On posa la première pierre en 1888.



Elouges nord (S&A, 2011)



Elouges Monceau (S&A, 2011)



Petit Dour (S&A, 2011)



Blaugies (S&A, 2011)



Wihéries (S&A, 2011)

5.3.5 BÂTIMENTS INDUSTRIELS ET ARTISANAUX (FORGES, MOULINS, BRASSERIES, ETC.)

Aux activités principales d'extraction de matériaux se sont greffées plusieurs autres. Nombre d'entre elles étaient étroitement liées aux précédentes (comme c'est le cas des ateliers métallurgiques par exemple) ou plus traditionnelles comme les moulins, les brasseries et les briqueteries. La diversité et la richesse des industries qui se sont installées à Dour durant le 19^{ème} siècle sont grandes. Cette concentration d'activités industrielles s'explique par la présence de nombreux habitants de confession protestante installés à Dour. Ils jouèrent un rôle important dans le développement et l'émulation économique de la localité. Outre plusieurs ateliers de construction, fabrique de peinture, minoterie (farines) et brasseries, dont la brasserie Cavenaille est une des plus importantes, les Câbleries et Corderies du Hainaut ont longtemps fait la réputation de Dour. L'origine artisanale de cette activité remonte au 15^{ème} siècle. Elle s'est considérablement développée dès la 1^{ère} moitié du 19^{ème} siècle au départ de la corderie fondée vers 1810. Il en subsiste encore aujourd'hui un vaste site repris en site à réaménager¹⁹. Ces anciens vestiges du passé industriel subsistent par endroit et sont disséminés sur le territoire :

L'ancienne sucrerie de Blaugies :

Edifiée en 1870, le bâtiment fut utilisé à ses débuts en tant que fabrique de sucre de betteraves, dirigée par Jules Bouvez. La sucrerie fonctionna jusqu'en 1903. En 1905, suite à la liquidation de la société, le bâtiment fut vendu à la famille d'Eugène Stiévenart. Transformé en ferme, il offre des granges et des étables impressionnantes. Tout y est encore en bon état, y compris la bascule qui servait autrefois à la pesée des betteraves.

L'ancien charbonnage Sauwartzan à Dour :

Le châssis à molettes du charbonnage de Sauwartzan a été construit en béton en 1928, sur les plans de l'architecte Crombez. Vers 1959, lors de la liquidation de la « Société Anonyme des Charbonnages du Borinage », dont Sauwartzan faisait partie, le châssis à molettes et son terril furent rachetés par la famille Dréau de Flénu. Le châssis à molettes en béton a remplacé un chevalement en bois en 1928. Ce châssis en béton est le seul du genre qui subsiste encore aujourd'hui sur le territoire du bassin houiller du couchant de Mons. Les installations ont été classées en 1991.



Site du Sauwartzan (Source : S&A, 2013)

¹⁹ Colfontaine, Dour, Frameries, Honnelles, Quévy », Patrimoine architecturale et territoires de Wallonie, Ed. Mardaga

Le Belvédère à Dour :

L'endroit a été exploité au départ sous la forme d'une mine à ciel ouvert. En 1865, le terrain est vendu à la « Société des Charbonnages Sainte Croix et Sainte Claire de Boussu » qui l'exploitera sous la forme d'un charbonnage normal. « La société des charbonnages de l'Ouest de Mons » modernise le site en construisant un châssis à molettes pour extraire le charbon. En 1901, après l'arrêt total de l'exploitation des veines du Tapatout, la famille Cavenaile rachète le site ainsi que les ruines de l'ancienne salle des machines pour y installer une petite brasserie qui s'agrandit et prospère. En 1910 les Cavenaile font restaurer les ruines par l'architecte Pary pour y établir un hôtel. L'architecte y place des créneaux : ce type de maçonnerie était très courant dans la Ruhr entre les années 1850 et 1880 ce qui explique le nom de « Tour Malakoff » en souvenir de la longue résistance du Fort Malakoff lors du siège de Sébastopol pendant la guerre de Crimée. Le Belvédère devient un site de détente dans les années 50-60, on y organise des fêtes de la bière avec orchestres, vedettes et tournois de tennis et de jeux de balle. En 1967, l'entièreté du complexe est vendu à l'Etat qui y installe un internat pour l'Athénée Royal de Dour. En 1982, le complexe est fermé, seule la piscine continuera à fonctionner encore quelques années puis le Belvédère sera laissé à l'abandon.

L'endroit se trouvant en « site à réaménager » un projet est en cours de la part de l'administration communale douroise (Cf. Chapitre sur l'aménagement du territoire).

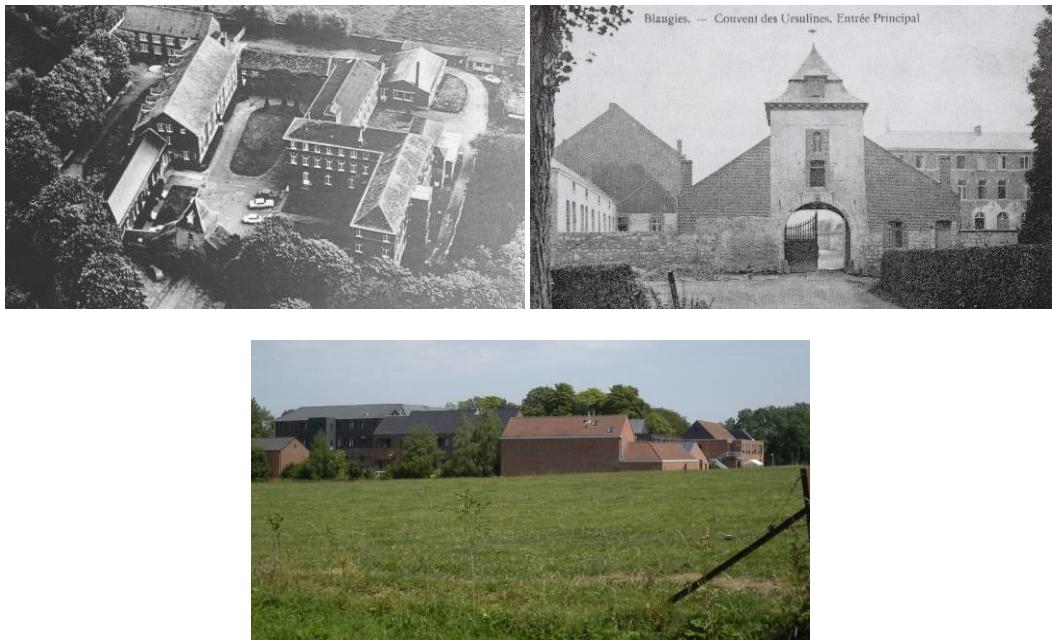


Tour Malakoff (Source : www.lameuse.be, <http://www.dhnet.be>, www.cantondedour.iblgique.com, 2011)

5.3.6 ENSEMBLES ARCHITECTURAUX

Le château de Blaugies :

Construit en 1720 par la famille Hénin Liétard sur les ruines d'une ancienne forteresse, il fut aménagé en couvent en 1921 par les Ursulines. Il devint en 1924 l'Institut du Sacré Cœur, une école pour garçons tenue par des prêtres. Il fut acquis en 1952 par l'Entraide Protestante et devint l'actuel home pour réfugiés, malades et personnes âgées : La Bienvenue.



Château de Blaugies
(Sources : <http://cap2cevent.e-monsite.com/rubrique,promenades,1092538.html> – Données communales, S&A, 2011)

L'Ermitage de Cocars à Elouges :

Cet ensemble formé d'un ensemble de bâtiments et d'espaces vert constitue un des sites les plus connus d'Elouges. Il est situé dans le bois d'Epinois et est composé d'une chapelle (vestige de l'ermitage) qui date apparemment de 1769 et dont l'unique nef est de style classique. Elle fut reconstruite en brique avec soubassement de pierres cette année-là. Ce site est aussi composé d'une ancienne école dont le matériel scolaire du 18^{ème} siècle se trouve au Musée Mulpas.



Ermitage de Cocars (Source : S&A, 2011)

5.3.7 LE PETIT PATRIMOINE (CHAPELLES, POTALES, POMPES À EAU)

Le territoire est parsemé de petits éléments ponctuels qui renforcent la présence d'un passé riche au point de vue artisanal, industriel, etc. et qui tend à garder la mémoire des anciens. Ce petit patrimoine propre à chaque commune mais en abondance dans celle de Dour est constitué de divers éléments patrimoniaux ou sacrés dont les plus remarquables sont entre-autre :

- Les fontaines : Fontaine du Marou, du Parc de Dour et de la rue de la Fontaine à Elouges ;
- Le kiosque de Wihéries : ce kiosque à musique a été construit dans la 1^{ère} moitié du 20^{ème} siècle pour répondre à l'intense activité des trois phalanges musicales de l'époque ;
- Le kiosque du parc de Dour ;
- Les calvaires : Blaugies et Elouges Monceau ;
- Les reposoirs fixes ou petites chapelles : 6 chapelles de Blaugies, Grotte à Elouges, Chapelle Notre-Dame de Lourdes à Wihéries, Grotte Notre-Dame de Lourdes à Wihéries, Chapelle Saint-Eloi à Wihéries (abattue et à reconstruire), Chapelle Saint-Roch à Wihéries ;
- Les cloches : Eglise de Blaugies et certaines autres ;
- Les orgues : Eglise de Blaugies, Wihéries, Elouges Monceau, Elouges centre, Dour ;
- Les portails : Ferme de l'Alouette d'Elouges, rue des Chênes à Wihéries, etc. ;
- Les portiques ou porches : entrée du home de Blaugies, rue de la Frontière 53 à Blaugies, etc. ;
- Les balcons : Maisons du Peuples d'Elouges, Dour et Wihéries, rue de la chapelle, 65 à Elouges, rue des Andrieux, 78 (Elouges), etc. ;
- Les enseignes en pierre : sur les maisons du Peuple ;
- Les témoins d'évènements du passé : Plaque à la mémoire de René Seghin à Moulineau, Monument du peintre Regnart à Elouges, Monument du sculpteur Coulon à Wihéries, Monument du peintre Marius Carion à Blaugies, Monument aux morts d'Elouges, de Wihéries et de Petit-Dour ;
- Les outils anciens : ancienne bascule de la rue de la Bascule à Blaugies, Bascule de la Sucrerie de Blaugies.

5.3.8 BÂTIMENTS PUBLICS (MAISONS COMMUNALES, ÉCOLES, GARES, ETC.)

La maison communale de Blaugies :

Construite en style néoclassique en 1821, elle servit d'abord d'école. Le bâtiment de pierres et de briques, recouvert d'une toiture d'Eternit à 4 pans, fut ensuite destiné à abriter la maison communale. Ayant perdu ce rôle à la fusion des communes en 1977, il devint le siège de la radio locale « radio-cocars ». En 1992, les ondes se sont tuées mais le café est resté et les locaux ont été aménagés pour servir de local et de vestiaire au club de balle pelote « Blaugies Salon ». Le bâtiment vient d'être rénové. Il accueille la « Maison des associations » de l'entité. Les quatre façades sont restées puisque l'édifice a été classé par la Région Wallonne le 23/09/1991. L'intérieur a été aménagé pour faire place à différentes salles. La restauration aura permis de reconstituer à l'identique le clocheton qui sonnait le tocsin en cas d'incendie et qui avait disparu depuis la fusion des communes.



Maison communale et filet de protection pour balles (Source : S&A, 2011)

La maison du Peuple de Wihéries²⁰ :

Sa construction a été achevée en 1922 et son ampleur et son harmonie en font un des bâtiments les plus remarquables de la commune. Cet édifice propose une structure relativement classique rythmée par des éléments décoratifs de style Art Nouveau. Le bâtiment en maçonnerie de briques se déploie sur neuf travées élevées sur deux niveaux et le corps central est encadré par deux tourelles. Chaque tourelle est pourvue d'une porte bordée par un balcon en fer forgé. La maison du peuple appartient toujours à la société coopérative qui loue une partie du bâtiment à une librairie. Celle-ci a été classée le 29 septembre 1982.



Maison du peuple (Source : S&A, 2011)

²⁰ Les Maisons du Peuple en Wallonie – Namur, Institut du Patrimoine Wallon, 2010.

La maison du peuple d'Elouges :

Construite dans les années 1895, la maison du peuple est très étirée en longueur, le bâtiment construit en briques s'élève à front de rue et se distingue par son ordonnance classique. De part et d'autre du corps central formé d'un double corps de trois travées sur deux niveaux se déploient deux ailes symétriques de quatre travées sur deux niveaux. La porte fenêtre est garnie d'un balcon en fer forgé. La maison du peuple a conservé son affectation d'origine. Celle-ci a été classée le 21 décembre 1983.



Maison du peuple d'Elouges (Source : S&A, 2011)

L'ancienne maison communale d'Elouges et le musée Mulpas :

La première maison communale d'Elouges, construite en 1825, servait à la fois d'école et de prison. Le 12 juin 1894, l'administration communale décide de la démolir et achète la ferme des Debove pour la remplacer. En 1968, Georges Mulpas (1911–1978), instituteur et bourgmestre d'Elouges passionné par la vie de son village, fait don à la commune du musée qu'il a créé et de ses collections. N'occupant d'abord que le grenier, il utilisera l'entièreté du bâtiment lorsque tous les services communaux rejoindront la nouvelle administration communale de Dour. On peut y découvrir la reconstitution d'une classe et d'un intérieur borain du début de 1900, une collection d'outils artisanaux et de pièces de monnaie, d'anciens jouets et objets du folklore local, des maquettes du charbonnage, outils et documents du passé minier.

Grâce aux recherches entamées par monsieur Charles Debove, archéologue élougeois, des découvertes de nombreux outils et armes en silex montrent que le site était déjà occupé à l'âge de la pierre. Il est probable qu'une villa ait été construite sur les monts d'Elouges dès le premier siècle de notre ère mais elle ne servait probablement que d'habitation relais.



Ancienne maison communale (Source : <http://www.portail.wallonie.museum/fr/museum.php?id=69>, 2011)

La maison communale de Wihéries :

Construit en briques et pierres, le bâtiment compte cinq travées et deux niveaux. Les ouvertures sont à encadrement de pierres en léger relief et à linteau droit. Le bâtiment récemment rénové abrite aujourd’hui une crèche et les bureaux de l’accueil extrascolaire. Ce bâtiment était auparavant la demeure de la famille Libiez.



Maison communale de Wihéries (Source : <http://www.pnhpdoc.fmgeneration.be>, 2011)

La maison du peuple de Dour :

(Hors périmètre ODR)

5.3.9 PATRIMOINE VIAIRE, LE PATRIMOINE DES LIMITES ET LES ESPACES NON BÂTIS

Le territoire est parcouru d’espaces non bâties à l’intérieur du périmètre d’un village ou d’un hameau. Ceux-ci peuvent avoir plusieurs origines comme l’élargissement d’un front bâti par rapport à la voirie ou à un obstacle naturel comme un ruisseau, le croisement de plusieurs voiries, l’espace pour la pratique du jeu de balle, le recul par rapport à un monument comme une église afin de lui conférer un certain respect, etc.

La Grand-Place de Blaugies :

La Grand’Place de Blaugies se trouve à l’entrée ouest du village et accueille son église, l’ancienne maison communale et un terrain de balle-pelote. Cette espace à échelle humaine est en forme de triangle et longe la rue de la frontière.



Grand'Place de Blaugies (Source : S&A, 2011)

La Place du jeu de balle de Blaugies :

La place est séparée de la voirie principale par une rangée de quelques arbres qui referment l'espace. Celle-ci ne comporte pas d'espace de parking mais bien le marquage pour pratiquer le jeu de balle. Sa taille est à échelle humaine et l'état de l'espace est très correct.



Place du jeu de balle (Source : S&A, 2011)

La Place du Joncquois à Blaugies :

Cet espace public est entièrement boisé et se trouve entouré de trois rues. Il n'y a donc pas de front bâti la bordant. Cet espace vert à l'intérieur d'un périmètre de village présente un caractère particulier à préserver.



Place boisée à Blaugies (Source : S&A, 2011)

La Place Saint-Aubin :

Cette placette d'une taille très modeste met en valeur en son centre un monument aux morts. Celui-ci est entouré par des plantations en palissade.



Place Saint-Aubin (Source : S&A, 2011)

La Place de Petit-Dour :

Ce petit espace est formé par le retrait par rapport à la voirie de plusieurs bâtiments dont l'église du village. L'espace est pour l'instant déstructuré tant par son revêtement uniforme par rapport à la voirie que par le stationnement aléatoire de véhicules.



Place de Petit-Dour (Source : <http://cantondedour.ibelgique.com>, 2011)

La Place d'Elouges :

L'espace très étiré en longueur est formé par le retrait des habitations par rapport à la voirie. A l'extrême de celle-ci se tient l'une des deux églises du village. La place permet aussi le stationnement tout le long de celle-ci. Elle peut être perçue à présent comme une vaste surface de tarmac. Le retrait des habitations est dû au fait qu'un cours d'eau passait à ciel ouvert le long de cette voirie interdisant ainsi la construction.



Espace ouvert à Elouges (Source : S&A, 2011)

La Place de l'église de Wihéries :

Cet espace est formé par le retrait de l'église par rapport à la voirie. L'ensemble de la place qui fait aussi office de parking est situé sur un promontoire par rapport à une partie du village. En partant de la rue Basse, la rue de l'église donne une belle perspective sur l'église.



Place de l'église (Source : S&A, 2011)

Place du jeu de Balle à Wihéries :

Cette belle place de forme harmonieuse et rectangulaire est bordée d'un habitat serré formant un front bâti à échelle humaine. Celui-ci comprend la maison du Peuple qui est un bâtiment classé. L'espace comprend du stationnement pour véhicules et le marquage pour la pratique du jeu de balle.



Place du jeu de Balle (Source : S&A, 2011)

5.4 BIENS ET SITES CLASSÉS

On peut admirer dans la commune une dizaine de sites classés dont 3 à Dour, 3 à Blaugies, 2 à Elouges et 2 à Wihéries.

N°	Code	Date de classement	Objet du classement	Ancienne commune	Type de classement
1	53020-CLT-0001-01	21/01/1977	Temple protestant, rue Albert 1 ^{er} .	Dour	Monument
2	53020-CLT-0002-01	28/01/1981	L'église Saint-Aubin.	Blaugies	Monument
3	53020-CLT-0004-01	30/09/1980	Site des Cocars.	Elouges	Site
4	53020-CLT-0008-01	29/09/1982	Maison du peuple : façades, toitures et salle du café, place E. Vandervelde et rue du peuple.	Dour	Monument
5	53020-CLT-0009-01	29/09/1982	Maison du peuple de Wihéries : façades, toitures.	Wihéries	Monument
6	53020-CLT-0010-01	21/12/1983	Maison du peuple d'Elouges (façades, toitures), sise 18, 20, 22 et 24, rue du Stade.	Elouges	Monument
7	35020-CLT-0011-01	30/08/1991	Charbonnage de Sauwartan : châssis à molettes ou « belle fleur » (M) et terrils (S), à l'exclusion des structures (dont la salle des machines et trémies).	Dour	Monument Site
8	53020-CLT-0012-01	23/09/1991	Ancienne maison communale.	Blaugies	Monument
9	53020-CLT-0013-01	08/10/1991	Monument funéraire d'Emmanuel Joseph Bouvez, Grand'Place.	Blaugies	Monument
10	53020-CLT-0014-01	02/06/2009	L'orgue de l'église de la Sainte-Vierge à Wihéries, sise rue de l'église, 21-23.	Wihéries	Monument

Liste des biens et sites classés (Source : SPW – DGO4, 2011)

5.5 LISTE DES ACTIONS DE RESTAURATION OU DE VALORISATION DU PATRIMOINE ET DU BÂTI RÉALISÉES OU PROGRAMMÉES

5.5.1 PROJETS SUR DOUR

4 projets ont été réalisés, 1 est en cours et 1 toujours en projet :

- Aménagement de la Grand'place et rénovation de la maison communale (début des travaux en 1997 et finalisation en 2000);
- Travaux de restauration de l'église Saint-Victor sur la grand'Place (réalisé) ;
- Rénovation de la conciergerie de l'école de Moranfayt, aménagement de 5 logements (réalisé) ;
- Site du Belvédère : phase 1 – assainissements et sécurisation du site (en cours), phase 2 – tennis, vestiaires, club house (permis en cours), piscine biologique (en projet) ;
- Aménagement de l'ancienne maison du cimetière (en cours) ;
- Construction d'une nouvelle bibliothèque en face du centre culturel (en projet) ;
- Rénovation du kiosque du Parc communal (réalisé).

5.5.2 PROJETS SUR BLAUGIES

1 projet a été réalisé et 1 est en programmation future :

- Restauration de l'ancienne maison communale de Blaugies (réalisé) ;

5.5.3 PROJETS À WIHÉRIES

1 projet a été réalisé, 1 est en cours et 1 est en projet :

- Réhabilitation de l'ancienne cure en 4 appartements (réalisé) ;
- Reconstruction de la chapelle Saint-Eloi (en projet) ;
- Rénovation du kiosque du parc communal (en cours).

5.5.4 PROJETS À ELOUGES

1 projet futur :

- Aménagement et rénovation du musée Mulpas (projet futur).

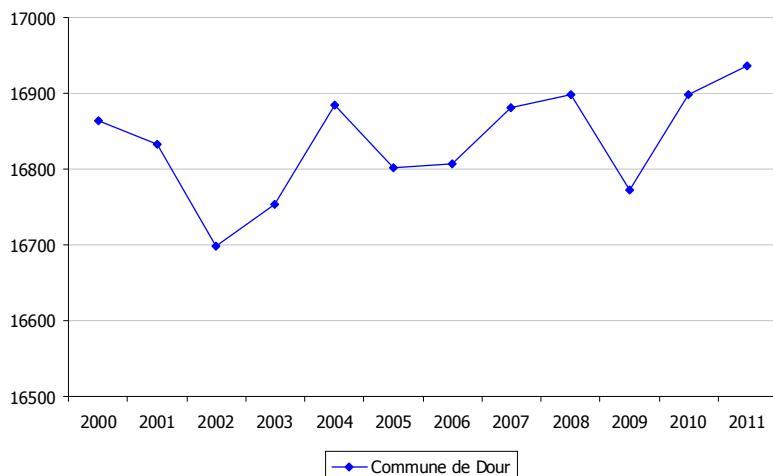
5.6 SYNTHÈSE DU CHAPITRE

- Deux régions agro-géographiques : ensemble paysager de la Haine et de la Sambre et plateau limoneux hennuyer ;
- Existence de 3 typologies du milieu bâti sur l'entité : urbain, semi-rural et rural ;
- Existence de 3 types de d'implantation sur l'entité : fermé dense, semi ouvert, ouvert peu dense ;
- Elouges est un village-rue et comprend deux cités ;
- Wihéries est un village étoile en conurbation avec Elouges et ne comporte pas de cité ;
- Blaugies est un village-rue de faible densité, il ne comprend pas de cité ;
- Petit-Dour est un village-rue de faible densité, il ne comprend pas de cité ;
- Le matériau de construction est généralement la brique et les styles sont très hétéroclites ;
- Les habitations sont généralement modestes excepté quelques maisons bourgeoises dans Dour ;
- Les fermes ne sont pas en très grand nombre excepté à l'est de la commune où le milieu est beaucoup plus rural ;
- Il existe 7 grandes cités sociales sur le territoire ;
- Quelques vestiges du passé minier subsistent et présentent un intérêt patrimonial ;
- Grande diversité au point de vue du petit patrimoine ;
- Plusieurs maisons du peuple subsistent ;
- 10 biens et sites classés.

6 STRUCTURE DÉMOGRAPHIQUE

6.1 EVOLUTION DE LA POPULATION

En 2011, selon les données communales, l'entité de Dour comptait 16.936 habitants contre 16.833 en 2001. Sa croissance démographique a été relativement faible avec à peine 0,6% d'augmentation de population en 10 ans.



Evolution de la population dans la commune de Dour entre 2000 et 2011 (Source : Données communales, 2011)

6.1.1 CONTEXTE RÉGIONAL

Cf. Carte 9 : Evolution de la population entre 2000 et 2010 – Les communes de l'arrondissement de Mons

Cf. Carte 10 : Evolution de la densité de population entre 2000 et 2010 – Les communes de l'arrondissement de Mons

Dour fait partie de l'arrondissement de Mons (13 communes) au sein duquel il est intéressant de repositionner la commune :

- Dour (33,3 km²) est la 7^{ème} plus grande commune de l'arrondissement de Mons. Sa superficie est inférieure à la moyenne des communes de l'arrondissement de Mons soit 44,9 km² ;
- Dour est également la 7^{ème} commune la plus peuplée de l'arrondissement de Mons.

Selon les données de l'INS, la population de Dour a augmenté d'à peine 0,2% entre 2000 et 2010, ce qui représente la 9^{ème} croissance démographique de l'arrondissement de Mons. Lens est la commune ayant connu la plus forte croissance avec 11,1% de 2000 à 2010.

En 2010, la densité de population de l'entité était d'environ 507,3 hab/km². Il s'agit de la 6^{ème} commune de l'arrondissement avec la plus importante densité de population. La densité moyenne de l'arrondissement de Mons étant de 431,3 hab/km². La commune de Dour apparaît donc comme l'une des moins rurales de l'arrondissement. Notons que sa densité de population a augmenté de 1,1 hab/km² entre 2000 et 2010.

Communes		Superficie (Km ²)	Nbre d'habitants 2000	Nbre d'habitants 2010	Solde de la population	Densité de pop 2000	Densité de pop 2010	Taux de variation (%)
Dour		33,3	16.865	16.900	35	506,2	507,3	0,2
Communes attenantes	Boussu	20,0	20.059	20.104	45	1.002,3	1.004,5	0,2
	Colfontaine	13,6	20.480	20.090	-390	1.504,1	1.475,5	-1,9
	Frameries	25,9	20.679	20.997	318	796,9	809,2	1,5
	Hensies	26,0	6.782	6.817	35	260,9	262,2	0,5
	Honnelles	43,7	5.052	4.971	-81	115,7	113,9	-1,6
	Quiévrain	21,2	6.713	6.572	-141	316,3	309,6	-2,1
Entités de référence	Arr. Mons	584,0	249.334	251.901	2.567	427,0	431,3	1,0
	Province du Hainaut	3.785,7	1.279.467	1.309.880	30.413	338,0	346,0	2,4
	Région Wallonne	16.844,3	3.339.516	3.498.384	158.868	198,3	207,7	4,8
	Belgique	30.527,9	10.239.085	10.839.905	600.820	335,4	355,1	5,9

Caractéristiques de la population de Dour, les communes attenantes et les entités de référence (Source : INS, 2011)

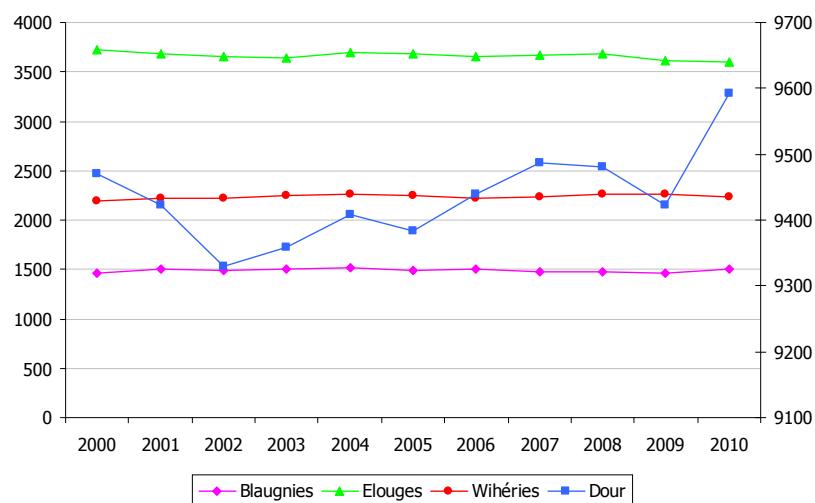
6.1.2 CONTEXTE COMMUNAL

La commune comprend 4 villages et en 2010 sans tenir compte du village de Dour (hors périmètre de l'étude), le nombre moyen d'habitants par village est d'approximativement 2.448 habitants.

Village	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Blaugies	1.467	1.500	1.495	1.499	1.511	1.490	1.500	1.477	1.482	1.468	1.497
Dour	9.471	9.423	9.329	9.359	9.409	9.384	9.439	9.486	9.480	9.422	9.593
Elouges	3.730	3.686	3.656	3.643	3.701	3.684	3.655	3.663	3.682	3.610	3.605
Wihéries	2.192	2.224	2.220	2.253	2.265	2.248	2.216	2.240	2.256	2.267	2.241
Commune de Dour	16.860	16.833	16.700	16.754	16.886	16.806	16.810	16.866	16.900	16.767	16.936

Evolution de la population de Dour par village entre 2000 et 2010 (Source : Données communales, 2011)

Le village ayant eu l'augmentation de population la plus importante est Dour avec une augmentation, en 10 ans, de 122 personnes. Notons que le village d'Elouges enregistre une forte diminution de sa population entre 2000 et 2010 (-125 habitants).



Evolution de la population des villages de l'entité de Dour²¹ entre 2000 et 2010 (Source : Données communales, 2011)

²¹ L'évolution de la population du village de Dour est représentée sur l'axe secondaire du graphique

Le village de Wihéries a, quant à lui, enregistré une augmentation de sa population de 2,2% soit le taux le plus important suivi du village de Blaugies (2,0%). Notons que ces augmentations sont relativement minimes et qu'en contrepartie le village d'Elouges enregistre une diminution de 3,4 % de sa population.

En 2010, le village de Dour (1.169,9 hab/km²) se caractérise par la densité de population la plus importante de l'entité suivi du village d'Elouges (1.092,4 hab/km²). Par ailleurs, cette remarque était déjà d'actualité en 2000.

Village	Superficie (Km ²)	Population en 2000	Population en 2010	Solde de la population	Densité de population 2000	Densité de population 2010	Taux de variation (%)
Blaugies	11,9	1.467	1.497	30	123,3	125,8	2,0
Dour	8,2	9.471	9.593	122	1.155,0	1.169,9	1,3
Elouges	3,3	3.730	3.605	-125	1.130,3	1.092,4	-3,4
Wihéries	9,9	2.192	2.241	49	221,4	226,4	2,2
Commune de Dour	33,3	16.860	16.936	76	506,3	508,6	0,5

Caractéristiques de la population pour les villages de l'entité de Dour entre 2000 et 2010

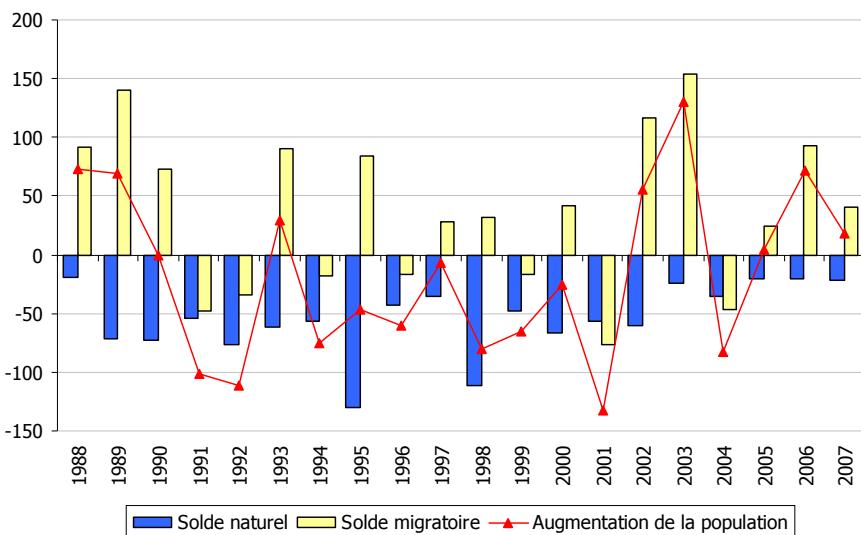
(Source : Données communales, 2011)

6.2 CAUSES DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

L'évolution de la population est composée de deux facteurs :

- Le solde naturel (différence entre les naissances et les décès) ;
- Le solde migratoire (différence entre les immigrations et les émigrations).

Le graphique ci-dessous détaille cette évolution démographique pour la période de 1988 à 2007.



Evolution de la croissance démographique pour la commune de Dour entre 1988 et 2007 (Source : INS, 2007)

Dans l'ensemble du graphique, on peut remarquer un solde naturel constamment négatif durant la période considérée. Les augmentations de population enregistrées sont causées par un solde migratoire positif et important :

- De 1988 à 1989, le solde migratoire enregistré est important et contribue à une augmentation de la population ;
- De 1990 à 1992, les soldes naturels et migratoires étant tous deux négatifs, la commune enregistre une diminution de sa population ;
- De 1992 à 2002, la commune enregistre une perte de sa population liée à l'importance relative des 2 taux évoqués ci-dessus (excepté en 1993) ;
- De 2003 à 2007, solde migratoire positif (excepté en 2004), se traduisant par une fluctuation de la population (excepté en 2004).

La croissance démographique de la commune de Dour est façonnée par son solde naturel constamment négatif et est dès lors essentiellement dépendante du solde migratoire qui subit les plus grandes fluctuations tout au long de la période considérée.

6.3 STRUCTURE PAR ÂGES

6.3.1 CONTEXTE RÉGIONAL

Cf. Carte 11 : Evolution du coefficient de vieillissement entre 1998 et 2008 – Les communes de l'arrondissement de Mons

Selon les données INS, près d'un quart de la population de Dour a moins de 20 ans et ce pour les deux années de référence 1998 et 2008. Par ailleurs, en 2008, sa part des plus de 64 ans est l'une des plus importantes de la microrégion après Quiévrain.

Entités géographiques		Moins de 20 ans (%)		De 20 ans à 64 ans (%)		Plus de 64 ans (%)		Coefficient de vieillissement	
		1998	2008	1998	2008	1998	2008	1998	2008
Dour		23,8	24,6	57,0	58,4	19,3	17,1	81,1	69,5
Communes attenantes	Boussu	24,8	24,9	57,5	59,0	17,7	16,1	71,5	64,9
	Colfontaine	25,6	26,3	58,0	59,0	16,5	14,7	64,5	55,8
	Frameries	23,9	23,7	57,3	60,0	18,8	16,3	78,8	69,0
	Hensies	25,9	24,3	58,9	60,2	15,2	15,6	58,6	64,1
	Honnelles	23,7	23,5	58,8	60,2	17,5	16,3	74,0	69,4
	Quiévrain	24,0	22,9	58,2	59,7	17,8	17,4	74,4	75,8
Entités de référence	Région Wallonne	24,0	23,1	54,6	54,9	21,3	21,9	95,0	88,5
	Belgique	24,9	24,5	53,5	54,3	21,5	21,2	86,5	86,0

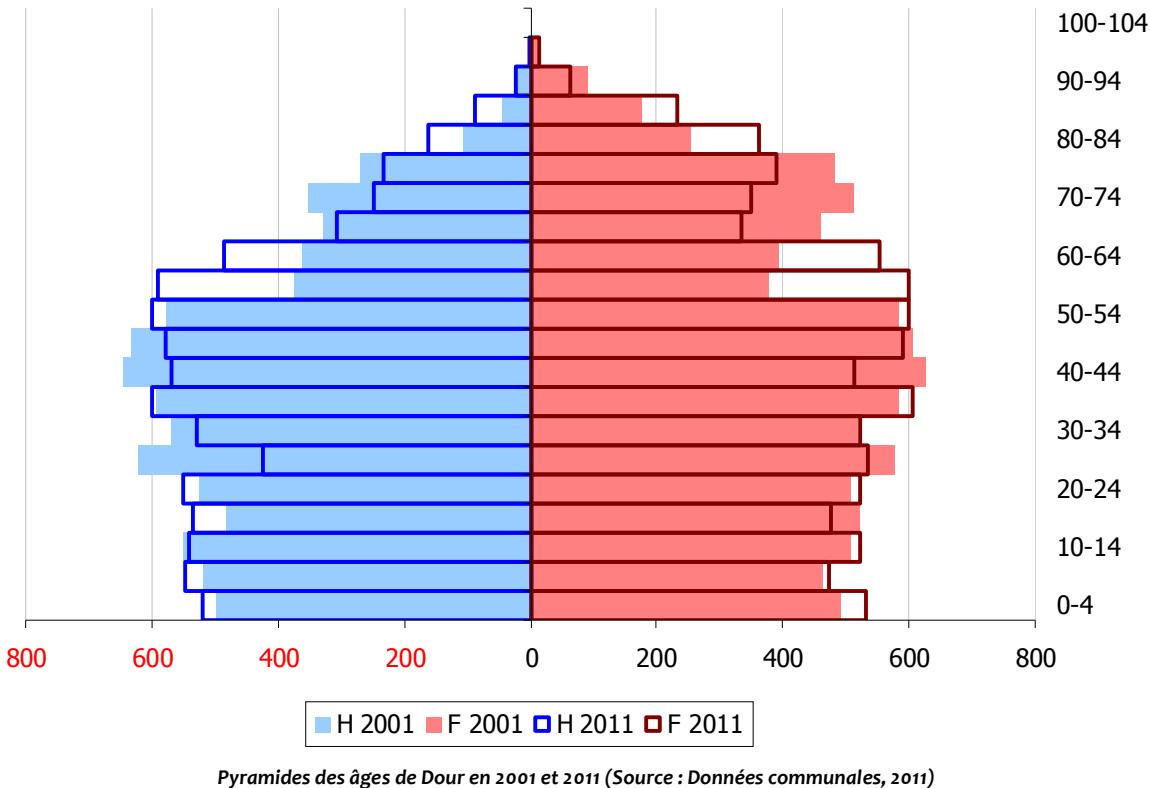
*Population par tranches d'âges et coefficient de vieillissement pour Dour, les communes attenantes et les entités de référence.
(Source : INS, 2008)*

En ce qui concerne le coefficient de vieillissement²², en 2008, la commune de Dour (69,5) est l'une des plus vieilles de la microrégion après Quiévrain (75,8), mais est relativement jeune au vue des coefficients des entités de référence. Mais on constate néanmoins une tendance générale au rajeunissement entre 1998 et 2008, le coefficient de vieillissement étant passé de 81,1 à 69,5.

²² Le coefficient de vieillissement ci-dessus est calculé en faisant le rapport entre la part des plus âgés (65 ans et plus) et celle des plus jeunes (0 à 19 ans) multiplié par un facteur 100, suivant les données de l'INS de 1998 et 2008.

6.3.2 CONTEXTE COMMUNAL

Selon les données communales, les pyramides des âges pour 2001 et 2011 se distribuent comme suit :



La base de la pyramide des âges de 2011 est légèrement plus large que celle de 2001, mettant en évidence un rajeunissement de la population. Cependant, les tranches d'âges des 54 – 59 ans et des 60 – 64 ans augmentent, ce qui engendrera plus que probablement un vieillissement plus important de la population de Dour dans les dix années à venir.

6.4 POPULATION ÉTRANGÈRE

Cf. Carte 12 : Evolution de la population étrangère entre 2000 et 2010 – Les communes de l'arrondissement de Mons.

En 2008, selon les données INS, la moitié des étrangers à Dour étaient italiens suivis des français.

Continent	Nationalité	Nombre d'étrangers	Part de la population étrangère (%)
EUROPE	Italie	699	55,0
	France	359	28,2
	Pologne	14	1,1
	Espagne	13	1,0
	Ukraine	10	0,8
	Allemagne	7	0,6
	Grèce	7	0,6
	Turquie	7	0,6
	Royaume-Uni	5	0,4
	Autres	21	1,7
AFRIQUE	Algérie	30	2,4
	Maroc	18	1,4
	Tunisie	6	0,5
	Autres	10	0,8
AMERIQUE	États-Unis	15	1,2
	Autres	7	0,6
ASIE	Chine	12	0,9
	Autres	15	1,2
INCONNU	Indéterminé	17	1,3

Population étrangère par nationalité à Dour en 2008 (Source : INS, 2008)

Le nombre d'étrangers à Dour a diminué entre 2000 et 2010. La population étrangère représente, en 2010, 7,3% de la population totale contre 8,0% dix ans plus tôt. En comparaison avec les entités de référence, Dour suit la tendance de l'arrondissement de Mons, et reste caractérisé par un pourcentage d'étrangers faible par rapport à la Province du Hainaut, la Région Wallonne et la Belgique.

Entités géographiques	Belge		Nbre d'étranger		Solde étrangers	Population totale		Part des étrangers		
	2000	2010	2000	2010		2000	2010	2000	2010	
Dour	15.511	15.663	1.354	1.237	-117	16.865	16.900	8,0	7,3	
Communes attenantes	Boussu	17.108	17.572	2.951	2.532	-419	20.059	20.104	14,7	12,6
	Colfontaine	17.578	17.745	1.015	2.345	1.330	6.713	20.090	15,1	11,7
	Frameries	18.336	18.989	2.343	2.008	-335	20.679	20.997	11,3	9,6
	Hensies	5.820	6.216	962	601	-361	6.782	6.817	14,2	8,8
	Honnelles	4.746	4.707	306	264	-42	5.052	4.971	6,1	5,3
	Quiévrain	5.698	5.737	1.015	835	-180	6.713	6.572	15,1	12,7
Entités de référence	Arr. de Mons	216.508	221.656	32.826	32.053	-773	249.334	251.901	13,2	12,7
	Province du Hainaut	1.124.414	1.161.733	155.053	148.147	-6.906	1.279.467	1.309.880	12,1	11,3
	Région Wallonne	3.072.037	3.167.221	329.847	331.163	1.316	3.401.884	3.498.384	9,7	9,5
	Belgique	9.341.975	9.782.239	897.110	1.057.666	160.556	10.239.085	10.839.905	8,8	9,8

Nombre d'étrangers et part de ceux-ci pour Dour, les communes attenantes et les entités de référence en 2000 et 2010
(Source : INS, 2010)

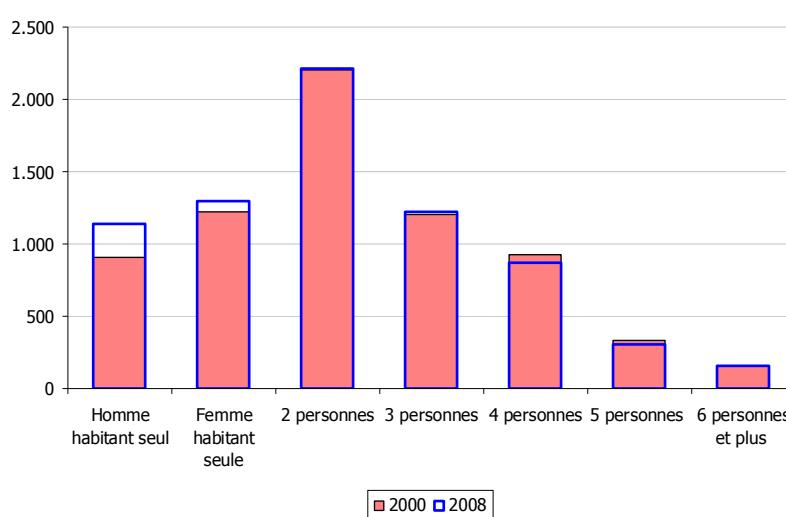
6.5 TYPOLOGIE DES MÉNAGES

En 2008, le type de ménage privé majoritaire dans toutes les communes de la microrégion est celui composé de deux personnes. La commune de Frameries, est caractérisée par le nombre total de ménages le plus important des communes attenantes. Notons que la commune de Dour se caractérise par le nombre total de ménages le 4^{ème} plus important de la microrégion après Frameries, Boussu et Colfontaine.

Entités géographiques		Ménages privés							Ménages collectifs ²³	Nombre total de ménages
		Homme habitant seul	Femme habitant seule	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 personnes et plus		
Dour		1.142 (15,8%)	1.300 (18,0%)	2.213 (30,7%)	1.221 (16,9%)	867 (12,0%)	302 (4,2%)	160 (2,2%)	7 (0,1%)	7.212
Communes attenantes	Boussu	1.344 (15,3%)	1.615 (18,4%)	2.772 (31,6%)	1.513 (17,3%)	939 (10,7%)	395 (4,5%)	170 (1,9%)	18 (0,2%)	8.766
	Colfontaine	1.306 (15,2%)	1.585 (18,4%)	2.637 (30,6%)	1.462 (17,0%)	995 (11,6%)	383 (4,5%)	230 (2,7%)	6 (0,1%)	8.604
	Frameries	1.389 (15,2%)	1.705 (18,6%)	2.988 (32,7%)	1.565 (17,1%)	961 (10,5%)	350 (3,8%)	178 (1,9%)	9 (0,1%)	9.145
	Hensies	339 (12,4%)	443 (16,2%)	887 (32,4%)	507 (18,5%)	349 (12,7%)	143 (5,2%)	69 (2,5%)	4 (0,1%)	2.741
	Honnelles	312 (14,9%)	302 (14,4%)	661 (31,6%)	384 (18,3%)	312 (14,9%)	82 (3,9%)	37 (1,8%)	3 (0,1%)	2.093
	Quiévrain	423 (14,9%)	532 (18,8%)	898 (31,7%)	493 (17,4%)	324 (11,4%)	101 (3,6%)	61 (2,2%)	3 (0,1%)	2.835
Entités de référence	Arr. Mons	19.602 (17,5%)	21.709 (19,4%)	33.645 (30,0%)	18.401 (16,4%)	12.162 (10,9%)	4.227 (3,8%)	2.007 (1,8%)	224 (0,2%)	111.977
	Province du Hainaut	91.467 (16,2%)	104.219 (18,5%)	173.651 (30,7%)	93.318 (16,5%)	65.748 (11,6%)	24.304 (4,3%)	11.382 (2,0%)	771 (0,1%)	564.860
	Région Wallonne	242.312 (16,3%)	273.711 (18,4%)	448.593 (30,2%)	234.453 (15,8%)	183.055 (12,3%)	71.384 (4,8%)	31.582 (2,1%)	2.258 (0,2%)	1.487.348
	Belgique	718.779 (15,7%)	815.538 (17,8%)	1.448.224 (31,6%)	700.387 (15,3%)	580.501 (12,7%)	211.957 (4,6%)	94.133 (2,1%)	6.440 (0,1%)	4.575.959

Ménages privés et collectifs selon la taille pour Dour, les communes attenantes et les entités de référence en 2008 (Source : INS, 2008)

La commune de Dour a vu son nombre de ménages concernant les hommes seuls et femmes seules augmenter entre 2000 et 2008. Les autres types de ménages restent relativement constants dans la distribution communale depuis 2000.



Ménages privés par taille pour Dour en 2000 et 2008 (Source : INS, 2008)

²³ Par ménage collectif, on entend : les communautés religieuses, les maisons de repos, les orphelinats, les logements pour étudiants ou travailleurs, les institutions hospitalières et les prisons. (Source : INS, 2011)

6.6 SYNTHÈSE DU CHAPITRE

➤ **Evolution de la croissance démographique**

- En 10 ans, selon les données communales, la population de Dour a augmenté de 0,6% (de 2001 à 2011) ;
- Dour est la 7^{ème} plus grande commune de l'arrondissement de Mons ;
- 7^{ème} commune la plus peuplée de l'arrondissement de Mons ;
- En 2010, une densité de population de 507,3 hab/km² ;
- L'augmentation de la population est la plus importante dans le village de Dour ;
- En 2010, la densité de population du village de Dour est la plus importante (1.169,9 hab/km²) ;
- La croissance démographique de Dour est essentiellement façonnée par les fluctuations du solde migratoire.

➤ **Structuration de la population et typologie des ménages**

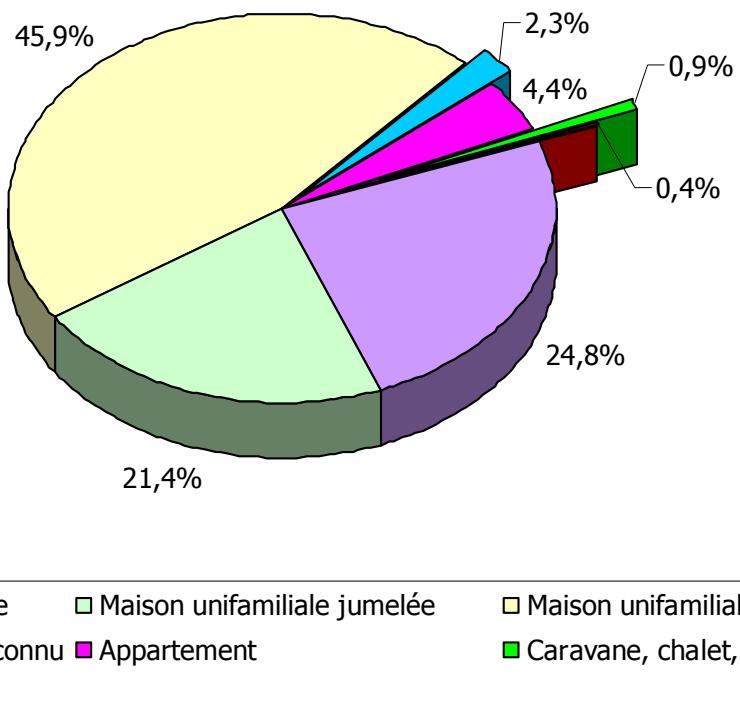
- La commune de Dour est une commune relativement jeune par rapport à la Région et au Royaume avec un coefficient de vieillissement de 69,5 en 2008 ;
- En 2008, plus de la moitié des étrangers proviennent d'Italie ;
- La part des étrangers est relativement faible par rapport à la Région Wallonne et à la Province du Hainaut ;
- Dour se caractérise par une part importante des ménages de 1 à 2 personnes (64,5 %).

7 STRUCTURE DU LOGEMENT

7.1 LOGEMENT

7.1.1 TYPOLOGIE DU LOGEMENT

En 2001²⁴, on dénombrait 6.772 logements à Dour (7.691 en 2011, selon les données communales). Les maisons unifamiliales dominent largement et représentent 94,4% du parc de logements dont la majorité est constituée de maisons mitoyennes (46,0%) suivies des maisons séparées (24,8%) et des maisons jumelées (21,4%). Les appartements représentent 4,4% du parc de logements et les caravanes, chalets et roulettes 0,9%. Cette dernière donnée est à prendre avec précaution de par l'ancienneté des données et la fermeture, depuis lors, du camping de Blaugies.



Répartition des logements par type en 2001 (%) sur l'entité de Dour
(Source : Enquête INS, 2001)

²⁴ Enquête ménages INS 2001. Il faut être prudent dans l'analyse. Une partie des données datent de 2001. Or, le marché foncier évolue parfois assez vite. Il faut donc plutôt s'attarder sur les grandes tendances.

Par rapport aux communes de la microrégion, Dour se positionne :

- A l'antépénultième position par rapport à son taux de maisons mitoyennes (46,0%). Les communes d'Honnelles et d'Hensies arrivent dernières.
- En deuxième position par rapport à son taux de maisons jumelées (21,4%) après la commune d'Hensies.
- En deuxième position en termes de pourcentage de caravanes, chalets et roulettes (0,9%) après Honnelles.

Entités géographiques		Maison unifamiliale (%)					Appart. (%)	Caravane, chalet (%)	Autre (%)	Nbre de logements
		Total	Séparée	Jumelée	Mitoyenne	Type inconnu				
Dour		94,4	24,8	21,4	46,0	2,3	4,4	0,9	0,4	6.772
Communes attenantes	Boussu	90,4	14,9	17,4	56,1	2,0	9,0	0,0	0,5	7.956
	Colfontaine	93,9	14,1	18,1	59,1	2,6	5,6	0,0	0,5	8.004
	Frameries	90,8	16,9	15,5	56,6	1,8	8,6	0,2	0,4	8.500
	Hensies	96,8	32,3	24,5	38,4	1,6	2,5	0,1	0,6	2.571
	Honnelles	96,0	59,3	17,8	17,5	1,3	2,0	1,7	0,3	1.976
	Quiévrain	93,2	24,9	14,6	51,9	1,8	6,3	0,1	0,4	2.610
Communes de l'arr. de Mons	Jurbise	97,7	73,0	13,1	11,0	0,7	1,9	0,0	0,4	3.257
	Lens	97,4	52,1	19,5	24,6	1,3	2,1	0,1	0,4	1.436
	Mons	75,0	22,2	15,6	36,1	1,1	24,4	0,1	0,5	38.291
	Quaregnon	94,6	16,0	17,3	59,1	2,2	4,9	0,1	0,4	7.394
	Quevy	95,8	49,9	20,5	24,5	0,8	3,4	0,2	0,6	2.926
	Saint-Ghislain	86,2	37,9	20,4	26,9	1,0	13,1	0,1	0,5	8.724
Entités de référence	Arrondissement de Mons	85,8	25,7	17,2	41,4	1,5	13,5	0,2	0,5	100.417
	Province du Hainaut	85,3	27,7	18,3	38,0	1,3	13,9	0,3	0,5	513.917
	Région Wallonne	82,2	34,9	17,8	28,6	0,8	17,1	0,3	0,4	1.330.396
	Belgique	75,3	32,3	18,0	24,5	0,5	24,1	0,2	0,5	4.095.008

Répartition des logements par type en 2001 (%) sur l'entité de Dour, les communes de l'arrondissement de Mons et les entités de référence (Source : Enquête INS, 2001)

7.1.2 RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR TYPE DE LOGEMENT

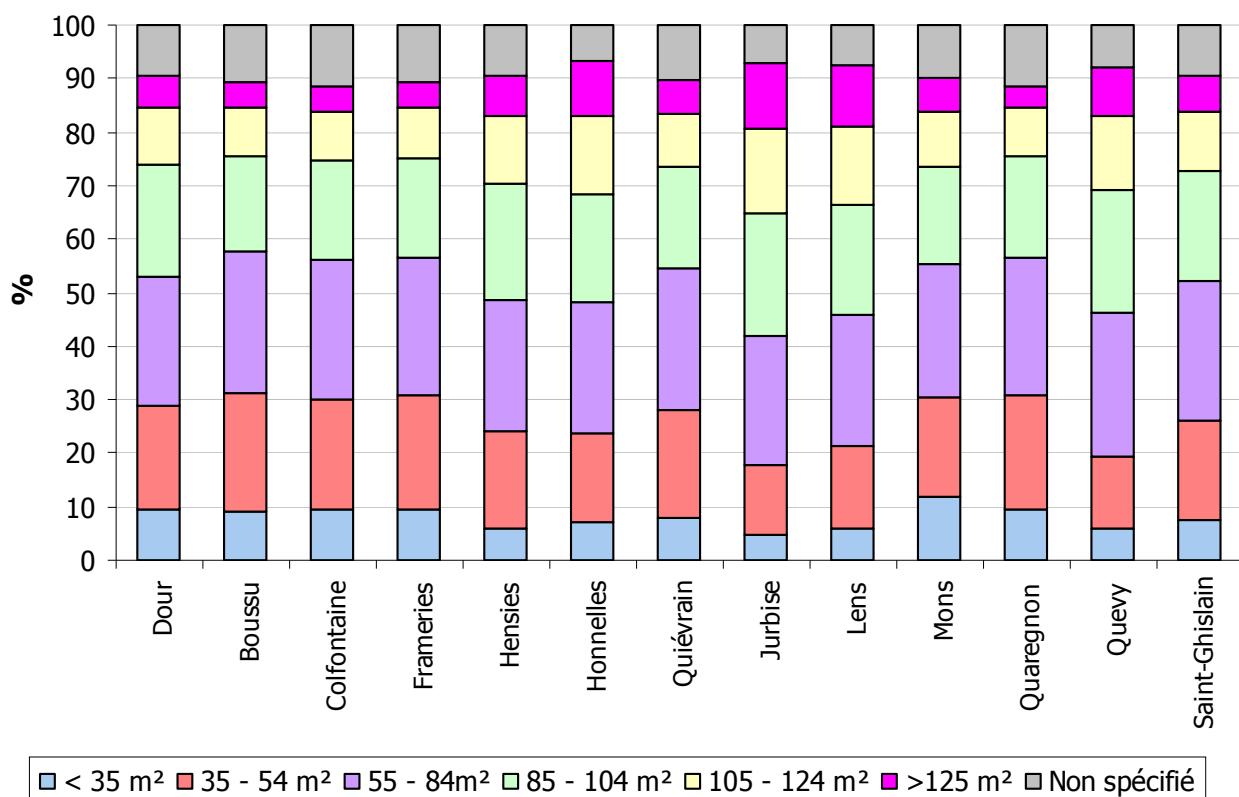
Selon les données de l'enquête INS 2001, 44,1% des Dourois vivent dans des maisons mitoyennes, soit un taux supérieur à l'arrondissement et nettement supérieur aux autres entités de référence. Par ailleurs, Dour est, après Honnelles, la commune où le pourcentage de personnes vivant dans des caravanes, chalets et roulettes (0,4%) est le plus important. Notons que 21,4% des Dourois habitent dans des maisons jumelées, soit le 2^{ème} taux le plus important après Hensies.

Entités géographiques		Répartition de la population (%)							
		Maison unifamiliale (%)					Appart. (%)	Caravane, chalet (%)	
		Total	Séparée	Jumelée	Mitoyenne	Type inconnu			
Dour		94,9	27,1	21,4	44,1	2,2	4,0	0,4	0,7
Communes attenantes	Boussu	93,5	16,8	18,8	55,9	2,0	6,0	0,0	0,5
	Colfontaine	95,6	15,5	19,1	58,2	2,7	3,6	0,0	0,8
	Frameries	93,4	19,3	16,7	55,8	1,6	5,9	0,2	0,5
	Hensies	97,9	33,3	25,9	37,1	1,5	1,5	0,1	0,5
	Honnelles	97,5	62,6	18,4	15,3	1,2	1,3	0,8	0,3
	Quiévrain	95,5	27,0	14,6	51,9	1,9	4,2	0,1	0,2
Communes de l'arr. de Mons	Jurbise	98,3	76,0	12,4	9,3	0,6	1,0	0,0	0,7
	Lens	98,2	55,8	20,7	20,7	1,0	1,4	0,0	0,4
	Mons	82,7	26,0	17,6	38,1	1,1	16,5	0,2	0,6
	Quaregnon	95,9	17,8	18,2	57,9	2,0	3,3	0,1	0,7
	Quevy	97,0	54,2	20,5	21,7	0,6	2,3	0,1	0,6
	Saint-Ghislain	90,9	42,3	21,3	26,4	1,0	8,3	0,1	0,6
Entités de référence	Arrondissement de Mons	90,5	29,0	18,5	41,5	1,5	8,8	0,2	0,6
	Province du Hainaut	90,0	31,0	19,6	38,1	1,3	9,1	0,2	0,7
	Région Wallonne	87,9	39,5	19,1	28,5	0,8	11,3	0,2	0,6
	Belgique	82,3	37,3	19,4	25,0	0,5	17,0	0,1	0,6

Répartition de la population selon le type de logement en 2001 (%) dans l'entité de Dour, les communes de l'arrondissement de Mons et les entités de référence (Source : Enquête INS, 2001)

7.1.3 TAILLE DES LOGEMENTS

En 2001, le parc de logements de Dour se caractérise par une part plus importante de logements de taille moyenne (comprise entre 55 et 104 m²) avoisinant les 45%. Viennent ensuite les petits logements (< 35 m² à 54 m²) avec près de 28,7% et les grands logements (de 105 à plus de 125 m²) avec 16,6%. Notons par ailleurs que la taille n'est pas disponible pour 9,6% du parc de logements. Le graphique ci-dessous reprend de manière plus précise les pourcentages des habitations en fonction de leur superficie habitable en 2001.



Répartition des logements suivant leur taille en 2001 (%) dans l'entité de Dour, les communes de l'arrondissement de Mons (Source : Enquête INS, 2001)

En matière d'évolution de la taille des logements à Dour, la tendance semble être à l'augmentation de la part des petits logements, comme un peu partout dans les communes attenantes et les entités de référence. Notons une diminution importante des logements de grande et moyenne taille. Cette remarque s'applique également à l'ensemble des communes attenantes et aux entités de référence.

Entités géographiques		Taille des logements (%)										Non spécifié		
		< 35 m ²		35 - 54 m ²		55 - 84 m ²		85 - 104 m ²		105 - 124 m ²				
		1991	2001	1991	2001	1991	2001	1991	2001	1991	2001			
Dour		4,7	9,3	14,0	19,4	33,6	24,2	23,8	20,8	14,2	10,7	9,6	5,9	9,6
Communes attenantes	Boussu	4,9	8,9	18,0	22,4	37,9	26,2	21,9	18,0	11,2	9,1	6,1	4,7	10,8
	Colfontaine	6,3	9,3	21,1	20,7	32,4	26,1	22,2	18,5	12,3	9,2	5,8	4,6	11,5
	Frameries	4,4	9,5	18,5	21,4	36,3	25,8	21,4	18,4	12,8	9,3	6,6	4,8	10,8
	Hensies	3,1	5,9	12,4	18,3	31,0	24,4	24,2	21,9	15,9	12,6	13,4	7,5	9,3
	Honnelles	4,8	7,1	16,2	16,5	29,8	24,4	21,2	20,3	15,6	14,7	12,4	10,1	6,9
	Quiévrain	4,9	7,9	20,3	20,2	32,6	26,4	20,5	19,2	13,5	9,8	8,3	6,2	10,3
Communes de l'arr. de Mons	Jurbise	3,3	4,6	11,7	13,0	26,0	24,2	24,3	23,1	19,6	15,8	15,2	12,2	7,1
	Lens	3,6	5,8	11,9	15,4	28,3	24,7	25,6	20,5	15,7	14,6	15,0	11,4	7,6
	Mons	5,3	12,0	18,2	18,4	32,0	24,8	23,2	18,3	12,7	10,4	8,6	6,3	9,9
	Quaregnon	5,7	9,4	18,8	21,3	36,2	26,0	22,4	18,7	11,2	9,0	5,8	4,2	11,4
	Quevy	3,1	5,8	12,6	13,7	27,9	26,7	26,6	23,0	16,2	13,8	13,7	9,1	7,9
	Saint-Ghislain	4,3	7,6	15,9	18,7	31,8	25,9	23,0	20,5	14,3	11,3	10,8	6,6	9,5
Entités de référence	Arrondissement de Mons	5,0	9,7	17,5	19,1	32,9	25,3	22,9	19,2	13,2	10,6	8,6	6,2	10,0
	Province du Hainaut	4,8	8,9	16,2	18,9	33,8	25,6	22,3	19,6	13,7	10,9	9,2	6,7	9,4
	Région Wallonne	4,7	7,8	15,1	17,1	32,9	25,8	21,0	20,5	14,9	12,0	11,5	8,4	8,4
	Belgique	4,6	8,0	16,2	17,5	32,4	25,0	20,3	19,9	14,9	11,6	11,6	8,9	9,1

Répartition des logements suivant leur taille en 1991 et 2001 (%) dans l'entité de Dour, les communes de l'arrondissement de Mons et les entités de référence (Source : Enquête INS, 1991, 2001)

7.1.4 AGE DES LOGEMENTS²⁵

Cf. Carte 13 : Ages des logements et nouvelles constructions résidentielles

La commune de Dour est la 2^{ème} commune de la microrégion dont le pourcentage de maisons datant d'avant 1919 est le plus important (26,8%). Celui-ci est nettement supérieur à l'arrondissement de Mons et fortement supérieur aux entités de référence. Le pourcentage de logements construits entre 1919 – 1945 est également important. Cette remarque est certainement liée à la reconstruction de la commune après la première guerre. Dans l'ensemble, la commune de Dour se caractérise par un parc de logement relativement ancien et vieillissant.

Entités géographiques	Année de construction								Année non connue mais	Année non spécifiée
	< 1919	1919-1945	1946-1960	1961-1970	1971-1980	1981-1990	1991-1995	1996 <		
Dour	26,8	17,5	8,1	3,5	4,9	3,0	1,6	2,0	27,8	1,3
Communes attenantes	Boussu	18,6	17,4	11,6	4,4	5,3	3,2	1,4	2,0	30,8
	Colfontaine	20,4	17,4	8,9	4,2	5,4	2,0	0,5	1,3	34,4
	Frameries	20,3	17,9	9,7	3,4	5,6	2,9	1,4	2,2	31,3
	Hensies	20,8	11,6	8,4	8,9	10,4	6,0	2,9	3,2	22,5
	Honnelles	44,9	11,3	4,8	3,0	4,3	3,8	2,4	4,0	18,0
	Quiévrain	21,0	18,1	9,3	4,9	5,1	3,4	1,7	3,2	27,3
Communes de l'arr. de Mons	Jurbise	25,9	9,1	5,7	7,4	15,5	7,6	6,4	6,5	13,1
	Lens	40,5	10,2	5,7	2,6	8,0	3,2	3,6	4,7	17,8
	Mons	16,2	13,9	10,0	8,6	8,0	3,6	2,0	2,4	28,9
	Quaregnon	15,9	18,9	12,5	4,6	5,3	3,1	1,7	2,5	30,2
	Quevy	31,7	12,7	4,6	5,4	9,2	5,1	3,5	4,8	19,3
	Saint-Ghislain	15,8	12,4	15,1	7,3	10,8	6,0	2,8	4,1	20,9
Entités de référence	Arrondissement de Mons	19,6	15,0	10,0	6,3	7,4	3,7	2,0	2,7	27,7
	Province du Hainaut	20,7	14,8	9,0	6,4	8,1	3,7	2,3	3,1	26,8
	Région Wallonne	19,6	13,1	9,4	7,7	10,1	5,1	3,2	4,1	23,0
	Belgique	11,7	12,8	11,8	10,8	11,9	7,0	4,8	4,9	19,3

Répartition des logements suivant leur année de construction (%) dans l'entité de Dour, les communes de l'arrondissement de Mons et les entités de référence (Source : Enquête INS, 2001)

7.1.5 CONFORT DES LOGEMENTS

Selon les données du Service Public Fédéral Economie (SPF Economie), en Belgique, les personnes en risque de pauvreté ont un logement systématiquement moins confortable que les autres. Par exemple, plus d'un quart d'entre eux n'ont pas le chauffage central dans leur habitation. Mais qu'entend-on par confort ?

Quatre catégories sont définies dans le cadre de l'enquête ménages-logements INS de 2001 :

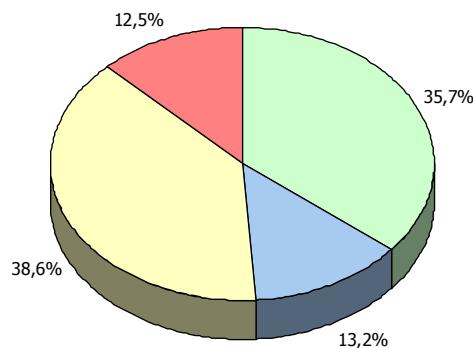
- Logement sans le petit confort ;
- Logement avec le petit confort : possédant une salle de bain et un WC ;
- Logement avec le moyen confort : le petit confort + le chauffage central ;
- Logement avec le grand confort : le moyen confort + cuisine + téléphone ou GSM + auto.

²⁵ Mise à jour novembre 2013 : selon les dernières données disponibles (2011), la part des logements de plus de 30 ans à Dour s'élève à 89,9 %

Entités de référence	TOTAL	GRAND CONFORT		MOYEN CONFORT		PETIT CONFORT		SANS PETIT CONFORT		Degré de confort non connu (pas de réponse à 1 ou plusieurs questions)
		Moyen confort + cuisine (Min 4m ²) ou cuisine intégrée + téléphone ou GSM + auto	% sur données connues	Petit confort + chauffage central	% sur données connues	Salle de bain + WC	% sur données connues	Logements n'ayant pas le petit confort	% sur données connues	
Dour	6.764	2.315	35,7	854	13,2	2.503	38,6	807	12,5	285
Communes attenantes de l'arr. de Mons	Boussu	7.952	2.486	32,6	1.050	13,8	3.319	43,5	769	10,1
	Colfontaine	7.999	2.527	33,3	1.163	15,3	3.052	40,2	856	11,3
	Frameries	8.489	3.053	37,7	1.278	15,8	2.991	36,9	778	9,6
	Hensies	2.571	977	39,3	277	11,1	942	37,9	291	11,7
	Honnelles	1.975	882	46,5	172	9,1	604	31,9	238	12,6
	Quiévrain	2.600	909	36,7	301	12,1	999	40,3	271	10,9
Entités de référence	Jurbise	3.251	1.956	61,8	305	9,6	641	20,3	262	8,3
	Lens	1.436	750	54,3	156	11,3	312	22,6	164	11,9
	Mons	38.035	15.160	41,7	7.250	20,0	10.560	29,1	3.356	9,2
	Quaregnon	7.391	2.208	31,4	932	13,3	3.225	45,9	667	9,5
	Quevy	2.917	1.445	51,3	273	9,7	800	28,4	299	10,6
	Saint-Ghislain	8.708	4.031	48,2	1.223	14,6	2.289	27,4	814	9,7

Répartition des logements suivant leur degré de confort dans l'entité de Dour, les communes de l'arrondissement de Mons et les entités de référence (Source : Enquête INS, 2001)

En ce qui concerne Dour, les données traitées dans le cadre de l'enquête concernent 6.764 logements. Parmi ceux-ci, 35,7% sont équipés du grand confort, 13,8% du moyen confort, 38,6% du petit confort et 12,5% ne bénéficiant même pas du petit confort. Cette dernière part est la 2^{ème} plus importante de la microrégion et est supérieure aux entités de référence. Notons que sa part de logements ayant le grand confort est l'une des plus faibles de la microrégion et est inférieure aux diverses entités de référence. En conclusion, à peine 48,9% des logements possèdent au minimum un confort moyen, faisait de Dour une commune relativement mal équipée en termes de confort des logements.



□ Grand confort □ Moyen confort □ Petit confort □ Sans petit confort

Degré de confort des logements pour l'entité de Dour en 2001 (Source : Enquête INS, 2001)

7.1.6 STATUT D'OCCUPATION DES LOGEMENTS

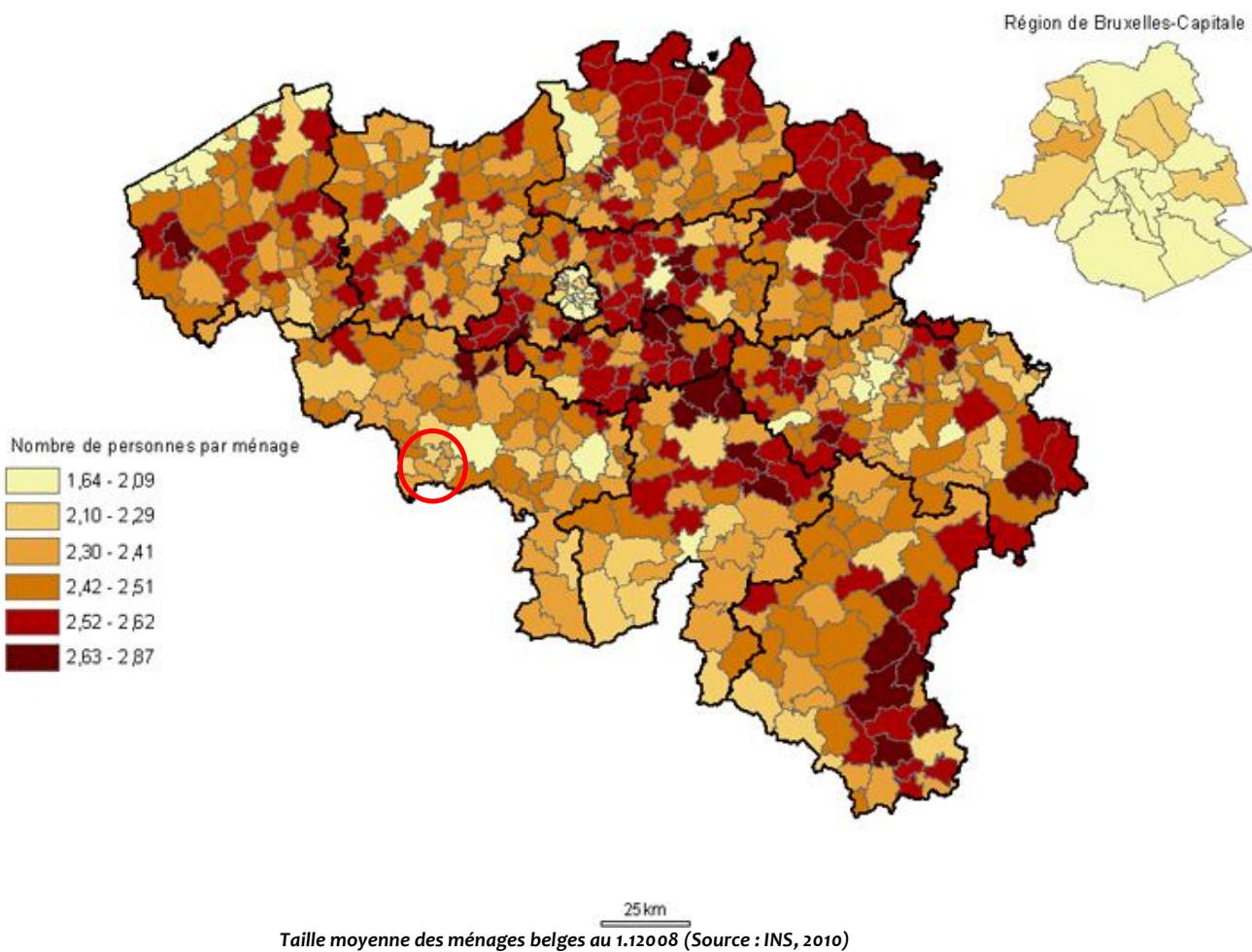
En 2001, 73,0% des logements sont occupés par des propriétaires. Cela signifie que 27,0% des logements du parc sont loués ou inoccupés. Dour est la 5^{ème} commune de la microrégion présentant le taux le plus haut de logements occupés par des propriétaires en 2001 et est supérieur aux moyennes de l'arrondissement, de la Province, de la Région et du Royaume.

Entités de référence	Propriétaires (%)	
	1991	2001
Dour	68,5	73,0
Communes attenantes	Boussu	67,1
	Colfontaine	70,7
	Frameries	70,7
	Hensies	70,4
	Honnelles	81,2
	Quiévrain	70,2
	Jurbise	78,6
Mons	Lens	77,3
	Mons	61,3
	Quaregnon	71,0
	Quevy	79,1
	Saint-Ghislain	67,2
	Arrondissement de Mons	67,3
	Province du Hainaut	66,6
Entités de référence	Région Wallonne	67,1
	Belgique	65,4

Pourcentage des logements occupés par des propriétaires en 1991 et 2001 dans l'entité de Dour, les communes de l'arrondissement de Mons et les entités de référence (Source : Enquête INS, 1991, 2001)

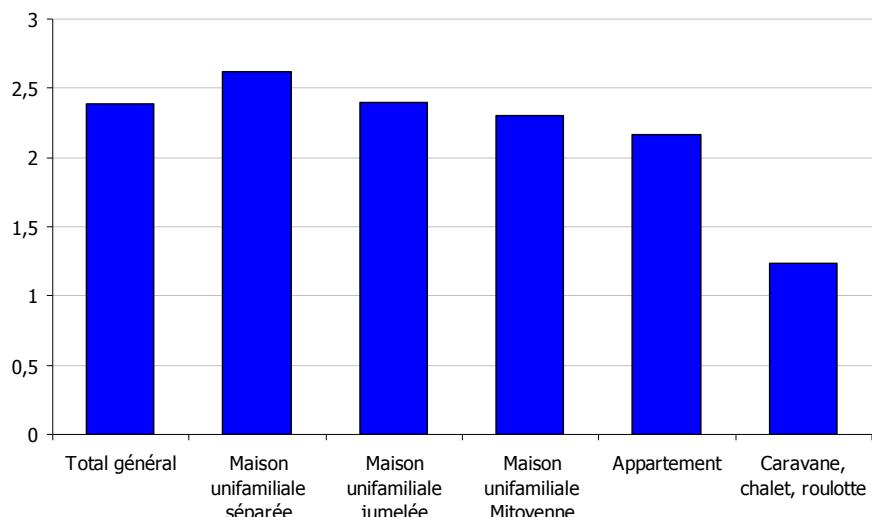
7.1.7 TAILLE DES MÉNAGES ET LOGEMENT

Selon l'enquête INS 2001, un ménage belge compte en moyenne 2,41 personnes. Un ménage moyen flamand (2,46) est un peu plus grand qu'un ménage wallon (2,41) ou un ménage bruxellois (2,09)²⁶. La taille moyenne des ménages Dourois est en 2001 de 2,39, soit une moyenne semblable à la Belgique, la Région Wallonne, l'arrondissement et la microrégion. Comme l'illustre la carte ci-dessous, cette tendance reste identique en 2008.



C'est dans les maisons unifamiliales séparées que la taille moyenne des ménages est la plus élevée à Dour. Il est intéressant de noter que la taille des ménages vivant en caravane, chalet et roulotte est nettement inférieure à celle des maisons unifamiliales.

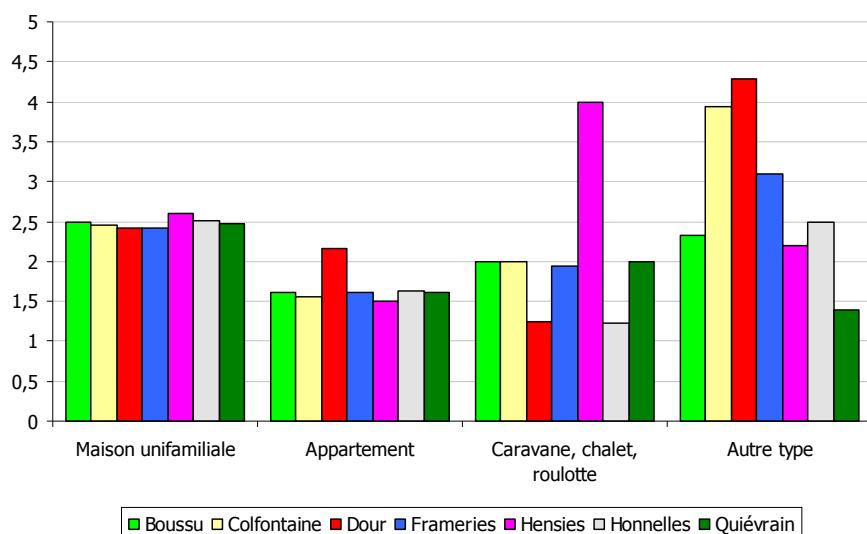
²⁶ Les données se rapportent au 1^{er} octobre 2001 et au lieu de résidence principal des ménages



Taille des ménages selon les types de logements à Dour (Source : Enquête INS, 2001)

Selon les données INS de 2008, sur les 7.212 ménages que compte Dour, 64,5% sont composés de 1 ou 2 personne(s) (Cf. chapitre consacré à la démographie). Par ailleurs, près de 29% des ménages Dourois sont composés de 3 ou 4 personnes.

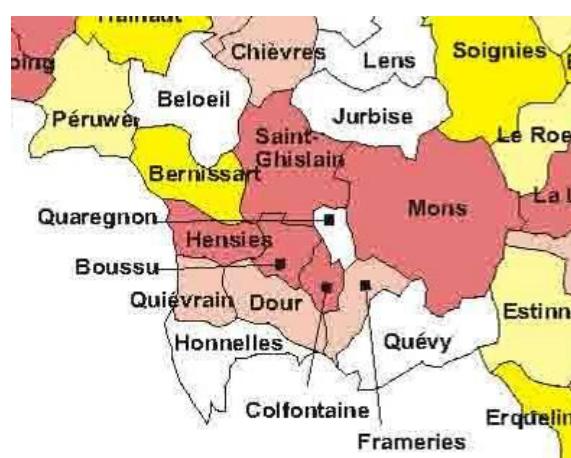
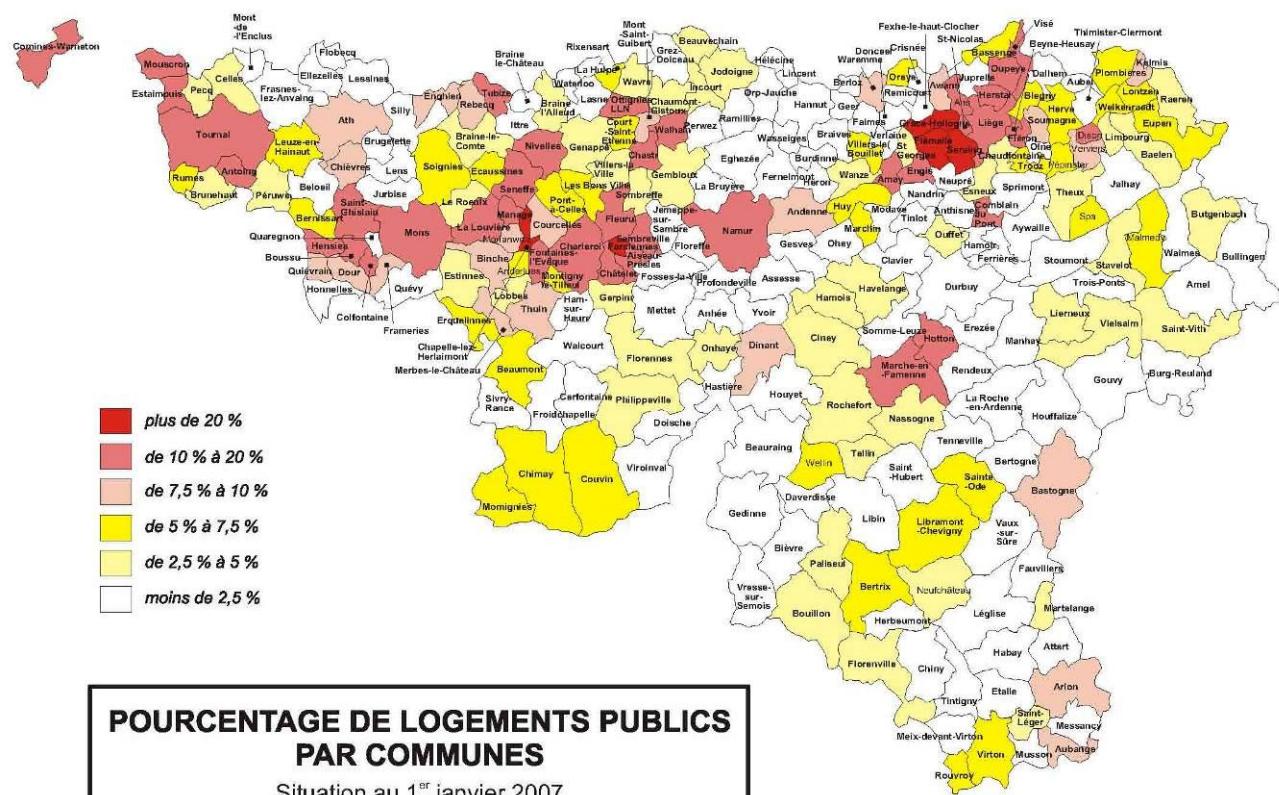
Le graphique ci-dessous montre la taille moyenne des ménages selon le type de logement et situe la commune de Dour au sein de sa microrégion. Dour se caractérise par une taille moyenne des ménages supérieure à 2 personnes et ce aussi bien dans les maisons unifamiliales que dans les appartements. Par ailleurs sa taille de ménage pour les caravanes est l'une des plus faibles de la microrégion.



Taille des ménages selon les types de logements dans les communes de la microrégion (Source : Enquête INS, 2001)

7.2 LOGEMENT PUBLIC

Par logement public (ou subventionné), on entend un logement mis en location ou géré par un organisme public ou par une personne morale de droit privé qui est subventionné par l'autorité publique, soit pour son fonctionnement soit pour la réfection des logements mis à disposition. Au 1^{er} janvier 2007, le logement public représentait entre 7,5% et 10% du parc de logement à Dour. Notons que cette proportion est inférieure à celle affichée par ses voisines du nord (Hensies, Boussu et Colfontaine), équivalente à celle affichée par les communes de Quièvrain et de Frameries et supérieure aux valeurs affichées par la commune de Honnelles. Selon les données communales, la commune disposerait en 2011 de 728 logements publics.



Pourcentage de logements publics par commune en 2007 et vue sur la microrégion
(Source : INS, 2007)

7.2.1 LOGEMENT SOCIAL

La commune de Dour comptabilisait, en avril 2011, 661 logements sociaux sur son territoire dont le gestionnaire est la SCRL Le Logis Dourois (situé rue des Anémones 13 – 14 à Dour) alors que les demandes s'élèvent à 929 synonyme d'un manque en logements sociaux. Ces logements sociaux se distribuent de la manière suivante :

Type de logements	Nombre de logements disposant de :				Total
	1 chambre	2 chambres	3 chambres	4 chambres	
Maison	54	26	499	54	633
Appartement	7	14	7	0	28
Total	61	40	506	54	661

*Distribution des logements sociaux à Dour selon le type de logements et le nombre de chambre
(Source : Données communales, 2011)*

Tous ces logements sont occupés par des locataires sociaux excepté 3 logements de 3 chambres destinés aux bureaux du Logis Dourois et un logement de 3 chambres destiné à une asbl. Le Logis Dourois a 29 logements sociaux en projet.

7.2.2 LOGEMENT MOYEN

La commune dispose de 4 logements moyens :

Type de logements	Nombre de logements moyens disposant de :			Total
	1 chambre	2 chambres	3 chambres	
Studio	1	0	0	1
Appartement	1	1	1	3
Total	2	1	1	4

Distribution des logements moyens à Dour selon le type de logements et le nombre de chambre (Source : Données communales, 2011)

Par ailleurs, la commune a pour objectif d'encourager les investissements privés pour la création de logements en favorisant le développement de deux Zones d'Aménagement Communal Concerté (ancienne voie du tram, à l'est du centre de Wihéries et champs de la Gayole, rue Moranfayt à Dour). Certaines constructions sont également en projet pour l'îlot de l'ancienne brasserie du Peuple et le quartier des anciennes câbleries (rue Fleurichamps et Voie du Prêtre). Ces projets devront intégrer la demande en logements moyens. Le Logis Dourois a 18 logements moyens en projet.

7.2.3 LOGEMENT DE TRANSIT

Le logement de transit est régi par l'article 31 du Code wallon du Logement. Pour être admis dans un logement de transit, le ménage doit être en état de précarité ou privé de logement pour des motifs de force majeur. Le ménage est alors hébergé pour une période maximale de 6 mois avec possibilité de prolonger de 6 mois supplémentaires maximum si ce ménage est toujours privé de logement ou en état de précarité. La commune ne possède pas encore de ce type de logements, mais il s'agit d'une priorité en termes de

logements, d'autant plus que plusieurs cas de forces majeures sont déjà survenus sur l'entité (incendies, décès inopinés, divorces, etc.). La gestion découlera d'un partenariat entre le Logis Dourois, l'AIS locale et le CPAS. Notons qu'un projet d'un logement est actuellement en phase de réalisation.

7.2.4 LOGEMENT D'INSERTION

Le logement d'insertion est régi par l'article 32 du Code wallon du Logement. Pour être admis dans un logement d'insertion, le ménage doit être en état de précarité. La commune ne possède pas encore de logement d'insertion, mais l'objectif est de créer 3 logements de ce type dont le suivi des locataires sera assuré par le CPAS ou une association spécialisée.

7.2.5 LOGEMENT D'URGENCE

Le logement d'urgence est un logement que le CPAS loue pour une courte période à des personnes qui se trouvent dans une situation de besoin. En général, le contrat de location est conclu pour un maximum de 4 mois, renouvelable une fois. Le séjour dans le logement d'urgence offre une période temporaire de sécurité pour trouver une solution durable au problème de logement. Cela permet d'éviter aux personnes concernées d'être entraînées dans une spirale descendante de précarité d'existence. La commune de Dour ne possède pas encore de logement d'urgence, mais la création de l'un ou l'autre pourrait voir le jour d'ici quelques années.

7.3 RÉSIDENCES SECONDAIRES

Cf. Annexe 4 : Liste des résidences secondaires sur le territoire de Dour

Selon les données communales de 2011, Dour comptait 29 résidences secondaires sur son territoire dont l'évolution est la suivante :

Année	Nombre de résidences secondaires
2005	39
2006	37
2007	43
2008	41
2009	33
2010	29
2011	29

Evolution du nombre de résidences secondaires à Dour entre 2006 et 2011 (Source : Données communales, 2011)

7.4 LOGEMENTS INOCCUPÉS ET INSALUBRES

7.4.1 NOTION D'INOCCUPATION D'UN LOGEMENT

Est réputé inoccupé un logement qui, pendant une période de douze mois au moins répond à l'un des cas suivants :

- il est déclaré inhabitable ;
- il n'est pas garni du mobilier indispensable à son affectation ;
- la consommation d'eau ou d'électricité est inférieure à la consommation minimale de 5 m³ d'eau ou de 10 kWh d'électricité, sauf si le propriétaire justifie une circonstance indépendante de sa volonté ;
- aucune personne n'est inscrite au registre de la population, sauf si le propriétaire justifie que le logement a effectivement servi d'habitation, de lieu d'activité économique, sociale ou autre ou que cette circonstance est indépendante de sa volonté.

7.4.2 PROCÉDURE DE REPRISE EN GESTION PROVISOIRE

Les articles 80 à 85 du Code wallon du Logement et l'arrêté du Gouvernement wallon du 20 mai 1999 permettent à des opérateurs immobiliers²⁷ de réintroduire sur le marché immobilier des logements inoccupés. La procédure se fait en deux phases. Dans un premier temps, une phase amiable permet à l'opérateur immobilier de proposer au propriétaire de l'immeuble de prendre son bien en gestion ou en location afin de le (sous-)louer. Si cette phase échoue, une deuxième phase, judiciaire cette fois, est ouverte. Dans ce cas, l'opérateur doit mettre en demeure le propriétaire d'occuper son bien ou de le mettre en location dans les six mois. Si, à l'expiration de ce délai, le logement est toujours inoccupé, l'opérateur

²⁷ Commune, province, CPAS, régie communale autonome, Société wallonne du Logement, Société de Logement de Service Public, Fonds du logement des familles nombreuses, agence immobilière sociale.

saisit le juge de paix en vue d'obtenir la gestion provisoire. L'opérateur prend évidemment toutes les mesures utiles à la mise en location et à l'entretien du logement. Le propriétaire peut, moyennant plusieurs conditions, demander de reprendre la gestion de son logement.

En cas de reprise en gestion par un opérateur immobilier, des aides peuvent être octroyées par l'administration du logement ou dans certains cas par le Fonds du Logement wallon pour des travaux de réhabilitation ou de restructuration.

7.4.3 L'INVENTAIRE DES LOGEMENTS INOCCUPÉS À DOUR

Pour pouvoir mettre en œuvre le droit de réquisition du bourgmestre, il y a obligation d'établir un inventaire des immeubles abandonnés. Cet inventaire doit être permanent et reprendre la localisation, la typologie, l'état estimé ou encore la durée d'inoccupation du logement. Une méthodologie opérationnelle a été mise à disposition des communes par la Région pour réaliser cet inventaire. La commune a mis à jour son inventaire pour 2010.

En janvier 2011, la commune de Dour comptait 853 adresses d'immeubles inoccupés sur son territoire dont 23,7% de maisons d'habitation et 5,9% de maisons de commerce. Notons que le type d'affectation des bâtiments inoccupés est inconnu pour la majorité de ceux-ci.

7.4.4 LOGEMENTS INSALUBRES

La commune de Dour se caractérise par la présence de 260 logements insalubres en 2010 représentant 3,4% de son parc de logement. Le village de Dour est caractérisé par le nombre le plus élevé de logements insalubres suivis d'Elouges.

Village	Nombre de logements insalubres
Blaugies	11
Dour	154
Petit-Dour	3
Elouges	71
Wiheries	21
TOTAL	260

Nombre de logements insalubres à Dour en 2011 (Source : Données communales, 2011)

7.5 DÉVELOPPEMENT FONCIER ET URBANISTIQUE

7.5.1 TYPOLOGIE ET ÉVOLUTION DES PERMIS DE BÂTIR

Selon les données statistiques de l'INS, Dour a délivré 64 permis de bâtir en 2010, soit 6,1% des permis délivrés dans l'arrondissement de Mons. En termes de nombre total de permis, Dour est la 4^{ème} commune de la microrégion après Frameries (88), Boussu (88) et Colfontaine (77) à avoir octroyé le plus de permis de bâtir au cours de l'année 2010. Viennent ensuite Hensies (38), Quiévrain (34) et Honnelles (22).

Entités géographiques	RESIDENTIEL						NON RESIDENTIEL			RESIDENTIEL	NON RESIDENTIEL
	NOUVELLES CONSTRUCTIONS					RENOVATION	NOUVELLES CONSTRUCTIONS		RENOVATION	Total constructions et rénovations	Total constructions et rénovations
	Nombre de bâtiments	Nombre de logements	Nombre d'appartements	Nombre de bâtiments avec un seul logement	Superficie habitable (m ²)	Nombre de bâtiments	Nombre de bâtiments	Volume (m ³)	Nombre de bâtiments		
Dour	23	28	7	21	2.594	37	1	14.985 ²⁸	3	60	4
Communes attenantes	Boussu	53	72	23	49	6.796	30	1.871	4	83	5
	Colfontaine	43	45	3	42	4.764	31	80	2	74	3
	Frameries	37	38	2	36	4.152	44	1.068	6	81	7
	Hensies	14	14	0	14	1.906	20	173	3	34	4
	Honnelles	12	12	0	12	1.438	6	0	3	18	3
	Quiévrain	4	9	6	3	532	24	11.486	2	28	6
Communes de l'arr. de Mons	Jurbise	44	70	31	39	7.155	37	1.562	9	81	10
	Lens	15	15	0	15	3.063	15	2.801	2	30	3
	Mons	131	450	349	101	29.291	151	6	37.923	23	282
	Quaregnon	12	30	24	6	1.926	30	0	2	42	2
	Quevy	0	22	2.668	31	3	1.246	2			1.246
	Saint-Ghislain	45	61	19	42	5.745	42	1.127	6	87	7
Entités de référence	Arrondissement de Mons	454	866	464	402	72.028	499	21	74.323	67	953
	Province du Hainaut	2.353	3.806	1.704	2.102	347.233	2.706	117	420.107	462	5.059
	Région Wallonne	8.061	12.862	5.617	7.245	1.318.074	9.330	856	3.904.909	1.655	17.391
	Belgique	27.096	49.448	25.307	24.141	5.188.336	28.835	4.751	42.296.880	5.252	55.931
Nombre et types (résidentiel/non résidentiel) de permis de bâtir en 2010 dans l'entité de Dour, les communes de l'arrondissement de Mons et les entités de référence (Source : INS, 2010)											

²⁸ Ce permis de bâtir correspond à la construction d'un bâtiment industriel d'une entreprise agricole (entreprise Menar)

7.5.2 PERMIS D'URBANISME

Entre 2000 et 2010, l'administration communale a traité un total de 909 permis d'urbanisme. Parmi ceux-ci près de 85% concernaient des habitations.

Avec 457 permis d'urbanisme, le village de Dour occupe le haut du tableau au sein de l'entité. Il est suivi d'Elouges (225), de Blaugies (136) et de Wihéries (91).

Village	Type de permis	Habitations	Appartements	Bâtiments agricoles	Divers (antenne GSM, éoliennes, Infrastructures publiques)	TOTAL
Dour	Rénovation	190	12	0	12	214
	Démolition	10	0	0	5	15
	Construction	182	9	1	22	214
	Régularisation		14			14
Elouges	Rénovation	85	5	0	5	95
	Démolition	2	0	0	2	4
	Construction	99	5	2	16	122
	Régularisation		4			4
Blaugies	Rénovation	43	0	0	3	46
	Démolition	0	0	0	0	0
	Construction	78	2	2	5	87
	Régularisation		3			3
Wihéries	Rénovation	34	2	0	0	36
	Démolition	3	0	0	0	3
	Construction	44	2	0	3	49
	Régularisation		3			3
TOTAL		770	37	5	73	909

Permis d'urbanisme instruits entre 2000 et 2010 à Dour

(Source : Administration communale – 2011)

7.5.3 EVOLUTION DU PRIX MOYEN DES VENTES DE MAISONS

Le prix moyen d'une maison d'habitation ordinaire (1), sur base des ventes pour l'année de référence, s'élève à 90.361 euros en 2009. Ce prix moyen est le 2^{ème} moins élevé de la microrégion après Colfontaine (82.256 euros). Par contre, Dour détient, en 2009, le prix moyen le plus bas pour une villa, un bungalow ou une maison de campagne avec 157.732 euros.

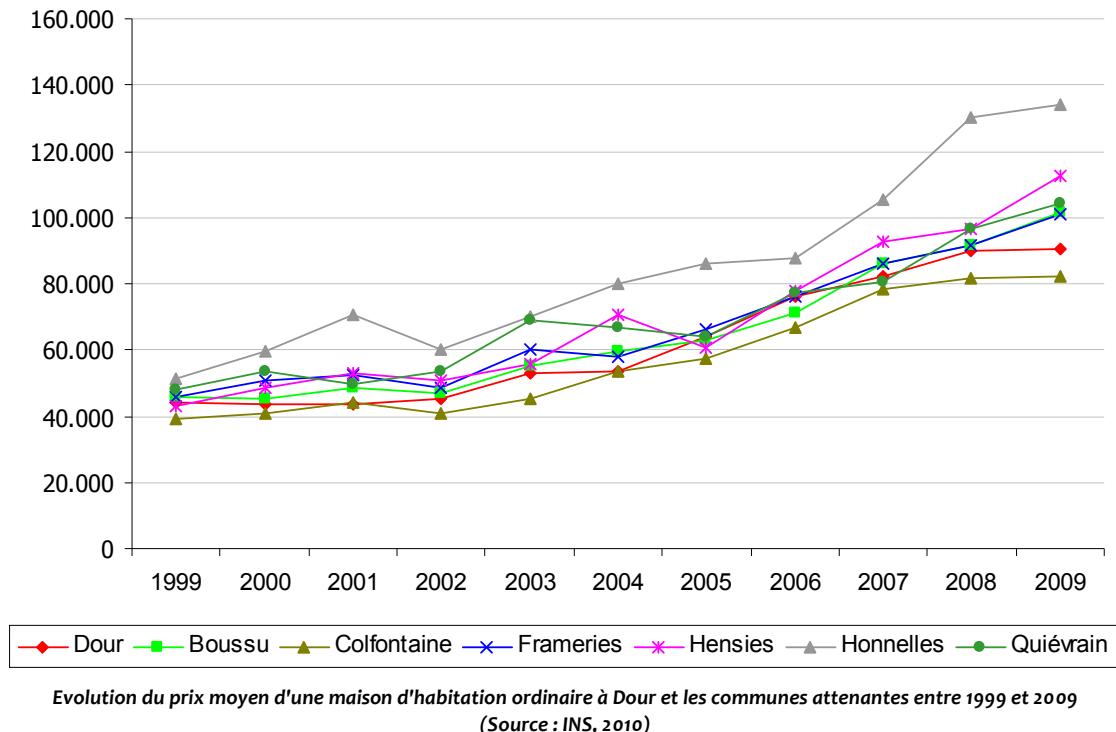
Entités géographiques	Type de bâtiment	Prix moyen par bâtiment selon la date de vente														
		1979	1989	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009		
Dour	1 ²⁹	21.933	22.399	44.000	43.706	43.335	45.056	53.197	53.557	64.199	76.336	82.296	90.133	90.361		
	2	44.208		128.384	178.483			143.989	134.201	143.248	147.644	176.250	175.000	173.900	157.732	
Communes attenantes	Boussu	1	22.581	26.418	45.710	44.968	48.457	46.743	55.303	59.487	62.654	71.180	85.826	91.764	101.484	
		2	83.458	221.038				125.806	111.561	119.148	172.500	186.125	186.420	184.061	233.000	
	Colfontaine	1	22.864	24.252	39.047	40.907	43.961	40.939	45.434	53.288	57.133	66.623	78.176	81.931	82.256	
		2						124.938	120.634	148.479		151.866	127.833	173.563	144.883	221.800
	Frameries	1	25.934	26.249	45.549	50.827	52.234	48.608	59.924	57.657	66.308	76.376	86.146	91.606	101.166	
		2			154.025	129.776		152.890	117.246	146.125	167.634	150.376	196.850	199.300	219.357	
	Hensies	1	21.827	21.066	42.884	48.776	52.854	50.602	55.554	70.491	60.649	77.996	92.641	96.421	112.575	
		2								150.325	131.367	170.000	168.458	152.250		
Communes de l'arr. de Mons	Honnelle	1	25.587	24.520	51.460	59.705	70.715	60.345	69.901	79.863	86.155	87.660	105.558	129.947	133.856	
		2						169.807		138.500	157.063	146.182	245.833	235.450	261.450	
	Quiévrain	1	21.429	23.512	48.100	53.726	49.914	53.750	69.082	67.011	64.144	77.138	80.488	96.638	104.339	
		2						194.886		181.667		139.970	235.000	209.375		
	Jurbise	1	40.073	46.551	73.737	79.053	84.554	94.899	100.480	103.866	102.332	130.639	156.450	161.906	149.954	
		2	81.805	156.173		145.063	161.437	153.036	165.616	192.166	161.205	177.315	230.580	208.666	234.733	
	Lens	1	39.009	34.561	67.899	68.962	74.569	78.413	88.525	75.213	102.912	136.304	134.417	149.148	146.633	
		2	80.895					138.821			168.667	164.171	171.000	186.333	160.000	
Entités de référence	Mons	1	31.496	33.277	58.654	61.577	61.703	64.954	72.134	81.568	85.030	97.345	110.430	117.288	113.765	
		2	69.505	115.216	165.169	156.922	168.041	157.529	146.429	185.128	165.547	172.358	203.346	208.475	210.749	
	Quaregnon	1	24.200	25.371	47.548	45.382	44.112	49.746	50.166	59.085	62.626	69.165	79.961	87.797	89.780	
		2	51.110	127.351		124.943	106.594	132.245		132.070	133.086	189.610	212.121	190.409	201.600	
	Quevy	1	25.304	29.404	62.519	57.260	65.483	57.323	65.550	94.020	85.811	92.374	119.865	117.789	103.500	
		2		91.969	113.535	219.799	105.107	322.687	93.065	169.125	157.570	178.018	184.650	210.813	203.423	
	Saint-Ghislain	1	27.445	40.301	60.946	64.242	67.365	69.527	77.473	84.543	91.399	98.753	109.518	120.625	121.143	
		2	70.555	92.960	129.593	130.833	157.722	122.792	151.568	189.757	163.238	181.277	210.368	210.727	245.650	
Entités de référence	Arrondissement de Mons	1	27.039	29.407	51.778	54.230	55.856	56.654	64.712	70.996	74.120	84.985	96.837	104.298	104.749	
		2	69.117	130.717	153.047	151.513	158.663	154.048	142.398	167.755	160.917	171.040	205.486	203.702	212.901	
	Province du Hainaut	1	28.295	30.924	56.460	58.467	61.129	64.871	72.614	77.497	83.739	96.205	107.951	116.052	113.363	
		2	68.649	116.931	161.435	163.955	179.700	175.931	179.410	201.419	176.687	193.932	214.802	224.763	215.838	
	Région Wallonne	1	32.081	35.549	66.708	68.559	71.490	74.015	82.773	87.569	100.901	114.845	127.397	135.454	131.154	
Belgique		2	78.252	144.233	213.402	224.126	226.459	223.929	242.699	250.009	210.608	232.237	249.551	255.275	242.161	
		1	35.377	42.363	76.832	79.661	83.618	89.112	96.181	101.355	131.935	149.365	164.049	172.611	168.852	
		2	99.354	165.395	256.012	266.927	271.339	277.063	282.631	294.870	262.713	285.818	309.017	316.113	298.059	

Evolution du prix moyen par bâtiment en 1979, 1989, et de 1999 à 2009 à Dour, dans les communes de l'arrondissement de Mons et les entités de référence (Source : INS, 2011)

Quant à l'évolution du prix moyen d'une maison ordinaire, le graphique ci-après montre une évolution relativement constante pour Dour passant de 44.000 euros en 1999 à 90.361 euros en 2009. La tendance

²⁹ 1 = Maison d'habitation ordinaire, 2 = Villa, bungalow, maison de campagne

croissante est pratiquement identique dans toutes les communes de la microrégion, si ce n'est une évolution plus importante pour Honnelles. Ce graphique montre bien que Dour respecte la tendance de la microrégion en termes d'évolution du prix d'habitation ordinaire.



7.5.4 EVOLUTION DU PRIX MOYEN DES VENTES DE TERRAINS

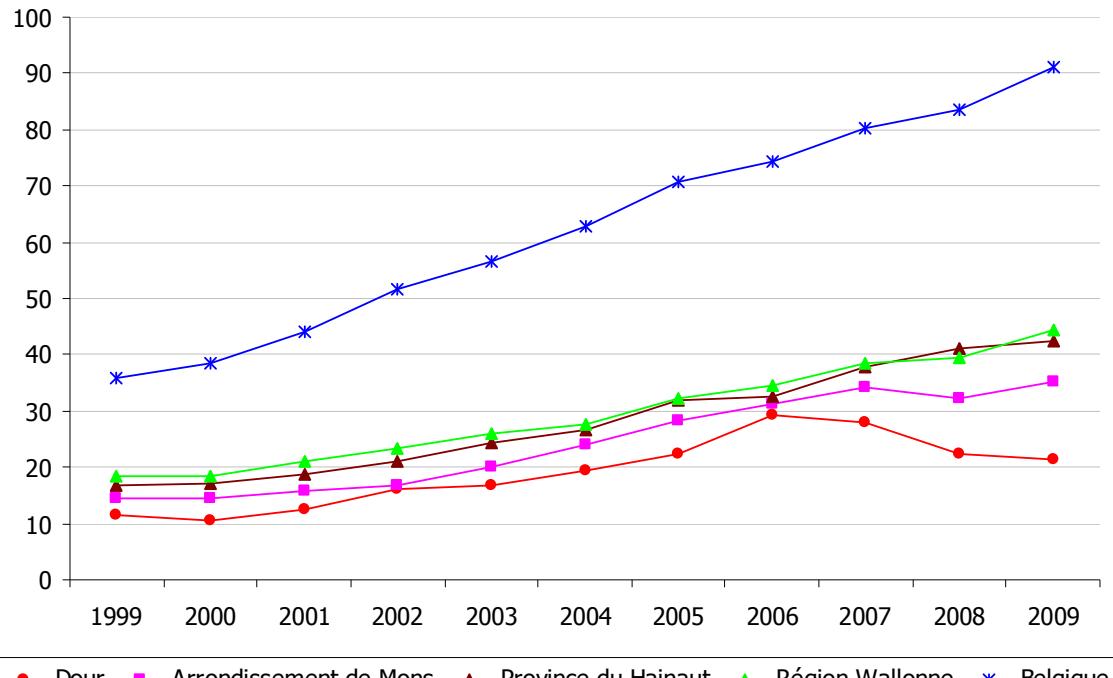
Cf. Carte 14 : Evolution du prix moyen au m² des terrains à bâtir entre 2000 et 2010 – Les communes de l'arrondissement de Mons

En 2009, le prix de vente moyen du m² de terrain à bâtir à Dour est de 21,5 euros et est le plus bas de la microrégion et de l'arrondissement de Mons. Depuis 1979, le prix moyen du m² à Dour reste parmi les plus bas de la microrégion et de l'arrondissement. Notons par ailleurs, que pour l'ensemble des années considérées, la commune de Dour à un prix au m² plus faible que les entités de référence.

Entités géographiques	Prix moyen en €/m ² des terrains à bâtir selon la date de vente												
	1979	1989	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Dour	11,5	11,0	11,4	10,6	12,5	16,0	16,9	19,4	22,4	29,3	28,0	22,3	21,5
Communes attenantes	Boussu	10,0	12,4	13,4	10,5	15,7	13,8	16,3	23,9	23,4	33,3	31,3	36,0
	Colfontaine	9,6	13,2	14,8	11,4	17,7	16,5	8,4	19,5	15,9	19,1	25,6	21,6
	Frameries	13,0	12,7	15,3	13,0	15,0	15,2	28,4	30,8	36,8	36,2	27,2	20,4
	Hensies	8,5	9,6	8,8	9,7	15,5	16,2	17,2	16,0	13,7	24,0	31,4	38,1
	Honnelles	7,8	6,9	10,9	10,4	9,3	11,0	14,3	17,2	21,8	20,9	28,5	32,1
	Quiévrain	14,0	7,6	9,0	12,9	15,2	11,2	16,2	31,4	27,9	20,2	24,7	30,9
Communes de l'arr. de Mons	Jurbise	11,2	10,2	16,2	19,2	20,4	25,4	28,8	32,9	39,5	46,7	41,7	47,0
	Lens	9,2	9,9	13,9	16,0	12,7	19,1	27,6	34,6	27,8	26,3	52,8	40,5
	Mons	13,8	14,0	17,0	15,8	19,1	18,9	21,0	24,8	26,8	28,6	37,6	37,9
	Quaregnon	12,1	14,6	13,1	22,4	13,6	18,1	16,0	12,8	26,5	32,6	41,2	20,3
	Quevy	10,2	10,8	14,0	20,7	14,2	15,0	14,1	16,5	27,1	38,4	37,6	40,3
	Saint-Ghislain	10,4	11,2	14,8	11,0	14,2	13,1	16,9	20,9	30,1	29,4	30,5	32,5
Entités de référence	Arrondissement de Mons	11,9	12,3	14,5	14,4	15,7	16,9	20,2	23,9	28,2	31,2	34,2	32,4
	Province du Hainaut	11,8	11,9	16,7	17,1	18,7	21,0	24,4	26,6	32,0	32,5	37,8	41,3
	Région Wallonne	10,7	13,3	18,4	18,3	21,1	23,5	26,1	27,8	32,4	34,5	38,5	39,6
	Belgique	16,4	21,0	35,9	38,5	44,1	51,8	56,7	62,9	70,7	74,3	80,3	83,5

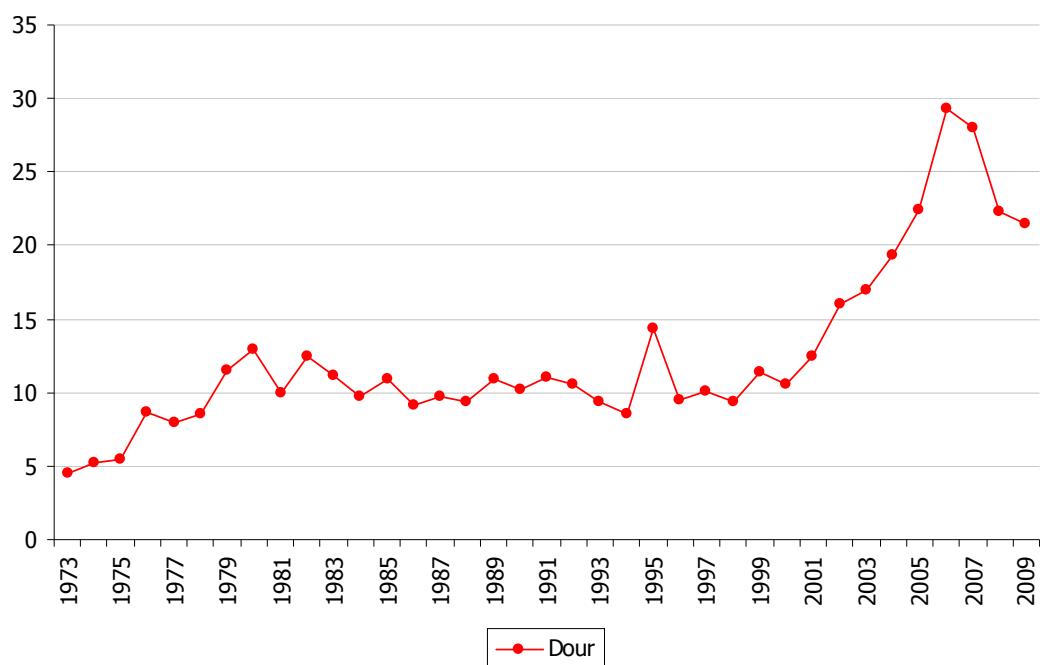
Evolution du prix moyen du m² de terrain à bâtir en 1979, 1989 et de 1999 à 2009 à Dour, dans les communes de l'arrondissement de Mons et les entités de référence (Source : INS, 2011)

Par rapport à 1999, le prix du m² de terrain à bâtir a presque doublé à Dour en 2009, cette tendance est, par ailleurs, observable voire encore plus marquée dans bon nombre de communes attenantes et de l'arrondissement de Mons. Nous observons une évolution relativement constante pour les entités de référence excepté l'arrondissement de Mons qui subit quelques fluctuations. Cette dernière remarque peut également être faite au niveau de la commune de Dour, où l'évolution du prix du m² évolue de manière plus aléatoire.



Evolution du prix du m² de terrain à bâtir, à Dour et les entités de référence (Source : INS, 2009)

En ce qui concerne l'évolution du prix du m² à Dour précisément, on observe que, si la commune connaît des variations depuis 1973, c'est surtout à partir de 2000 que l'augmentation commence à être plus importante. Notons que l'évolution du prix du m² évolue en dents de scie depuis 1973.



Evolution du prix moyen du m² de terrain à bâtir à Dour entre 1973 et 2009 (Source : INS, 2009)

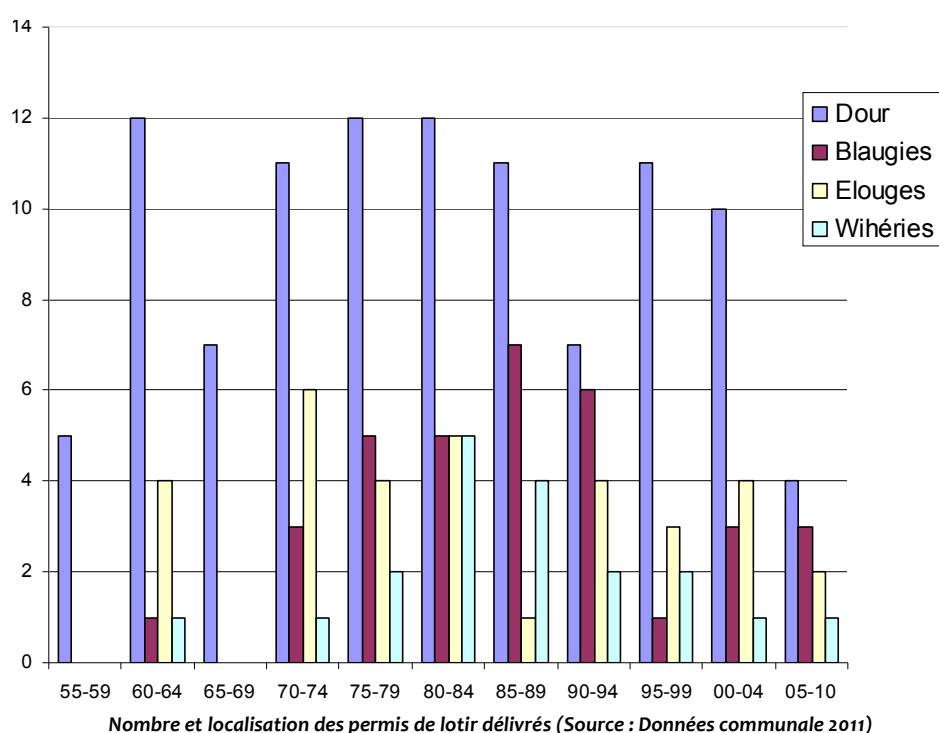
7.5.5 LOTISSEMENTS

La commune de Dour comporte 188 lotissements sur son territoire dont la majorité est localisée sur le village de Dour (54,3%). Par ailleurs Dour se caractérise par les surfaces de lotissements les plus importantes de la commune.

Années	Dour		Blaugies		Elouges		Wihéries	
	Lotissements	Superficie cumulée						
55-59	5,0	3,3						
60-64	12,0	4,5	1,0	0,4	4,0	1,8	1,00	0,14
65-69	7,0	5,1						
70-74	11,0	4,4	3,0	2,1	6,0	2,3	1,00	0,27
75-79	12,0	5,4	5,0	3,7	4,0	2,2	2,00	0,80
80-84	12,0	4,1	5,0	2,6	5,0	1,1	5,00	1,69
85-89	11,0	5,4	7,0	2,7	1,0	0,2	4,00	1,65
90-94	7,0	3,5	6,0	2,5	4,0	1,3	2,00	0,82
95-99	11,0	4,3	1,0	0,5	3,0	1,2	2,00	0,91
00-04	10,0	2,1	3,0	1,0	4,0	1,2	1,00	0,31
05-10	4,0	1,0	3,0	1,5	2,0	0,3	1,00	0,27
TOTAL	102	43,1	34	17,0	33	11,6	19	6,8

Nombre et localisation des permis de lotir délivrés (Source : Données communale 2011)

En ce qui concerne la distribution annuelle du nombre de lotissement, nous pouvons constater que celle-ci est relativement aléatoire aux cours des décennies car fortement dépendante de variables non ou difficilement maîtrisables telles que la disponibilité foncière, la rétention foncière, etc. Notons néanmoins que le village de Blaugies semble avoir connu une pression foncière constante et relativement importante à partir des années 70 et ce, jusqu'au milieu des années 90.



7.6 SYNTHÈSE DU CHAPITRE

➤ **Typologie du parc de logement**

- 6.772 logements en 2001 et 7.691 en 2011;
- 94,4% de maisons unifamiliales dont une majorité de maisons mitoyennes (46,0%) ;
- 4,4% d'appartements;
- 0,9% de caravanes, chalets ou roulettes ;
- 44,1% des dourois vivent dans des maisons mitoyennes, pourcentage légèrement supérieur à celui de l'arrondissement ;
- 45% de logements de taille moyenne (compris entre 55 et 104m²), 28,7% de petits logements (de moins de 55m²) et 16,6% de grands logements (de 105m² et plus);
- Tendance à l'augmentation des petits logements ;
- 26,8% des logements datent d'avant 1919 soit le 2^{ème} taux le plus important de la microrégion ;
- Taux de nouvelles constructions très limité ;
- En 2001, 38,6% des logements à Dour sont des logements avec le petit confort et 35,7% avec un grand confort ;
- 73,0% des logements sont occupés par des propriétaires en 2001 ;
- Une taille moyenne des ménages de 2,39, en 2001, semblable à l'arrondissement ;
- 64,5% des ménages dourois sont composés de 1 ou 2 personnes ;
- 29 résidences secondaires en 2011 ;
- 853 adresses d'immeubles inoccupés en 2011 ;
- 260 logements insalubres en 2011.

➤ **Parc de logements publics**

- Le logement public représente entre 7,5% et 10% du parc de logements de Dour en 2007 ;
- 661 logements publics sur la commune en 2011 ;
- Projets de logements moyens ;
- Absence de logements de transit, d'insertion et d'urgence sur le territoire communal.

➤ **Développement foncier et urbanistique**

- 64 permis de bâtir délivré en 2010, soit 6,1% des permis délivrés dans l'arrondissement de Mons ;
- 4^e commune de la microrégion à avoir octroyé le plus de permis pour la période de référence ;
- 909 permis d'urbanisme entre 2000 et 2010, 85% concernant les habitations ;
- Plus de 50% des permis concentrés dans le village de Dour ;
- Prix moyen d'une habitation ordinaire d'environ 90.361 euros en 2009 ;
- Deuxième prix moyen le plus bas de la microrégion ;
- Prix moyen le plus bas pour une villa, un bungalow ou une maison de campagne ;

- Deuxième prix moyen du m² de terrain à bâtir le plus bas de l'arrondissement en 2009 (environ 20 euros/m²) et largement inférieur à la moyenne wallonne ;
- Un prix moyen du m² de terrain à bâtir qui a presque doublé en 2009 par rapport à 1999 ;
- 188 lotissements dont 54,3% sur le village de Dour.

8 STRUCTURE DU TRAVAIL ET DE L'AGRICULTURE

Cette thématique reprend différents volets qui ont trait à l'emploi et à l'économie. Le parti pris a été de considérer l'activité agricole comme une activité économique principale. A contrario, l'activité touristique a été intégrée à la thématique « Tourisme » dans un chapitre ci-après.

8.1 STRUCTURE DU TRAVAIL

L'aire d'analyse intercommunale de cette thématique est le Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation de Mons (CSEF Mons). Pour réaliser cette analyse thématique, l'auteur de projet a utilisé le découpage géographique suivant, réalisé selon les limites du CSEF. Le territoire du CSEF de Mons est constitué des 13 communes de l'arrondissement de Mons.



Découpage géographique du territoire d'action du CSEF de Mons (Source : CSEF de Mons, 2011)

Ce découpage du territoire se rapproche le plus du concept de bassin d'emploi pour la commune de Dour. En effet, une analyse par rapport au bassin d'emploi proprement dit comme délimité par l'IWEPS (Institut

Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique) serait plus important et sujet à discussion. L'aire d'analyse par Comité Subrégional semble le plus approprié.

QUELQUES DEFINITIONS

Population en âge de travailler

« La population de 15 à 64 ans peut être définie comme la population en âge de travailler et donc potentiellement active. Il s'agit donc avant tout d'un cadre de référence, en principe d'un maximum, qui représente la composante démographique de la population active. »

La population active

« Est composée des personnes résidant en Wallonie, qui travaillent en Wallonie ou ailleurs (population active occupée) ou qui sont sans emploi et à la recherche d'un emploi (population active au chômage). »

La population active occupée

« Comprend les salariés et non-salariés qui résident en Wallonie indépendamment de leur lieu de travail, mais non les travailleurs qui travaillent en Wallonie sans y habiter (les travailleurs occupées en Wallonie constituent l'emploi intérieur qui peut être analysé, pour sa composante salariée, sur la base des données de l'ONSS décentralisée). »

La population active inoccupée (ou au chômage)

« Est composée des personnes résidant en Wallonie qui sont sans emploi et à la recherche d'un emploi. »

Le taux d'activité

« Exprime le rapport à la population d'âge actif (15 à 64 ans) des personnes qui se présentent effectivement sur le marché du travail, qu'elles soient occupées ou chômeuses. Ce taux traduit donc un comportement par rapport au marché du travail ; comportement qui est lui-même fonction d'un nombre considérable de variables tenant autant à l'individu, à sa famille et à sa culture, qu'au contexte économique dans lequel il évolue. »

Le taux d'emploi

« Rapporte à la population en âge de travailler (15 à 64 ans) le nombre de personnes qui ont effectivement un emploi (population active occupée). Il donne une idée de la participation effective à l'emploi d'une population qui pourrait potentiellement travailler. »

Le taux de chômage

« Rend compte de la proportion des personnes qui, dans la population active, sont sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles pour occuper un emploi. Il mesure le déséquilibre entre l'offre et la demande de travail. »

Définitions liées à la thématique de l'emploi (Source : IWEPS, 2011)

8.1.1 LA POPULATION ACTIVE AU NIVEAU DU CSEF DE MONS

Cf. Carte 15 : Principaux indicateurs de la population active du marché de l'emploi du CSEF de Mons en 2005

Cf. Carte 16 : Evolution des principaux indicateurs de la population active du marché de l'emploi du CSEF de Mons entre 1997 et 2005

8.1.1.1 Les principaux indicateurs de la population active

En 2005, la population active à Dour représente 6,4% de la population active totale du CSEF de Mons. La commune de Mons se caractérise par la part la plus importante de la population active (36,9% de la population active totale du CSEF de Mons) et la commune de Lens par la plus faible de la population active (1,6% de la population active totale du CSEF de Mons).

Communes du CSEF Mons	Population en âge de travailler (15-64 ans)	Population active				
		Population active occupée			Population active inoccupée (chômeurs DEI)	Total population active
		Salariés	Non salariés	Total actifs occupés		
Dour	10.812	4.570	625	5.195	1.777	6.972
Communes attenantes	Boussu	13.059	5.485	596	6.080	8.396
	Colfontaine	13.057	5.013	539	5.552	7.954
	Frameries	13.375	6.131	720	6.851	8.907
	Hensies	4.393	1.864	290	2.154	2.845
	Honnelles	3.262	1.558	566	2.124	2.471
	Quiévrain	5.041	2.623	549	3.172	3.570
Autres communes du CSEF Mons	Jurbise	6.294	3.181	616	3.797	4.203
	Lens	2.529	1.266	273	1.540	1.719
	Mons	60.743	26.223	3.925	30.147	9.782
	Quaregnon	12.230	5.005	605	5.609	7.728
	Quevy	5.041	2.623	549	3.172	3.570
	Saint-Ghislain	14.707	6.896	1.049	7.945	1.890
CSEF Mons		164.541	72.437	10.901	83.337	24.761
Principaux chiffres de la population active du marché d'emploi du CSEF de Mons en 2005 (Source : IWEPS, indicateurs de la population active, 2005)						108.098

Principaux chiffres de la population active du marché d'emploi du CSEF de Mons en 2005 (Source : IWEPS, indicateurs de la population active, 2005)

Selon l'IWEPS, en 2005, la population active à Dour s'élève à 6.972 personnes, soit près de 65% de la population en âge de travailler (15 à 64 ans). Cette population se compose de 4.570 salariés, 625 non-salariés et 1.777 chômeurs.

8.1.1.2 Les taux d'activité, d'emploi et de chômage

En 2005, au regard des principaux indicateurs du marché de l'emploi du CSEF de Mons, c'est la commune de Honnelles qui enregistre les meilleurs taux au sein du CSEF de Mons avec à la fois :

- un taux d'activité supérieur à 75% ;
- un taux d'emploi supérieur à 65% ;
- un taux de chômage inférieur à 15%.

Notons qu'au niveau du taux de chômage, la commune d'Honnelles n'enregistre que le 4^{ème} meilleur taux du bassin d'emploi après Jurbise, Lens, Quevy et Quiévrain. Dour, quant à elle, se situe dans le bas de tableau. En comparaison avec ses communes attenantes, Dour se positionne à l'antépénultième position concernant à la fois son taux d'activité, son taux d'emploi et son taux de chômage. De manière générale, la commune de Dour se caractérise par des taux indicateurs du marché relativement négatifs.

Communes du CSEF Mons		Taux (%)					
		d'activité		d'emploi		de chômage	
		1997	2005	1997	2005	1997	2005
Dour		59,5%	64,5%	43,8%	48,1%	26,4%	25,5%
Communes attenantes	Boussu	61,1%	64,3%	44,4%	46,6%	27,4%	27,6%
	Colfontaine	58,1%	60,9%	38,5%	42,5%	33,6%	30,2%
	Frameries	61,5%	66,6%	45,8%	51,2%	25,4%	23,1%
	Hensies	59,5%	64,8%	45,2%	49,0%	24,0%	24,3%
	Honnelles	69,4%	75,8%	58,9%	65,1%	15,1%	14,0%
	Quiévrain	61,2%	70,8%	46,2%	62,9%	24,5%	11,2%
Autres communes du CSEF Mons	Jurbise	64,2%	66,8%	57,3%	60,3%	10,8%	9,7%
	Lens	63,7%	68,0%	56,2%	60,9%	11,8%	10,4%
	Mons	62,5%	65,7%	46,7%	49,6%	25,2%	24,5%
	Quaregnon	59,8%	63,2%	42,1%	45,9%	29,7%	27,4%
	Quevy	68,9%	70,8%	59,0%	62,9%	14,4%	11,2%
	Saint-Ghislain	63,3%	66,9%	50,7%	54,0%	20,0%	19,2%
CSEF Mons		61,9%	65,5%	46,6%	50,2%	24,6%	23,4%

Principaux taux indicateurs du marché de l'emploi dans le CSEF de Mons en 1997 et 2005 (Source : IWEPS, 2005)

En termes d'évolution, on peut constater que la commune de Dour a connu une évolution positive entre 1997 et 2005, avec une augmentation conjointe de son taux d'activité (+ 5,0%) et de son taux d'emploi (+ 4,3%) accompagnés d'une légère diminution du taux de chômage (- 0,9%).

8.1.2 CHÔMAGE

8.1.2.1 Selon l'âge

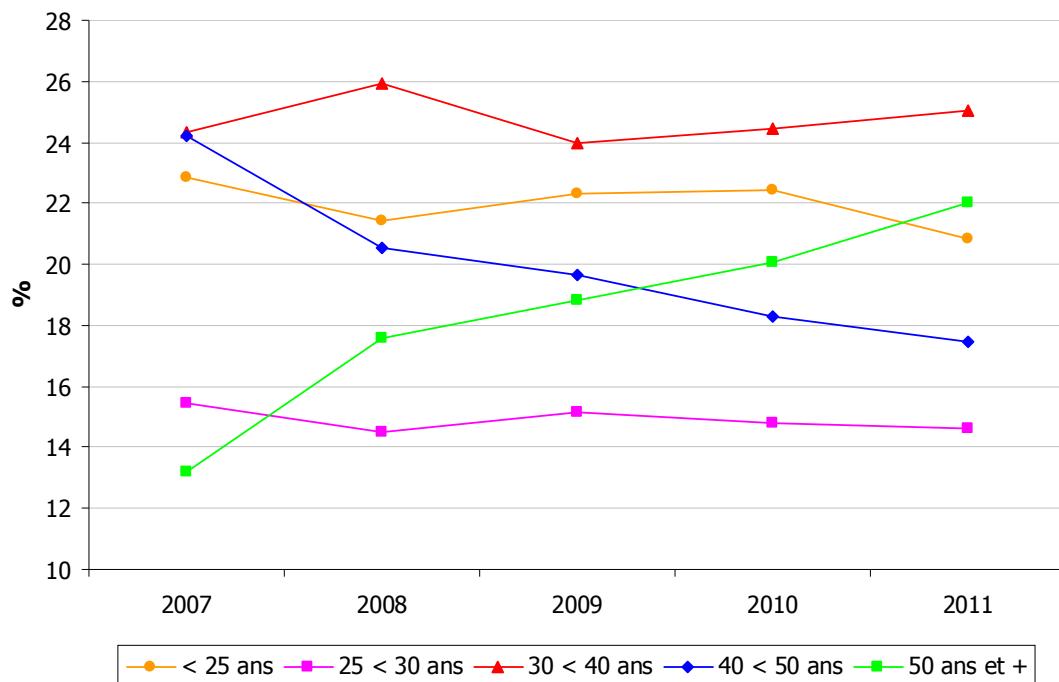
Selon les chiffres publiés par le FOREM, le nombre de demandeurs d'emploi est, en 2011, à son niveau le plus bas sur les 5 dernières années. En 2011, le chômage touche toutes les classes d'âges et plus particulièrement les 30 – 40 ans (25,1%) et les 50 ans et plus (22,0%). Les tranches d'âge les moins touchées sont les 25 – 30 ans (14,6%) et les 40 – 50 ans (17,5%). Notons que les jeunes de moins de 25 ans représentent tout de même plus d'un cinquième des chômeurs.

Année	< 25 ans	%	25 < 30 ans	%	30 < 40 ans	%	40 < 50 ans	%	50 ans et +	%	Total
Avril 2007	400	22,8	270	15,4	426	24,3	424	24,2	231	13,2	1.751
Avril 2008	339	21,4	229	14,5	410	25,9	325	20,6	278	17,6	1.581
Avril 2009	343	22,3	233	15,2	368	24,0	302	19,7	289	18,8	1.535
Avril 2010	354	22,4	233	14,8	386	24,5	288	18,3	316	20,0	1.577
Avril 2011	309	20,8	217	14,6	372	25,1	259	17,5	327	22,0	1.484

Nombre de demandeurs d'emploi selon la classe d'âge à Dour entre 2007 et 2011 (Source : FOREM, 2011)

En analysant l'évolution de l'importance relative des chômeurs par classe d'âge, il est possible de dégager 3 tendances à Dour :

- stabilisation du chômage chez les moins de 40 ans ;
- diminution du chômage marquée chez les 40 – 50 ans ;
- augmentation importante du chômage chez les 50 ans et plus.



Evolution de la proportion du nombre de demandeurs d'emploi selon la classe d'âge à Dour entre 2007 et 2011 (Source : FOREM, 2011)

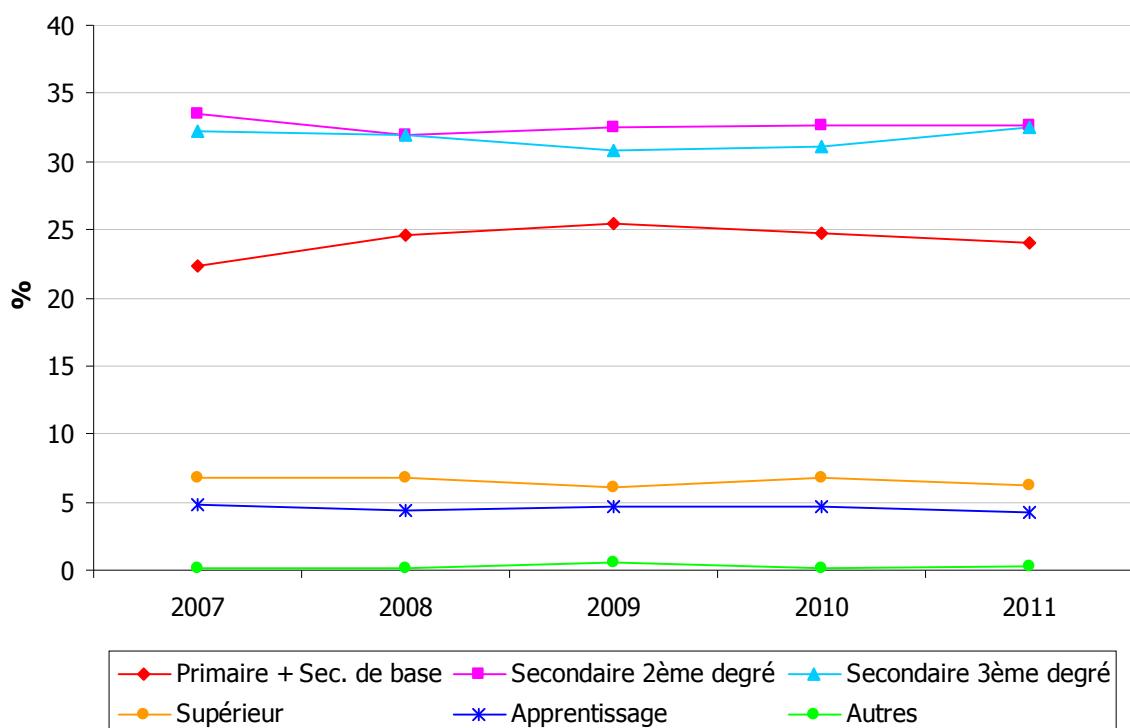
8.1.2.2 Selon le niveau d'étude

Selon le niveau d'étude, 77,5% des demandeurs d'emploi en 2011 ont un niveau d'étude équivalent au niveau d'étude secondaire du deuxième degré. Cette part de demandeurs d'emploi est restée relativement constante au cours de ces 5 dernières années.

Année	Primaire + Sec. de base	%	Secondaire 2ème degré	%	Secondaire 3ème degré	%	Supérieur	%	Apprentissage	%	Autres	%	Total
Avril 2007	391	22,3	587	33,5	565	32,3	120	6,9	85	4,9	3	0,2	1.751
Avril 2008	389	24,6	506	32,0	506	32,0	108	6,8	69	4,4	3	0,2	1.581
Avril 2009	391	25,5	498	32,4	472	30,7	94	6,1	72	4,7	8	0,5	1.535
Avril 2010	389	24,7	515	32,7	490	31,1	107	6,8	73	4,6	3	0,2	1.577
Avril 2011	357	24,1	484	32,6	483	32,5	93	6,3	63	4,2	4	0,3	1.484

Nombre de demandeurs d'emploi selon le niveau d'étude à Dour entre 2007 et 2011 (Source : FOREM, 2011)

La majorité des demandeurs d'emploi dispose d'au moins un diplôme de l'enseignement secondaire du 2ème ou du 3ème degré. Notons, que le nombre de chômeurs ayant une formation supérieure est relativement limité (6,3%).



Evolution de la proportion du nombre de demandeurs d'emploi selon le niveau d'étude à Dour entre 2007 et 2011 (Source : FOREM, 2011)

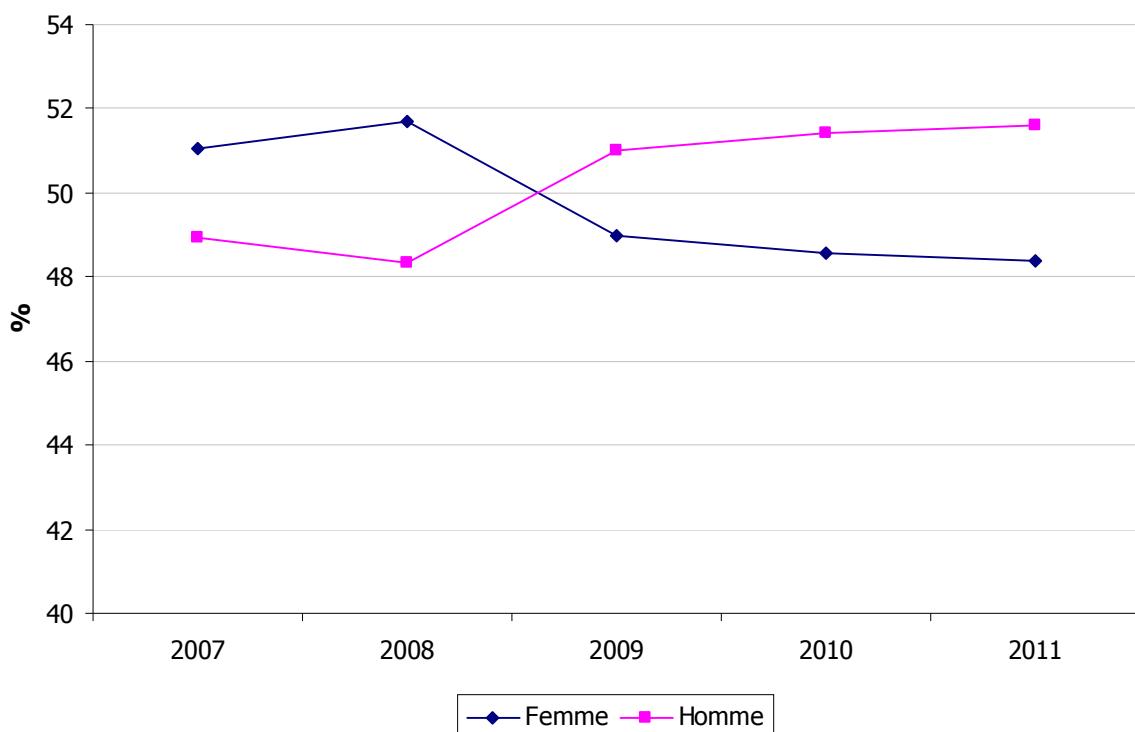
8.1.2.3 Selon le sexe

Selon les données du FOREM, la commune de Dour comptait, en 2011, 766 demandeurs d'emploi masculins contre 718 femmes. En 2011, les femmes sont les moins présentes parmi les demandeurs d'emploi (48,4%).

Année	Homme	Femme	Total	Part des femmes (%)
Avril 2007	857	894	1.751	51,1
Avril 2008	764	817	1.581	51,7
Avril 2009	783	752	1.535	49,0
Avril 2010	811	766	1.577	48,6
Avril 2011	766	718	1.484	48,4

Nombre de demandeurs d'emploi selon le sexe à Dour entre 2007 et 2011 (Source : FOREM, 2011)

En termes d'évolution, nous constatons que, bien que proche de la parité, la part des femmes dans les demandeurs d'emploi a tendance à diminuer.



Evolution de la proportion du nombre de demandeurs d'emploi selon le sexe à Dour entre 2007 et 2011 (Source : FOREM, 2011)

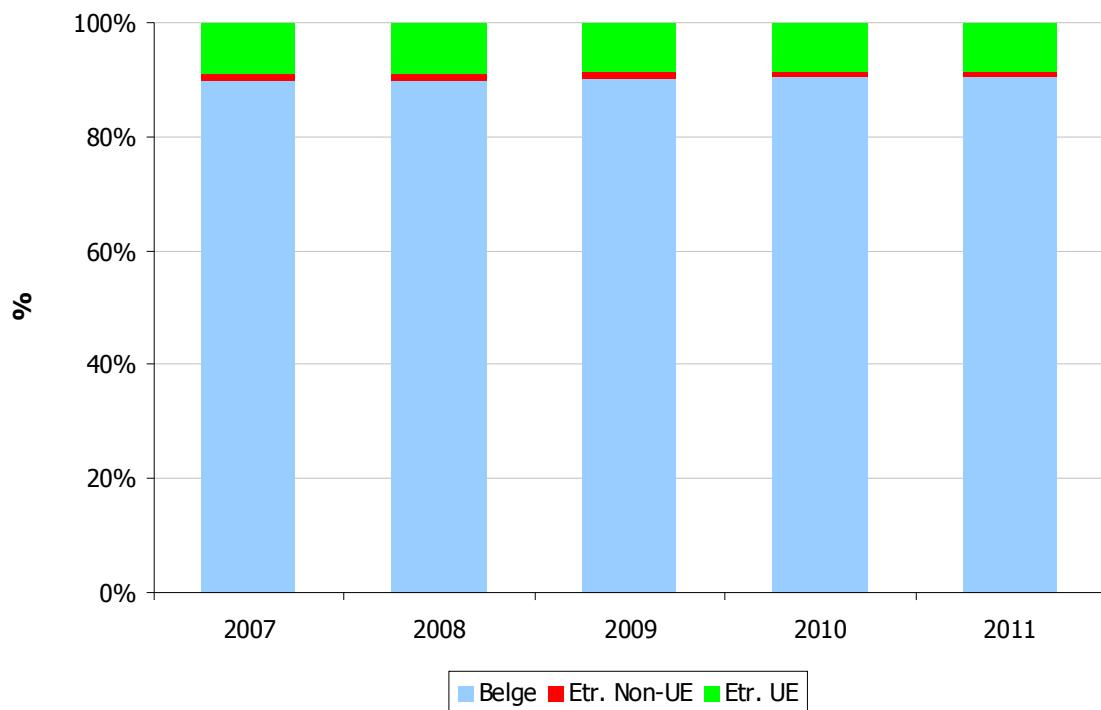
8.1.2.4 Selon la nationalité

Les demandeurs d'emploi à Dour sont essentiellement de nationalité belge (90,4% en 2011). La population étrangère interne à l'Union Européenne représente 8,5% tandis que les non-européens représentent à peine 1,1% des demandeurs d'emploi sur Dour en 2011.

Nationalité	Avril 2007	%	Avril 2008	%	Avril 2009	%	Avril 2010	%	Avril 2011	%
Belge	1.570	89,7	1.421	89,9	1.382	90,0	1.426	90,4	1.342	90,4
Etr. Non-UE	23	1,3	18	1,1	21	1,4	18	1,1	16	1,1
Etr. UE	158	9,0	142	9,0	132	8,6	133	8,4	126	8,5
Total	1.751	100,0	1.581	100,0	1.535	100,0	1.577	100,0	1.484	100,0

Nombre de demandeurs d'emploi selon la nationalité à Dour entre 2007 et 2011 (Source : FOREM, 2011)

Depuis 2007, Dour enregistre une constance de sa population étrangère parmi les demandeurs d'emploi, notamment les non-européens. Les demandeurs d'emploi pour la commune de Dour restent essentiellement des belges.



Evolution de la proportion des demandeurs d'emploi selon la nationalité à Dour entre 2007 et 2011 (Source : FOREM, 2011)

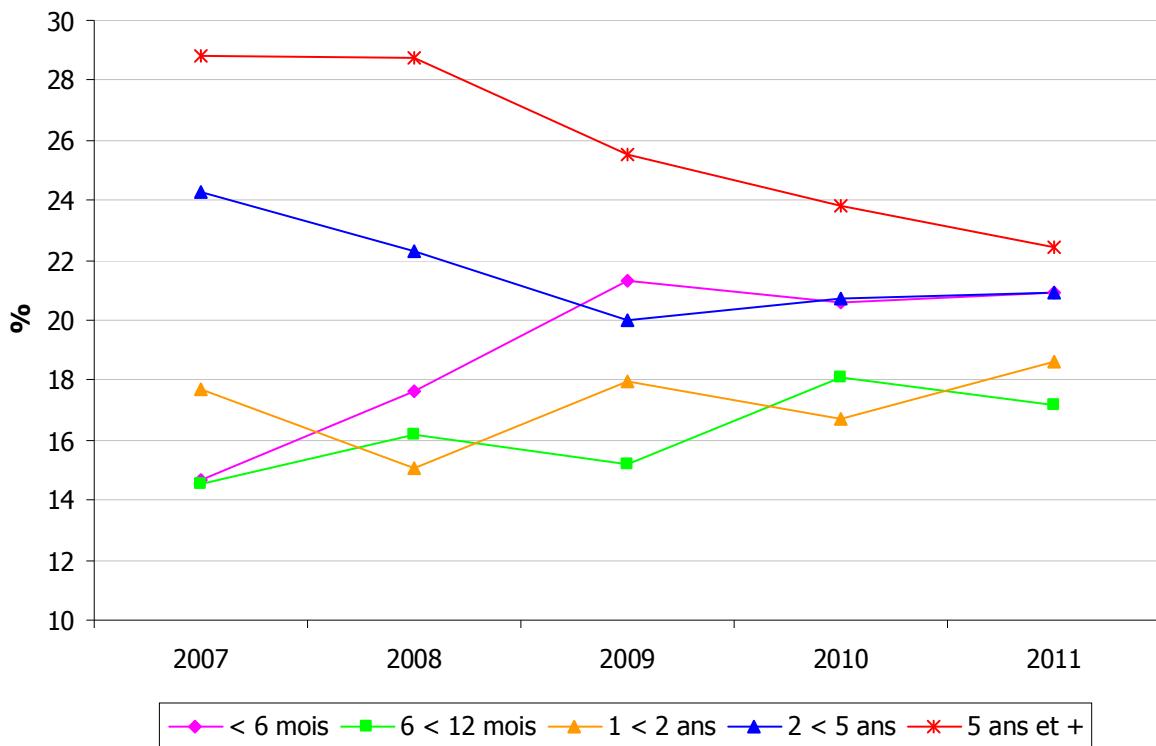
8.1.2.5 Selon la durée d'inoccupation

Les chômeurs de longue durée³⁰ représentent en moyenne sur les 5 dernières années près de 50% des demandeurs d'emploi de l'entité. Viennent ensuite les demandeurs d'emploi de moins de 6 mois.

Année	< 6 mois	%	6 < 12 mois	%	1 < 2 ans	%	2 < 5 ans	%	5 ans et +	%	Total
Avril 2007	257	14,7	255	14,6	310	17,7	425	24,3	504	28,8	1.751
Avril 2008	279	17,6	256	16,2	238	15,1	353	22,3	455	28,8	1.581
Avril 2009	327	21,3	233	15,2	276	18,0	307	20,0	392	25,5	1.535
Avril 2010	325	20,6	285	18,1	264	16,7	327	20,7	376	23,8	1.577
Avril 2011	310	20,9	255	17,2	276	18,6	310	20,9	333	22,4	1.484

Nombre de demandeurs d'emploi selon la durée d'inoccupation à Dour entre 2007 et 2011 (Source : FOREM, 2011)

Depuis 2009, la commune de Dour enregistre une diminution du nombre de demandeurs d'emploi de 5 ans et plus contrebalancée par une augmentation nuancée des demandeurs d'emploi inoccupés de 0 à 2 ans.



Evolution de la proportion du nombre de demandeurs d'emploi selon la durée d'inoccupation à Dour entre 2007 et 2011
(Source : FOREM, 2011)

³⁰ Dans cette analyse, les chômeurs longue durée sont représentés par les catégories [2< 5 ans] et [5 ans et +]

8.1.2.6 Selon la branche d'activité

Selon les données du FOREM, les nouveaux admis ou personnes en attente et le commerce de détail représentent la plus grande partie des demandeurs d'emploi au sein de la commune de Dour. Si la part des nouveaux admis ou personnes en attente a diminué entre 2007 et 2011, la tendance inverse s'enregistre au niveau du commerce de détail.

Branche d'activité	Avril 2007	%	Avril 2008	%	Avril 2009	%	Avril 2010	%	Avril 2011	%
Admis ou en attente Art. 36	547	31,2	495	31,3	476	31,0	473	30,0	411	27,7
Commerce de détail	195	11,1	182	11,5	167	10,9	163	10,3	165	11,1
Services fournis aux entreprises	108	6,2	111	7,0	133	8,7	143	9,1	145	9,8
Œuvres sociales (hospices, asile de vieillards, société de bienfaisance, etc.)	158	9,0	137	8,7	132	8,6	142	9,0	134	9,0
Industrie de la construction	138	7,9	144	9,1	124	8,1	120	7,6	122	8,2
Services administratifs de l'état, des provinces et des communes	61	3,5	60	3,8	64	4,2	80	5,1	84	5,7
Industrie hôtelière	56	3,2	47	3,0	50	3,3	46	2,9	44	3,0
N'ayant jamais travaillé sans pouvoir prétendre à l'art. 36	57	3,3	39	2,5	38	2,5	49	3,1	37	2,5
Construction de machines, appareils et fournitures électriques	21	1,2	28	1,8	31	2,0	48	3,0	37	2,5
Enseignement	48	2,7	41	2,6	39	2,5	34	2,2	31	2,1
Services personnels	34	1,9	30	1,9	22	1,4	32	2,0	27	1,8
Transport de marchandises	33	1,9	30	1,9	30	2,0	29	1,8	26	1,8
Médecine humaine et médecine animale	47	2,7	35	2,2	31	2,0	28	1,8	25	1,7
Construction de matériel de transport	26	1,5	18	1,1	19	1,2	23	1,5	22	1,5
Autre services publics	23	1,3	21	1,3	21	1,4	20	1,3	18	1,2
Fabrication des ouvrages en métaux, à l'exclusion des machines et du matériel de transport	13	0,7	14	0,9	12	0,8	12	0,8	15	1,0
„	„	„	„	„	„	„	„	„	„	„
Total	1751	100	1581	100	1535	100	1577	100	1484	100

Nombre et part des demandeurs d'emploi selon les principales branches d'activité à Dour entre 2007 et 2011 (Source : FOREM, 2011)

8.1.3 EMPLOI INDÉPENDANT

8.1.3.1 Selon l'IWEPS

Selon les données de l'IWEPS, la part des indépendants (comprenant uniquement les indépendants et les aidants) à Dour est passée de 10,5% à 9,0% entre 1997 et 2005. Ces chiffres sont légèrement inférieurs à la moyenne affichée pour l'ensemble du territoire du CSEF de Mons. Par rapport aux communes attenantes, Dour est en 4^{ème} position après Honnelles, Quiévrain et Hensies.

Signalons enfin que, mis à part les communes de Quiévrain, Jurbise et Quevy, la part de l'emploi indépendant est à la baisse dans l'ensemble des communes du territoire du CSEF.

Communes du CSEF Mons		Indépendants		Total population active		Part des indépendants (%)	
		1997	2005	1997	2005	1997	2005
Dour		671	625	6.412	6.972	10,5	9,0
Communes attenantes	Boussu	693	596	7.922	8.396	8,7	7,1
	Colfontaine	635	539	7.873	7.954	8,1	6,8
	Frameries	791	720	8.152	8.907	9,7	8,1
	Hensies	288	290	2.646	2.845	10,9	10,2
	Honnelles	551	566	2.243	2.471	24,6	22,9
	Quiévrain	347	549	2.701	3.570	12,9	15,4
	Jurbise	541	616	3.813	4.203	14,2	14,7
Autres communes du CSEF Mons	Lens	253	273	1.538	1.719	16,4	15,9
	Mons	4.278	3.925	37.513	39.929	11,4	9,8
	Quaregnon	685	605	7.474	7.728	9,2	7,8
	Quevy	507	549	3.288	3.570	15,4	15,4
	Saint-Ghislain	1.099	1.049	9.055	9.835	12,1	10,7
	CSEF Mons	11.338	10.901	100.630	108.098	11,3	10,1

Nombre et part d'indépendants dans le CSEF de Mons en 1997 et 2005 (Source : IWEPS, 2005)

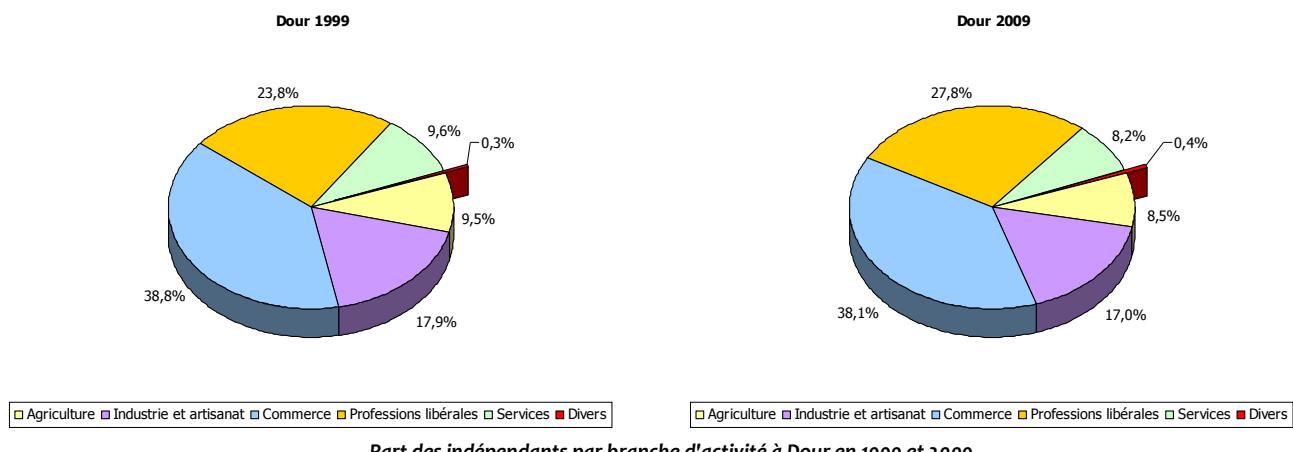
8.1.3.2 Selon l'INASTI

Selon l'INASTI, le nombre d'indépendants à Dour en 2009 s'élevait à 914 contre 780 en 1999. Notons que les chiffres de l'INASTI tiennent compte des indépendants complémentaires et des aidants. D'après le tableau ci-dessous, on constate une augmentation importante d'indépendants en activité principale et complémentaire tandis qu'une diminution se fait ressentir au niveau des actifs après la pension. Ces remarques peuvent également être appliquées au niveau de l'arrondissement de Mons.

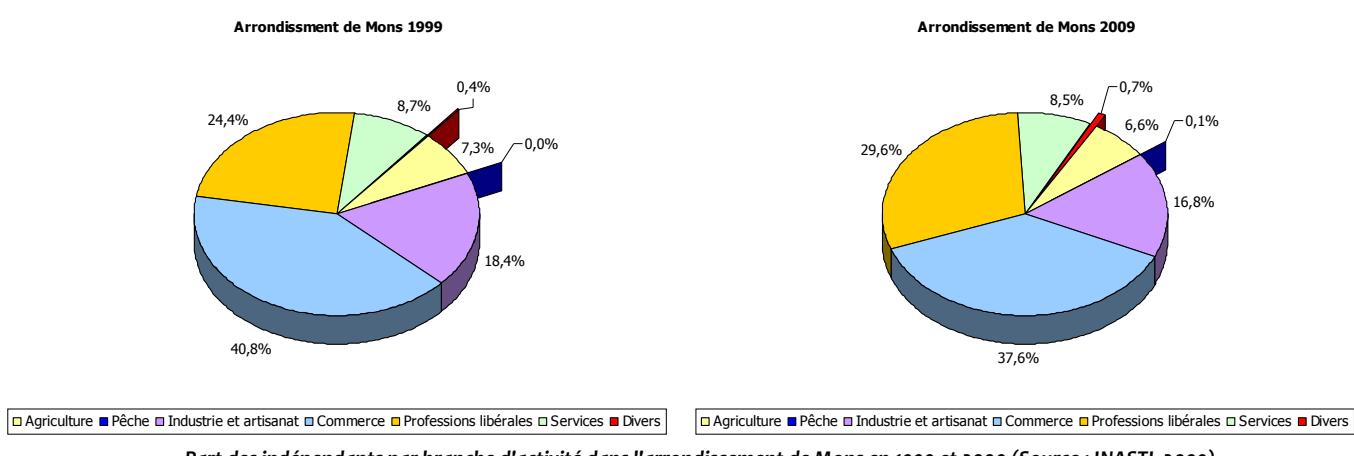
Entité géographique	Activité principale		Activité complémentaire		Actif après la pension		Total	
	1999	2009	1999	2009	1999	2009	1999	2009
Dour	595	640	122	221	63	53	780	914
Arr. Mons	9.994	10.015	2.373	3.608	1.061	958	13.428	14.581

Nombre d'indépendants pour Dour et l'arrondissement de Mons en 1999 et 2009 (Source : INASTI, 2009)

En 1999 comme en 2009, les principales branches d'activités pour l'emploi indépendant sont le commerce, les professions libérales, l'industrie, l'artisanat et les services. La distribution de ces branches d'activités reste relativement constante.



Ces remarques sont également applicables au niveau de l'arrondissement de Mons.



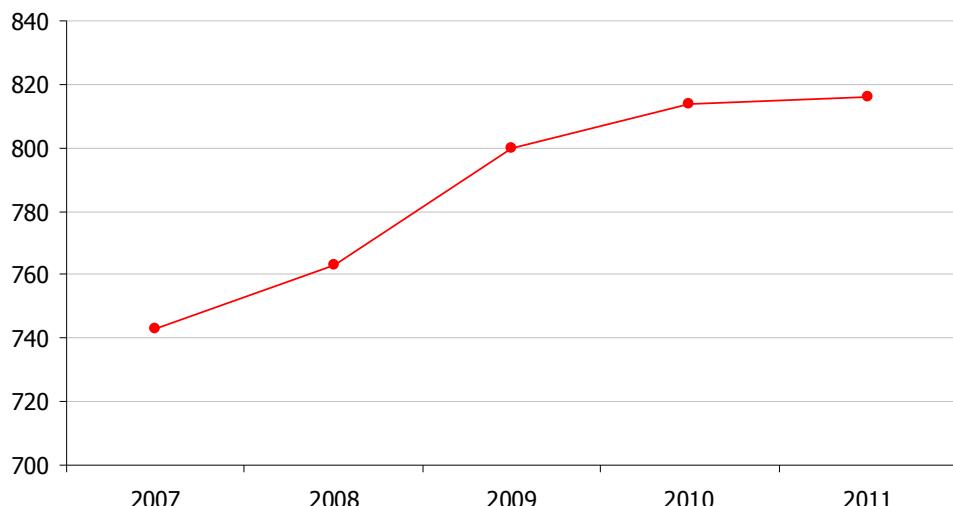
8.1.3.3 Selon les données communales

Cf. Annexe 5 : Liste des indépendants sur le territoire communal de Dour de 2007 à 2011

En 2011, Selon les données communales, la commune de Dour compte au total 816 indépendants. Ce chiffre comprend :

- les indépendants domiciliés à Dour et ayant un commerce à l'extérieur de la commune ;
- les indépendants domiciliés à Dour et ayant un commerce sur le territoire communal ;
- les indépendants domiciliés en dehors de la commune et ayant un commerce sur le territoire communal.

Le graphique ci-dessous permet de constater que, toujours selon les données communales, ce chiffre global n'a cessé d'augmenter depuis 2007. Les analyses qui suivent détaillent les chiffres selon les diverses catégories citées ci-dessus.



Evolution du nombre d'indépendants entre 2007 et 2011 (Source : Données communales, 2011)

	Etablissements situés à Dour	Etablissements situés à l'extérieur de Dour	TOTAL
Indépendants domiciliés à Dour	656	72	728
Indépendants non domiciliés à Dour	86	2	88
TOTAL	742	74	816

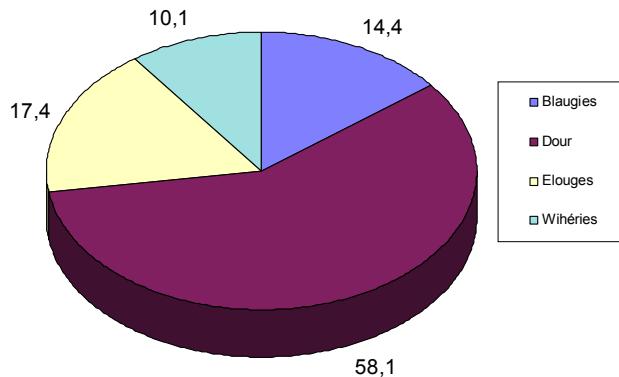
Nombre et type d'indépendants selon la localisation de l'établissement et la provenance du gérant en 2011 (Source : Données communales, 2011)

D'après ce tableau, on constate que plus de 80% des indépendants sont domiciliés à Dour et ont leur siège d'exploitation sur le territoire communal.

Si l'on s'attarde maintenant à la localisation des établissements existants sur le territoire communal, on constate que plus de 58% de ceux-ci sont localisés au niveau de Dour.

	Nombre d'établissement
Blaugies	107
Dour	431
Elouges	129
Wihéries	74
TOTAL	742

Nombre d'établissements indépendants par village en 2011 (Source : Données communales, 2011)



Enfin, une analyse des divers types d'établissements a été réalisée. Dans le cadre de cette analyse, seuls les établissements pouvant être qualifiés de « base » ou « essentiels » ont été repris. Quatre catégories ont été définies :

- Alimentation (alimentation, boucherie, boulangerie, charcuterie, fruits et légumes, night shop, etc.) ;
- Soins de santé (médecin, dentiste, diététicienne, gynécologue, infirmière, kinésithérapeute, logopède, pharmacie, pédicure, etc.);
- Horeca (café, restaurant, friterie, etc.);
- Autres services de base (banque, garage, station-service, librairie, coiffeur, etc.).

Le tableau ci-dessous donne par village et par catégorie le nombre d'établissement existant.

	Blaugies	Dour	Elouges	Wihéries	TOTAL
Alimentation	4	16	9	2	31
Soins de santé	9	59	22	7	97
Autres La de base	3	27	10	4	44
Horeca	6	27	8	4	45
TOTAL	22	129	49	17	217

On constate que sur les 742 établissements existants sur le territoire communal, 217 soit 29%, peuvent être considérés comme apportant un service de base. La majeure partie de ceux-ci sont localisés au niveau de la ville de Dour (59%) suivie d'Elouges (22,5%), de Blaugies (10%) et de wihéries (8%).

Notons que, malgré un degré d'équipement variable selon le village, chacun de ceux-ci dispose au moins d'une boulangerie, de médecins ou d'une pharmacie.

8.1.4 EMPLOI SALARIÉ

Au niveau de la microrégion, les communes de Boussu, Frameries et Dour comportent le plus grand nombre de salariés sur leur territoire (respectivement 4.650, 4.202 et 2.724 salariés en 2008). Elles sont suivies par les communes de Colfontaine, Quiévrain, Hensies et Honnelles. Cependant, cette dernière a subit une évolution de + 72,8% entre les deux années de références. Cette forte augmentation peut s'expliquer par l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire communal. Notons que la commune de Dour a connu une augmentation de 28,7% de ses salariés durant la même période.

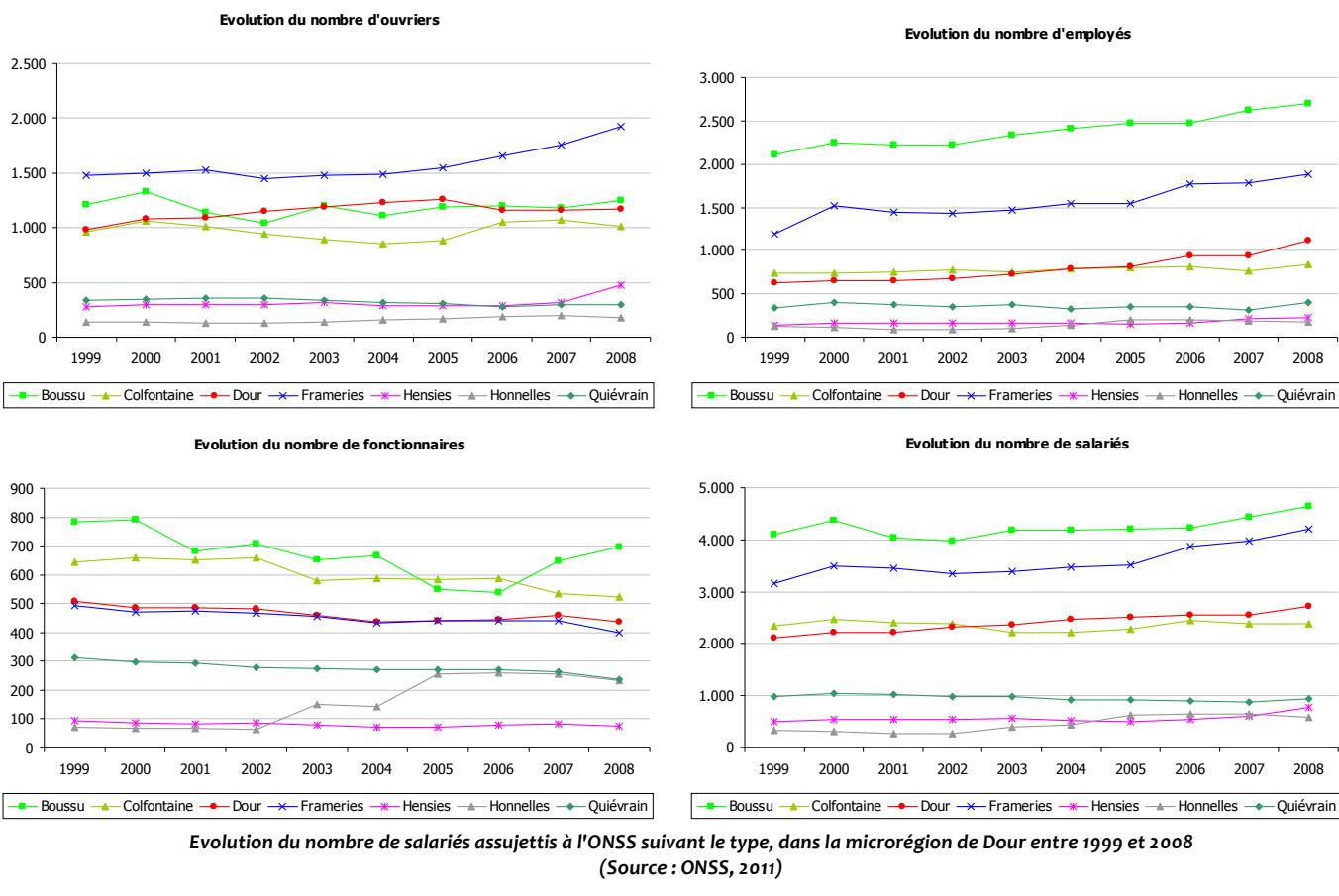
Commune	ID ³¹	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Dour	O	978	1.084	1.089	1.148	1.187	1.228	1.260	1.159	1.162	1.167
	E	630	650	648	682	728	797	815	946	936	1.121
	F	508	484	486	483	459	438	441	444	459	436
	TOT	2.116	2.218	2.223	2.313	2.374	2.463	2.516	2.549	2.557	2.724
Boussu	O	1.215	1.331	1.137	1.043	1.202	1.108	1.192	1.204	1.177	1.252
	E	2.106	2.249	2.225	2.218	2.331	2.404	2.472	2.478	2.619	2.701
	F	783	792	681	707	650	665	548	537	647	697
	TOT	4.104	4.372	4.043	3.968	4.183	4.177	4.212	4.219	4.443	4.650
Colfontaine	O	960	1.061	1.008	945	888	853	882	1.053	1.071	1.014
	E	744	741	752	772	758	786	806	814	769	839
	F	643	659	653	659	581	586	583	586	535	523
	TOT	2.347	2.461	2.413	2.376	2.227	2.225	2.271	2.453	2.375	2.376
Frameries	O	1.481	1.502	1.531	1.451	1.479	1.487	1.544	1.658	1.756	1.922
	E	1.189	1.516	1.449	1.432	1.464	1.548	1.542	1.768	1.785	1.879
	F	494	471	476	467	454	433	439	440	440	401
	TOT	3.164	3.489	3.456	3.350	3.397	3.468	3.525	3.866	3.981	4.202
Hensies	O	279	299	301	300	319	285	284	289	322	478
	E	136	164	158	164	169	158	156	168	208	221
	F	95	87	84	85	78	72	72	80	83	77
	TOT	510	550	543	549	566	515	512	537	613	776
Honnelles	O	141	134	128	129	142	156	172	185	202	181
	E	128	108	84	89	96	137	202	200	191	178
	F	73	67	68	63	150	144	256	258	256	232
	TOT	342	309	280	281	388	437	630	643	649	591
Quiévrain	O	337	343	353	357	336	318	309	278	293	294
	E	337	396	372	353	375	331	348	353	320	407
	F	311	297	295	280	275	271	272	273	265	238
	TOT	985	1.036	1.020	990	986	920	929	904	878	939

Nombre de salariés³² assujettis à l'ONSS dans la microrégion de Dour entre 1999 et 2008 (Source : ONSS, 2011)

En termes d'évolution, la commune de Dour affiche un nombre total de salariés en augmentation légère et constante durant la période considérée. La commune de Dour se caractérise par une légère diminution du nombre de fonctionnaires contrebalancée par une augmentation du nombre d'ouvriers et du nombre d'employés.

³¹ O = Ouvrier, E= Employé, F= Fonctionnaire.

³² O = Ouvriers, E = Employés, F = Fonctionnaires.



La distribution de l'emploi salarié au sein de la microrégion est restée relativement constante durant la période considérée (+/- 1%). Notons que la commune de Frameries a acquis plus d'importance en termes de distribution de cet emploi salarié (+ 3%). En 2008, la commune de Dour représentait 17% de l'emploi salarié de la microrégion.

Entités		1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Microrégion	O	5.391	5.754	5.547	5.373	5.553	5.435	5.643	5.826	5.983	6.308
	E	5.270	5.824	5.688	5.710	5.921	6.161	6.341	6.727	6.828	7.346
	F	2.907	2.857	2.743	2.744	2.647	2.609	2.611	2.618	2.685	2.604
	TOT	13.568	14.435	13.978	13.827	14.121	14.205	14.595	15.171	15.496	16.258
Dour	%	16	15	16	17	17	17	17	17	17	17
Boussu	%	30	30	29	29	30	29	29	28	29	29
Colfontaine	%	17	17	17	17	16	16	16	16	15	15
Frameries	%	23	24	25	24	24	24	24	25	26	26
Hensies	%	4	4	4	4	4	4	4	4	4	5
Honnelles	%	3	2	2	2	3	3	4	4	4	4
Quiévrain	%	7	7	7	7	7	6	6	6	6	6

Nombre de salariés assujettis à l'ONSS dans la microrégion de Dour et la distribution de ceux-ci dans les différentes communes entre 1999 et 2008 (Source : ONSS, 2011)

En termes d'établissements, Dour (254) est caractérisé par le plus grand nombre de ceux-ci après Boussu (364) et Frameries (314). Comme pour le nombre de salariés, la commune d'Honnelles se caractérise par le moins d'établissements sur son territoire.

Entités	Nombre d'établissements									
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Dour	226	226	215	219	221	232	240	241	239	254
Boussu	344	355	340	321	320	332	339	343	354	364
Colfontaine	181	200	189	202	192	208	190	193	202	208
Frameries	284	291	285	288	276	291	279	294	304	314
Hensies	78	76	71	72	76	73	72	77	93	91
Honnelles	81	75	72	75	78	78	82	84	87	88
Quiévrain	120	133	128	129	119	120	122	129	131	138
Microrégion	1314	1356	1300	1306	1282	1334	1324	1361	1410	1457

Nombre d'établissements de salariés au sein de la microrégion de Dour entre 1999 et 2008

(Source : ONSS, 2011)

La commune de Dour occupe une place non négligeable en termes d'emploi salarié au sein de sa microrégion.

8.1.5 PÉRIMÈTRE DE RECONNAISSANCE ÉCONOMIQUE

La commune de Dour se caractérise par la présence du périmètre de reconnaissance économique Dour – Elouges (**Hors périmètre ODR**), qui correspond à la zone d'activité économique de Dour.



Périmètre de Reconnaissance Économique de Dour - Elouges (Source : DGO5, 2007)

8.2 STRUCTURE DE L'AGRICULTURE

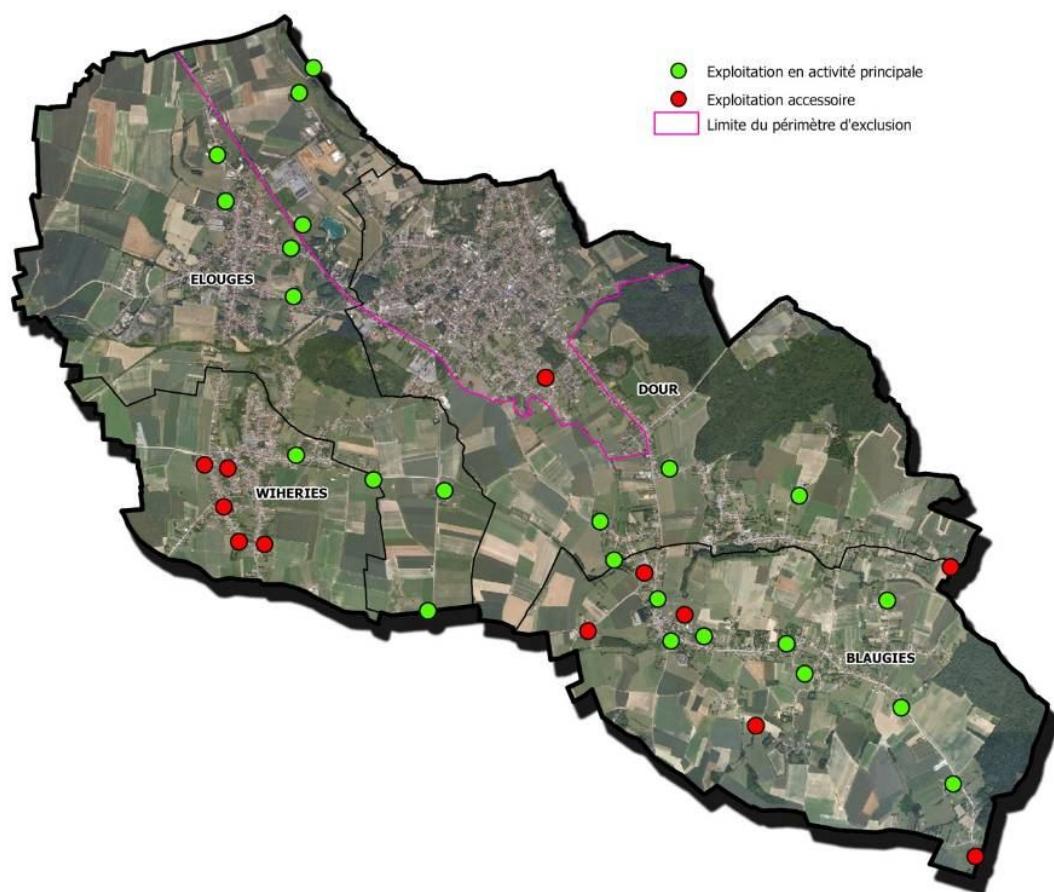
L'analyse de la structure de l'agriculture portera d'une part sur les communes à proximité directe de Dour et d'autre part sur l'arrondissement de Mons. Les recensements agricoles pour les années de référence de 1999 et 2009 ont été acquis par l'intermédiaire de l'Institut National de Statistiques (INS).

Cf. Carte 17 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 1999 et 2009 – Les communes de l'arrondissement de Mons

8.2.1 EVOLUTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Cf. Annexe 6 : Liste des exploitations agricoles sur le territoire communal en 2011

Selon les données communales, la commune de Dour comporte, en 2011, 36 exploitations agricoles qui se distribuent comme suit sur le territoire communal :



Localisation des exploitations agricoles à Dour (Source : Données communales, 2011)

Le village de Blaugies se caractérise par le nombre le plus important d'exploitations sur son territoire. Elouges quant à lui comporte le plus d'exploitation qui sont internes au périmètre d'exclusion du PCDR.

Villages	Nbre exploitation hors périmètre d'exclusion	Nbre exploitation interne au périmètre d'exclusion	Nbre total d'exploitation
Blaugies	14	0	14
Dour	5	1	6
Elouges	6	3	9
Wihéries	7	0	7
Total	32	4	36

Distribution des exploitations agricoles à Dour (Source : Données communales, 2011)

8.2.2 EVOLUTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

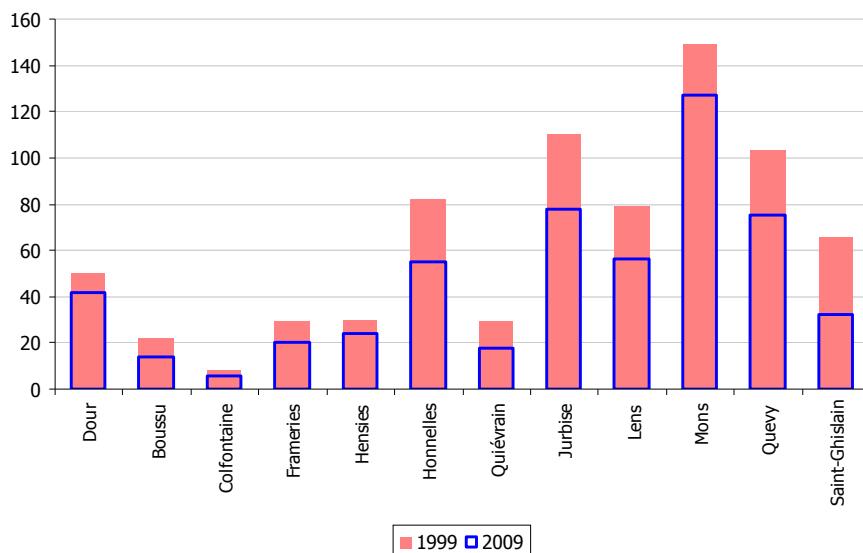
8.2.2.1 Evolution du nombre d'exploitations

En 2009 selon les données INS, il y avait 42 exploitations avec une production agricole sur le territoire de Dour, contre 50 dix ans plus tôt. Cette diminution du nombre d'exploitations s'applique à toutes les communes de l'arrondissement de Mons. Dour a donc perdu 16% de ses exploitations (8 exploitations perdues) sur la période 1999 – 2009. Dour apparaît comme la 2^{ème} commune la moins touchée après Mons.

Communes	Nombre d'exploitations		Différence	Evolution (%)
	1999	2009		
Dour	50	42	-8	-16,0
Communes attenantes	Boussu	22	14	-36,4
	Colfontaine	8	6	-25,0
	Frameries	29	20	-31,0
	Hensies	30	24	-20,0
	Honnelles	82	55	-32,9
	Quiévrain	29	18	-37,9
	Jurbise	110	78	-29,1
Communes de l'arr. de Mons	Lens	79	56	-29,1
	Mons	149	127	-14,8
	Quaregnon	0	0	0,0
	Quevy	103	75	-27,2
	Saint-Ghislain	66	32	-51,5
	Arr. Mons	757	547	-27,7

*Nombre d'exploitations agricoles dans les communes attenantes de Dour en 1999 et 2009
(Source : INS, recensements agricoles, 1999, 2009)*

Le graphique ci-dessous illustre parfaitement la perte en termes d'exploitations agricoles. La commune de Saint-Ghislain est la plus touchée par cette perte d'exploitations, suivie de Quiévrain et Boussu.



Evolution du nombre d'exploitation pour les communes attenantes de Dour entre 1999 et 2009 (Source : INS, recensements agricoles, 1999, 2009)

8.2.3 EVOLUTION DE LA SURFACE AGRICOLE UTILISE (SAU)

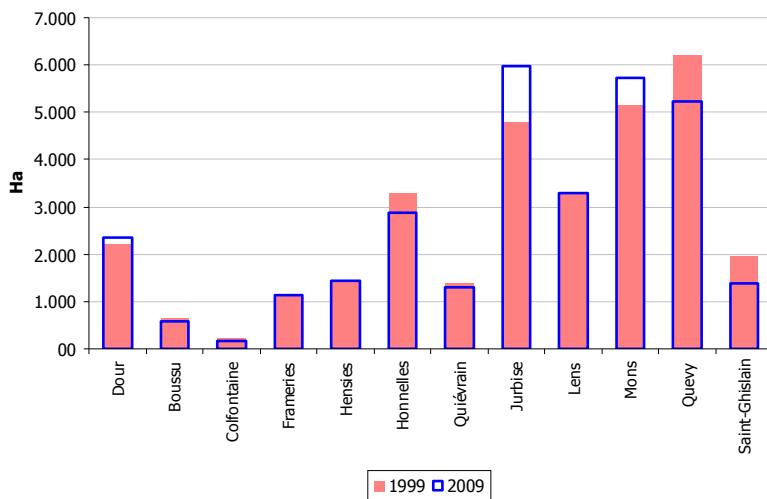
Paradoxalement la diminution du nombre d'exploitations à Dour est accompagnée d'une augmentation de la SAU³³. Dour est la 3^{ème} commune ayant subi l'augmentation la plus importante (+6,9%) dans l'arrondissement de Mons. Notons que les communes de Colfontaine et Saint-Ghislain enregistrent plus d'un quart de perte de leur SAU.

Communes	Superficie des SAU (Ha)		Evolution (%)
	1999	2009	
Dour	2.202	2.353	6,9
Communes attenantes	Boussu	650	-12,5
	Colfontaine	208	-26,8
	Frameries	1.094	3,7
	Hensies	1.414	1,5
	Honnelle	3.286	-12,2
	Quiévrain	1.386	-6,1
	Jurbise	4.778	24,9
Communes de l'arr. de Mons	Lens	3.300	-0,1
	Mons	5.156	10,9
	Quaregnon	00	0,0
	Quevy	6.192	-15,6
	Saint-Ghislain	1.963	-29,6
	Arr. Mons	31627,64	-0,7

Superficie des SAU en 1999 et 2009, et leur évolution au sein des communes de l'arrondissement de Dour
(Source, INS, recensements agricoles, 1999, 2009)

³³ La SAU est le territoire consacré à la production dans l'ensemble de ses composantes. Elle comprend par ordre décroissant les prairies permanentes, les cultures céréalières, les cultures fourragères et industrielles, les prairies temporaires ainsi que les jachères. (Source : MRW, Wallex, 2008)

Le graphique illustre d'une part les superficies des SAU et leurs évolutions. Les communes ayant subi les augmentations de la SAU les plus importantes sont Jurbise et Mons. Notons que ces deux dernières communes sont également caractérisées par les SAU les plus importantes de l'arrondissement de Mons.



*Superficies des SAU en 1999 et 2009, et leur évolution pour les communes de l'arrondissement de Mons
(Source : INS, recensements agricoles, 1999, 2009).*

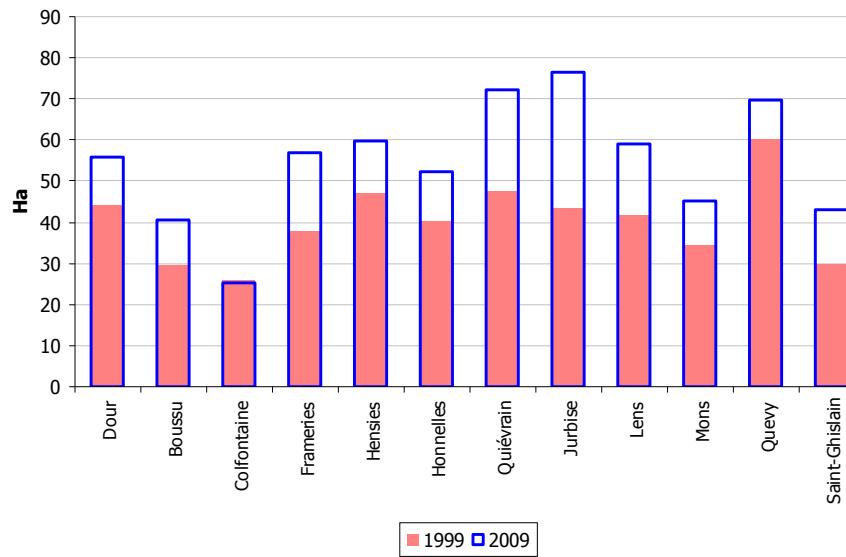
8.2.4 TAILLE MOYENNE DE LA SAU

L'ensemble des communes de l'arrondissement de Mons, excepté Colfontaine, ont enregistré une augmentation de la taille moyenne des exploitations. La commune de Dour enregistre l'un des taux d'évolution les plus faibles mais paradoxalement relativement important (+27,2%).

Communes		Taille moyenne des SAU (Ha)		Evolution (%)
		1999	2009	
Dour		44,0	56,0	27,2
Communes attenantes	Boussu	29,6	40,6	37,5
	Colfontaine	26,0	25,4	-2,4
	Frameries	37,7	56,8	50,4
	Hensies	47,1	59,8	26,9
	Honnelles	40,1	52,4	30,9
	Quiévrain	47,8	72,3	51,3
	Jurbise	43,4	76,5	76,1
Communes de l'arr. de Mons	Lens	41,8	58,9	41,0
	Mons	34,6	45,0	30,1
	Quaregnon	0,0	0,0	0,0
	Quevy	60,1	69,7	16,0
	Saint-Ghislain	29,7	43,2	45,2
	Arr. Mons	41,8	57,4	37,5

*Tailles moyennes des exploitations en 1999 et 2009 pour les communes de l'arrondissement de Dour
(Source : recensements agricoles, 1999, 2009)*

Les communes de Jurbise, Quiévrain et Frameries enregistrent les évolutions les plus importantes en termes de superficies moyennes des exploitations. Ces deux premières sont, également, les communes caractérisées par les tailles moyennes des SAU les plus importantes de l'arrondissement de Mons.

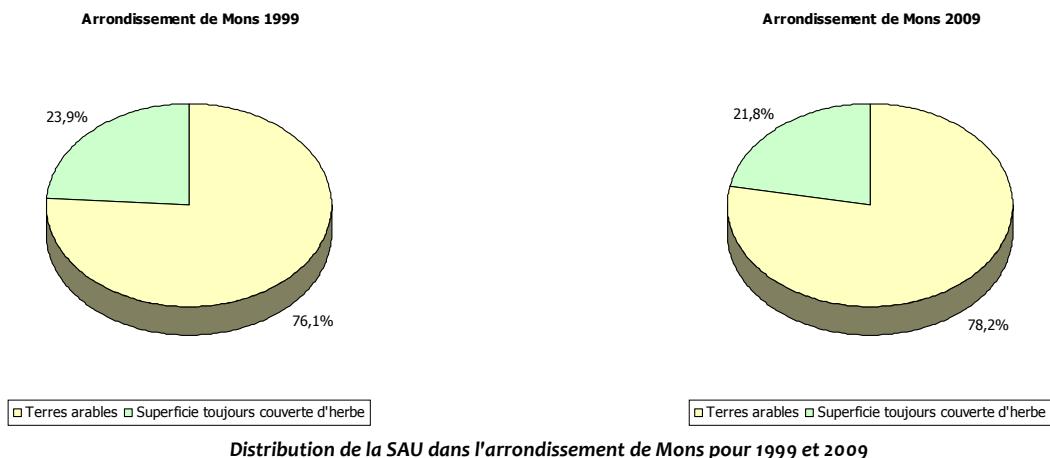


*Evolution de la taille moyenne des exploitations en 1999 et 2009 pour les communes de l'arrondissement de Mons
(Source : INS, recensements agricoles, 1999, 2009)*

8.2.5 EXPLOITATION DES CULTURES

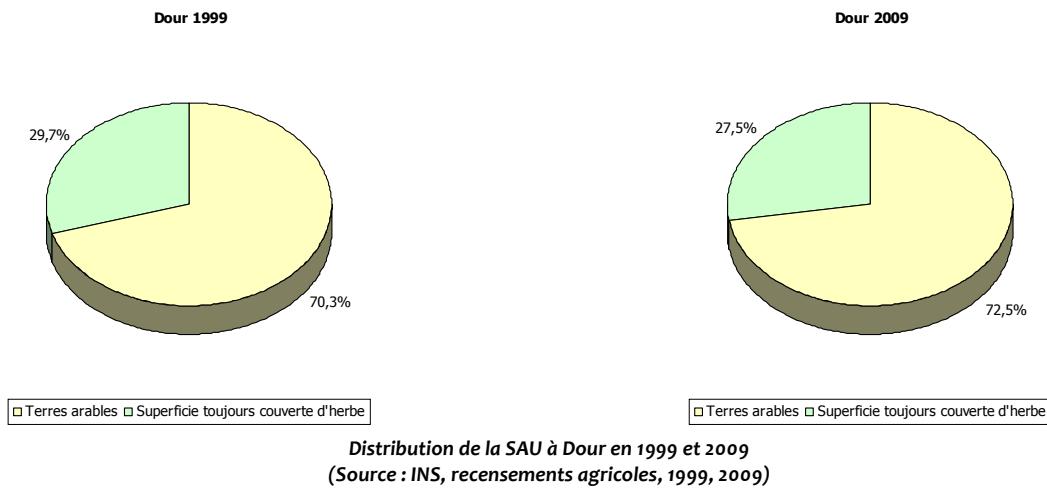
8.2.5.1 Evolution des terres de cultures

L'arrondissement de Mons n'enregistre pas de modifications significatives en termes d'exploitations des cultures. En 2009 tout comme en 1999, on constate qu'un peu plus des 3/4 de la SAU sont alloués aux terres arables.



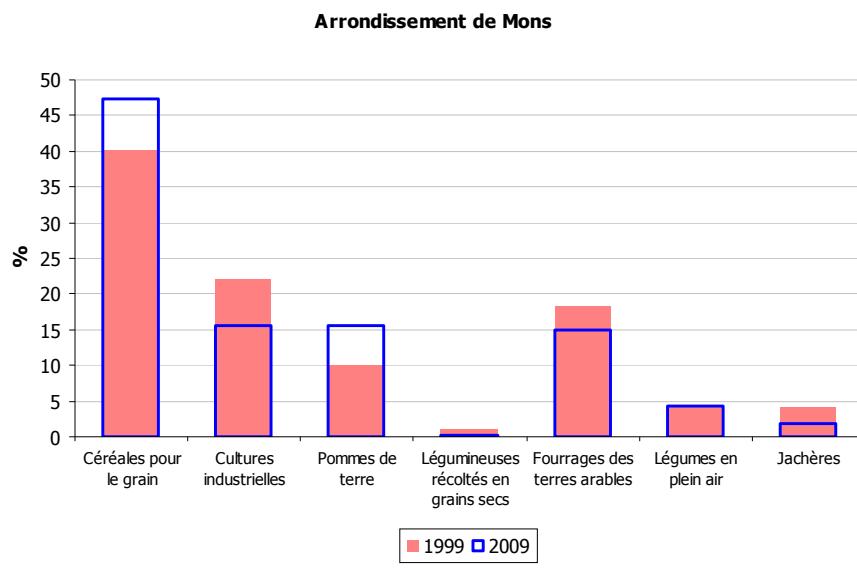
*Distribution de la SAU dans l'arrondissement de Mons pour 1999 et 2009
(Source : INS, recensements agricoles, 1999, 2009)*

La situation de la commune de Dour n'est pas très différente de celle de l'arrondissement. En effet, les terres arables représentent la majeure partie de la SAU avec plus de 70%. Notons une légère diminution de la part des superficies toujours couvertes d'herbe entre 1999 et 2009.

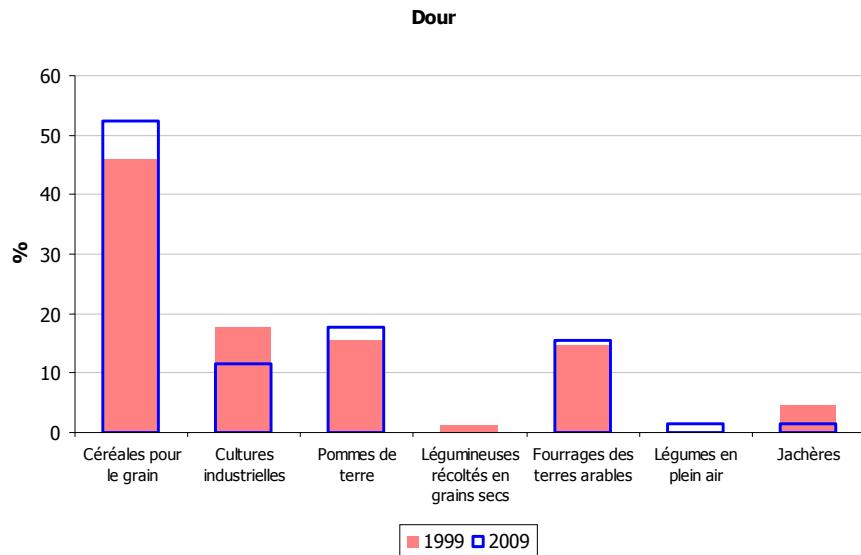


8.2.5.2 Evolution des types de cultures

Au niveau de l'arrondissement de Mons, la culture dominante est, depuis 1999, la culture de céréales (55,2% en 2009). De plus celle-ci connaît une évolution à la hausse. Les pommes de terre, les cultures industrielles et les fourrages des terres arables constituent respectivement la deuxième, la troisième et la quatrième production (en termes de superficies allouées) de l'arrondissement de Mons. Notons que la superficie accordée à cette première a augmenté entre 1999 et 2009, alors que celle allouée aux dernières a diminué durant ce même lapse de temps.



La commune de Dour est tout à fait représentative de la tendance évoquée au niveau de l'arrondissement si ce n'est une importance moindre des cultures industrielles et une légère augmentation des fourrages des terres arables. Les céréales restent la culture prédominante suivis des pommes de terre, des fourrages des terres arables et des cultures industrielles.

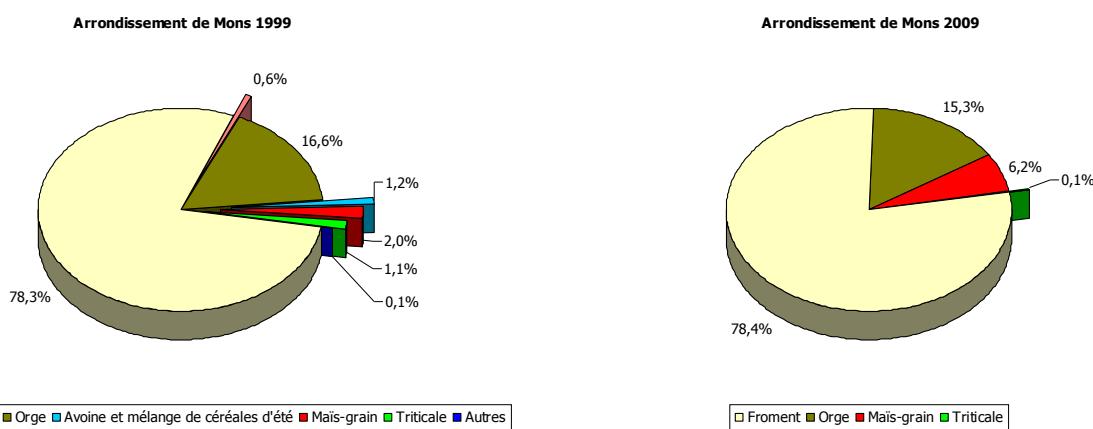


Distribution de l'exploitation des terres arables à Dour en 1999 et 2009 (Source : recensements agricoles, 1999, 2009)

8.2.5.3 Evolution et distribution de la culture céréalier

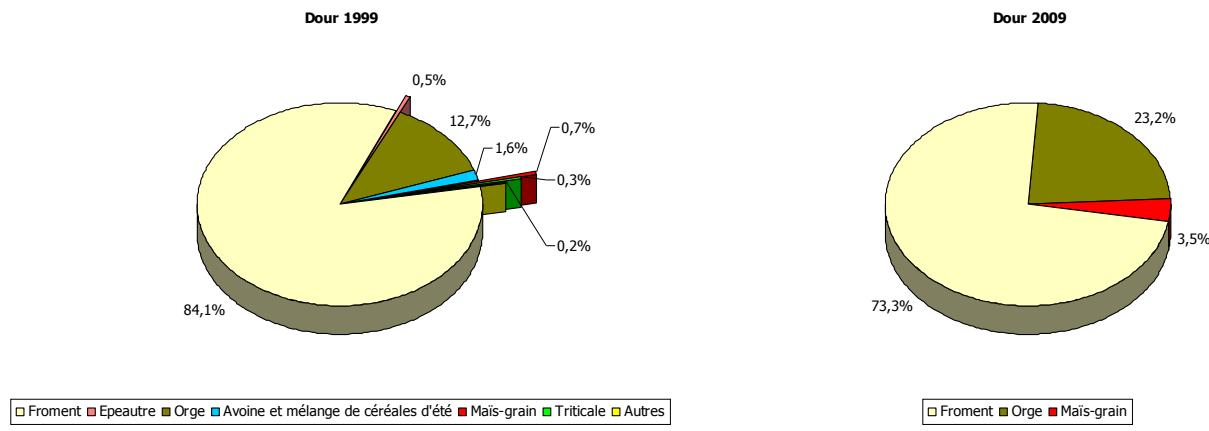
Nous l'avons vu, la culture céréalier reste la culture prédominante, que ce soit au niveau de l'arrondissement de Mons ou de la commune de Dour. De quelle façon celle-ci se distribue-t-elle ?

Au niveau de l'arrondissement de Mons, en 2009, la culture de froment est la plus importante (78,3%) et est restée relativement constante en dix ans (+ 0,1%). La culture de l'orge arrive en deuxième place et a légèrement diminué depuis 1999 (- 1,3%).



*Distribution de la culture céréalier dans l'arrondissement de Mons en 1999 et 2009
(Source : recensements agricoles, 1999, 2009)*

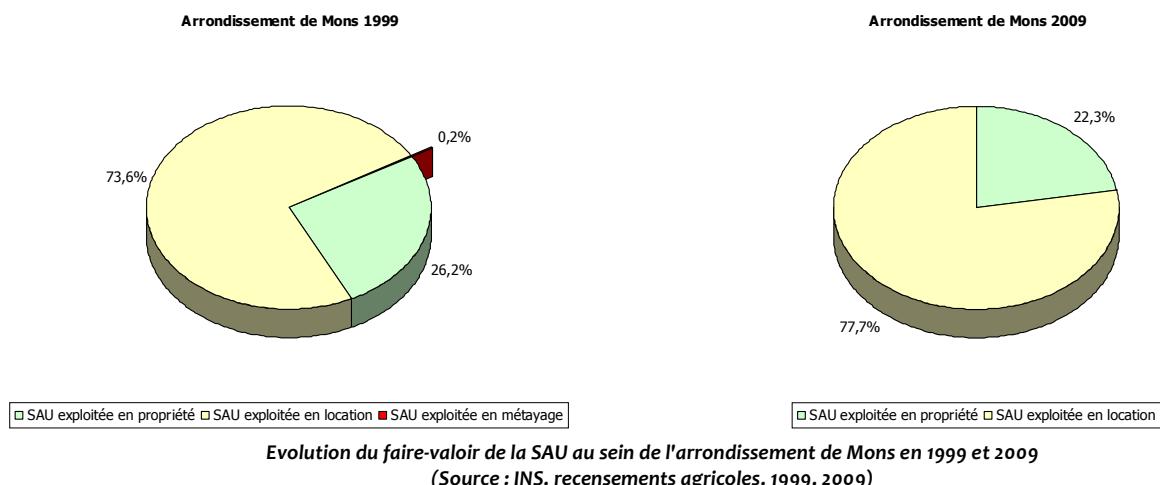
La situation à Dour est fort semblable à celle de l'arrondissement de Mons, avec une culture de froment importante mais qui a fortement diminué entre 1999 et 2009 (- 10,8%). En contrepartie, Dour a enregistré une forte augmentation de sa culture d'orge (+ 10,5%).



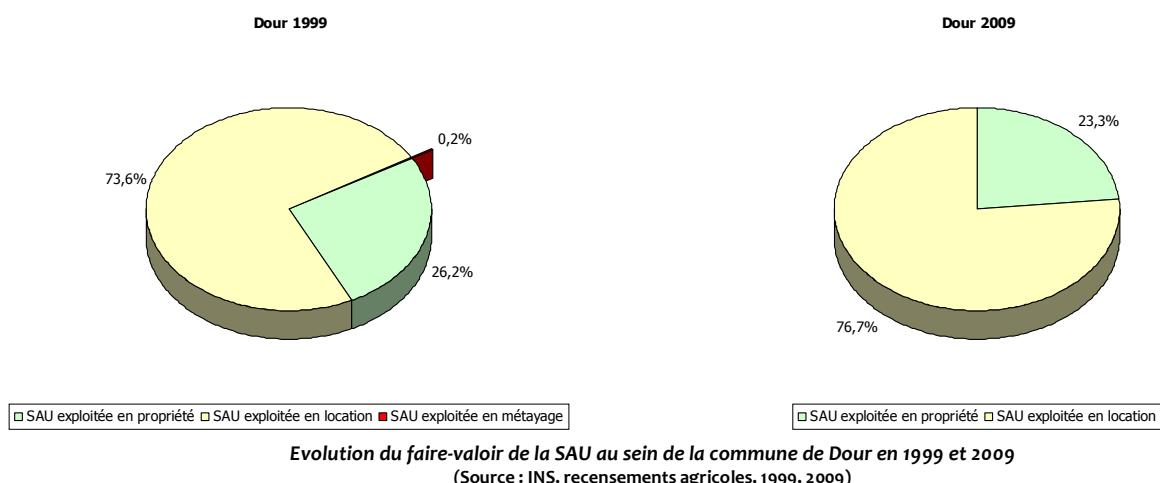
Distribution de la culture céréalière à Dour en 1999 et 2009
(Source : INS, recensements agricoles, 1999, 2009)

8.2.5.4 Evolution du faire-valoir

L'arrondissement de Mons ne subit pas de grosses modifications en termes de faire-valoir de la SAU. En effet, la part de la SAU exploitée en location est majoritaire et a légèrement augmenté entre 1999 et 2009 (+ 4,1%). Cependant la SAU exploitée en métayage³⁴ a totalement disparu en 2009.



La répartition des modes de faire-valoir à Dour est très semblable à celle de l'arrondissement de Mons. La part de la SAU exploitée en location est majoritaire et a légèrement augmenté entre 1999 et 2009 (+ 3,1%). Comme au niveau de l'arrondissement de Mons, la SAU exploitée en métayage a totalement disparu en 2009.

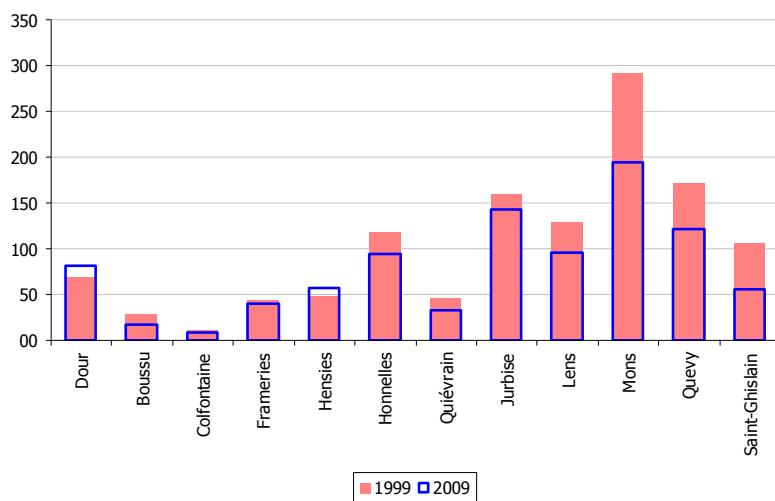


³⁴ Le métayage est un type de bail dans lequel un propriétaire, le bailleur, confie à un métayer le soin de cultiver une terre en échange d'une partie de la récolte.

8.2.6 LA MAIN D'ŒUVRE AGRICOLE

Cf. Carte 18 : Evolution de la main d'œuvre agricole entre 1999 et 2009 – Les communes de l'arrondissement de Mons

A la diminution du nombre d'exploitations mise en évidence ci-dessus, vient s'ajouter une diminution de la main d'œuvre pour la majorité des communes de l'arrondissement de Mons. Cependant, la commune de Dour est l'une des seules, avec Hensies, à déroger à la règle. En effet, la commune de Dour enregistre une augmentation de 12 personnes en 2009 (81) par rapport à 1999 (69).



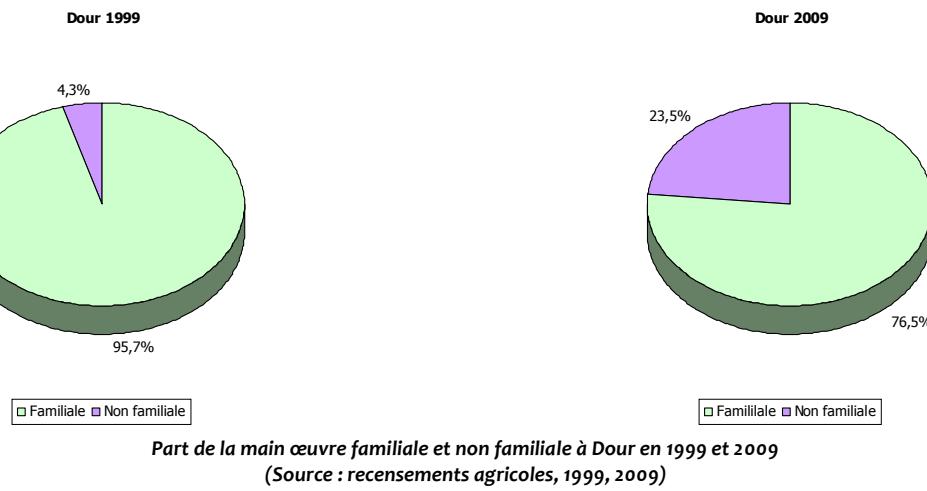
La main d'œuvre agricole familiale et non familiale régulière pour les communes de l'arrondissement de Mons
(Source : INS, recensements agricoles, 1999, 2009)

Cette diminution de main d'œuvre totale au niveau de l'arrondissement de Mons, peut s'expliquer par une mécanisation toujours plus importante des travaux agricoles. Il s'agit d'un lien de cause à effet avec l'augmentation des superficies. Plus la superficie est importante, plus la mécanisation est privilégiée, et dans l'autre sens, la mécanisation permet de traiter de plus grandes superficies. L'activité agricole reste une affaire de famille au sein de l'arrondissement de Mons, même si la part de la main d'œuvre familiale a subit une forte diminution entre 1999 et 2009 (- 9,6%).



Part de la main d'œuvre familiale et non familiale dans l'arrondissement de Mons en 1999 et 2009
(Source : INS, recensements agricoles, 1999, 2009)

Des constations générales semblables peuvent être faites au niveau de la commune de Dour, si ce n'est qu'en plus de l'augmentation de la main d'œuvre totale enregistrée, celle-ci se caractérise par une plus grande part de la main œuvre non familiale et qui vaut près de 25% de cette main d'œuvre totale.



8.2.7 GESTION DES EXPLOITATIONS

En termes d'effectifs (nombre de chefs d'exploitations), on constate que l'ensemble des communes de la zone étudiée connaissent une diminution. Dour est la 3^{ème} commune la moins touchée par la perte de chefs d'exploitations avec une diminution de 8% de ses effectifs entre 1999 et 2009. Nous pouvons également constater que l'évolution du nombre de chefs d'exploitations est similaire à l'évolution du nombre d'exploitations au niveau de la commune de Dour.

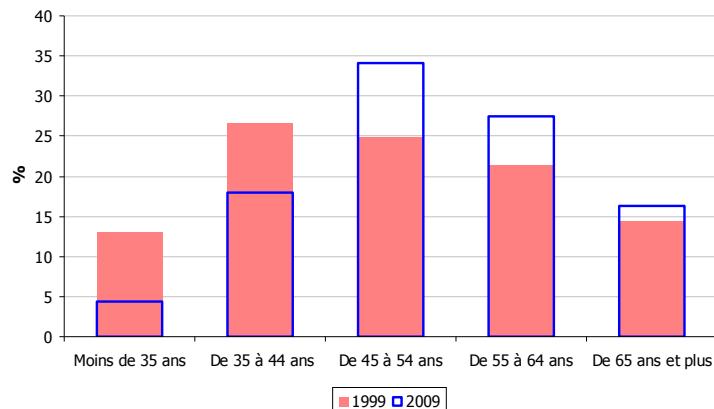
Communes	Moins de 35 ans		De 35 à 44 ans		De 45 à 54 ans		De 55 à 64 ans		De 65 ans et plus		Total		Perte	
	1999	2009	1999	2009	1999	2009	1999	2009	1999	2009	1999	2009		
Dour	6	5	8	7	15	13	16	9	5	8	50	42	-8	
Communes attenantes	Boussu	3	0	5	5	6	3	3	4	5	22	14	-8	
	Colfontaine	1	1	1	1	3	1	1	1	2	8	6	-2	
	Frameries	2	2	10	0	12	7	2	8	3	29	20	-9	
	Hensies	6	1	12	6	6	10	2	4	4	30	24	-6	
	Honnelles	11	1	24	11	18	18	19	13	10	82	55	-27	
	Quiévrain	5	0	9	3	7	7	5	5	3	29	18	-11	
	Jurbise	16	3	33	17	22	28	25	21	14	110	78	-32	
Communes de l'arr. de Mons	Lens	9	4	22	6	21	24	17	16	10	79	56	-23	
	Mons	19	2	35	23	40	40	29	41	26	149	126	-23	
	Quaregnon	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Quevy	12	2	25	12	25	25	30	22	11	14	103	75	-28
	Saint-Ghislain	8	3	17	7	13	10	13	6	15	6	66	32	-34
	Arr. Mons	98	24	201	98	188	186	162	150	108	89	757	546	-211

Evolution du nombre de chef d'exploitation à Dour, les communes de l'arrondissement de Mons entre 1999 et 2009
(Source : INS, recensements agricoles, 1999, 2009)

L'évolution des différentes tranches d'âges donne les résultats suivants au niveau de l'arrondissement de Mons :

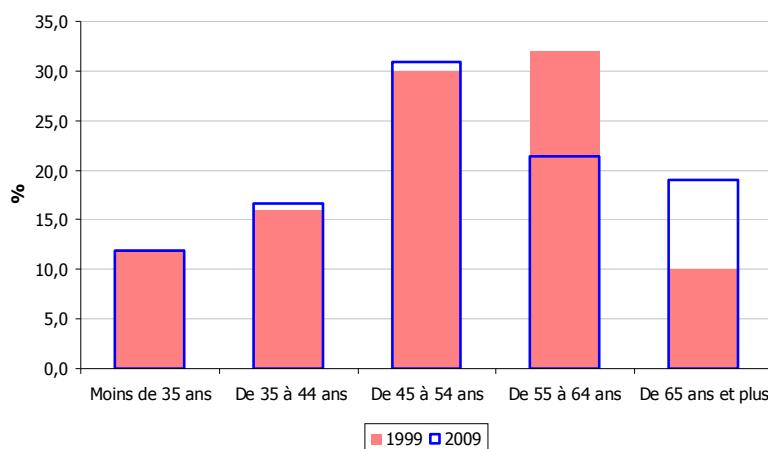
- Les moins des 35 ans représentent 4,4% des chefs d'exploitations en 2009 contre 12,9% en 1999 ;
- La tranche des 35 ans à moins de 55 ans a faiblement augmenté passant de 51,4% en 1999, à 52,0% en 2009 ;
- La classe des plus de 55 ans a quant à elle fortement augmenté, passant de 35,7% en 1999, à 41,8% en 2009.

L'arrondissement de Mons a subit un vieillissement important de ses chefs d'exploitations.



La structure par tranches d'âges des chefs d'exploitations dans l'arrondissement de Mons en 1999 et 2009 (Source : INS, recensements agricoles, 1999, 2009)

La commune de Dour présente une tranche des moins de 35 ans relativement constante (passant de 12,0% en 1999 à 11,9% en 2009). La part des 35 à moins de 55 ans a quant à elle légèrement augmenté, en passant de 46,0% en 1999 à 47,7% en 2009. La part des 55 ans à 64 ans a fortement diminué (32,0% en 1999 contre 21,1% en 2009) mais est contrebalancée par une augmentation importante des plus de 64 ans (10,0% en 1999 contre 19,0% en 2009).



La structure par tranches d'âges des chefs d'exploitations à Dour en 1999 et 2009 (Source : INS, recensements agricoles, 1999, 2009)

La commune de Dour garde une configuration semblable pour les moins de 55 ans au regard du graphique précédent. Cependant, sa part des plus de 64 ans ne cesse d'augmenter et pose la question de la succession de ces exploitations.

8.2.8 EXPLOITATION DU CHEPTEL

8.2.8.1 Typologie de l'élevage

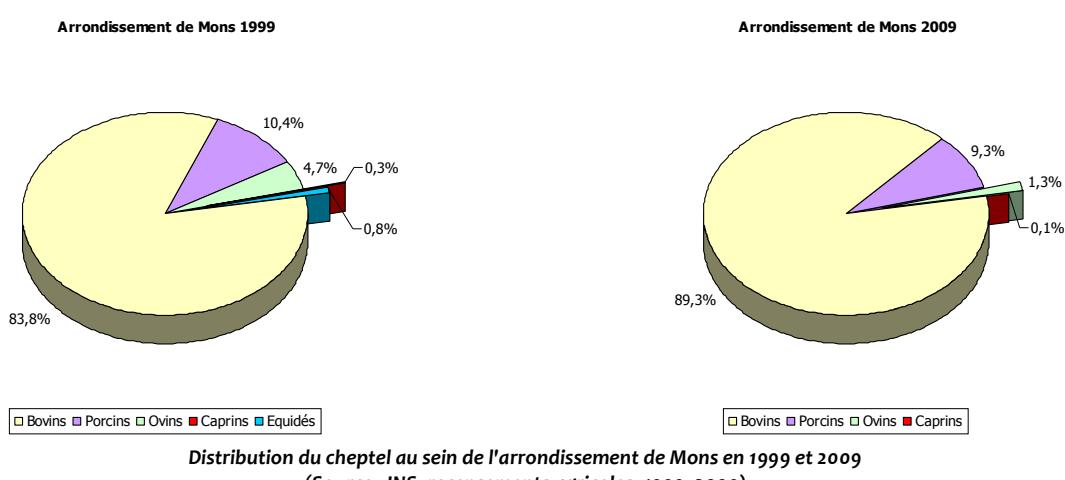
De manière générale, l'arrondissement de Mons a vu son cheptel diminuer entre 1999 et 2009 (-15.660 têtes). Cette forte diminution est façonnée par la chute conjointe des bovins et des porcins. La commune de Saint-Ghislain enregistre la plus grosse perte du nombre de bovins. La commune de Dour se caractérise par une diminution de 14,9% de son cheptel. Notons que cette diminution est essentiellement due à la forte diminution enregistrée au niveau du nombre de bovins. En 2009, le cheptel de Dour est uniquement composé de bovins et de porcins.

Communes	Bovins		Porcins		Ovins		Caprins		Equidés		Total	
	1999	2009	1999	2009	1999	2009	1999	2009	1999	2009	1999	2009
Dour	2.842	2.482	186	99	0	0	0	0	6	3.034	2.581	
Communes attenantes	Boussu	792	0	14	0	99	0	0	0	12	917	0
	Colfontaine	363	375	11	0	2	0	0	0	0	376	375
	Frameries	1.483	1.543	0	0	109	0	1	2	69	1.662	1.545
	Hensies	2.627	2.165	0	0	103	0	0	0	4	2.734	2.165
	Honnelles	3.869	2.731	1.517	1.422	394	160	41	13	31	5.852	4.326
	Quiévrain	1.315	1.085	0	0	0	0	0	0	15	1.330	1.085
Communes de l'arr. de Mons	Jurbise	7.447	5.028	1.226	1.230	275	0	6	0	85	9.039	6.258
	Lens	5.062	3.823	363	387	822	242	5	0	26	6.278	4.452
	Mons	7.451	5.774	115	0	288	0	46	0	42	7.942	5.774
	Quaregnon	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Quevy	4.567	2.993	91	0	54	31	0	17	5	4.717	3.041
	Saint-Ghislain	3.545	2.092	1.617	0	155	0	37	0	119	5.473	2.092
Arr. Mons	41.363	30.091	5.140	3.138	2.301	433	136	32	414	49.354	33.694	

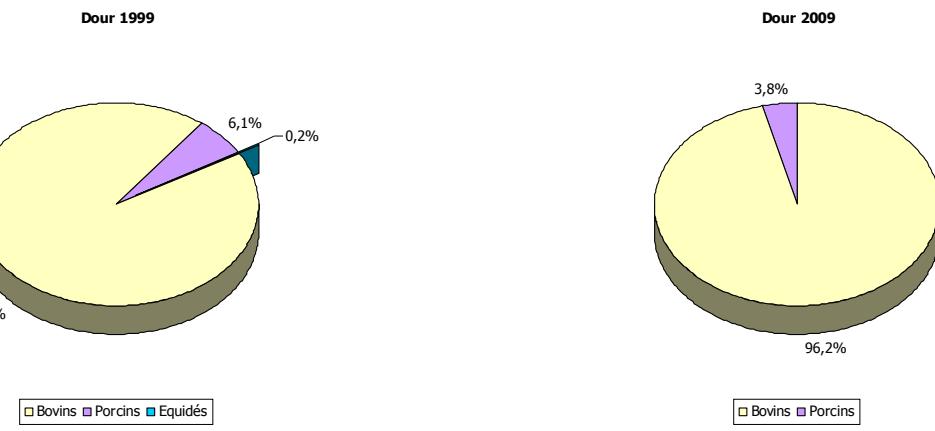
Evolution du cheptel de Dour, des communes attenantes et de l'arrondissement de Mons en 1999 et 2009.

(Source : INS, recensements agricoles, 1999, 2009)

Malgré la diminution du cheptel ces dernières années, les bovins constituent toujours la classe la plus importante de l'arrondissement de Mons (89,3% en 2009) suivis des porcins (9,3%), des ovins (1,3%) et des caprins (0,1%).



En 1999, la commune de Dour se caractérisait par un cheptel presqu'exclusivement de bovins (93,7%). En 2009, cette remarque est encore plus d'actualité, le cheptel bovin représentant près de 96,2% du cheptel communal.



Distribution du cheptel au sein de la commune de Dour en 1999 et 2009
(Source : INS, recensements agricoles, 1999, 2009)

8.2.8.2 Le cheptel bovin

Sur base du tableau ci-dessous, on constate une distribution aléatoire du nombre de bovins par exploitation et par superficie fourragère potentielle. Notons qu'en 2009, la commune de Dour subit des changements limités par rapport à 1999. La commune de Dour n'a pas intensifié ni diminué son élevage entre 1999 et 2009.

Communes	Nombre de bovins		Fourrages des terres arables (I)		Superficie toujours couverte d'herbe (ha) (II)		Fourrage potentiel (ha) (I+II)		Nombre de bovins par exploitation		Nbre de bovins par superficie fourragère potentielle		
	1999	2009	1999	2009	1999	2009	1999	2009	1999	2009	1999	2009	
Dour	2.842	2.482	228,4	263,1	653,4	645,9	881,8	909,0	56,8	59,1	3,2	2,7	
Communes attenantes	Boussu	792	0	77,2	77,7	224,5	145,2	301,7	222,8	36,0	0,0	2,6	0,0
	Colfontaine	363	375	37,1	34,1	83,3	79,2	120,3	113,3	45,4	62,5	3,0	3,3
	Frameries	1.483	1.543	156,0	190,7	269,8	307,4	425,8	498,1	51,1	77,2	3,5	3,1
	Hensies	2.627	2.165	378,4	274,0	412,8	510,2	791,1	784,3	87,6	90,2	3,3	2,8
	Honnelles	3.869	2.731	354,4	271,4	907,8	756,2	1.262,2	1.027,6	47,2	49,7	3,1	2,7
	Quiévrain	1.315	1.085	142,3	122,8	261,8	225,1	404,1	347,9	45,3	60,3	3,3	3,1
Communes de l'arr. de Mons	Jurbise	7.447	5.028	683,2	544,4	1.010,3	821,1	1.693,5	1.365,5	67,7	64,5	4,4	3,7
	Lens	5.062	3.823	557,7	404,5	748,5	724,9	1.306,2	1.129,5	64,1	68,3	3,9	3,4
	Mons	7.451	5.774	837,4	790,3	1.380,4	1.445,1	2.217,8	2.235,5	50,0	45,5	3,4	2,6
	Quaregnon	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Quevy	4.567	2.993	471,3	432,6	802,6	657,5	1.273,9	1.090,1	44,3	39,9	3,6	2,7
	Saint-Ghislain	3.545	2.092	480,7	283,8	816,5	532,8	1.297,2	816,6	53,7	65,4	2,7	2,6
Arr. Mons	41.363	30.091	4.404,0	3.689,4	7.571,6	6.850,7	11.975,6	10.540,0	54,6	55,0	3,5	2,9	

Evolution du cheptel bovin et superficie fourragère pour Dour, les communes attenantes et l'arrondissement de Mons en 1999 et 2009
(Source : INS, recensements agricoles, 1999, 2009)

En 1999 au niveau de l'arrondissement de Mons, 64,5% du total des effectifs de vaches étaient constitués de vaches laitières. En 2009, les vaches laitières représentent 55,9% du nombre total de vaches de l'arrondissement.

Au niveau de la commune de Dour, la proportion des vaches laitières est d'autant plus importante qu'au niveau de l'arrondissement même si elle passe de 75,8% en 1999 à 63,2% en 2009. La commune de Dour privilégie la production de lait au détriment de la production de viande.

Communes	Nombre de bovins			Nombre total de vaches			Nombre de vaches laitières			Nombre de vaches allaitantes			
	1999	2009	Solde	1999	2009	Solde	1999	2009	Solde	1999	2009	Solde	
Dour	2.842	2.482	-360	1.243	1.114	-129	942	704	-238	301	410	109	
Communes attenantes	Boussu	792	0	-792	344	0	-344	254	0	-254	90	0	-90
	Colfontaine	363	375	12	150	171	21	145	143	-2	05	28	23
	Frameries	1.483	1.543	60	663	790	127	448	305	-143	215	485	270
	Hensies	2.627	2.165	-462	1.090	959	-131	808	726	-82	282	233	-49
	Honnelles	3.869	2.731	-1.138	1.673	1.221	-452	1.070	712	-358	603	509	-94
	Quiévrain	1.315	1.085	-230	530	472	-58	300	217	-83	230	255	25
Communes de l'arr. de Mons	Jurbise	7.447	5.028	-2.419	2.889	2.066	-823	1.737	1.149	-588	1.152	917	-235
	Lens	5.062	3.823	-1.239	2.032	1.617	-415	1.273	813	-460	759	804	45
	Mons	7.451	5.774	-1.677	3.017	2.526	-491	1.943	1.325	-618	1.074	1.201	127
	Quaregnon	0	0	0	00	0	0	00	0	0	00	0	0
	Quevy	4.567	2.993	-1.574	1.814	1.348	-466	1.098	721	-377	716	627	-89
	Saint-Ghislain	3.545	2.092	-1.453	1.494	968	-526	900	591	-309	594	377	-217
Arr. Mons	41.363	30.091	-11.272	16.939	13.252	-3.687	10.918	7.406	-3.512	6.021	5.846	-175	

Typologie du cheptel bovin, vaches allaitantes/laitière, pour Dour, les communes attenantes et l'arrondissement de Mons en 1999 et 2009 (Source : INS, recensements agricoles, 1999, 2009)

8.2.8.3 Les volailles

L'élevage de volailles a subit une diminution importante ces dernières années dans l'arrondissement de Mons. Les effectifs sont passés de 43.148 volailles en 1999 à 35.964 volailles en 2009.

En 2009, la commune de Dour n'est plus caractérisée par l'élevage de volailles.

Communes	Nbre total de volailles			Poules et poulettes			Poulets de chair			
	1999	2009	Solde	1999	2009	Solde	1999	2009	Solde	
Dour	11.303	0	-11.303	9.853	0	-9.853	50	0	-50	
Communes attenantes	Boussu	767	0	-767	631	0	-631	115	0	-115
	Colfontaine	31	0	-31	25	0	-25	0	0	0
	Frameries	288	100	-188	180	0	-180	20	100	80
	Hensies	213	42	-171	100	0	-100	69	20	-49
	Honnelles	1.560	340	-1.220	395	206	-189	90	55	-35
	Quiévrain	555	34	-521	50	34	-16	9	0	-9
Communes de l'arr. de Mons	Jurbise	24.247	24.111	-136	173	80	-93	24.030	24.010	-20
	Lens	128	0	-128	123	0	-123	0	0	0
	Mons	508	11.337	10.829	346	10.180	9.834	90	101	11
	Quaregnon	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Quevy	284	0	-284	164	0	-164	65	0	-65
	Saint-Ghislain	3.264	0	-3.264	517	0	-517	2.478	0	-2.478
Arr.Mons	43.148	35.964	-7.184	12.557	10.500	-2.057	27.016	24.286	-2.730	

Nombre et types de volailles pour Dour, les communes attenantes et l'arrondissement de Mons en 1999 et 2009

(Source : INS, recensements agricoles, 1999, 2009)

8.3 SYNTHÈSE DU CHAPITRE

➤ **Emploi**

- Dour, commune insérée dans le CSEF Mons (13 communes) ;
- Des indicateurs communaux du marché de l'emploi relativement plus bas que ceux du CSEF :
 - o Un taux d'activité en 2005 de 64,5% (CSEF : 65,5%) ;
 - o Un taux d'emploi en 2005 de 48,1% (CSEF : 50,2%) ;
 - o Un taux de chômage en 2005 de 25,5% (CSEF : 23,4%).
- Evolution positive de ces indicateurs entre 1997 et 2005 ;
- Un nombre de chômeurs en diminution par rapport à 2007 ;
- Une diminution du chômage chez les 40 – 50 ans ;
- 77,5% des demandeurs d'emploi en 2011 ont un niveau d'étude équivalent au niveau d'étude primaire et secondaire ;
- Un chômage qui touche d'avantage les hommes ;
- 50% sont des chômeurs de longue durée ;
- Une diminution de la part d'indépendants entre 1997 et 2005 (même tendance dans toutes les communes du CSEF excepté Quiévrain, Jurbise, Quevy) ;
- 2.724 salariés en 2008 ;
- 254 établissements en 2008.

➤ **Agriculture**

- Une diminution du nombre d'exploitations qui est passé de 50 à 42 entre 1999 et 2009 ;
- Une augmentation de la Surface Agricole Utile sur la même période (+ 6,9%) ;
- Une augmentation de la taille moyenne de la SAU (+ 27,2%) ;
- Une proportion de superficies toujours couvertes d'herbe plus importante à Dour que dans la moyenne de l'arrondissement de Mons ;
- Les céréales, cultures prédominantes au sein de la commune même si en légère diminution depuis 1999;
- En 2009, un peu plus de 76,5% de la SAU est exploitée en location ;
- Une légère augmentation de la main d'œuvre agricole sur le territoire communal (+ 12 unités en 10 ans) ;
- Une diminution du nombre de chefs d'exploitations accompagnée d'une tendance au vieillissement de ceux-ci ;
- Une diminution du cheptel sur la commune ;
- Un cheptel bovin principalement à production laitière.

9 ENSEIGNEMENT ET FORMATION

9.1 ENSEIGNEMENT MATERNEL ET PRIMAIRE

9.1.1 ENSEIGNEMENT COMMUNAL

Dour compte 6 écoles communales sur son territoire, certaines possédant plusieurs implantations :

- L'école communale de l'Athénée :

Cette école possède 3 implantations sur la commune de Dour :

- 196, rue de la Frontière à Blaugies ;
- 17, rue Emile Cornez à Dour ;
- 23, rue de l'Athénée à Dour.

L'implantation de Blaugies ne dispense que l'enseignement primaire et celle de la rue Emile Cornez uniquement l'enseignement maternel. Celle-ci est une petite implantation composée seulement de 2 institutrices.

- L'école communale fondamentale de Moranfayt :

Cette école possède la particularité d'organiser une classe d'immersion linguistique en anglais dès la 3^{ème} maternelle. Elle possède 2 implantations :

- 84, rue du Chêne Brûlé à Dour ;
- 214, rue de la Frontière à Blaugies.

- L'école communale fondamentale de Petit Dour :

Cette école possède 3 implantations :

- 4, rue du Trieu à Dour ;
- 40, rue Ropaix à Dour ;
- 2, rue des Fondsvarts à Dour.

Seul l'enseignement maternel est dispensé à la rue du Trieu et l'enseignement primaire à la rue Ropaix.

- L'école communale fondamentale du Centre :

Cette école est située à Dour au n°27 de la rue Decrucq.

- L'école communale fondamentale d'Elouges :

Cette école est située au n°27 de la rue Charles Wantiez.

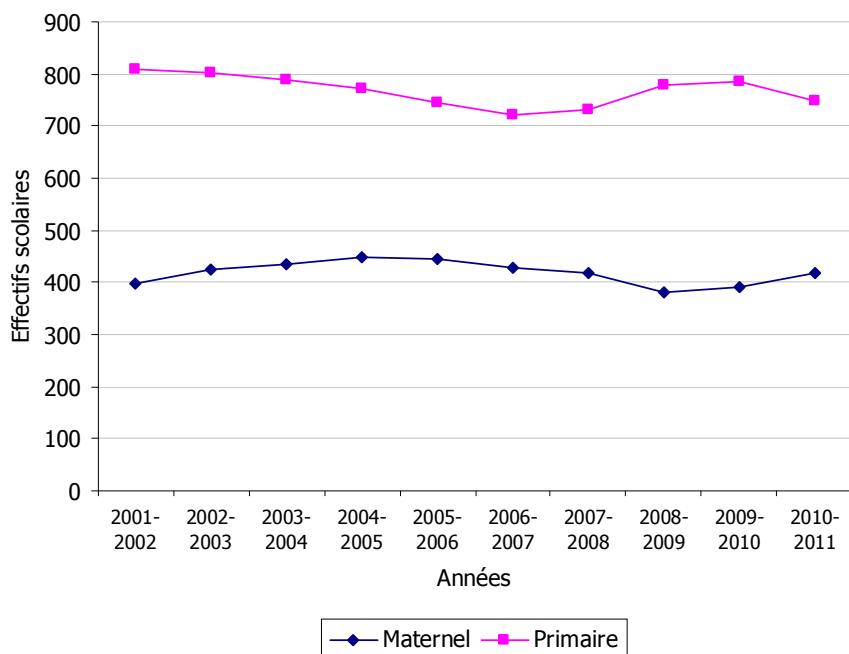
- L'école communale fondamentale de Wihéries :

Cette école se trouve au n°5 de la rue de la Carrière.

Toutes les écoles dépendent du centre Psycho-Médico-Social (PMS) provincial de Mons (21, rue de la Grande Triperie).

Réseau	Ecole	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Communal	Maternel	398	425	434	448	444	429	417	381	391	419
	Primaire	808	802	788	771	744	723	730	777	784	747
	TOTAL	1206	1227	1222	1219	1188	1152	1147	1158	1175	1166

*Evolution de la population fondamentale communale au cours de ces 10 dernières années pour la commune de Dour.
(Source : Données communales, 2011)*



*Evolution de la population fondamentale communale au cours de ces 10 dernières années pour la commune de Dour
(Source : Données communales, 2011)*

9.1.2 ENSEIGNEMENT LIBRE

La commune de Dour possède 2 écoles fondamentales libres sur son territoire :

- L'école libre Saint-Victor (primaires) – Saint-Joseph (maternelles) :

Cette école est divisée en 2 implantations :

- Place Emile Vandervelde à Dour ;
- 95, rue Pairois à Dour.

L'école dépend du centre PMS libre de Mons 2 située au numéro 122 de la rue du Joncquois à Mons.



Ecole Saint-Victor et Saint-Joseph (Source : www.saintvictordour.be, 2011)

- L'école libre La Sainte-Union :

Cette école est située au numéro 57 de la rue du roi Albert à Dour. Elle dépend du centre PMS libre de Hornu 2 situé au numéro 9 de la rue A. Demot à Hornu.

9.1.3 ENSEIGNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Dour n'organise pas d'enseignement fondamental de la Communauté française sur son territoire.

9.1.4 ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

- Ancienne maison communale de Wihéries :

Un accueil extrascolaire et une école de devoirs sont également assurés de manière régulière à l'ancienne maison communale de Wihéries, rue Ferrer n°14.

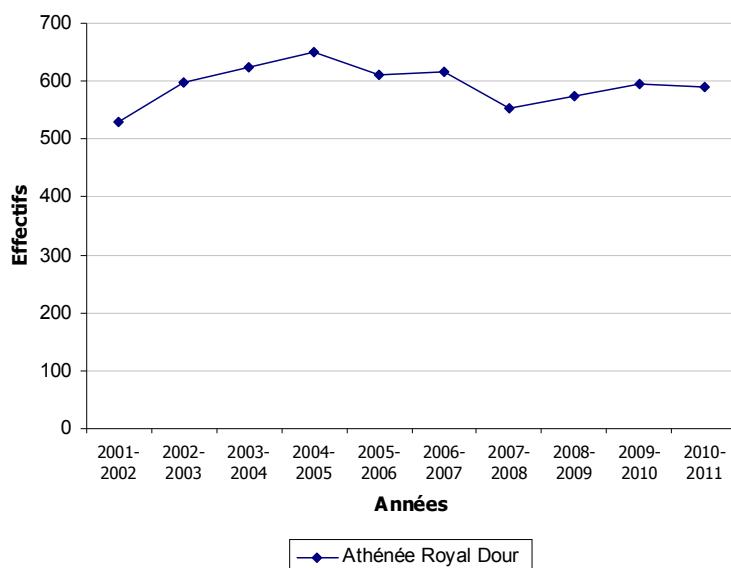
- Garance asbl :

L'asbl Garance travaille sur dix communes dont Dour. Les différentes antennes de l'asbl disposent, au sein des quartiers « précarisés » de la région, de locaux mis à leur disposition par les Administrations Communales pour les accompagnements aux difficultés scolaires et les activités socioculturelles des mercredis après-midi et des congés scolaires. Cela leur permet d'avoir une porte ouverte sur le quartier. Il ne s'agit pas vraiment d'une école des devoirs mais plus d'un accompagnement à la scolarité. L'antenne de Dour se situe à l'école Moranfayt et s'appelle « L'arbre à mots ».

9.2 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

9.2.1 ATHÉNÉE ROYAL DE DOUR

Cet établissement est situé au numéro 23 de la rue de l'Athénée à Dour avec une des implantations de l'école communale fondamentale de l'Athénée. Le centre PMS de référence est celui de la communauté française de Dour située au numéro 37 de la Communauté française. Seul l'enseignement général est enseigné. A partir de la 3^{ème} année, les options suivantes sont proposées : latin, sciences, économie, langues et mathématiques.



Evolution de la population secondaire de l'Athénée Royal au cours de ces 10 dernières années pour la commune de Dour
(Source : Données communales, 2011)

9.2.2 INSTITUT LA SAINTE-UNION

Situé au numéro 10 de la rue du Roi Albert à Dour, l'institut dépend du centre PMS libre de Hornu 2. L'enseignement général y est organisé ainsi que l'enseignement technique et professionnel.

En 3^e et 4^e années professionnelles, les options disponibles sont les travaux de bureaux et les services sociaux. En 5^e et 6^e années professionnelles, il s'agit de l'aide familiale et auxiliaire administratif et d'accueil. Enfin, en 7^e année, il est possible de suivre une formation pour devenir aide-soignant(e) ou gestionnaire de très petites entreprises.

Au niveau de l'enseignement technique de transition, de la 3^e à la 6^e année, les langues modernes (anglais et néerlandais) et les sciences sociales et éducatives peuvent être choisies comme filières. Pour l'enseignement technique de qualification, on retrouve les options suivantes : mathématique, secrétariat-tourisme, français et technicien en comptabilité.

9.3 ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

L'enseignement spécialisé n'est pas dispensé à Dour. Il faut donc se rendre à Quaregnon ou à Mons.

9.4 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Il n'y a pas d'enseignement supérieur universitaire ou non sur l'entité de Dour. Il faut se diriger vers Mons.

9.5 FORMATION CONTINUÉE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Il existe un enseignement de promotion sociale de la communauté française à Dour (IEPSCF), réparti en 2 implantations :

- 84, rue du Boussu ;
- 23, rue de l'Athénée.

Cet institut de promotion sociale propose plus de 30 formations de tous niveaux :

- Enseignement secondaire inférieur : commis de cuisine, habillement, fleuriste ;
- Enseignement secondaire supérieur : informatique, langues, traitement de texte, initiation à la maintenance, etc. ;
- Enseignement supérieur : graduats en travaux publics, métrés et sciences de la terre, comptabilité et gestion informatique, médiation et post-graduat en médiation.

9.6 SYNTHÈSE DU CHAPITRE

- 6 écoles fondamentales communales pour 11 implantations ;
- 2 écoles fondamentales libres pour 3 implantations ;
- Pas d'école de la communauté française ;
- Pas d'enseignement spécialisé ;
- 2 écoles d'enseignement secondaire ;
- Pas d'enseignement supérieur ;
- 1 enseignement de promotion sociale de la communauté française.

10 VIE POLITIQUE ET SERVICES ADMINISTRATIFS

10.1 LE POUVOIR COMMUNAL

10.1.1 LE COLLÈGE COMMUNAL

Le collège communal de la commune de Dour est composé du bourgmestre faisant fonction en remplacement de Carlo Di Antonio, Monsieur Loiseau Vincent, ses 5 échevins et le Président du CPAS.

Fonction	Nom	Parti Politique	Permanences
Bourgmestre faisant fonction	LOISEAU Vincent	DR +	- Le lundi, mercredi et vendredi sur rendez-vous à l'Hôtel de ville. -Le samedi de 09H30 à 11h00 à l'Hôtel de ville.
Compétences et attributions			
Finances, Enseignement, sports, Jeunesse, Police, Incendie, Rénovations urbaines Dour et Elouges - Plan Communal de Développement Rural			
1 ^{er} échevine	GRECO-DRUART Christine	DR +	-Lundi de 18h00 à 19h00 (sur rendez-vous) à l'école communale d'Elouges. -Vendredi de 14h00 à 16h00 (sur rendez-vous) et le samedi de 09h00 à 10h30 à l'Hôtel de Ville.
Compétences et attributions			
Culture - Fêtes - Jumelage - Bibliothèque			
2 ^e échevine	COQUELET Martine	DR +	-Mardi de 18h00 à 19h00 (sur rendez-vous) à l'école communale de Wihéries. -Mercredi de 14h00 à 16h00 et le Samedi de 06h30 à 11h00 à l'Hôtel de Ville.
Compétences et attributions			
Petite enfance, Etat-Civil, Population, Personnes handicapées, Famille, Santé, Patrimoine, Plaine de Vacances, Réunions citoyennes, Emploi.			
3 ^e échevin	CARTON Pierre	MR	-Samedi de 09h00 à 11h00 à l'Hôtel de Ville (sur rendez-vous) à la maison des associations à Blaugies.
Compétences et attributions			
Commerce, Développement économique, Noces d'Or, Mouvements patriotiques, Cimetières.			
4 ^e échevin	VAN HOORDE Sammy	DR +	-Le jeudi de 9h00 à 12h00 à l'Hôtel de ville. -Le samedi de 9h00 à 12h00 à l'Hôtel de Ville.
Compétences et attributions			
Travaux, Urbanisme, Environnement et Propreté, Sécurité routière, Mobilité, Aménagement du territoire.			
5 ^e échevin	DETTRAIN Jacquy	DR +	-Vendredi de 13h30 à 15h00 -Samedi de 9h00 à 10h30 à l'Hôtel de Ville, Grand Place -Mardi de 19h00 à 20h00 (sur rendez-vous) à la Maison citoyenne à Elouges.
Compétences et attributions			
Affaires Sociales, Aînés, Développement local durable, Nature, Cultes, Mobilité douce, Bien-être animal.			
Président du CPAS	DUFRANE Damien	DR +	.
Compétences et attributions			
/			

Composition du Collège Communal de Dour après les élections de 2012
(Source : Données communales, 2013)

10.1.2 LE CONSEIL COMMUNAL

Le conseil communal est composé du bourgmestre, des 5 échevins, du président du CPAS et de 18 conseillers :

Nom	Parti Politique
LOISEAU Vincent	DR +
GRECO-DRUART Christine	DR +
COQUELET Martine	DR +
CARTON Pierre	MR
VAN HOOERD Sammy	DR +
DETRAIN Jacquy	DR +
DI ANTONIO Carlo	DR +
DUFRAINE Damien	DR +
ABRASSART Isabelle	DR +
CORDIEZ Georges	DR +
WATTIER Marcellle	DR +
TACHENION Pierre	PS
TROMONT Alex	PS
GALAZZI Patrick	PS
MORELLE Eric	PS
CHRISTIAN Ariane	PS
DURIGNEUX Joris	PS
COOLSAET Marc	PS
RUELLE Fabien	PS
DOMAIN Yves	PS
DURANT Thomas	PS
STRAPPAZZON Ariane	MR
POLI Patrick	MR
BROGNIEZ Yvon	MR
KABAMBA Bob	Ecolo

*Composition du Conseil Communal de Dour après les élections de 2012
(Source : Données communales, 2013)*

10.1.3 LES AUTRES CONSEILS

10.1.3.1 Conseil Consultatif des Aînés

Le Conseil Consultatif des Aînés (CCA) est un organisme mis en place par le conseil communal pour répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées : amélioration de la mobilité, accès aux loisirs, développement d'espaces intergénérationnels, améliorer la qualité de vie, etc. Une quinzaine de personnes de plus de 60 ans se sont portées volontaires pour composer le conseil avec une mixité homme/femme et couvrant les différents villages de l'entité. Tout un chacun peut faire des demandes auprès du conseil en fonction de ses besoins. Le CCA a été mis en place en 2008 et a repris ses activités en juin 2009 après une période d'arrêt.

10.1.3.2 Conseil Consultatif Communal de la Personne Handicapée

Le Conseil Consultatif Communal de la Personne Handicapée a pour mandat de prendre en compte la personne handicapée en vue d'améliorer son autonomie et sa qualité de vie. Le conseil est composé d'environ 15 personnes : certaines souffrant de handicaps divers mais aussi des personnes travaillant dans le secteur et des représentants communaux. La personne Handicontact (Cf. services à la personne handicapée dans la partie « Services à la population ») de référence de la commune de Dour fait également partie du conseil. Le conseil constitue un relai entre les autorités communales et la population. Chacun peut également faire part de ses besoins et de ses difficultés afin que les projets soient orientés.

10.1.3.3 Conseil Consultatif Communal des Enfants

Existence d'un conseil communal consultatif des enfants depuis plusieurs années. Celui-ci a par ailleurs été consulté en 2011 dans le cadre de la partie « participation » de cette ODR (Cf. Partie 2).

10.1.4 LES COMMISSIONS COMMUNALES

La commune de Dour possède deux commissions communales. Tout d'abord, la Commission consultative Communale de l'Aménagement du Territoire et de Mobilité est composée d'un président, d'une secrétaire et de 16 membres dont un quart du conseil communal. Elle intervient lors des procédures d'élaboration d'outils comme un Schéma de Structure Communal, un Règlement Communal d'Urbanisme ou un Plan Communal d'Aménagement. La deuxième commission est la Commission locale de rénovation urbaine du Centre de Dour. Elle a pour mission de donner un avis au collège communal à chaque étape importante des opérations de Rénovation urbaine. Elle est composée de représentants de la commune, de la Région wallonne, de divers organismes et de 5 représentants des habitants de Dour, intéressés par le projet et domiciliés dans le périmètre.

10.2 L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET LES MOYENS HUMAINS

Les bureaux de l'administration sont ouverts du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et le mercredi également de 13h30 à 16h00. Le service « Population » assure une permanence le samedi matin de 10h00 à 12h00 et le lundi de 17h00 à 19h00. Il n'y a pas de permanences lors des congés annuels.

La répartition du personnel au sein des différents services est la suivante :

Services	Temps pleins	4/5 temps	Mi-temps	Art. 60	Total
Etat civil - population	7	1			8
Plan stratégique de sécurité et de prévention	8				8
Marchés publics – règlements divers – patrimoine – plan d'urgence	3				3
Recette	2		1		3
Finances	5		1		6
Personnel - assurances	39				39
Secrétariat – communication	7	1	1		9
Travaux – environnement	50	2		7	59
Urbanisme – permis d'environnement - logement	3				3
Plan de Cohésion Sociale (EPN)	4				4
Accueil extrascolaire	1		8	1	10
Bibliothèque	3				3
Service incendie	39				39
Centre culturel	4				4
Total	175	4	11	8	198

*Liste des membres du personnel de l'administration communale de Dour
(Source : Données communales, 2011)*

Cf. Annexe 7 : Organigramme des services communaux

10.3 LES INTERCOMMUNALES, ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS

La commune de Dour est affiliée à de nombreux groupements, intercommunales et associations :

- **IRSLA** – Intercommunale du réseau social d'insertion et d'accueil, située à Colfontaine. Elle emploie des personnes agréées par l'AWIPH (Agence Wallonne pour l'Intégration de la Personne Handicapée) via Les Entreprises Solidaires asbl, une entreprise de travail adapté. Elle gère également l'accueil de la petite et moyenne enfance. 300 enfants sont répartis entre 7 crèches et 15 accueillantes conventionnées. Enfin, un accueil extrascolaire est organisé pour les enfants de 3 à 12 ans ;
- **IGH** – Association Intercommunale mixte regroupant 53 communes, les intercommunales pures IHG et IMOBOGAZ, l'intercommunale de gestion IGRETEC ainsi qu'un partenaire privé. La distribution de gaz naturel est leur principale activité et comprend :
 - o La gestion des réseaux de distribution au sens des dispositions du décret du 19 décembre 2002 relatives au marché régional du gaz naturel ;
 - o La fourniture de gaz aux clients protégés situés sur le territoire des communes associées qui en font la demande par écrit.
- **IEH** – Intercommunale d'Electricité du Hainaut basée à Charleroi ;
- **IPFH** – Intercommunale Pure de Financement du Hainaut gérée par IGRETEC ;
- **ITRADEC** – Intercommunale de Traitement des Déchets basée à Havré (Mons) ;
- **IDEA** – Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement du Territoire – Région Mons-Borinage-Centre ;
- **Centre de santé Harmegnies-Rolland** – Situé à Saint-Ghislain ;
- **SCRL Le Logis dourois** ;
- **TEC Hainaut-Mons** ;
- **Société Régionale Wallonne de Transport Namur** ;
- **Holding communal** ;
- **CERACHIM asbl** – Laboratoires Mons ;
- **TELE Mons-Borinage** ;
- **Asbl Centre Sportif d'Elouges/Dour** ;
- **Ecole de promotion sociale de Dour** ;
- **Asbl Union des Villes et des Communes de Wallonie** ;
- **Société Wallonne des Eaux – SWDE** ;
- **Asbl ALE** ;
- **Asbl Dour Centre-Ville** ;
- **Société terrienne de crédit social du Hainaut** ;
- **Maison du Tourisme de la ville de Mons** ;
- **Asbl Centre gestion de programmation d'initiatives culturelles** ;
- **Asbl FEES** ;

- **Asbl Garance ;**
- **SCRL Les Moulins du Haut-Pays.**

10.4 LES MOYENS FINANCIERS

10.4.1 ENTRÉES DANS LE BUDGET COMMUNAL

10.4.1.1 Taxes, redevances et impôts communaux

En 2011, il existait 37 taxes, redevances et impôts (y compris l'impôt des personnes physiques et le précompte immobilier) :

- Impôts sur les personnes physiques ;
- Précompte immobilier ;
- Taxe sur la force motrice ;
- Taxe sur les véhicules isolés abandonnés sur terrain privé ;
- Taxe sur dépôts de mitrailles et véhicules usagés ;
- Taxe sur les débits de boissons ;
- Taxe sur les débits de tabac ;
- Taxe sur les commerces de frites à emporter ;
- Taxe agences de paris sur courses ;
- Taxe sur les pylônes et mâts affectés au système GSM et à tout autre système d'émission et de réception de signaux de communication ;
- Taxe sur les secondes résidences ;
- Redevance pour utilisation d'un caveau d'attente,
- Redevance sur les sacs poubelle ;
- Taxe sur l'enlèvement des immondices ;
- Taxe sur les agences bancaires ;
- Redevance sur le droit d'emplacement sur les marchés, foires, kermesses, manifestations culturelles ou autres, exposition de marchandises sur la voie publique ;
- Taxe sur les inhumations, dispersions des cendres et mise en columbarium ;
- Redevance sur exhumations et transferts ;
- Redevance sur les demandes de concessions de terrains aux cimetières et de cellules de columbarium ;
- Redevance pour prestations administratives ;
- Taxe sur délivrance de documents administratifs ;
- Redevance sur permis d'urbanisme ou de lotir ;
- Redevance sur raccordement à l'égout ;
- Redevance sur désobstruction d'égout ;
- Redevance sur l'abaissement de bordures ;
- Redevance sur la construction de trottoirs ;
- Taxe sur la fabrication, commerce, port d'armes et commerce de munitions ;
- Taxe sur distribution gratuite d'écrits publicitaires non adressés ;

- Taxe sur spectacles et divertissements ;
- Taxe sur panneaux publicitaires ;
- Redevance pour entrée au musée ;
- Redevance sur l'enlèvement de déchets ménagers et assimilés ;
- Taxe sur établissements dangereux, insalubres et incommodes ainsi que ceux visés par le permis d'environnement ;
- Taxe sur les demandes d'autorisation d'activités ;
- Taxe sur les immeubles inoccupés ;
- Redevance sur le stationnement en zone bleue ;
- Redevance sur la saisie de véhicules.

10.4.1.2 Impôt sur les Personnes Physiques et Précompte Immobilier

Le pourcentage de l'Impôt sur les Personnes Physiques (IPP) est fixé à 8,4% pour 2011. Ce pourcentage était de 8,6 en 2010. Le Précompte Immobilier (Prl) est de 2.600 centimes additionnels depuis 2000. Le taux d'IPP pratiqué à Dour reste inférieur au taux conseillé par le Ministère des Affaires Intérieures qui est de 8,8%.

Commune	2007		2008		2009		2010		2011	
	Prl	IPP								
Dour	2.600	8,8	2.600	8,8	2.600	8,8	2.600	8,6	2.600	8,4

*IPP et Prl pour l'entité de Dour entre 2007 et 2011
(Source : www.fiscus.fgov.be – Données communales, 2011)*

Commune	2000		2001		2002		2003		2004	
	Prl	IPP								
Dour	2.600	8	2.600	8	2.600	8	2.600	8	2.600	8,5

*IPP et Prl pour l'entité de Dour entre 2000 et 2004
(Source : www.ucvw.be, 2011)*

Province	Commune	Prl	IPP
Province du Hainaut	Boussu	2.600	7,5
	Colfontaine	2.400	8
	Frameries	2.600	8
	Hensies	2.500	8,5
	Honnelles	2.850	8,5
	Quiévrain	2.600	8,5
	Dour	2.600	8,5

*IPP et Prl en 2004 pour Dour et ses communes voisines
(Source : www.ucvw.be)*

Les communes voisines de Dour ont un IPP inférieur ou égal à celui-ci. Il en est de même pour le Prl sauf pour la commune d'Honnelles qui a un Prl de 2.850.

10.4.2 PRIMES ET SUBVENTIONS COMMUNALES

En 2011, la commune de Dour a octroyé une série de subsides à divers organismes et associations actifs sur le territoire communal. Le total des subsides pour cette année s'élève à 248.690,40 euros. Environ 27% de ce total est octroyé au Centre Sportif d'Elouges pour des subsides énergie, la remise de trophées, « Dour on Ice », etc. plus de 40.000 euros sont octroyés aux associations sportives de l'entité, soit environ 16% des subsides communaux. Le centre culturel reçoit, quant à lui, 18% des subsides, soit une dotation communale de 45.000 euros.

Cf. Annexe 8 : Liste des subsides communaux annuels aux organismes et associations actifs sur le territoire de Dour en 2011

10.4.3 CAPACITÉS FINANCIÈRES DE LA COMMUNE

Cf. Annexe 12 : Capacité financière de la commune de Dour

10.5 SYNTHÈSE DU CHAPITRE

➤ **Pouvoir communal et moyens humains**

- Un collège communal composé d'un bourgmestre, de 5 échevins et du président du CPAS issus des partis suivants : Dour Renouveau, MR et Ecolo ;
- Un conseil communal composé de 19 membres (PS – MR – Dour Renouveau – Indépendant) ;
- Un Conseil Consultatif des Aînés ;
- Un Conseil Consultatif des Enfants ;
- Un Conseil Consultatif Communal de la Personne Handicapée ;
- 198 agents communaux au service de la commune ;
- Dour, partenaires de nombreuses intercommunales et associations.

➤ **Moyens financiers**

- 37 taxes, redevances et impôts ;
- Un IPP à 8,4% et un PrI à 2.600 centimes ;
- Un système d'octroi de subsides pour un total de 248.690,40 euros en 2011.

11 SERVICES TECHNIQUES ET DE SÉCURITÉ

11.1 SÉCURITÉ ET JUSTICE

11.1.1 POLICE

11.1.1.1 Composition et moyens

Suite à la réforme de la loi sur la police intégrée du 07/12/98, Dour fait partie de la zone de police des Hauts-Pays avec les communes de Quiévrain, Hensies et Honnelles. Cela représente environ 35.000 habitants répartis sur une superficie de 12.500 ha. La zone de police assure au niveau local la fonction de police de base, laquelle comprend toutes les missions de police administrative et judiciaire nécessaires à la gestion des événements et des phénomènes locaux sur le territoire de la zone, de même que l'accomplissement de certaines missions à caractère fédéral.

Le commissariat de Dour se situe au numéro 2 de la rue de l'Yser et comprend un service d'intervention et un service de proximité. Les autres communes de la zone de police possèdent également leur propre commissariat. Un service de recherche est localisé à Quiévrain. Pour de plus amples informations, il est possible de consulter le site internet de la zone de police : www.policehautspays.be.

M. Patrice Vanderbeck, commissaire, exerce la fonction de chef de corps. Il est responsable de l'organisation et du fonctionnement de la zone de police. Son rôle est de mettre en œuvre les mesures de police administrative et judiciaire conformément aux directives émises par les autorités responsables, donc les bourgmestres des communes de la zone et le Procureur du Roi.

Selon l'organigramme du Plan Zonal de Sécurité 2009-2012 de la zone de police Hauts-Pays, les effectifs sont répartis en 5 services :

Services		Cadre des Officiers – Commissaires	Cadre moyen – Inspecteurs Principaux	Cadre de base - Inspecteurs	Cadre des agents	Cadre administratif et logistique - Calogs
Service de gestion opérationnelle	1					
	Bureau judiciaire		1	1		2
Service de gestion des moyens	Service d'assistance aux victimes					1 (assistant social)
	Gestion du personnel et logistique	1				2
	Comptabilité		1			1
Service d'enquête et de recherche	ICT					1
	Section propriété	1		3		
	Section personnes		1	3		
Service		2	8	22	1	2

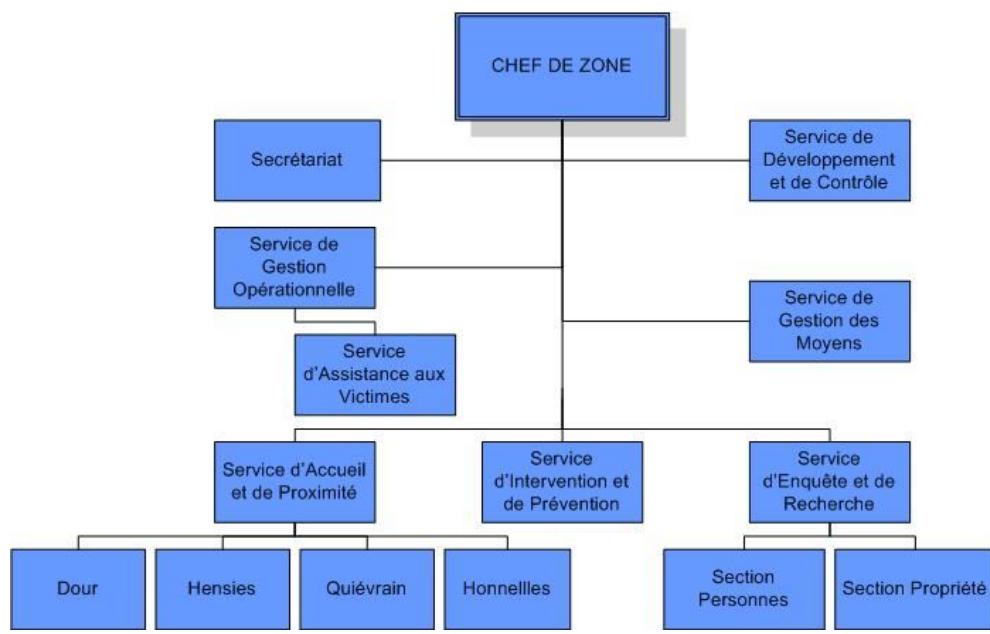
d'intervention et de prévention						
Service d'accueil et de proximité	Commissariat de Dour	1	1	11		1
	Commissariat de Hensies		1	4		1
	Commissariat d'Honnelles		2	2		1
	Commissariat de Quiévrain		1	4	1	1
TOTAL		6	17	50	2	13

Répartition des effectifs de la zone de Police Hauts-Pays selon les services
(Source : Plan Zonal de Sécurité 2009-2012, 2011)

Au niveau des autorités communales, le collège de police est composé des bourgmestres des 4 communes de la zone : M. Eric Thiebaut, président du collège et bourgmestre de Hensies, M. Carlo Di Antonio, bourgmestre de Dour, M. Daniel Dorsimont, bourgmestre de Quiévrain et M. Bernard Paget, bourgmestre de Honnelles. Le conseil de police est constitué de 17 membres puisque la population de la zone comprend entre 25.001 et 50.000 habitants. Les bourgmestres des 4 communes font également partie du conseil. En fonction des chiffres de population de chaque commune, les conseillers sont répartis comme suit au conseil de police :

- Dour : 8 conseillers communaux ;
- Hensies : 3 conseillers communaux ;
- Honnelles : 3 conseillers communaux ;
- Quiévrain : 3 conseillers communaux.

11.1.1.2 Les différents services



Organigramme des différents services de la zone de police des Hauts-Pays
(Source : <http://www.policehautspays.be>, 2011)

- Le service d'Intervention et de Prévention :

Il prend en charge tout ce qui concerne les interventions sur la zone sauf celles réservées au service de proximité ainsi que le domaine de la prévention, au niveau de la criminalité et de la sécurité routière. Le service assure également des missions ponctuelles de maintien de l'ordre comme lors de matchs de football ou de manifestations à risques.

- Le service d'Accueil et de Proximité :

Au niveau de l'accueil, diverses missions lui incombent : gestion des interventions non urgentes et des devoirs judiciaires en découlant, traitement des devoirs demandés par le Parquet, enregistrement des plaintes, recherche d'informations, contrôle des changements de domicile et rédaction de rapports destinés à diverses autorités. Quant à l'agent de proximité, il effectue ses missions traditionnelles, tente de détecter les phénomènes d'insécurité et joue un rôle dans le rapprochement du service police-citoyen.

- Le service de Développement et Contrôle :

Ce service aide le chef de la zone à l'élaboration du plan zonal de sécurité, à l'affectation et au suivi des capacités par service. Il assure le contrôle interne des différents services.

- Le service de Gestion des Moyens :

Il gère le personnel, le matériel, l'informatique et la télécommunication.

- Le service de Gestion Opérationnelle :

Il gère l'information, les opérations (organisation des renforts, les devoirs judiciaires et analyse des phénomènes propres à la zone.

- Le service d'Enquête et de Recherche :

Il se charge des enquêtes qui incombent à la police locale, de recherche, de contacts avec le Section Ordre Public, etc.

- Le service d'Assistance aux Victimes :

C'est une assistante sociale qui assure ce service tout en dépendant toujours du chef de zone. Ses missions sont l'accueil, l'écoute, l'analyse de la situation, l'information et l'orientation vers des structures appropriées. Elle est aussi la personne de confiance en matière de harcèlement sur le lieu de travail.

11.1.3 Plan Zonal de Sécurité

Les missions du Conseil Zonal de Sécurité sont :

- La discussion et la préparation du Plan Zonal de Sécurité ;

- La promotion de la coordination optimale de l'exécution des missions de police administrative et judiciaire ;
- L'évaluation de l'exécution du Plan Zonal de Sécurité.

Plan zonal de sécurité 2009-2012	
OBJECTIFS STRATEGIQUES	
Sécurité et Qualité de vie	Service et fonctionnement
<p>Sécurité routière Continuer à maîtriser le nombre d'accidents de la route avec lésions corporelles en luttant contre la vitesse excessive, l'alcool au volant, le stationnement dangereux et gênant mais aussi les incivilités telles que le stationnement sur les emplacements réservés aux personnes moins valides.</p> <p>Vols qualifiés dans habitations Diminuer le nombre de vols qualifiés dans les habitations.</p> <p>Réduire les nuisances et incivilités Améliorer la sécurité, la tranquillité et la salubrité publiques en veillant au respect des règlements communaux, notamment en matière de nuisances sonores causées par les débits de boissons, salles de jeux, cyclomoteurs, rassemblements de jeunes etc. mais aussi en matière de nuisances causées par le non-respect des règles en matière de déchets (dépôts sauvages, non-respect des heures de dépôt des sacs poubelles, etc.).</p> <p>Vols de et dans véhicules Maintenir le nombre de vols de véhicules au chiffre constaté en 2007 - diminuer le nombre de vols dans véhicule par rapport à 2007.</p>	<p>Fonctionnement général Améliorer la qualité du fonctionnement général de la zone de police.</p> <p>Réaménager les infrastructures de la zone de police Améliorer l'accueil, le bien-être des collaborateurs, la communication interne.</p> <p>Amélioration de la circulation de l'information policière Améliorer la circulation de l'information policière en augmentant la qualité du traitement de l'information concrète et non concrète au sein de la zone et en veillant au respect des directives en la matière.</p>

*Plan Zonal de sécurité de la zone de police des Hauts-Pays pour 2009-2012
(Source: www.infozone.be, 2011)*

11.1.1.4 Aperçu global de la criminalité

Suivant les données émanant des statistiques obtenues du Service appui à la politique policière – Baromètre de la criminalité 2006-2010 et de l'ISLP, le nombre de vol qualifié dans une habitation pour la commune de Dour était de 87 en 2006, 124 en 2007, 135 en 2008 et 120 en 2009. L'évolution du phénomène a connu une très forte augmentation dès 2007 et qui s'est poursuivie en 2008 (+72%). Une baisse est constatée en 2009 et on peut donc constater qu'il y a eu une légère diminution du phénomène. Le phénomène touche principalement les habitations de type « Maison/Villa » inoccupées ou pas, et dans une moindre mesure les appartements. Parmi les entités qui composent la zone, la commune de Dour est la plus touchée, suivie des communes de Quiévrain, d'Hensies et de Honnelles. Vu le nombre de faits commis (246) pour l'année 2009, le phénomène engendre un sentiment d'insécurité au sein de la population. Outre les conséquences financières, ce type de criminalité est susceptible d'entraîner un préjudice moral et des séquelles psychologiques (peur, perte de biens à valeur sentimentale, intrusion dans l'intimité, etc.).

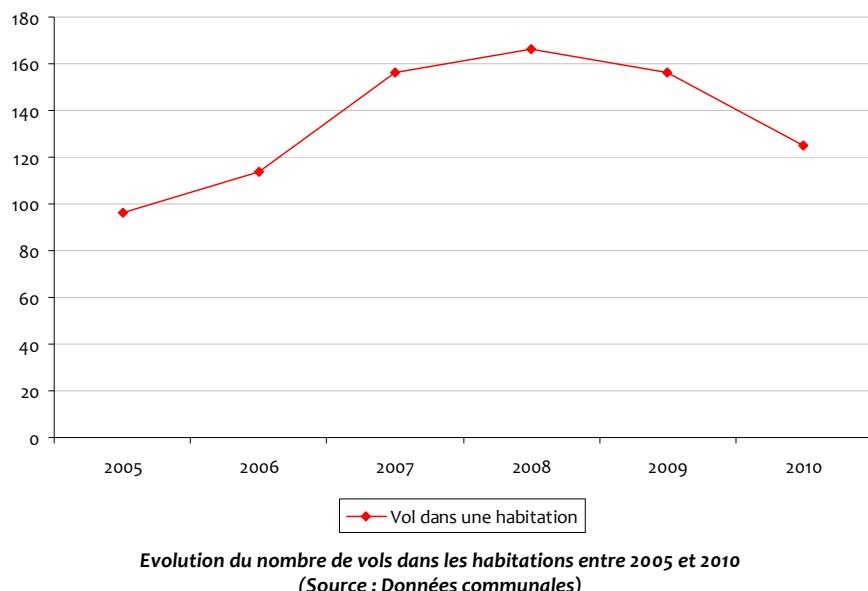
Selon les données de 2005 – 2007, au niveau des atteintes à l'intégrité, il y a eu 400 atteintes à l'intégrité morale et 397 atteintes à l'intégrité physique en 2007, soit 26% du total des infractions. Ensuite, viennent les atteintes à la propriété avec 17% du total des infractions répartis sur l'ensemble de la zone de police. Les violences intrafamiliales concernent 10% des infractions.

En 2007, près de 16.000 vols et extorsions ont été enregistrés pour l'arrondissement judiciaire de Mons. Cela concerne 6 zones de police :

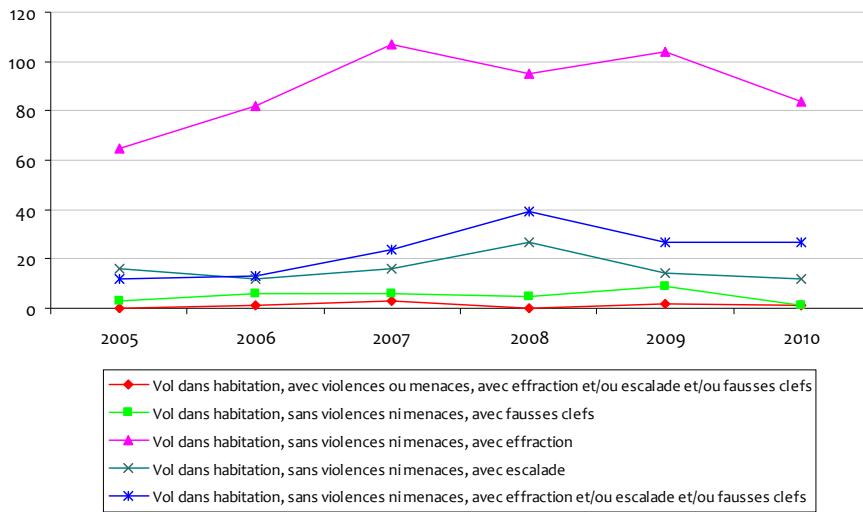
- ZP Mons-Quévy ;
- ZP La Louvière ;
- ZP de Sylle et Dendre ;
- ZP Borraine ;
- ZP Haute-Senne ;
- ZP Hauts-Pays.

La zone de police des Hauts-Pays représente 7% du total des vols et extorsions, soit 1.110 sur 15.096. Plus de la moitié de ces délits sont enregistrés au niveau de Dour (la commune représente près de la moitié de la population de la ZP des Hauts-Pays).

Au niveau de Dour, selon les données communales, le nombre total de vol dans une habitation n'a cessé d'augmenter depuis 2005 pour atteindre un pic en 2008 et enfin connaître enfin une diminution jusque 2010.

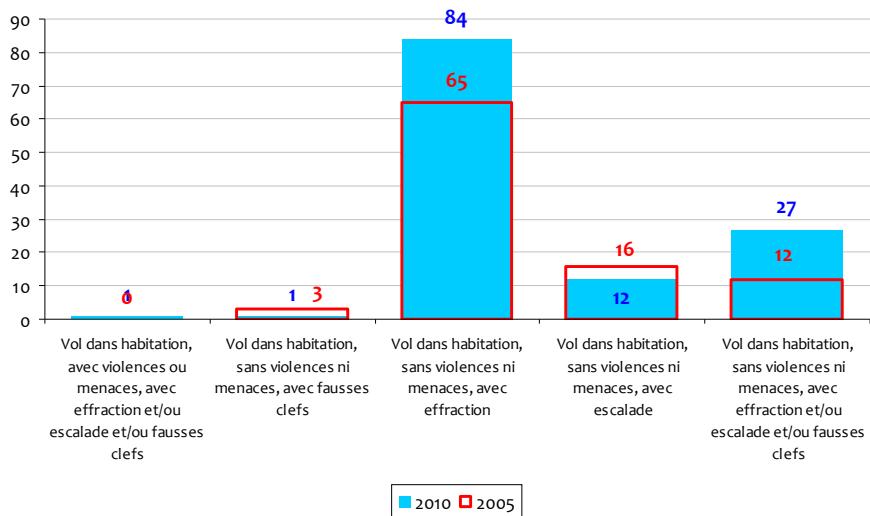


Selon ces mêmes données, l'évolution de ces vols dans les habitations selon le type, est relativement aléatoire. Les vols sans violence avec effraction sont les plus présent sur le territoire communal tandis que le nombre de vols avec violence est relativement limité (1 en 2010).



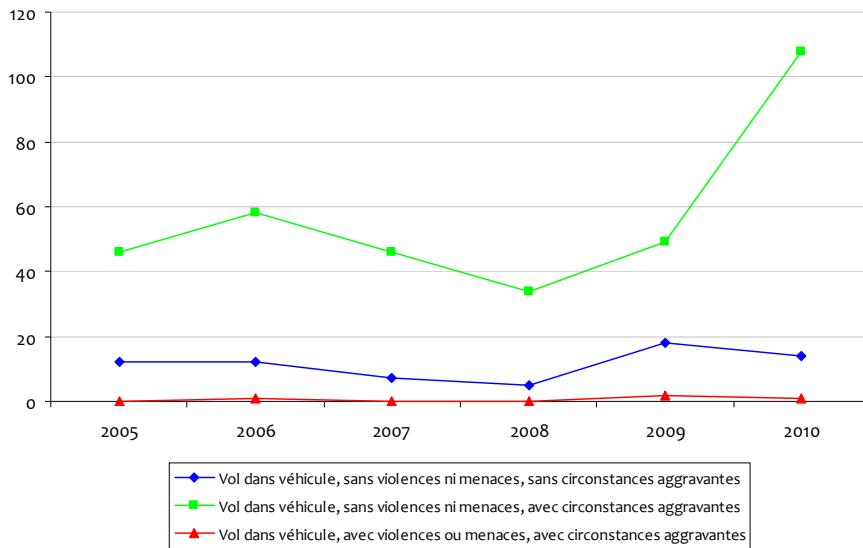
Evolution du nombre de vols dans les habitations selon le type entre 2005 et 2010
(Source : Données communales)

En 5 ans, seuls les nombres de vols sans violences avec fausses clefs et avec escalade ont diminué. Bien que le nombre de vols ait diminué depuis 2008, celui-ci reste nettement supérieur à celui de 2005 (96).



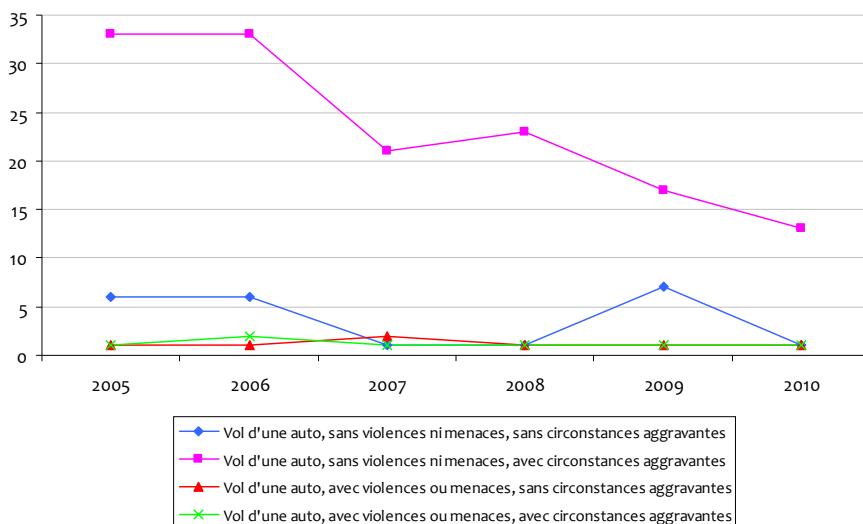
Evolution du nombre de vols dans les habitations selon le type en 2005 et 2010
(Source : Données communales)

Le nombre total de vol dans une voiture a fortement augmenté en passant de 70 (2005) à 123 (2010) en 5 ans. Cette augmentation se fait ressentir au niveau du nombre de vols sans violence mais avec des circonstances aggravantes. Notons que comme précédemment, le nombre de vols avec violence reste limité.



Evolution du nombre de vols dans les véhicules selon le type en 2005 et 2010
(Source : Données communales)

Le nombre de vol de voiture, quant à lui, a fortement diminué entre 2005 (39) et 2010 (14). Cette diminution se ressent particulièrement au niveau des viols sans violence avec circonstances aggravantes. Notons que dans le cas des vols de voitures, le nombre de vols avec violence est plus important que précédemment.



Evolution du nombre de vols de véhicules selon le type en 2005 et 2010
(Source : Données communales)

11.1.2 SERVICE INCENDIE

Lors de la fusion des communes, les services incendie de Wihéries et d'Elouges se sont rassemblés pour constituer le service incendie de Dour. Les bureaux du service se situent au numéro 10 de l'avenue Victor Régnard. La personne de contact est M. le commandant Doye JC qui est le lieutenant chef de corps du service. C'est le seul professionnel du service qui est composé également de 28 volontaires : 1 sous-lieutenant, 2 adjudants, 4 sergents, 3 caporaux et 18 sapeurs répartis en 4 équipes. L'école des jeunes sapeurs-pompiers de Dour a été inaugurée le 20 septembre 2008.

11.1.3 JUSTICE

Au niveau judiciaire, la Belgique est divisée en 5 grandes zones (Bruxelles, Liège, Mons, Gand et Anvers) parmi lesquelles les 27 arrondissements judiciaires sont répartis. Dour fait partie de l'arrondissement judiciaire de Mons qui est réparti en 6 zones de police. Les communes de Colfontaine, Dour, Frameries et Quévy forment un canton judiciaire dont les sièges sont établis à Colfontaine et à Dour (justice de paix).

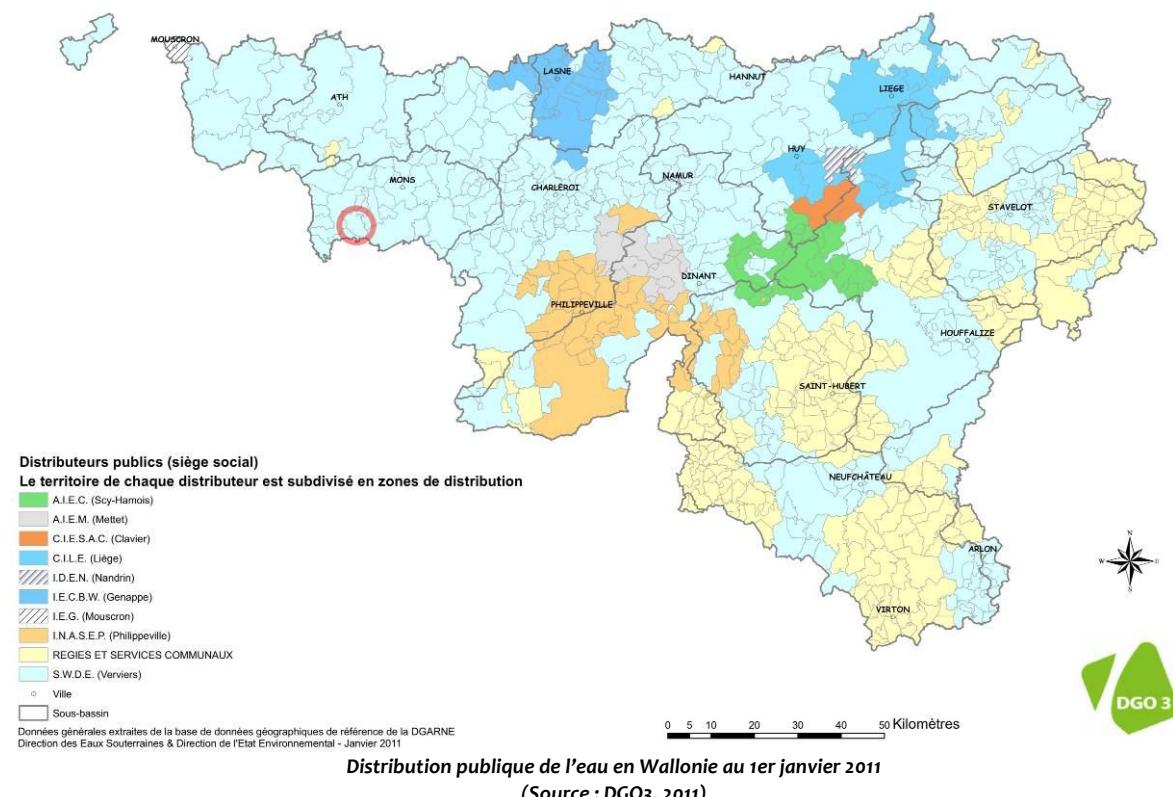


11.2 LES RÉSEAUX TECHNIQUES ET LES DÉCHETS

11.2.1 L'EAU

Cf. Carte 2 : Réseau hydrographique et réseau de distribution de l'eau

La commune de Dour dépend dans sa totalité de la SWDE (Société Wallonne des Eaux).



11.2.2 LE RÉSEAU D'ÉGOUTTAGE

Cf. Carte 19 (A, B, C, D) : Plan d'assainissement par Sous-Bassins Hydrographiques-commune de Dour et les différents villages

Selon le Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) de la Haine, l'entièreté des zones urbanisables et des villages de la commune est en régime d'assainissement collectif de 2.000 Equivalents-Habitant (E.H) et plus excepté quelques petits hameaux à l'extrême sud-est de la commune (Hardré, Trieu Jeansart, Coron de Blaugies, Planche à l'Aulne, La Canarderie) soumis au régime d'assainissement individuel. L'entité dispose d'une station d'épuration d'une capacité de 14.000 EH à Elouges (au nord du parc d'activité économique). En ce qui concerne l'état d'avancement de l'égouttage à Blaugies et Wihéries, seul le remplacement de l'égouttage de la rue Fally à Wihéries est prévu dans le cadre du Programme Triennal 2010-2011-2012, pour l'année 2012.

11.2.3 L'ÉLECTRICITÉ, L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Cf. Carte 20 : Réseau de distribution électrique et lignes à haute tension

L'entité de Dour est connectée au réseau électrique grâce à l'Intercommunale IEH (ORES). Celle-ci est une association intercommunale mixte qui regroupe 54 communes, les intercommunales pures, l'intercommunale de gestion IGRETEC ainsi qu'un partenaire privé. En tant que gestionnaire de réseau de distribution, elle dessert 54 communes en électricité.

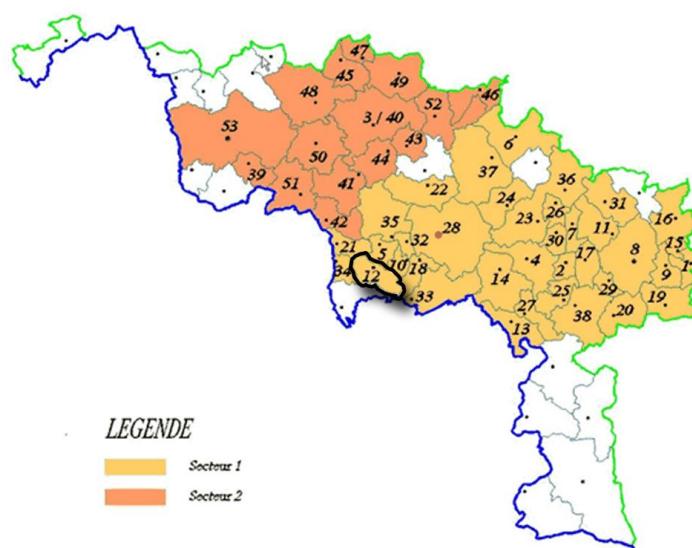


Communes desservies par l'IEH (Source : http://www.ieh.be/content/terr/terr_fr.asp, 2011)

11.2.4 LE GAZ

Cf. Carte 21 : Réseau de distribution de gaz

L'entité de Dour est desservie en gaz grâce à l'Intercommunale IGH (ORES). Celle-ci est une association intercommunale mixte qui regroupe 53 communes, les intercommunales pures, l'intercommunale de gestion IGRETEC ainsi qu'un partenaire privé. En tant que gestionnaire de réseau de distribution, elle dessert 53 communes en gaz naturel.



Communes desservies par l'IGH (Source : http://www.igh.be/content/terr/terr_fr.asp, 2011)

11.2.5 DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉNERGIE ÉOLIENNE

11.2.5.1 Le parc éolien de Dour-Quiévrain et éoliennes citoyennes



Parc éolien (Source : S&A, 2011)

Les 4 mai 2007, la société Ventis a inauguré le premier parc d'éoliennes du Hainaut, dont trois sont implantées sur le territoire de Quiévrain et une sur Dour. Actuellement, et après extension du parc, celui-ci compte 14 éoliennes d'une puissance nominale totale installée de 28,9 MW et d'une production annuelle estimée de 72 GW.h. Sur la commune de Dour, on compte 7 éoliennes et le parc se situe en zone agricole, à proximité du Parc Naturel des Hauts-Pays.

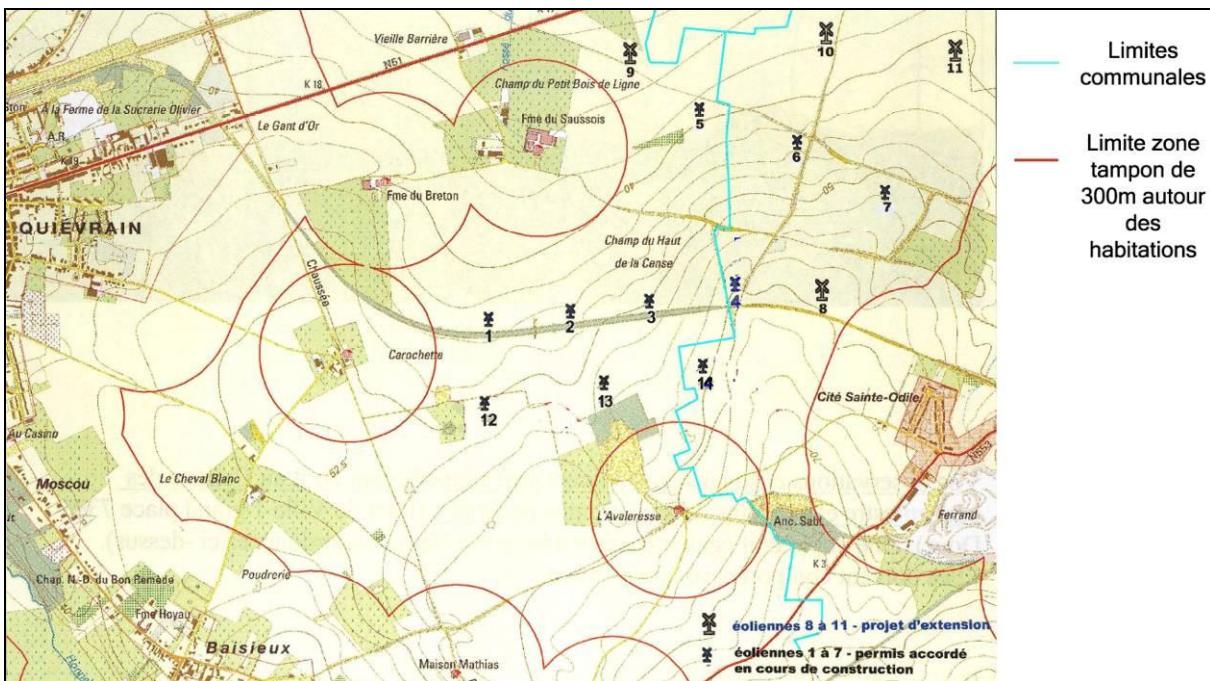
Les éoliennes 12 et 14 du parc Dour-Quiévrain appartiennent à la société d'exploitation « Les Moulins du Haut Pays », une coopérative composée de citoyens wallons et de la commune de Dour.

L'administration communale est propriétaire de 24% des parts et le reste du capital appartient aux citoyens sous le couvert d'une autre coopérative : « Emission Zéro ». 1 100 000 euro provenant des coopérateurs ont été injecté dans le projet. La prochaine étape est l'achat d'électricité produite par les 2 éoliennes avec des prix abaissés. Chaque part coûte 260 euros et l'investissement peut être rentable pour le simple citoyen. Les 2 éoliennes assureront la consommation électrique de 2800 ménages par ans.

Une étude est en cours concernant les retombées économiques du parc éolien total de Dour.



*Eoliennes sur Quiévrain et Dour
(Source : <http://www.thewindpower.net/champ-eolien-photo-167.php>, 2011)*

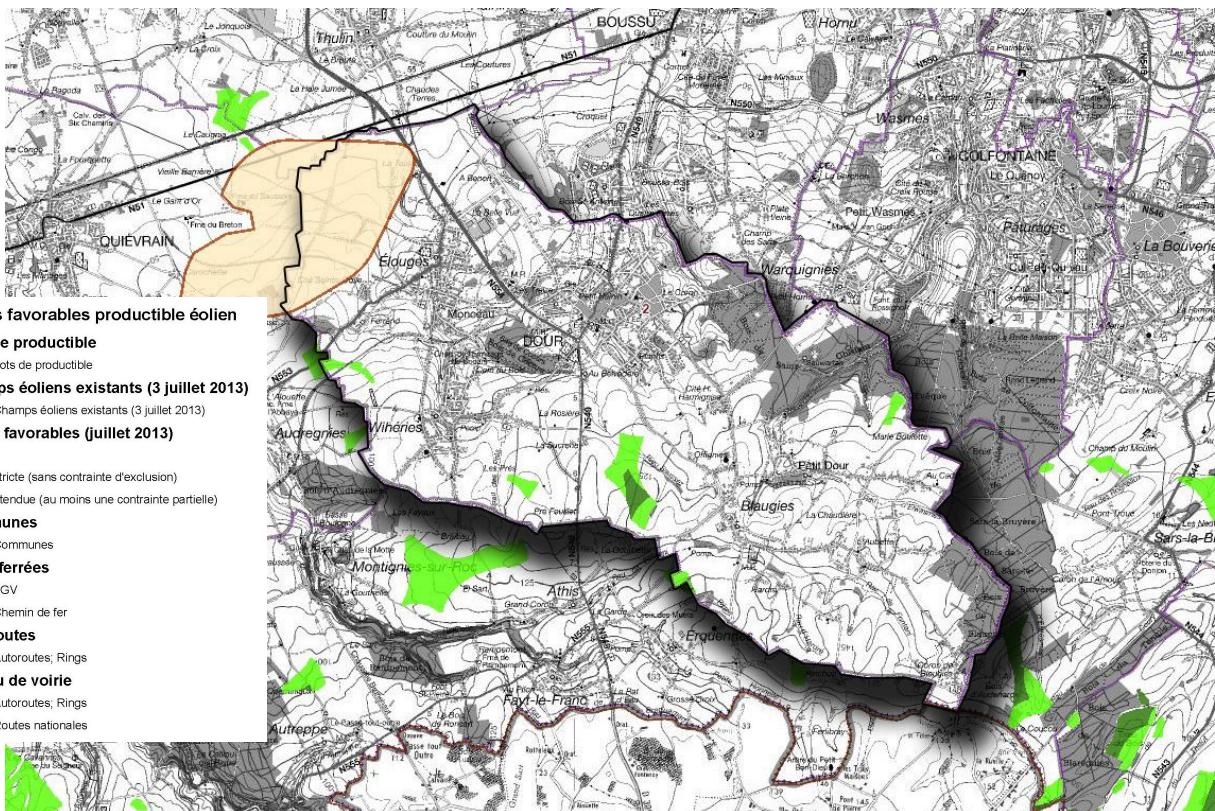


Répartition des éoliennes sur les deux communes
(Source : <http://www.mondour.be/eoliennes/20091002-wewb-eoliennes.pdf>, 2011)

« En juillet 2013, le Gouvernement wallon a adopté définitivement une actualisation du « Cadre de référence pour l'implantation d'éoliennes en Wallonie ». Objectif de ce nouveau document : fixer des recommandations pour les projets éoliens de manière à assurer la qualité de vie des Wallons, tout en permettant à la Wallonie d'atteindre les objectifs énergétiques que s'est fixé le Gouvernement. Le développement de ce secteur porteur de relance économique et d'indépendance énergétique, doit assurer une production annuelle de 3.800 GWh à l'horizon 2020 (soit près de 15% de nos besoins en électricité).

Le Gouvernement wallon a également adopté une carte positive de référence traduisant ce cadre actualisé. Cette carte détermine, pour les 30 lots qu'elle délimite, le productible minimal permettant d'atteindre les objectifs énergétiques pour 2020. Ce productible est estimé en identifiant les zones les plus favorables pour le développement de l'éolien. » (DGO3, 2013)

Au niveau de Dour, la cartographie se présente comme suit :



La commune de Dour se caractérise du champ d'éolienne existant et quelques zones favorables étendue. Ces zones comportent au moins une contrainte partielle. Notons également la présence d'une zone stricte sans contrainte d'exclusion.

11.2.6 LES DÉCHETS

La commune est couverte l'intercommunale de gestion environnementale HYGEA. Cette nouvelle intercommunale est née en 2011 de la fusion du Secteur Propreté Publique de l'IDEA (collecte) et d'ITRADEC (Traitement), et d'un partenariat avec le secteur privé (SHANKS).

11.2.6.1 La collecte des déchets

L'entité dispose de son parc à conteneurs au nord de la ville de Dour. Celui-ci se trouve à la rue de Belle-Vue. Le parc à conteneurs est un lieu mis à la disposition de la population pour venir y déposer ses déchets recyclables, encombrants ou spéciaux. Ceux-ci sont ensuite orientés vers l'industrie du recyclage et de la récupération. Le parc à conteneurs offre à la population une alternative aux collectes en porte-à-porte et permet d'apporter gratuitement des déchets spécifiques.

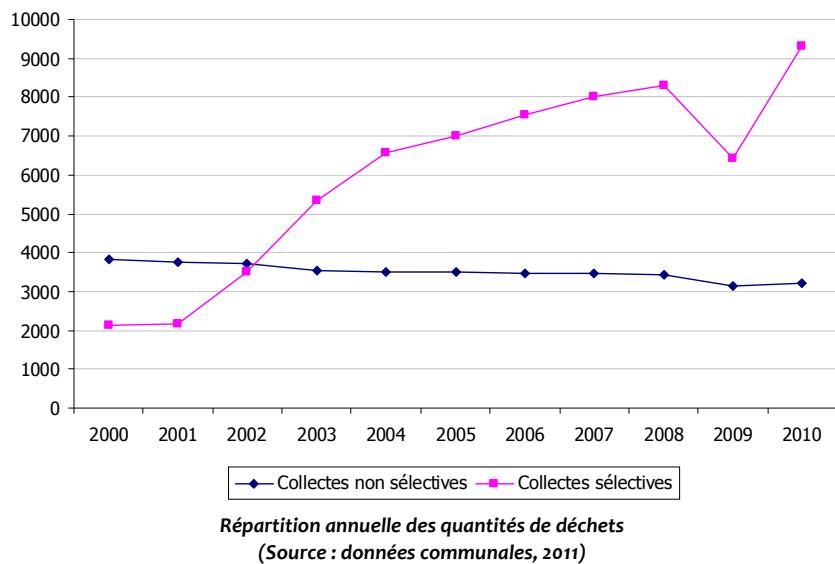
L'administration communale de Dour a mis en place un nouveau système de collecte des déchets ménagers en septembre 2010. Le principe de base de ce nouveau système est la disparition du sac poubelle payant au profit d'un conteneur équipé d'une puce électronique et d'un sac biodégradable destiné à collecter les déchets organiques fermentescibles. Les déchets ménagers résiduels devront être déposés dans le conteneur à puce. Ce conteneur sera pesé lors de chaque vidange afin d'adapter la taxation « déchets » en fonction des quantités produites par chaque ménages. Ce nouveau système permet de réduire la production de déchets ménagers, de collecter sélectivement les déchets organiques fermentescibles, de réduire les coûts pour la collectivité, de contribuer à la sauvegarde de notre environnement et d'appliquer clairement le principe du pollueur payeur.

Les collectes non sélectives (CNS) représentent les déchets ménagers récoltés en porte à porte de manière hebdomadaire. Les collectes sélectives (CS) représentent quant à elles la part de déchets valorisables. Dans ces derniers sont repris les PMC, les cartons, les encombrants, le verre blanc et le verre de couleur (bulles) jusqu'en 2001. A partir de 2002, les déchets verts, les métaux, les déchets inertes, les piles, les déchets Recupel, les déchets spéciaux, les Eternits et les déchets communaux ont été comptabilisé en plus dans la collecte sélective. On peut constater, suivant le tableau ci-dessous provenant des données communales, que le nombre de tonnes de déchets des collectes sélectives a augmenté constamment depuis 2001 pour baisser nettement en 2009 et revenir à la normale en 2010. Le tonnage des collectes non sélectives a quant à lui baissé constamment comme pour la région wallonne.

Dour	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Collectes non sélectives (en tonnes)	3.813	3.742	3.718	3.543	3.500	3.507	3.470	3.476	3.444	3.152	3.229
Collectes sélectives (en tonnes)	2.136	2.160	3.512	5.352	6.566	7.010	7.546	8.022	8.298	6.418	9.326

Répartition annuelle des quantités de déchets en tonnes

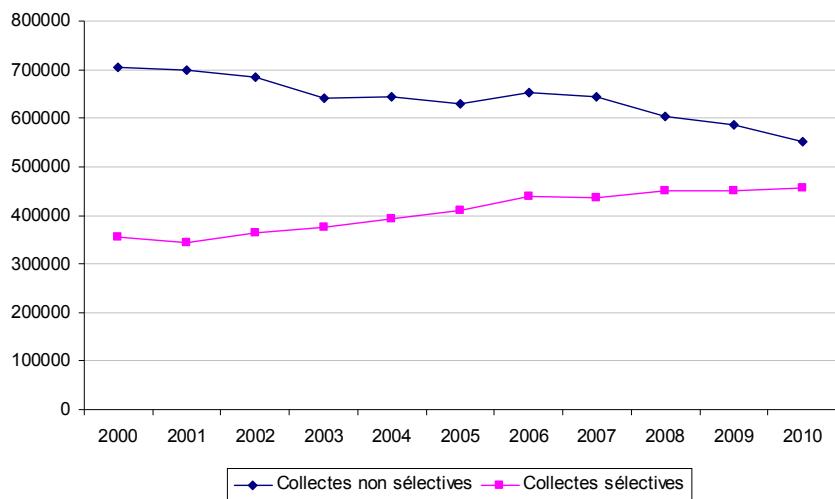
(Source : données communales, 2011)



Le tableau ci-dessous représente, pour la région wallonne, les totaux des différentes collectes. Dour suit les mêmes courbes que la Région Wallonne.

Région Wallonne	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Collectes non sélectives (en tonnes)	705.937	699.890	684.995	642.222	643.309	629.328	652.913	643.561	602.348	586.011	550.726
Collectes sélectives (en tonnes)	355.994	342.532	362.614	376.329	392.813	410.788	439.481	435.535	449.880	449.880	456.473

Répartition annuelle des quantités de déchets en tonnes
(Source : <http://environnement.wallonie.be>, 2011)



11.3 SYNTHÈSE DU CHAPITRE

➤ **Sécurité**

- Zone de police des Hauts-Pays avec les communes de Hensies, Honnelles et Quiévrain ;
- Un Plan Zonal de Sécurité pour lutter contre l'insécurité routière, les vols et les incivilités ;
- En 2007, il y a eu 2.937 infractions sur la zone de police ;
- 38% de ces infractions concernent les vols et extorsions ;
- Dour possède son propre service incendie.

➤ **Justice**

- Arrondissement judiciaire de Mons ;
- Canton judiciaire de Honnelles-Quiévrain.

➤ **Les réseaux techniques et les déchets**

- Le réseau de distribution d'eau est la SWDE ;
- Régime d'assainissement collectif pour tous les villages de la commune ;
- Intercommunale IEH (ORES) pour l'électricité ;
- Intercommunale IGH (ORES) pour le gaz ;
- Parc de 14 éoliennes sur la commune de Dour et de Quiévrain ;
- L'Intercommunal des déchets ménagers est l'IDEA ;
- Parc à conteneurs dans Dour ;
- Collecte des déchets à puces.

12 SERVICES À LA POPULATION

12.1 AIDE SOCIALE

L'aide sociale est composée principalement des services offerts à la population en particulier ceux relatifs aux personnes fragilisées économiquement ou socialement. Dans ce cadre, nous allons aborder différentes thématiques qui traitent de ces aspects ainsi que les organismes qui travaillent pour améliorer les conditions de vie de la population.

12.1.1 POPULATION CONCERNÉE

Le portrait social de la population est difficile à établir car il dépend de nombreux facteurs tels que les revenus, la capacité financière, la structure familiale, etc. Certains de ces facteurs sont difficiles à appréhender.

Nous avons choisi certains indicateurs qui peuvent apporter des renseignements sur l'importance de la population qui est concernée.

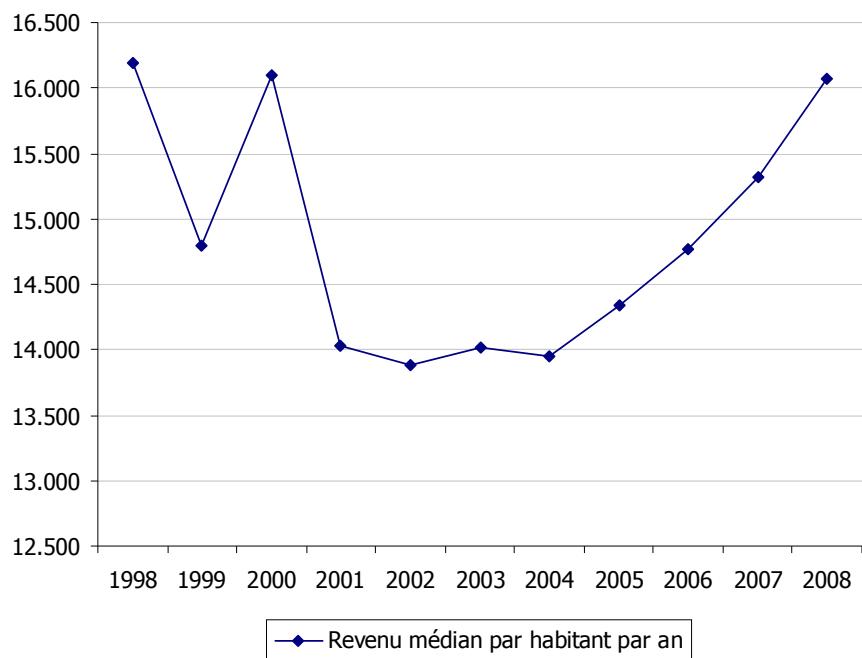
12.1.2 REVENUS DE LA POPULATION

12.1.2.1 Indice de richesse

En 2008, l'indice de richesse³⁵ de la commune de Dour est de 83, ce qui est inférieur de 11 points par rapport à la Région Wallonne (94) et de 4 points par rapport à l'arrondissement Mons (87). Les communes voisines ont également un indice de richesse inférieur ou égal à celui de la Région Wallonne : 75 à Colfontaine, 79 à Boussu, 81 à Quiévrain, 83 à Hensies, 86 à Frameries et 94 à Honnelles. Les communes de l'arrondissement de Mons ayant les indices les plus élevés sont Quévy (104) et Jurbise (107). L'indice de richesse de Dour est classé en 8^e position, en partant de l'indice le plus élevé, tout comme celui d'Hensies qui est également de 83. Déjà 10 ans auparavant, les indices de richesse de Dour (79) et de ses communes voisines étaient inférieurs à celui de l'arrondissement de Mons (85) sauf celui d'Honnelles (87). Ils étaient également largement inférieurs à celui de la Région Wallonne (92).

³⁵ Indice de richesse : comparaison du revenu moyen par habitant de la commune, de l'arrondissement, de la province ou de la région, avec le revenu moyen national par habitant. L'indice de richesse de la Belgique est de 100,00. Un indice de richesse de 104,65 signifie que le revenu moyen par habitant est 4,65 pour cent supérieur à celui du Royaume dans l'année examinée.

12.1.2.2 Revenus fiscaux

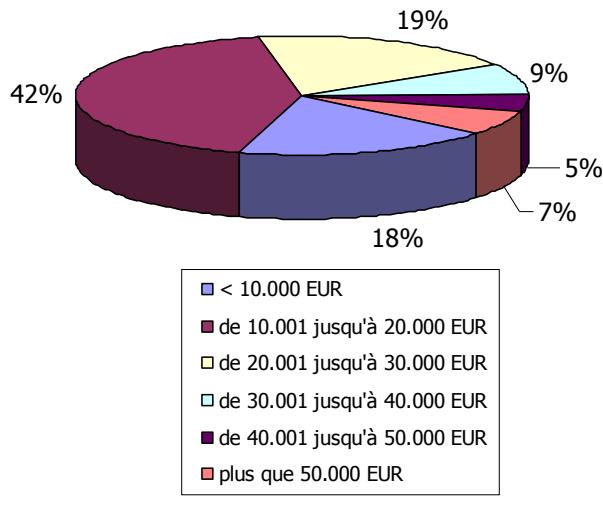


Revenu médian des habitants de Dour entre 1998 et 2008
(Source : SPE Economie – PME – Classes moyenne et Energie, 2008)

De 1998 à 1999, le revenu médian par habitant de Dour était en diminution, passant de 16.311 euros à 14.794 euros, soit une perte de 1.517 euros. En 2000, le revenu médian remonte à 16.098 euros pour rechuter, en 2001, à 14.030 euros, soit une perte de plus de 2.068 euros. De 2001 à 2004, le revenu médian reste plus ou moins constant pour remonter progressivement jusqu'en 2008 et atteindre 15.315 euros.

ENTITES GEOGRAPHIQUES		< 10.000 EUR	de 10.001 jusqu'à 20.000 EUR	de 20.001 jusqu'à 30.000 EUR	de 30.001 jusqu'à 40.000 EUR	de 40.001 jusqu'à 50.000 EUR	plus que 50.000 EUR
COMMUNES ATTENANTES	Boussu	18,9%	43,4%	19,4%	8,6%	4,3%	5,4%
	Colfontaine	18,4%	46,0%	18,8%	7,7%	4,2%	4,9%
	Frameries	16,8%	40,9%	20,4%	9,4%	5,2%	7,1%
	Hensies	17,0%	40,8%	19,6%	9,6%	5,0%	8,0%
	Honnelles	16,6%	34,2%	20,2%	11,7%	6,3%	11,0%
	Quiévrain	18,6%	41,8%	20,8%	8,4%	4,2%	6,2%
Dour		18,2%	42,6%	19,3%	8,5%	4,5%	6,9%
Arrondissement de Mons		18,1%	39,3%	19,7%	9,4%	5,2%	8,3%
Région Wallonne		20,1%	35,6%	19,6%	9,7%	5,6%	9,4%

Revenus fiscaux - exercices 2008, revenus 2007
(Source : SPF Economie – PME – Classes moyennes et Energie – Traitement S&A, 2011)



*Population et revenu par habitant dans la commune de Dour
(Source : Données communales, 2008)*

A Dour, la majorité de la population a des revenus fiscaux annuels situés entre 10.001 et 20.000 euros tout comme ses communes voisines. Plus de 18% de la population gagne moins de 10.000 euros par an tandis que près de 7% gagne plus de 50.000 euros par an.

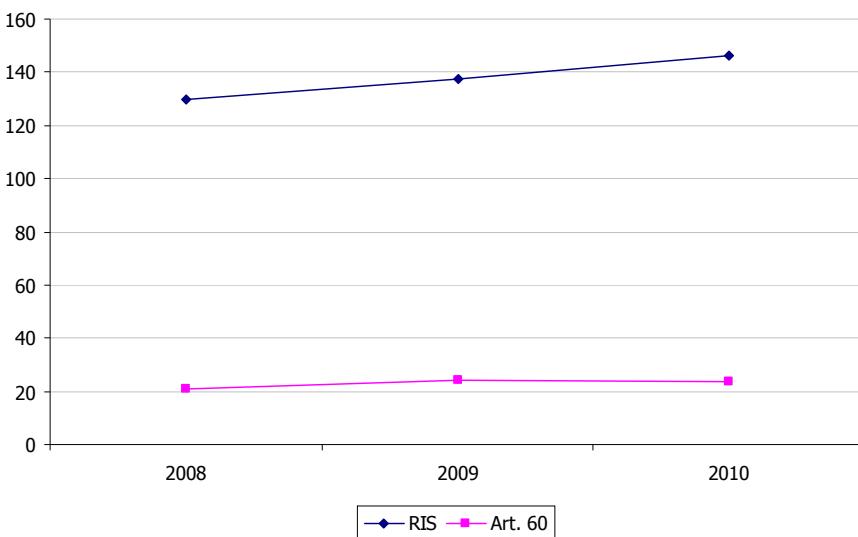
12.1.2.3 Revenu d'Intégration Sociale (RIS)

Dour	2008	2009	2010
Nombre de bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale (RIS)	129,91	137,50	146
Nombre d'articles 60 § 7 ³⁶	20,82	24,08	23,67
Part des articles 60 § 7 par rapport au nombre de RIS	0,16	0,17	0,16

*Moyenne annuelle par mois du nombre de RIS de 2008 à 2010
(Source : Données communales, 2011)*

En 2010, 146 personnes ont bénéficié d'un revenu d'intégration sociale. Parmi celles-ci, 99 avaient 25 ans et plus et 37 avaient 25 ans ou moins, étudiants ou non. En moyenne, 1,25 personne bénéficie d'un RIS en suivant une formation, 8,17 bénéficiaires perdent leur qualité de sans-abri et/ou étrangers non-inscrits au registre de population et 0,58 bénéficiaires ont obtenu une prime d'installation.

³⁶ L'article 60, §7 fait partie du chapitre de la loi organique du 8 juillet 1976 consacré aux missions du centre public d'action sociale. L'article 60, § 7, LO permet au CPAS d'engager sous contrat de travail une personne afin de lui permettre d'ouvrir le droit aux allocations de chômage ou d'acquérir une expérience professionnelle. Le contrat de travail est exécuté soit au sein du CPAS (on parlera d'article 60, § 7 Interne) soit auprès d'un tiers (on parlera d'article 60, § 7 Externe). Cet engagement bénéficie d'une subvention mensuelle de l'Etat fédéral ainsi que d'une exonération totale des cotisations patronales. En général, ce type d'engagement bénéficie d'un encadrement spécifique de la part du service d'insertion socioprofessionnelle du CPAS.



Evolution du nombre de bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale à Dour de 2008 à 2010
(Source : Données communales, 2011)

De 2008 à 2010, le nombre de personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale a augmenté de plus de 12%. Le nombre d'articles 60 était de 23,67 en 2010 pour 20,82 en 2008, ce qui correspond à une augmentation de près de 14% en 3 ans.

12.1.2.4 Mesures de réinsertion dans le circuit du travail (article 60)

L'avantage de la mise au travail permet au bénéficiaire de réintégrer non seulement le circuit de la sécurité sociale mais aussi celui du travail. Le CPAS quant à lui obtient, sous certaines conditions, des avantages de la part de l'Etat fédéral (exonération complète des cotisations patronales de sécurité sociale, subvention fédérale pour une mise au travail au sein du CPAS dans le cadre de l'article 60 § 7) et de la Région Wallonne (subvention régionale pour une mise au travail dans le cadre de l'article 60 § 7).

	Dour	Boussu	Colfontaine	Frameries	Honnelles	Quiévrain	Hensies
Nombre de bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale (RIS)	144	323	199	212	35	67	54
Part de bénéficiaires d'un revenu d'intégration par rapport à la population totale (en 2010) ³⁷	0,01	0,02	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Nombre d'articles 60 § 7	26	32	17	38	7	19	12
Part des articles 60 § 7 par rapport au nombre de RIS (en 2010)	0,18	0,10	0,08	0,18	0,20	0,13	0,22

Revenu d'intégration sociale et nombre d'articles 60 en 2010 à Dour et dans les communes voisines
(Sources : SPP Intégration sociale, 2011)

³⁷ Source : SPF Economie, PME, Classes Moyennes et Energie

En 2010, à Dour, 18% des personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale (RIS) bénéficient d'une mise au travail sous l'article 60. Après les communes d'Hensies et d'Honnelles, il s'agit du plus haut taux d'articles 60 par rapport au nombre de RIS. A l'inverse, ce sont les communes de Colfontaine et de Boussu qui affichent les taux les plus faibles d'articles 60 par rapport aux RIS (8% à Colfontaine et 10% à Boussu).

12.1.3 ACCÈS AUX DROITS FONDAMENTAUX

La Région Wallonne (Direction interdépartementale de la Cohésion Sociale) s'est dotée d'indicateurs qui rendent compte, pour chaque commune wallonne, de l'accès de la population aux 6 droits fondamentaux et à un facteur de risques par rapport au maintien de la cohésion sociale sur le territoire. Il sert donc à évaluer la situation de départ de la commune au regard de ces droits. C'est cet indicateur qui permet aussi d'objectiver l'octroi des subsides en renforçant le soutien aux communes qui en ont le plus besoin. Pour bénéficier de ces subsides, un diagnostic de cohésion sociale a été effectué par la commune, avec les associations, services et institutions concernés, afin de faire apparaître les atouts, les faiblesses et les besoins locaux. Il comprend les principales initiatives publiques ou privées déjà mises en œuvre sur le territoire communal, les attentes de la population et les manques à saisir en termes de populations, de quartiers, d'infrastructures ou encore de services pour renforcer son niveau de cohésion sociale. Un Plan de Cohésion Sociale a été mis en place pour la période 2009-2013, il sera développé davantage dans le point suivant. Ainsi, au regard des indicateurs ci-dessous, la commune de Dour se positionne en 246^e place sur les 262 communes wallonnes.

Indicateurs synthétiques d'accès aux droits fondamentaux (ISADF)	Indicateur synthétique final	DROIT A UN REVENU DIGNE	DROIT A LA PROTECTION DE LA SANTE ET A L'AIDE SOCIALE ET MEDICALE	DROIT A UN LOGEMENT DECENT ET A UN ENVIRONNEMENT SAIN	DROIT AU TRAVAIL	DROIT A LA FORMATION	DROIT A L'EPANOUISSLEMENT CULTUREL ET SOCIAL	FACTEURS DE RISQUE
	Score de la commune	Classement de la commune	indice moyen	Classement	indice moyen	Classement	indice moyen	Classement
Dour	9,349	246	0,476	191	0,754	261	0,384	248
Max.	15,94		0,81		0,78		1,00	0,800
Min.	-13,70		0,09		0,00		0,02	0,02
Moyenne Région wallonne	0,00		0,389		0,418		0,196	0,56

1 = la commune présentant l'indice le moins défavorable

262 = la commune présentant l'indice le plus défavorable

Indicateurs synthétiques d'accès aux droits fondamentaux pour la commune de Dour
 (Source: Direction Interdépartementale de la Cohésion Sociale, 2011)

Au regard de ces indicateurs, la commune de Dour présente un profil social « fragile » puisqu'elle se situe dans le bas du classement des communes wallonnes. Son point le plus faible se situe au niveau du droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale puisqu'elle se situe à la 261^e place sur les 262 communes wallonnes. C'est au niveau du droit à la formation que Dour est la mieux placée (182^e place sur 262). Parmi les communes voisines, seule la commune de Boussu présente un profil social plus fragile que celui de Dour puisqu'il se situe à la 257^e position sur 262.

12.1.4 PLAN DE COHÉSION SOCIALE (PCS)

« Le Plan de Cohésion Sociale s'inscrit dans un effort général déployé par la Région Wallonne pour favoriser la cohésion sociale et soutenir les communes qui y oeuvrent sur leur territoire » (SPW, 2009). Il doit répondre à 2 objectifs, le développement social des quartiers et la lutte contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité, en développant des actions qui s'articulent autour de 4 axes de travail :

- Axe 1 : insertion socio-professionnelle ;
- Axe 2 : accès à un logement décent ;
- Axe 3 : accès à la santé et le traitement des assuétudes ;
- Axe 4 : retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.

12.1.4.1 Axe 1 : insertion socioprofessionnelle

Le diagnostic de cohésion sociale de Dour a mis en évidence plusieurs constats :

- Les acteurs de terrain ne connaissent pas le travail réalisé par chacun ;
- Il existe une inadéquation entre les formations proposées et l'offre d'emploi ;
- Un manque de préparation et de suivi des personnes engagées sous contrat article 60 qui ont alors des difficultés à se réinsérer dans le monde du travail.

Suite à ces constats, 5 actions ont été mises en place :

- Des sessions d'alphabétisation pour les personnes sans emploi et analphabètes qui n'ont pas accès au marché de l'emploi ;
- La création d'un atelier de restauration de vieux meubles en collaboration avec le CPAS. Le but est de récolter de vieux meubles, de les restaurer et de les vendre ensuite à un moindre coût dans le cadre d'un magasin social. Ce projet contribue à la mise à l'emploi via l'article 60 de plusieurs personnes venant du CPAS ;
- L'organisation de séances de coaching ainsi que des séances de relooking ont été mises en place afin d'apprendre aux demandeurs d'emplois à se présenter (hygiène, langage, etc) ;
- La préparation et le suivi des travailleurs « article 60 » en vue d'une meilleure réinsertion professionnelle ;

- L'amélioration des métiers techniques et professionnels via l'organisation d'un salon des métiers techniques et professionnels en partenariat avec tous les acteurs de réinsertion actifs sur l'entité de Dour. L'objectif est de montrer aux jeunes et aux sans-emplois toutes les possibilités de formations et de métiers s'offrant à eux et peu promus dans l'enseignement traditionnel.

12.1.4.2 Axe 2 : Accès à un logement décent

3 constats ont été posés par le diagnostic de cohésion sociale :

- Le manque de coordination entre les différents opérateurs de terrain ;
- Le manque de moyens mobiliers pour l'aide urgente pour les personnes victimes de sinistre ;
- Le manque d'accompagnement social concret pour les locataires en difficulté.

Suite à ces constats, 2 actions seront développées :

- La création d'un atelier de restauration de vieux meubles en collaboration avec le CPAS (Cf. axe 1) ;
- Un système de suivi des locataires fragilisés en collaboration avec le Logis dourois et différentes asbl pour redonner à ces locataires les bonnes habitudes et les bons réflexes pour éviter de détériorer leur logement.

12.1.4.3 Axe 3 : Accès à la santé et traitement des assuétudes

Le diagnostic de cohésion sociale de Dour a mis en évidence plusieurs constats au niveau de l'axe 3 :

- Peu d'opérateurs sur le territoire communal même s'ils existent en dehors ;
- Une problématique importante au niveau de l'alcool ;
- La nécessité de sensibiliser l'enfant à l'activité physique.

3 actions sont développées dans ce cadre :

- Une sensibilisation des jeunes à la problématique des assuétudes et notamment de l'alcoolisme qui frappe particulièrement la région avec l'aide d'un partenaire extérieur dans le cadre de l'article 18 ;
- La création d'un salon des sports, des loisirs sportifs et des associations diverses en collaboration avec le Conseil des sports afin de sensibiliser les jeunes au sport et à la pratique régulière ;
- La mise en place d'examens médico-sportifs à destination des enfants afin d'assurer une pratique du sport en toute sécurité médicale.

12.1.4.4 Axe 4 : retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels

Le diagnostic de cohésion sociale a mis en évidence que des actions étaient déjà mises en place par différents opérateurs et qu'il était nécessaire de les faire perdurer, notamment des activités intergénérationnelles puisque le taux de personnes âgées est assez élevé au niveau de la commune.

5 actions sont développées :

- La création d'une maison des associations en collaboration avec le centre culturel dans l'ancienne maison communale de Blaugies. Le but est de permettre aux différentes associations d'accéder aux locaux et de pouvoir accueillir différents publics ;
- L'organisation annuelle d'une fête de la jeunesse en collaboration avec le Conseil communal des enfants et les organisations de jeunesse actives sur l'entité ;
- L'organisation d'une plaine de vacances pour adolescents avec des activités adaptées afin d'éviter que ces jeunes traînent en rue ;
- La création de 2 maisons de quartier pour lutter contre l'inoccupation des jeunes, l'une dans les locaux de l'ancienne maison communale de Wihéries et l'autre à la cité Harmegnies (à côté de l'espace public numérique) ;
- La création d'un salon des sports, des loisirs sportifs et des associations diverses (Cf. axe 3).

12.1.4.5 Budget

Le budget global s'élève à 279.100 euros et est réparti comme suit :

- 159.000 euros de frais de personnel (4 emplois temps plein et 4 articles 60) ;
- 75.100 euros de frais de fonctionnement ;
- 45.000 euros d'investissement.

La subvention de la Région Wallonne s'élève à 202.000 euros, la part communale à 54.594 euros et les primes APE au montant de 22.506 euros. La subvention de la Région Wallonne pour l'article 18 s'élève 10.000 euros pour le traitement des assuétudes et les sessions d'alphabétisation : 2.000 euros en personnel et 8.000 euros en frais de fonctionnement. Il n'y a pas de part communale.

12.1.5 CPAS

Le Centre Public d'Action Sociale de Dour a pour mission d'assurer aux personnes et aux familles l'aide due par la collectivité. Le CPAS assure une aide palliative ou curative mais également préventive, cette aide pouvant être matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique.

Le CPAS de Dour compte 52 employés : 44 temps plein, 4 4/5 temps et 4 mi-temps. Il est composé de nombreux services :

- Service social : il s'occupe de l'octroi du revenu d'intégration sociale, des différentes aides sociales, des guidances, etc. ;
- Service administratif ;
- Service énergie et eau ;
- Service réinsertion socioprofessionnelle ;
- Service médiation de dettes ;

- Cyber Space ;
- Taxi social ;
- Repas chauds ;
- Home (MRPA de 58 lits) ;
- 36 maisonnettes qui sont des logements pour vieux conjoints ;
- Centre de Services Communs qui est un centre de jour pour personnes âgées ;
- Service d'aide aux familles : une convention est passée avec le Service d'Aide Familiale de Colfontaine ;
- Service Talexus : rechargement compteurs à budget ;
- Service « Handicontact ».

Le budget 2011 du CPAS de Dour trouve son équilibre grâce à une participation communale de 1.150.095,10 euros.

12.2 SERVICES À LA PETITE ENFANCE

12.2.1 SERVICES DE CONSEILS

Des consultations préventives de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) pour des enfants de 0 à 6 ans ont lieu régulièrement à différents endroits de l'entité :

- ❖ Au numéro 5 de la rue Emile Estiévenart à Dour:
 - 2 fois par trimestre, les mardis à 15h30 pour les enfants de 3 à 6 ans ;
 - 2 fois par semaine, les mercredis de 10h30 à midi et les jeudis de 13h30 à 15h pour les enfants de 0 à 3 ans.
- ❖ A la Maison d'enfants « Les Minis-Mômes » à raison d'une fois par mois.

Gratuites, elles ont pour objectif de promouvoir la santé des enfants de 0 à 6 ans et de suivre le développement de ces enfants (vaccination, dépistage de troubles, observations, etc.). Pour des consultations prénatales (accompagnement médico-social de la femme enceinte) de l'ONE, il faut se diriger vers Saint-Ghislain (Baudour).

12.2.2 SERVICES D'ACCUEIL CONVENTIONNÉS

- Accueillantes autonomes :

Il n'existe qu'une seule accueillante autonome agréée par l'ONE sur l'entité de Dour. Il s'agit de Madame Pieczuch.

- Le Château des enfants :

Le Château des enfants est un service d'accueil d'enfants de 0 à 3 ans conventionné par l'ONE situé à Dour. Il possède un agrément pour 12 enfants à temps plein. L'ouverture se fait de janvier à décembre sans interruption du lundi au samedi de 06h30 à 21h30 et le vendredi jusque 20h. Des enfants plus âgés sont également accueillis jusqu'à l'âge de 12 ans. Le château des enfants a donc une capacité d'accueil de 70 enfants au total encadrés par 20 éducatrices et puéricultrices. C'est la structure la plus importante du Borinage.

- La Maison d'enfants « Les Mini-Mômes » :

Cette maison d'enfants est ouverte depuis janvier 2008. Elle est située dans l'ancienne maison communale de Wihéries, au numéro 14 de la rue Ferrer. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 07h30 à 17h30. Elle a une capacité d'accueil de 15 enfants encadrés par 4 puéricultrices. La gestion est assurée par une collaboration entre l'Intercommunale du Réseau Social d'Insertion et d'Accueil (IRSIA) et la commune de Dour. Les enfants sont répartis en 2 sections : de 0 à 18 mois et de 19 à 36 mois. De nombreuses activités sont organisées comme des promenades et des jeux extérieurs, des activités manuelles libres ou dirigées, de la psychomotricité, etc.

- « Les glanures » asbl :

Rue des Chênes numéro 186 à Wihéries.

12.2.3 AUTRES SERVICES

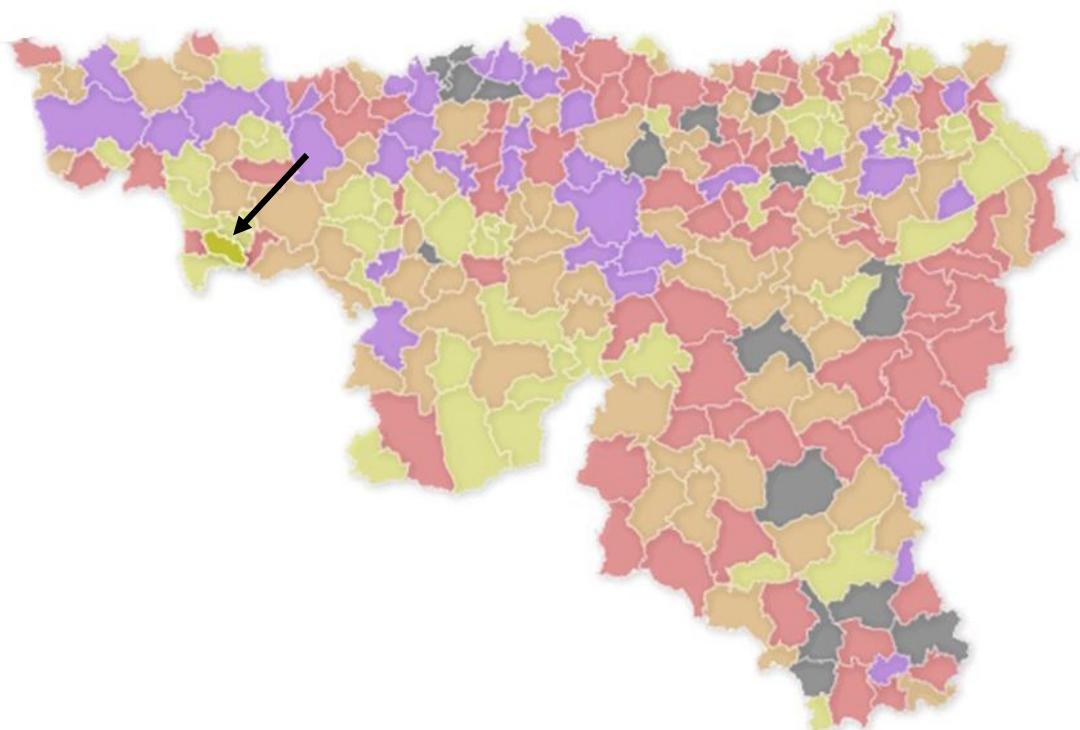
Le Plan de Cohésion Sociale de Dour assure également des activités pour les enfants. Enfin, une plaine de jeux a lieu chaque année du 1^{er} au 31 juillet à Dour, au numéro 84 de la rue du Chêne Brûlé.

12.2.4 L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE EN CHIFFRES

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de places subventionnées par l'ONE	33	33	55	66	68	65	55	66	66	66
Taux de couverture subventionnée par l'ONE	6.50%	7.0%	12.43%	13.97%	14.38%	12.82%	10.62%	12.74%	12.22%	12.63%
Nombre total de places	81	81	88	99	101	80	70	85	85	85
Taux de couverture totale	15.96%	17.1%	19.89%	20.95%	21.35%	15.78%	13.51%	16.41%	15.74%	16.27%

Accueil de la petite enfance à Dour en chiffres

(Source : CAP Ruralité, 2013)



Légende █ 7 à 20% █ 20 à 30% █ 30 à 40% █ 40 à 50% █ 50 à 100%

Taux de couverture³⁸ (Source : lavenir.net, 2013 – données cartographiques GeoBasis-DE/BKG 2009, Google)

³⁸ Nombre de places disponibles dans la commune par rapport au nombre total d'enfants âgés de 0 à 2,5 ans.

L'on peut observer ci-dessus que la commune de Dour présente un taux très faible de couverture d'accueil de la petite enfance. Selon les dernières données disponibles de la faculté d'agronomie de Gembloux et de l'Ulg, en 2011, les places d'accueil disponibles sur le territoire communal ne représentaient que 16,27% des enfants âgés de 0 à 2,5 ans de la commune.

D'après la carte ci-dessus, l'on constate que Dour se classe assez mal par rapport aux autres communes wallonnes en termes d'accueil de la petite enfance (seulement 224^{ème} commune sur les 253 communes wallonnes), Dour a donc un retard à rattraper dans ce domaine.

12.3 SERVICES AUX AÎNÉS

Dour possède 6 établissements pour les aînés sur son territoire.

12.3.1 LES JARDINS DE JOUVENCE

Situés au numéro 14 de la rue de Ropaix à Dour, les Jardins de Jouvence sont une résidence service c'est-à-dire qu'elle comprend des logements particuliers destinées aux personnes âgées de 60 ans au moins. Cela leur permet de mener une vie indépendante tout en bénéficiant de certains services adaptés. La résidence est d'une capacité de 28 lits répartis en des chambres individuelles ou doubles et s'adressent à une population de personnes valides, semi-valides ou bénéficiant des soins palliatifs.

12.3.2 L'ÂGE D'OR

Située au numéro 10 de la rue d'Herchies à Baudour, cette maison de repos est d'une capacité de 37 lits et s'adressent aux personnes valides, semi-valides et invalides ainsi qu'aux personnes souffrant d'Alzheimer ou de Parkinson.

12.3.3 JOURS PAISIBLES

Les Jours Paisibles sont composés d'une maison de repos de 54 lits et d'une maison de repos et de soins de 56 lits. Situées au numéro 140 de la rue Caty à Baudour, elles disposent de chambres individuelles et doubles et s'adressent aux personnes de valides à invalides, aux personnes souffrant d'Alzheimer et de Parkinson ou bénéficiant de soins palliatifs.

12.3.4 BON REPOS

Le Bon Repos est une maison de repos de 60 lits située au numéro 86 de la rue d'Elouges à Dour. Ce service dépend du CPAS. Dans ses locaux, on peut retrouver le Centre de Services Communs ouverts aux retraités et pré-retraités.

12.3.5 RÉSIDENCE LES SAPINS

La résidence Les Sapins est constituée d'une maison de repos et d'un centre de court séjour. Elle se situe au numéro 109 de la rue de Chièvres à Baudour. D'une capacité de 35 lits, cette résidence s'adresse aux personnes valides et invalides ainsi qu'aux personnes souffrant d'Alzheimer ou de Parkinson moyennant 33 euros par jour.

12.3.6 LA BIENVENUE

La maison de repos et de soins « La Bienvenue » a été fondée en 1950 par l'asbl « Entraide Protestante. Elle se situe au numéro 77 de la rue de la Frontière à Blaugies.

12.3.7 LE BON ACCUEIL

Le Bon Accueil est une maison de repos et de soins pour personnes âgées ainsi qu'un centre de jour. Egalement fondée en 1950 par l'asbl « Entraide Protestante », cette maison de repos se situe à Elouges, au numéro 180 de la rue des Andrieux.

12.4 SERVICES AUX HANDICAPÉS

12.4.1 HANDICONTACT

Dans une politique d'information, la commune de Dour a décidé de se munir du service « Handicontact ». Ce projet, appelé aussi référent de proximité, vise à informer et à orienter les personnes handicapées ainsi que leurs proches en leur permettant de s'adresser à un service public encore plus proche que ne peuvent l'être les Bureaux régionaux de l'Agence Wallonne pour l'Intégration de la Personne Handicapée (AWIPH). A Dour, la personne « handicontact » de référence est Madame Bénédicte Bezuiden-Houdt. Dans un souci d'information et d'aide aux personnes handicapées, elle va suivre les formations dispensées par l'AWIPH. Notons que 157 communes possèdent leur référent de proximité mais ils agissent parmi un réseau. En effet, l'administration centrale se trouve à Charleroi et 7 bureaux régionaux sont disséminés sur le territoire wallon (Mons, Charleroi, Ottignies, Namur, Dinant, Libramont et Liège).

12.4.2 HANDICAP CAR SPRL

Depuis une dizaine d'années, cette entreprise propose différents services à la personne à mobilité réduite :

- Adaptation du véhicule à la difficulté physique ou au handicap ;
- Transports divers de personne seule ou à plusieurs ;
- Service d'aides-ménagères via des titres-services ;
- Location de véhicules ;
- Vente de véhicules adaptés.

12.5 SERVICES D'AIDES À DOMICILE

IL&C propose un service d'aides ménagères avec 41 agences disséminées à Bruxelles et en Région Wallonne. L'agence de Mons couvre la commune de Dour et 14 autres communes réparties sur les arrondissements de Mons, Thuin et Ath. L'agence de Mons est accessible du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

12.6 SERVICES D'AIDES À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI

La Mission Régionale pour l'Emploi Mons-Borinage est un organisme d'insertion professionnelle dont la mission principale est l'accompagnement des demandeurs d'emploi peu qualifiés de la région, le but étant de les diriger vers l'emploi. Une permanence est assurée à Dour tous les mercredis de 09h00 à 12h00 dans les locaux de la Maison de l'Emploi et du Développement Economique, place Emile Vandervelde.

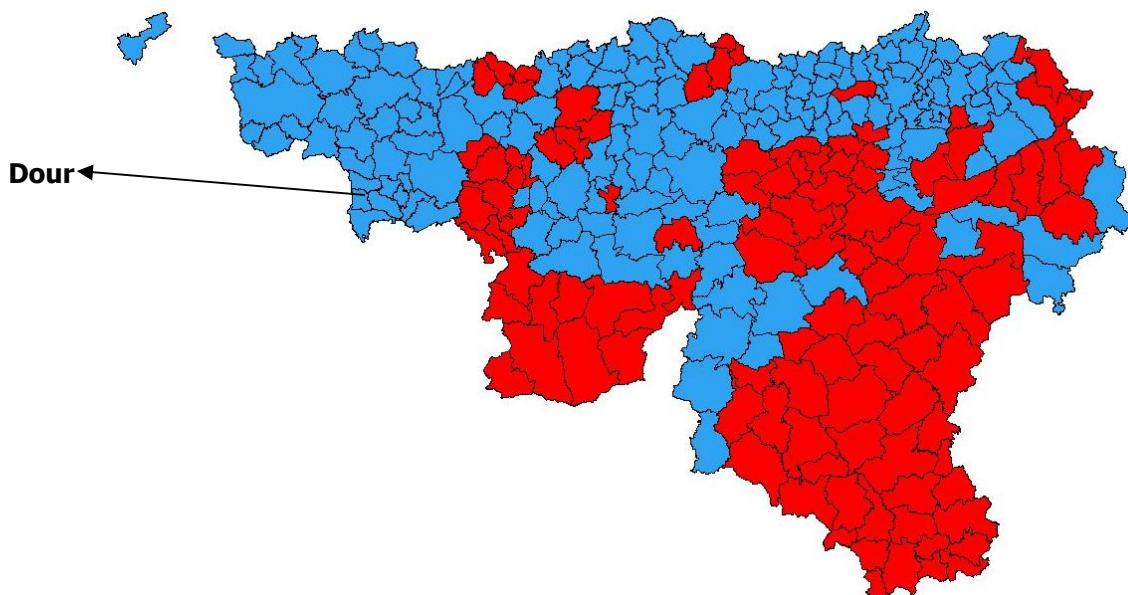
12.7 SOINS DE SANTÉ

La commune de Dour possède de nombreux acteurs de soins de santé sur son territoire. En effet, 22 médecins généralistes sont recensés pour l'ensemble de la commune. On recense également un nombre important d'infirmier(ères), 13 infirmières accoucheuses, 25 kinésithérapeutes, 4 logopèdes, 12 dentistes, 2 anesthésistes, 1 cardiologue, 3 gynécologues, 1 médecin interne, 2 pédiatres, 2 neurologues, 2 orthopédistes, 1 rhumatologue, 1 radiodiagnostique, 1 biologiste clinique, 2 diététiciens, 1 prothésiste et 7 opticiens. La Maison Croix-Rouge des Haut-Pays est située à Erquennes (Honnelles) et couvre les communes de Dour, Honnelles, Hensies et Quiévrain. Enfin, Dour possède 11 pharmacies sur son territoire.

L'Union des Médecins Généraliste Borains (UMGB) regroupe des médecins assurant un service de garde à tour de rôle. Les communes desservies sont : Boussu, Dour, Frameries, Hensies, Hornu, Quaregnon, Quévy, Quiévrain et Saint-Guislain.

D'après l'INAMI, la commune de Dour et l'ensemble de sa micro région ne se trouvent pas dans une zone dite « à faible densité médicale » c'est-à-dire répondant à un des deux critères suivants :

- zone de médecine générale avec moins de 90 médecins généralistes pour 100.000 habitants ;
- zone de médecine générale avec moins de 125 habitants / km² et moins de 120 médecins généralistes pour 100.000 habitants ;



*Localisation des « zones de faible densité médicale » en rouge sur la carte définies par l'INAMI – Validité du 1er juin 2011 au 31 mai 2012
(Source : INAMI ; Réalisation S&A – 2011)*

Par contre, Dour dépend de l'extérieur en ce qui concerne les hôpitaux. Il faut alors se diriger vers le centre hospitalier de Hornu et de Frameries ou vers le centre hospitalier régional de Boussu. Enfin, Mons offre un large panel en termes d'infrastructures hospitalières.

12.8 AUTRES SERVICES SOCIAUX

- AMO « Parler pour le dire » :

« Parler pour le dire » est une asbl Aide en Milieu Ouvert en attente d'agrément auprès de la Communauté française. Des permanences sont ouvertes les lundis, mercredis et jeudis de 09h à 12h et les mardis et vendredis de 16h à 18h. Le public visé concerne les jeunes de 0 à 18 ans et le territoire d'intervention de cette AMO s'étend sur Dour, Honnelles, Hensies, Quiévrain et Boussu.

Les missions de l'AMO concernent l'aide individuelle et les actions communautaires :

- L'aide individuelle : Le service apporte aux jeunes une aide préventive, sociale et éducative aux jeunes dans leurs différents milieux de vie que ce soit à la maison, à l'école, dans la rue, etc. L'aide est gratuite, confidentielle et l'accord du jeune est indispensable. Le service travaille donc de manière non contraignante et hors de tout mandat. Plus spécifiquement, la mission de l'AMO est d'aider le jeune à surmonter certaines difficultés dans le domaine familial, social, scolaire, etc et à le soutenir dans l'élaboration de certains projets ainsi qu'à soutenir la famille dans l'exercice de leurs responsabilités parentales ;
- Les actions communautaires : Celles-ci visent à améliorer l'environnement social du jeune, à lui apporter une réponse globale à ses difficultés et à développer une dynamique de réseau, de collaboration et de communication globale. Différentes actions ont déjà été mises en place comme « Pause-Café » qui est un soutien à la parentalité ou encore « Ma vie et si nous en parlions », « Le temps de me construire », etc.

- Les Glanures asbl :

Il s'agit d'un Service d'Accueil et d'Aide Educative (SAAE) travaillant sur mandat. Il intervient auprès des jeunes et de leur famille en difficulté par différentes actions socio-éducatives : accueil de jeunes, aide spécialisée en dehors de leur milieu familial, mise en œuvre des programmes d'aide à la réinsertion dans leur famille ou assurer un encadrement en logement autonome.

« Les Glanures » peuvent accueillir 33 jeunes répartis en 2 sections autonomes :

- Section d'Hornu-Quaregnon : L'implantation d'Hornu situé à la rue de la Fontaine est adaptée pour 9 prises en charge masculines de 14 à 18 ans en vue d'une réinsertion familiale. L'implantation de Quaregnon, rue Paul Pastur, peut accueillir 9 personnes, filles ou garçons, de 16 à 18 ans ;
- Section de Wihéries : Cette section de la rue des Chênes est adaptée pour accueillir 15 prises en charge mixtes de 3 à 14 ans en vue d'une réinsertion familiale.

Le rayon d'intervention se limite ici à l'arrondissement de Mons mais d'autres SAAE sont répartis dans toute la Wallonie.

12.9 VIE SPIRITUELLE

Tous les villages de l'entité de Dour possèdent une paroisse catholique :

- L'église Saint-Victor de Dour ;
- L'église Saint-Martin du centre d'Elouges ;
- L'église Saint-Martin d'Elouges/Monceau ;
- L'église Saint-Joseph de Petit-Dour ;
- L'église Notre-Dame de Wihéries ;
- L'église Saint-Aubin de Blaugies.

Le culte protestant est également représenté avec l'église protestante de Dour situé au 56 de la rue du Roi Albert II (Hors périmètre de l'ODR).

12.10 SYNTHÈSE DU CHAPITRE

➤ **Aide sociale**

- Un indice de richesse de 83 en 2008, inférieur de 11 points par rapport à la Région Wallonne ;
- Un salaire médian de 15.315 euros en 2008, soit le même niveau que 2000 ;
- Plus de 18% de la population gagne moins de 10.000 euros par an tandis que près de 7% gagne plus de 50.000 euros par an ;
- 146 bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale en 2010 ;
- 23,67 articles 60 §7 ;
- 246^{ème} sur les 262 communes wallonnes au niveau des indicateurs d'accès aux droits fondamentaux ;
- Un CPAS offrant de nombreux services ;
- Le budget 2011 du CPAS de Dour trouve son équilibre grâce à une participation communale de 1.150.095,10 euros.

➤ **Services à la petite enfance**

- Il n'existe qu'une seule accueillante autonome agréée par l'ONE sur l'entité de Dour ;
- Des consultations préventives de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) pour des enfants de 0 à 6 ans ont lieu régulièrement à Dour et Wihéries ;
- Un service d'accueil d'enfants de 0 à 3 ans conventionné par l'ONE situé à Dour ;
- Un accueil extrascolaire et une école de devoirs sont assurés de manière régulière.

➤ **Services aux handicapés**

- Un handicontact de référence sur la commune ;
- Une entreprise qui offre des services à la personne à mobilité réduite (Handicap Car SPRL).

➤ **Soins de santé**

- Une offre de base en matière de soins de santé ;
- La commune de Dour est bien pourvue en acteurs de soins de santé de base ;
- Une dépendance extérieure en matière d'accès aux infrastructures hospitalières (Hornu, Frameries, Boussu, Mons) ;
- Un total de 11 pharmacies sur le territoire.

➤ **Autres services sociaux**

- ASBL d'aide en milieu ouvert (aide individuelle et actions communautaires) ;
- Un Service d'Accueil et d'Aide Educative (SAAE).

13 EQUIPEMENTS ET SERVICES DE LOISIRS

13.1 FESTIVITÉS

Cf. Carte 22 : L'offre en loisirs

13.1.1 LE FOLKLORE

Dour est une commune dynamique ! En effet, les nombreuses associations et comités organisent de une à trois festivités par mois sur le territoire. Celles-ci sont réparties tout au long de l'année et l'événement le plus connu en Europe se déroule en été avec le « Festival de musiques alternatives de Dour ».

Janvier	
Dour	Concert de l'an neuf (Fanfares).
Février	
Elouges	Carnaval d'Elouges.
Mars	
Dour	Concert Classique Patrick Baton dans l'église de Dour.
Avril-Mai	
Blaugies	Chasse aux œufs à Blaugies. Foire à la Brocante (1 ^{er} mai).
Dour	Grand Prix des Sylves Ecole de Moranfayt. Marché fleuri sur la Place Verte. Kermesse.
Juin	
Wihéries	Fêtes de la musique, festival des Tornades.
Juillet	
Blaugies	Fête de quartier.
Dour	Festival de musiques alternatives de Dour. Fête nationale du 21 juillet + braderie
Wihéries	Concert des 3 fanfares de Wihéries.
Août	
Blaugies	Ducasse du Joncquois (brocante, VTT, Randonnée mot, etc.).
Elouges-Wihéries	Ducasse à Figues Chapelle des Cocars.
Petit-Dour	Sorties en Char, animations des fanfares.
Wihéries	Fête de quartier.
Septembre	
Petit Dour	La Haut en Fête.
Wihéries	Concert des 3 fanfares.
Octobre	
Dour	Place aux enfants (tous les 2 ans).
Elouges	Kermesse.
Novembre	
Blaugies	OBJ jogging du cœur.
Décembre	
Dour	Dour on ICE. Veillée concert de Noël Eglise Saint-Victor.
Wihéries	Concert de Noël dans l'église.

*Liste des principales manifestations annuelles
(Source : Données communales, 2011)*

13.1.1.1 Le carnaval d'Elouges

Chaque année, le village d'Elouges voit son carnaval parcourir ses rues le week-end « gras ». Spectacles de magies, shows, cortèges et brûlage des bosses sont au programme. L'Asbl « Les Elougeois Réunis » a pour but de récolter les fonds nécessaires à la réalisation du cortège carnavalesque qui a lieu depuis plus de 28 ans à Elouges.



Carnaval d'Elouges

(Source : <http://dour.blogs.sudinfo.be/album/carnaval-d-elouges-2011/431989411.html>, 2011)

13.1.1.2 Les marchés et les brocantes

- La grande braderie du 21 juillet : chaque année, la traditionnelle grande braderie du 21 juillet s'établit dans les rues d'Elouges et est agrémentée d'animations et d'un feu d'artifice ;
- Les marchés hebdomadaires : ceux-ci se déroulent sur la place d'Elouges le samedi de 9h à 13h et sur la Place Verte de Dour le lundi de 8h à 13h ;
- La grande brocante villageoise – vide Grenier : se déroule à Petit-Dour vers la fin Juin. Cette brocante – vide grenier est organisée au profit de la fondation contre le cancer et plus particulièrement pour « Yellow » qui se charge de l'animation des enfants hospitalisés ;
- Il existe aussi annuellement une brocante dans le petit village de Blaugies. Elle est associée à un marché fermier, une foire aux artisans avec chaque année, plus de 50 exposants ;
- Le marché des mamans se déroule en mai. Celui-ci est organisé par l'administration communale de Dour et consiste en une grande vente florale sur la place Verte de Dour.



Braderie de Dour, Marchés, et marché aux Mamans

(Sources : <http://www.communedour.be/site/Consignes-Formulaire-Reservation.html>

<http://www.communedour.be/site/Jours-de-Marche.html>

<http://www.dourcentreville.be/site/marche-des-mamans-samedi-7-mai, 2011>)

13.1.1.3 Autres festivités

- Le festival de Dour :

Implanté sur le site de la Machine à Feu sur la commune de Dour, ce festival de musiques alternatives se déroule chaque année et connaît un succès croissant depuis 23 ans. Ce festival est le leader des festivals en Communauté française de Belgique en termes de visiteurs avec près de 150.000 personnes. Chaque année, le festival qui se déroule durant le mois de juillet propose une programmation différente et internationale. Il comprend tous les styles musicaux comme la pop, la house, le punk, le hardcore, le rock, le post-rock, le hip-hop, le metal, l'indus, le drum and bass, l'électro, le R&B, le reggae, le ska, le noise, l'Indie Rock et la techno.

Les concerts se déroulent généralement à la fois sur des sites en plein air et sous chapiteaux. Le festival est lié à un village associatif où une dizaine d'associations sont présentes pour proposer aux festivaliers des rencontres et des animations. Ces évènements ont pour but d'informer et de sensibiliser le public sur ce qui préoccupe le monde d'aujourd'hui.

Le site du festival s'étend pendant une semaine sur une très grande surface au sud de la commune et au nord-ouest de Dour. En effet, en plus des scènes et de la place pour les spectateurs, un immense camping se forme aux abords de la zone de spectacle. Ce site dit « La Machine à feu » est bordé des grands terrils ainsi que de la zone industrielle.



Site du festival de Dour
(Sources : http://fr.academic.ru/pictures/frwiki/68/Dour_Festival.jpg, PPNC, 2011)

- La Ducasse à Figues :

« La Ducasse à Figues » se déroule sur le site de la Chapelle de Cocars entre Wihéries et Elouges. Le programme de cette fête du mois d'août est composé d'une procession, de la bénédiction des enfants de l'entité, d'animations, de jeux populaires, de marches, de repas champêtres, de concerts et de soirées dansantes.

- Le festival des Tornades à Wihéries :

Ce festival consiste en la réunion d'une dizaine de troupes et d'artistes de rue ainsi qu'un nombre considérable de musiciens dans le cadre du festival des arts de la rue. Cette festivité est organisée conjointement par l'Echevinat de la Culture de Dour, le Centre Culturel, la Roulotte Théâtrale, les Asbl Mondour.be et l'ARC Borinage-Hauts-Pays, le Comité d'Animation de Wihéries et le carnaval Elougeois. L'entrée du festival est gratuite et se déroule durant le mois de juin.

- Le festival « Elouges en Blues » :

Il s'agit d'un festival de musiques acoustiques, lounge et folk. Ce rendez-vous se déroule à la salle « Le Club » à la rue de la Grande Veine à Elouges.

13.2 SALLES & LIEUX DE RENCONTRES COMMUNAUX ET PRIVÉS

- La maison de quartier d'Elouges :

Cette maison accueille les bureaux du Plan de Cohésion Sociale (PCS) qui sont accessibles du lundi au vendredi de 8h30 à 16h. Cette maison de quartier se trouve à la rue du commerce, 143 à Elouges.



Maison de quartier (Source : www.communedour.be, 2011)

- La maison des associations de Blaugies :

Celle-ci se situe sur la place de Blaugies. Elle présente de multiples activités comme des stages d'initiation, de danse et fait également office de lieu d'exposition. Cette nouvelle maison se trouve dans l'ancienne maison communale.

- La maison citoyenne du Parc de Wihéries :

L'espace est situé dans l'ancienne maison communale de Wihéries juste en dessous de la crèche, à la rue Ferrer. Diverses activités peuvent s'y dérouler comme des jeux de sociétés, des expositions, des démonstrations. Proche d'une maison de quartier, la maison citoyenne est un espace de rencontres, d'échanges, d'écoutes, de réflexions et de détente à destination des jeunes.

- Le salon de Blaugies sur la place de Blaugies

Le salon de Blaugies est en fait une arrière salle de café pouvant être louée.



Salon de Blaugies (Source : S&A, 2011)

- Le local « Chez nous » à la rue de La Frontière à Blaugies



Chez Nous (Source : S&A, 2011)

- Le Ripaillons à Petit-Dour

Salle privée d'une capacité de 200 personnes disposant d'une terrasse de ± 100 places en été, d'un jardin privé et de jeux pour enfants.



Le Ripaillons (source : <http://www.traiteurlefinpalais-ripaillons.be>)

13.3 PRESSE ET MÉDIAS

La commune dispose de divers organismes de communication :

- Une télévision locale :

Présence de TéléMB. Cette télévision est implantée à la rue des sœurs noires à Mons.

- Une radio locale :

Présence de Nostalgie Mons.

- Des journaux locaux :

Présence de journaux tels que « L'Animation », KESKISPASS (passe-partout) et Dourinfos qui est un périodique communal trimestriel.

- Un site internet communal :

Ce site communique un grand nombre d'informations et l'actualité propre à la commune de Dour (www.communedour.be, www.dourcentreville.be).

13.4 MILIEU ASSOCIATIF

Cf. Annexe 9 : Liste complète des associations à Dour en 2010.

Il n'existe pas moins de 115 associations sur le territoire de Dour. Ces associations sont actives dans divers domaines : l'art, le théâtre, la culture, le sport, etc. Toutes ne seront pas développées dans cette partie mais seront énumérées dans la liste en annexe.

13.4.1 LES COMITÉS

- Le Comité d'Animation des Cités Sociales ;
- Le Comité Télévie de Wihéries ;
- Le comité de Quartier à Dour.
- Les Elougeois Réunis Asbl. L'Asbl "Les Elougeois Réunis" a pour but de récolter les fonds nécessaires à la réalisation du cortège carnavalesque qui a lieu depuis maintenant 28 ans à Elouges.
- Le Club des Chiffres et des Lettres de Dour ;
- Royale Union Musicale (RUM) de Petit-Dour ;
- Croix Rouge de Belgique - Section locale de Dour.

13.4.2 LES JEUNES

13.4.2.1 *Les maisons des jeunes*

- Le domaine Sainte-Catherine ASBL « La Chasse » :

Cet établissement situé à la rue du Coin du Bois, 42 dans le village d'Elouges est une maison d'accueil pour mouvements de jeunes.



Domaine Sainte-Catherine

(Source : <http://www.doyennedour.com/doyenne/modules/xgal/displayimage.php?pid=70&album=20&pos=0, 2011>)

- La Maison des Jeunes MJT :

Cet établissement se situe au 53, rue Henri Pochez à Dour. La maison des jeunes accueille des jeunes de 12 à 26 ans pour des activités créatives, sportives et récréatives. Les jeunes de 7 à 12 ans peuvent également participer aux activités en tant que « Mini Eureka ».

- La salle paroissiale « Le Pèlerin » :

Cette salle est située au 11, rue du Longterne à Dour.

13.4.2.2 Les scouts

- La 23^{ème} unité de Haine et Dendre (Unité scoute Saint-Joseph de Petit-Dour) :

Le local de cette unité se trouve à la Cure de Petit-Dour, 75, rue Ropax à Petit-Dour.

- La SPG 239^{ème} unité de Dour :

Cette unité fait partie des scouts et des guides pluralistes de Belgique et leur local se situe à la rue Fleurichamps à Dour. Trois catégories d'âges permettent à un grand nombre de jeunes de s'intégrer. L'unité réalise diverses activités sportives, sociales et de débrouillardises.

- La SPG 240^{ème} unité Elouges-Dour :

Le local de cette unité se trouve au 8, rue Dérodé à Dour.

13.4.2.3 Les jeunesse

- Meda Dour qui organise des soirées culturelles ;
- Le comité des Fêtes de la Jeunesse Laïque.

13.4.3 LES AÎNÉS

- Le conseil consultatif des aînés :

Selon la directive du Ministre des Affaires Intérieures et de la Fonction Publique, Philippe COURARD, le Conseil Consultatif des Aînés (CCA) est un organisme mis en place par le Conseil Communal pour rencontrer les besoins spécifiques de ceux-ci soit l'amélioration de la mobilité, l'accès aux loisirs, le développement d'espaces intergénérationnels, la réduction de la fracture numérique (Internet, Gsm, etc.), faciliter l'autonomie, l'amélioration de la qualité de vie. Le Conseil Communal a donc fait appel aux bonnes volontés, hommes et femmes de 60 ans et plus pour composer ce CCA. Il se compose de +/- 15 personnes. Il a veillé à couvrir les différents quartiers de l'entité et selon la directive du Ministre, favorisé la mixité homme/femme. Début 2008, le CCA a été mis en place et s'est réuni deux fois. Après une période de veille, celui-ci a repris ses activités le 18 juin 2009. (<http://www.communedour.be/site/Conseil-consultatif-des-aines-CCA.html>).

- L'association des Ainés Dourois :

Cette association organise des soupers, des excursions, des thés dansants.

- Les mouvements patriotiques :

En ce qui concerne la mémoire des Ainés, de nombreux groupements patriotiques existent comme « Le Front de l'Indépendance », les sections locales de la FNAPG (Fédération Nationale des Anciens Prisonniers

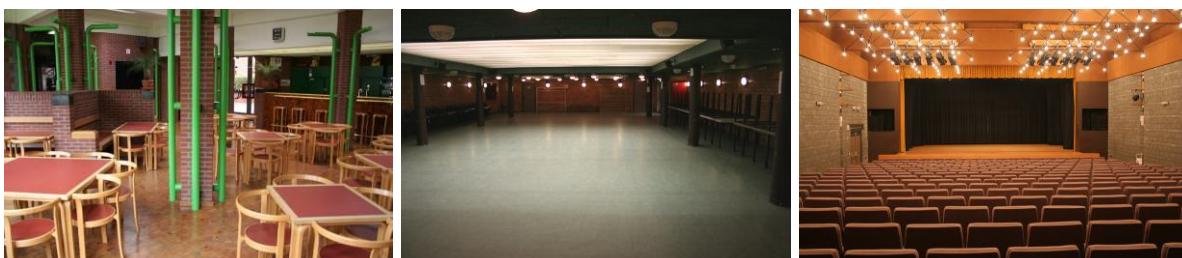
de Guerre), les sections locales de la FNC (Fédération Nationale des Combattants de Belgique), la section locale de la FNDR (Fédération Nationale des Travailleurs Déportés et Réfractaires), la section locale de la FNI (Fédération des Invalides de guerre) et la section locale de la Ligue du Souvenir.

13.4.4 LA CULTURE

13.4.4.1 Le centre culturel de Dour (Arthur Capouillez)

(Hors périmètre ODR)

Le Centre Culturel est logé sous un bâtiment communal et sa gestion est régulée par l'asbl Centre Culturel de Dour (C.G.P.I.C). Elle se compose d'une Assemblée Générale, d'un Conseil d'Administration et d'un Conseil Culturel. Le bâtiment est situé à proximité de la Grand-Place et de son parking de 300 places (rue du marché, 1). Le centre s'élève sur 3 niveaux et comprend un accueil, une cafétéria de 55 places assises qui peut être louée pour des réunions, une salle d'initiatives d'une capacité de 120 places assises idéale pour les expositions, soupers, événements divers et enfin, une salle de spectacle composée de 361 places assises, 9 strapontins, une grande scène et des loges en arrière de la scène.



Café, Salle d'initiative, salle de spectacle

(Source : <http://www.communedour.be/site/-Infrastructures,31-.html>, 2011)

13.4.5 LE CARREFOUR DES GÉNÉRATIONS

Le week-end du 2 et 3 avril 2011, une soixantaine de communes wallonnes et bruxelloises ont organisé un programme convivial, participatif et festif destiné à sensibiliser et à informer la population sur la problématique intergénérationnelle. Visites, concerts, expositions, rencontres, etc. ont mis en valeur les solidarités entre générations autour de thématiques telles que la culture et les loisirs, la mobilité et les moyens de communications, les logements partagés, l'aménagement du territoire et la vie affective. Des centaines d'activités initiées par des associations, mouvements, institutions et des initiatives privées ou publiques, ont été présentées gratuitement. Quatre ambassadeurs ont été disponibles pour organiser différentes activités comme la découverte des légumes d'hier et d'aujourd'hui, s'amuser avec les jeux d'antan (billard à billes, fer à cheval), entretenir soi-même son vélo ou faire du bowling ou du golf interactif.

La commune ayant mis en place un Plan de Cohésion Sociale depuis 2009, un des axes est le retissage des liens sociaux intergénérationnels. Des actions sont déjà mises en place : un jardin bio communautaire, un conseil des aînés, des activités enfant/aîné et un cyber café séniors.

13.4.6 ART ET FORMATION ARTISTIQUE

13.4.6.1 Le théâtre

- La roulotte théâtrale :

En 1986, la Roulotte théâtrale s'installe à Elouges dans une maison pourvue d'une grange qui va se transformer en salle de spectacle. L'écoute de la roulotte est extrêmement dynamique et se donne comme mission de servir les auteurs vivants de notre communauté mais aussi de faire redécouvrir les grands écrivains. De nombreuses pièces de théâtre et représentations se sont déjà déroulées au fil des années. Un atelier de théâtre pour enfants s'est constitué grâce à l'aide de la Fondation Roi Baudouin pour devenir une troupe. Avec l'aide de l'école communale d'Elouges, des stages de théâtre et de cinéma sont organisés. En 2010, le film « De l'aube au crépuscule » qui a été réalisé par le groupe a été projeté au centre culturel de Dour.

La salle de spectacle est disponible à la location pour des évènements privés (mariage, cocktails, fêtes) ou professionnels (réunions, séminaires, congrès). La capacité est d'une cinquantaine de places.



La Grange
(Source : <http://roulottetheatrale.wifeo.com/index.php>, 2011)

- Le festival international « Chutes libres » :

Créé en 2010, ce Festival International d'improvisation théâtrale a connu un certain succès. Le Centre Culturel et la Compagnie du chambard s'associent pour organiser cet évènement qui se déroule de fin avril à début mai à la rue du Marché de Dour.

- Les Zygomatiques :

La troupe est née, en 1999, par la volonté de quelques acteurs amateurs de donner cours à leur créativité artistique, et de faire profiter de leur passion les gens de leur région. La troupe compte actuellement une douzaine d'acteurs. Elle s'est spécialisée dans les pièces comiques (le malade imaginaire, knock).

- El Troupadour :

Cette compagnie théâtrale joue sur la commune de Dour.

- L'improvisation :

Des cours d'improvisation théâtrale sont organisés et coachés par la bande à P'ART qui est une équipe d'improvisation douroise. Ces cours sont donnés au centre culturel Arthur Capouillez.

13.4.6.2 La musique et la danse

Tout au long de l'année, des sociétés musicales et chorales gratifient les mélomanes de divers concerts et activités dans l'entité :

- Fanfare Communale de Blaugies ;
- Société Royale des Fanfares de Dour ;
- Royale Union Musicale de Petit-Dour ;
- Royale fanfare « L'Union » de Wihéries ;
- Royale Harmonie « La Persévérance » de Wihéries ;
- Chorale Sainte-Cécile de Petit-Dour ;
- Fanfare Ouvrière « La Revanche » de Wihéries ;
- La Manécanterie des Points Chanteurs de la route de Dour ;
- L'ensemble « ClariSax Band ». Ce groupe créé en 2009 est composé d'environ 30 musiciens utilisant clarinettes, saxophones, synthétiseurs, guitares basses et percussions. Celui-ci se donne rendez-vous à l'école du centre (Académie de Musique), à Dour. De nombreux concerts sont déjà à leur actif ;
- L'ensemble vocal AMITICA. Ce groupe vocal a été créé en octobre 2005 à l'initiative de quelques musiciens passionnés par le chant choral. Les ateliers se déroulent à l'école du centre et à l'école de Plantis à Dour.

13.4.7 LE CINÉMA

- Ciné-Dour :

(Hors périmètre ODR)

Situé dans la salle du centre culturel de Dour, ce cinéma propose chaque semaine des films récemment sortis ainsi que des dessins animés pour les plus jeunes. L'horaire des séances se trouve sur le site internet cinebel et sur le journal « Plus Mons-Borinage ».

- La Roulotte théâtrale :

Déjà citée précédemment, la roulotte théâtrale développe aussi une cellule audiovisuelle : de nombreux films comme « Opération la Fontaine » avec André Debaar, « Les paris de la révolution » de Roland Thibeau ainsi que de nombreuses compositions sonores ont été réalisées.

13.4.8 LES BIBLIOTHÈQUES, LUDOTHÈQUES, CENTRES DE DOCUMENTATION

- La bibliothèque communale « Espace littéraire Alain Audin » :

(Hors périmètre ODR)

Cette bibliothèque se trouve sur la Grand'Place de Dour. Les heures d'ouverture pour le public sont le lundi, mardi, mercredi, jeudi et samedi de 14h à 18h et pour les écoles : le lundi, mardi, mercredi et jeudi de 08h 30 à 12h.

- Le discobus de Dour :

Il n'y a actuellement plus de passage du Discobus.

- La Ludothèque – la Ludothine :

Elle se situe à la rue d'Elouges, 100, Dour.

- L'espace public numérique (EPN) :

(Hors périmètre ODR)

Dans le cadre du Plan national de lutte contre la fracture numérique, le Gouvernement fédéral a décidé de favoriser la création de nouveaux espaces numériques ou l'extension des existants et ce, en collaboration avec les Communautés et les Régions. Ces espaces permettent à des publics cibles prioritaires d'accéder à internet dans le cadre d'une recherche d'emploi, un logement ou de se renseigner sur des services administratifs, bancaires ou encore sur les activités culturelles.

L'EPN a pour objectifs de dynamiser les habitants à la recherche d'emploi, d'éviter l'isolement des générations ainsi que de favoriser les rencontres sociales entre cybernauts en mettant à leur disposition du matériel informatique, des services Internet et des outils de bureautique. Des initiations à Internet, à l'informatique en général et l'utilisation des services de l'administration sont proposées. Il est également possible de participer à des ateliers thématiques, de découvrir des logiciels librement et de jouer en réseau.

L'administration communale de Dour a ouvert depuis le mois d'octobre 2006 en collaboration avec la Région Wallonne l'espace public numérique. L'EPN se trouve dans la Cité Hyacinth Harmegnies, dans l'ancienne école communale maternelle à la rue des Peuplier, 9 à Dour. L'accès est gratuit.

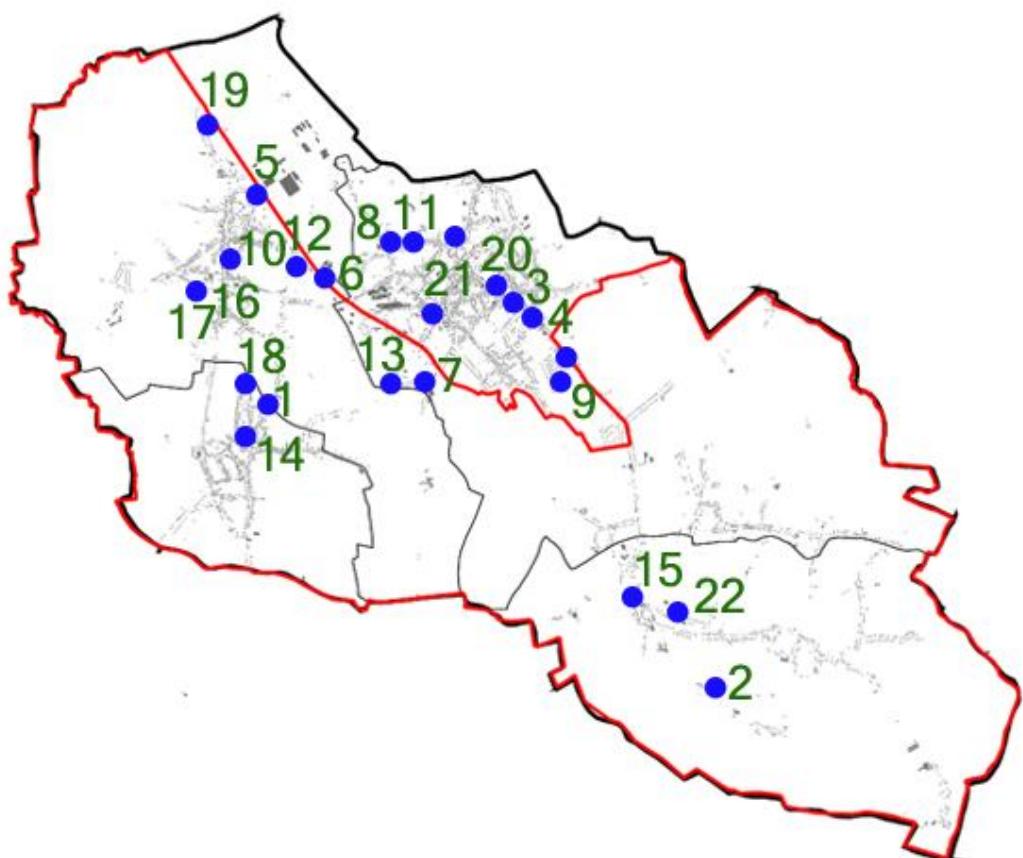


L'espace public numérique

(Source : <http://www.communedour.be/site/E-P-N-Espace-Public-Numerique.html>, 2011)

13.5 SPORTS

13.5.1 LES INFRASTRUCTURES SPORTIVES



Localisation des infrastructures sportives
(Source : cadastre des Infrastructures Sportives, 2011)

Les infrastructures sportives sont très présentes sur l'entièreté de la commune de Dour. En effet, il n'y a pas moins d'une vingtaine d'infrastructures en tous genres. De plus, plusieurs infrastructures proposent un caractère pluridisciplinaire. 1 stand de tir est en projet dans le SAR du « terril 4 grandes veines » à Elouges.

Dénomination du site	Adresse	Village	Sport
1. Multisports au Parc communal	Rue Ferrer	Wihéries	Badminton, basket-ball, handball, Mini-basket, Mini-foot, Mini-tennis, Volley-ball (1 terrain de sports de rue).
2. Ecuries du Hardret	Rue Hardret, 43	Blaugies	Equitation (piste d'équitation).
3. Gymnase de l'école communale de Moranfayt	Rue Henri Pochez, 93	Dour	Tennis de table (salle de sport). http://www.dourpalette.be
4. Equidour Stables	Rue Henri Pochez, 153	Dour	(2 pistes d'équitation). http://www.equidourstables.be/
5. Multisports Cité Jules Cantineau	Rue Jules Cantineau	Elouges	Badminton, Mini-basket, Mini-foot, Mini-tennis, Volley-ball (terrain de sports de rue).
6. Entente Sportive Elouges-Dour (Implantation de Dour)	Rue Moranfayt	Dour	Terrain de football.
7. Piste de Rollers Cité du Repos,	Avenue Victor Regnart, 10	Dour	Piste de Roller.

8. Stade de la Machine à Feu	Chemin des Fours	Dour	Athlétisme, Course à pied, Lancer du disque, Lancer du marteau, Lancer du poids, Musculation, saut en hauteur, saut en longueur, triple saut, course à pieds, lancer du disque, javelot, marteau, poids , saut à la perche, saut en hauteur et en longueur, triple saut. (4 aires de lancer, 4 aires de saut, 2 pistes d'athlétisme et 2 salles de sport). http://www.doursports.be
9. Multisports Cité des Chevalières	Place des fées	Dour	Terrain de sport de rue
10. Gymnase de l'école communale d'Elouges	Rue Charles Wantiez	Elouges	Arts martiaux, Judo, tennis de table (salle de sport).
11. Carrière du Four à Chaux	Rue d'Elouges	Elouges	Plongée (piste pour les sports moteurs). http://www.sportcommunal.be/page206.html
12. Pétanque Elougeoise « les 6 Boulettes »	Rue d'Elouges	Elouges	Pétanque (terrain de pétanque).
13. Centre sportif et récréatif sur le site dit « Le Belvédère » (en projet)	Rue de France	Dour	Course à pied, Fitness, Marche, Psychomotricité, Tennis (1 parcours et 2 terrains de tennis).
14. Gymnase de l'école communale de Wihéries	Rue de la Carrière, 5	Wihéries	Tennis de table, Volley-ball (1 salle de sport).
15. Balle pelote « Blaugies Salon »	Rue de la frontière, 31	Blaugies	Balle pelote (2 terrains de balle-pelote).
16. Entente Sportive Elouges-Dour	Rue de la Tournelle	Elouges	1 Terrain de Football.
17. Salle omnisport d'Elouges	Rue de la Tournelle	Elouges	Badminton, Basket-ball, Danse, Escrime, Mini-basket, Mini-foot, musculation, psychomotricité, volley-ball (2 salles de sport).
18. Les crosseurs cambusiens	Rue des Vivroeuilx, 72	Elouges	Différentes prairies de la région. http://www.communedour.be/site/Crossage-en-plaine.html
19. Vélo Club « La Chapelle »	Rue du Commerce	Elouges	(Place d'Elouges Café Tram 6).
20. Rue du Peuple – Ancienne Coopérative	Rue du Peuple	Dour	(1 ligne de tir).
21. Institut « La Sainte-Union »	Rue du Roi Albert, 10	Dour	Basket-ball, Danse, Gymnastique, Gymnastique rythmique, psychomotricité, Volley-ball (2 salles de sport).
22. Olympique Blaugies Jogging	Voie Blanche, 46	Blaugies	http://www.obj.be

*Liste des sites sportifs wallons situés sur le territoire communal de Dour
(Source : Données communales – DGO5 – cadastre des Infrastructures Sportives, 2011)*

13.5.2 LES CLUBS SPORTIFS

Cf. Annexe 10 : Les clubs sportifs de l'entité de Dour

La commune dispose de 38 clubs sportifs d'une très grande diversité dont :

- 5 clubs d'équitation et de danse ;
- 3 clubs d'arts martiaux et de Volley ;
- 2 clubs de boxe, de billard, de football, de gymnastique et de plongée ;
- 1 club de moto-cross, de pétanque, de crossage, de badminton, de musculation, de tennis de table, de cyclotourisme, de tir, de VTT, de randonnée, de jogging, de balle pelote, de basket, de foot en salle et d'athlétisme.



Stade de la machine à feu, club de judo d'Elouges, Borinaqua et Francs Plongeurs, center sportif d'Elouges, centre sportif d'Elouges
(Sources : <http://www.doursports.be>, <http://www.sportcommunal.be>, <http://www.sportcommunal.be>, www.communedour.be, Photo S&A, 2011)

13.6 LES PROMENADES ET LES BALADES

13.6.1 LES PROMENADES

13.6.1.1 Le circuit de Blaugies

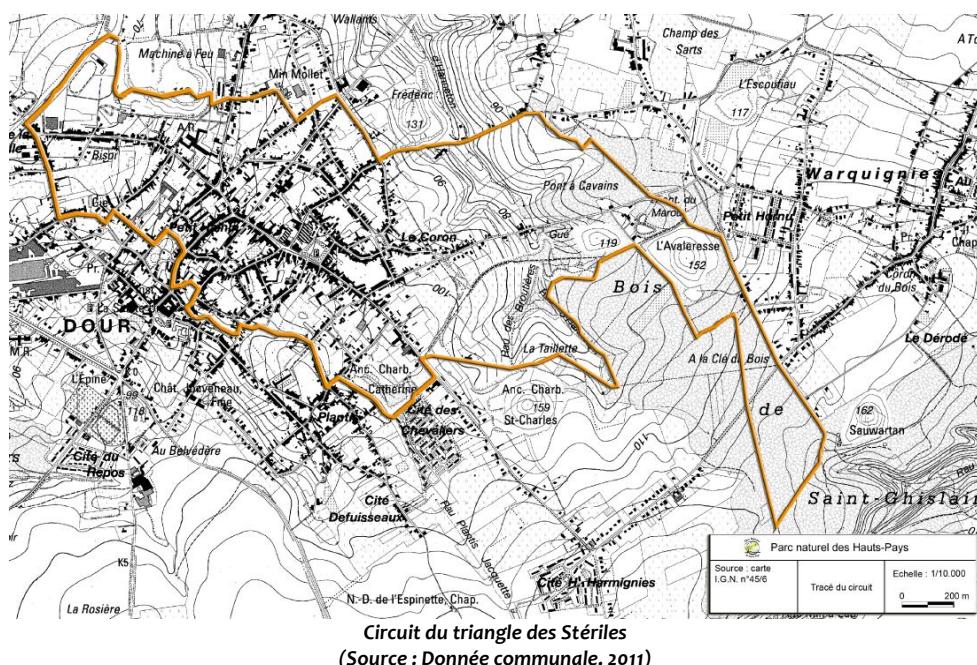
D'une distance de 7km, ce circuit a pour objectif de faire découvrir au promeneur d'anciennes maisons à l'architecture intéressante et passe devant la fameuse brasserie « Moneuse ». Ce circuit a été réalisé par le Royal Syndicat d'initiative du Haut-Pays.

13.6.1.2 La promenade Natura 2000

Cette randonnée d'une 10aine de km est située entièrement dans la forêt de Colfontaine. Celle-ci fait découvrir aux promeneurs ses lieux les plus intéressants tels que le Pavillon des Chasseurs ou encore le terril du Grand Bouillon. De plus, le circuit traverse le ruisseau d'Elwasmes. Des chaussures étanches sont donc indispensables. Ce circuit a été réalisé par le Parc Naturel des Hauts-Pays, le Service Public de Wallonie(DGO3) et son Département Nature et Forêt.

13.6.1.3 Le circuit des Stériles

Implanté dans la partie nord de Dour, ce circuit emmène le promeneur au pied de nombreux terrils (Sauwarten, l'Alvaresse, Frédéric, Saint-Charles) témoins de la riche activité liée à l'extraction du charbon dans la région. Le parcours emprunte également de nombreuses rues et ruelles de la ville de Dour. Le point de départ se situe au chemin des Fours ou au terril Saint-Charles et totalise 11 km de randonnée. Ce circuit a été réalisé par la Commune de Dour, le plan de cohésion sociale de Dour, la Région Wallonne, Natagora ASBL, la Commission de Gestion des Terrils du Borinage et le Parc Naturel des Hauts-Pays.



13.6.1.4 Le circuit des 3 Ruisseaux

Au départ du site du châssis à molette de Sauwarten, ce circuit de 17,5 km propose un parcours bucolique le long des ruisseaux d'Elwasmes, du Fonteni et d'Hardré. Le circuit peut être scindé en deux boucles de 10 km via un raccourci. Notons que l'élaboration de celui-ci a été réalisée notamment avec la collaboration du PCS qui travaille actuellement (juin 2013) sur d'autres projets de promenades.

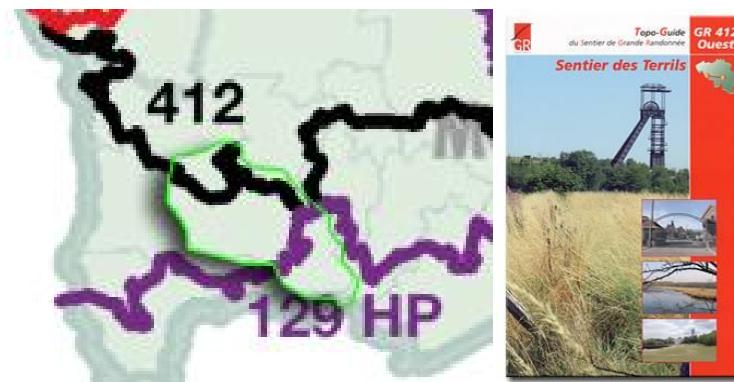


Le circuit des 3 ruisseaux (source : Commune de Dour)

13.6.1.5 Les grandes randonnées

La commune est traversée par deux circuits de grande randonnée d'est en ouest :

- GR 412 ouest. En hommage aux mineurs qui ont donné leur peine ou leur vie dans nos charbonnages, ce sentier traverse la Wallonie d'Ouest en est ;
- GR 129 HP. Ce sentier passe au travers du Parc Naturel des Hauts Pays.



Circuits de grande randonnée et carte topo GR 412
(Source : <http://www.grsentiers.org/grloca.htm>, 2011)

13.7 SYNTHÈSE DU CHAPITRE

➤ **Festivités**

- Plus de 25 festivités tout au long de l'année ;
- 1 carnaval à Elouges ;
- Pas de marche folklorique ;
- 2 marchés hebdomadaires ;
- 2 brocantes annuelles, 1 marché floral et une grande braderie du 21 juillet et 1 ducasse ;
- 1 festival de renommée internationale ;
- 2 petits festivals à Wihéries et Elouges.

➤ **Les salles communales et privées**

- 1 maison des associations, 1 maison citoyenne, 1 maison de quartier, le salon de Blaugies.

➤ **Presse et médias**

- Une télévision locale : Télé MB ;
- Une radio locale : Nostalgie Mons ;
- Plusieurs journaux locaux.

➤ **Milieu associatif**

- 115 associations dans les domaines des fêtes, de la culture, de l'art et des sports ;
- 3 comités divers ;
- 3 maisons des jeunes : 1 à Elouges et 2 à Dour ;
- 3 unités scoutes :
 - o la 23^{ème} unité de Haine et Dendre ;
 - o la SPG 239^{ème} unité de Dour ;
 - o la SPG 240^{ème} unité Elouges-Dour.
- 2 jeunesses ;
- 2 organisations concernant les aînés et 5 groupements patriotiques ;
- Présence d'un centre culturel à Dour (Arthur Capouillez) dont l'organisation est gérée par une asbl (CGPIC) ;
- Organisation du carrefour des générations en 2011.

➤ **Art et formation artistique**

- Un local pour organisations théâtrales ;
- Un festival de théâtre ;
- 4 troupes ou organisations théâtrales ;
- 10 associations ou groupes musicaux ;

- Une salle de projection de cinéma dans le Centre Culturel de Dour ;
- Une cellule audiovisuelle dans la Roulotte théâtrale ;
- Une bibliothèque communale à Dour ;
- Un discobus à Dour ;
- Une ludothèque à Dour ;
- Un espace public numérique à Dour.

➤ **Sport**

- 20 infrastructures sportives ;
- 38 clubs sportifs ;
- 3 promenades balisées ;
- 2 circuits de Grande Randonnée traversant la commune ;
- 4 relais équestres ;
- 1 circuit mettant en valeur les terrils.

14 INFRASTRUCTURES ET SERVICES TOURISTIQUES

Selon le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER), la commune comprend 2 activités touristiques promotionnées par l'Office de Promotion du Tourisme (OPT). Par ailleurs la commune de Dour se trouve également en partie dans le Parc Naturel des Hauts Pays. Le plus proche attrait signalé dans le SDER est la ville touristique de Mons (point d'appui touristique).

Cf. Carte 23 : L'offre en tourisme

14.1 SERVICES D'INFORMATIONS TOURISTIQUES

La commune de Dour ne comporte pas d'organisme d'accueil touristique sur son territoire mais il est possible d'obtenir des informations sur les attractions touristiques au sein des infrastructures ci-dessous.

14.1.1 LA MAISON DU TOURISME DE LA RÉGION DE MONS

Cet organisme gère 14 communes dont celle de Dour et les bureaux se trouvent sur la Grand-Place de Mons. La maison du tourisme prend en compte les visites et attractions, le patrimoine et la culture, les randonnées, les activités et loisirs, les produits du terroir, l'artisanat, les évènements, les hébergements et les restaurants (<http://www.monsregion.be>). Quelques lieux attractifs appartenant à Dour sont donc mis en vitrine au cœur même de la capitale du Hainaut, sur la Grand-Place.

14.1.2 LE ROYAL SYNDICAT D'INITIATIVE DU HAUT-PAYS, ASBL

Le local de cet organisme est situé sur la place Fulgence Masson à Montignies-sur-Roc et est ouvert tous les samedis, dimanches et jours fériés, de 9 h à 13 h. Le Syndicat d'Initiative s'associe aux diverses manifestations touristiques organisées dans les communes de Dour, Honnelles et Quiévrain. Fondé en 1958, son territoire couvre plus particulièrement dix villages dont Blaugies et le grand hameau de Petit-Dour. Le Haut-Pays fait l'objet de nombreuses publications sur sa beauté, son charme, ses traditions et son histoire et celles-ci sont à disposition du touriste au syndicat (www.haut-pays.be).

14.1.3 FÉDÉRATION DU TOURISME DE LA PROVINCE DU HAINAUT

Le service provincial du tourisme se trouve à la rue des Clercs à Mons. La part du tourisme dans l'économie wallonne ne cesse de croître et le Hainaut participe à cet élan. Une dynamique nouvelle est désormais enclenchée : la Région aménage des itinéraires de loisirs dans le cadre du réseau RAVeL, les communes s'associent entre elles pour créer des parcs naturels, les agriculteurs ouvrent des gîtes à la ferme, les particuliers proposent des produits du terroir, etc. La Province y apporte sa contribution au travers du Service provincial du Tourisme (www.hainaut.be).

14.2 L'OFFRE ET LA DEMANDE TOURISTIQUE

14.2.1 LES ATTRACTIONS TOURISTIQUES ET CURIOSITÉS

14.2.1.1 Le musée communal MULPAS à Elouges

Cette ancienne ferme devenue maison communale puis musée abrite des tableaux de Victor Regnart, des reconstitutions d'une classe et d'un intérieur borain du début du 20^{ème} siècle, une collection d'outils artisanaux et de pièces de monnaie, des anciens jouets et objets du folklore local, des maquettes de charbonnage, des outils et des documents du passé minier. L'ouverture se fait aux périodes et aux horaires affichés sur rendez-vous. La visite dure environ 1h30. Ce musée se trouve à la rue du Commerce 204 à Elouges.



Musée Mulpas
(Source : <http://www.opt.be>, www.communedour.be, 2011)

14.2.2 LES SITES NATURELS

14.2.2.1 Le parc naturel des Hauts Pays³⁹

Ce thème est décrit dans le chapitre consacré aux milieux naturels.

14.2.2.2 La Chaîne des terrils

La chaîne des Terrils s'étend sur 200 km, de Bernissart au Plateau de Herve, en passant par le Borinage, Mons, Binche, La Louvière, Charleroi, Sambreville, Flémalle, Liège et Herstal. Les terrils constituant un pôle attractif à Dour sont le terril Saint-Antoine, les terrils du Bois de Saint-Chislain, le terril de la Machine à Feu et le terril Frédéric. Ces points d'intérêt sont gérés par la Fédération de la Chaîne des Terrils dont les bureaux se trouvent à Aiseau. Aujourd'hui, il existe 2 Topoguides de la Chaîne des Terrils.

³⁹ <http://www.pnhp.be>

14.2.3 LES RELAIS ET CENTRES ÉQUESTRES

- EquiDourStables :

Situé à l'est de Dour, à la rue Henry Pochez, non loin du terrain de football du FC Dour, ce manège dispose d'une piste intérieure, d'une piste extérieure ainsi que d'une écurie.



*Manège EquiDour Stables
(Source : <http://www.equidourstables.be/manege.php>, 2011)*

- Haras de la Forge :

Le Haras de la Forge fait partie de l'Association Wallonne de Tourisme Equestre. En effet, un gîte proposant 6 chambres de deux personnes est disponible aux bâdauds. Les chevaux logent dans un pré pour 8 euros par nuit. Le Haras se trouve à la rue de la Frontière 487 à Blaugies.

- Le Cheval Américain :

Ce lieu pour amateurs d'équitation américaine se trouve sur la Route Verte à Blaugies.

- Ecuries du Hardret :

Cette écurie se trouve à la rue du Hardret à Blaugies et organise un grand nombre de stages, de concours, de cours, de démonstrations de voltiges, etc.

14.2.4 LES PROMENADES/BALADES

14.2.4.1 *Les promenades balisées piétonnes*

Cf. point 13.6.1.1.

14.2.4.2 *Les hauts pays en calèche*

Il existe trois circuits sur l'entité de Dour au départ de Blaugies dont deux comprenant la dégustation de La Moneuse, la bière locale. La balade est possible toute l'année et une promenade pour 4 personnes dans la calèche coûte environ 125 euro. Chaque circuit fait minimum 2 heures de calèche.

14.2.4.3 *Les deux Ravel*

La commune de Dour comprend de nombreux aménagements pour l'amélioration de l'intégration de ce réseau parmi les routes existantes. Deux lignes existent et traversent la commune d'est en ouest :

- La ligne 98 Warquignies – Quiévrain qui passe par Elouges et Dour (12,2 km) ;
- La ligne 98A Dour – Onnezies (6 km).



Ligne RAVeL et aménagements.
(Source: <http://ravel.wallonie.be>, Photo S&A, 2011)

Un problème persiste depuis quelques années en ce qui concerne la continuité du réseau Ravel sur la commune de Honnelles en direction de la France (Liaison entre Dour et Roisin). En effet, un compromis est à trouver entre le passage de la ligne à l'intérieur du bois d'Angre et la protection de ce bois extrêmement riche en biodiversité (d'après une étude d'incidence déjà réalisée). D'un côté de nombreux riverains ainsi que les adeptes du Ravel attendent une décision, de l'autre, les protecteurs de la nature comme Natagora bloquent le dossier. Une décision est donc à prendre au point de vue politique. Sont concernés les ministres Henry et Lutgen qui précisent la volonté pour le premier de voir ce Ravel aller jusqu'au bout de sa destination initialement prévue moyennant des mesures d'accompagnement (passerelles) et de compensation (mares supplémentaires). Le second compte entamer des démarches visant à réaliser une étude technique complémentaire permettant de définir les types d'aménagements les plus adaptés à la traversée du site et de les chiffrer. Le Parc Naturel des Hauts Pays aspire au compromis idéal entre la protection du patrimoine (naturel, culturel, bâti) du site concerné, le bien-être de la population et le développement régional de la zone avoisinant le bois d'Angre. Il faut savoir que la ligne 98 a constitué un outil de développement touristique pour les Hauts Pays. C'est un élément d'attractivité majeur et de développement pour la région. Le but est aussi de rejoindre la frontière française en gare d'Autreppe.

14.2.4.4 Circuit VTT

Le circuit VTT de Honnelles (n°1) passe par l'arrière de Blaiges et le circuit Natura 2000 Honnelles Quiévrain Boucle A (n°2) longe la frontière communale de Dour au Nord du Bois d'Audregnies.

14.3 HÉBERGEMENTS

La commune ne comprend pas d'hôtels mais uniquement quelques hébergements de proximité.

- L'Escapade :

Située à Blaugies, cette maison d'hôte comprend trois chambres.

- L'auberge des aulnes :

Située à Blaugies, cette auberge est ouverte tous les jours de 11h à 23h excepté le mardi. La restauration est de type cuisine traditionnelle française. Des mariages peuvent y être organisés et des chambres familiales sont disponibles.

- Le Haras de la Forge (gîte équestre) :

Situé à Blaugies, ce gîte propose 6 chambre de 2 personnes avec au choix : cuisine à disposition, repas sur commande, possibilité d'emporter un pique-nique. C'est également les propriétaires qui organisent la bénédiction Saint Hubert le premier week-end d'octobre.

- Chambre d'hôtes, petits appartements et centre de bien-être à la rue Ropaix et de la Frontière.

Signalons néanmoins qu'aucun de ces hébergements n'est actuellement officiellement reconnu par l'Observatoire du Tourisme Wallon.

14.4 RESTAURATION

Cf. Annexe 11 : Liste HORECA (cafés, restaurants, friteries, traiteurs)

L'entité compte environ une dizaine de restaurants et la majorité de ceux-ci se trouvent dans la ville de Dour. On compte toutefois 3 restaurants à Elouges et 1 à Blaugies.

14.5 PRODUITS DU TERROIR

14.5.1 LES FERMES

Située à Petit-Dour, la Ferme Gossuin produit du beurre, du lait, des œufs, des pommes de terre et de la crème glacée tandis que la ferme de Moranfayt produit du beurre, du lait et des fromages originaux, artisanaux et bio.

La ferme Brunin, située quant à elle à Elouges, propose elle aussi de la vente directe de produits.

Il existe une ferme biologique à Petit-Dour : la ferme bio de Moranfayt. Elle propose différents produits tels que fromages et bières biologiques.

14.5.2 LA BRASSERIE DE BLAUGIES

La brasserie de Blaugies se situe à l'extrême sud de la commune. La visite de celle-ci est possible pour admirer le brassage et l'embouteillage des bières artisanales non filtrées et fermentées en bouteille. La bière locale se présente sous diverses formes, La Moneuse, La Moneuse de Noël, La Saison d'Epeautre et la Darbyste. La brasserie est ouverte du mardi au samedi de 10 à 18h et les visites se font sur rendez-vous pour minimum 15 personnes. Les journées portes ouvertes ont lieu le week-end de la Pentecôte.



La brasserie, et Le Fourquet
(Source : <http://www.brasseriebleaugies.com>, www.communedour.be, 2011)

En face de la brasserie se trouve la taverne – restaurant « Le Fourquet » qui fait aussi office de salle de banquets d'une capacité maximum de 35 personnes. Ce restaurant se trouve à la rue de la Frontière, 435.

Il existe aussi une nouvelle bière douroise : la Sarazen mais dont l'implantation de la brasserie se trouve à Boussu. La bière est une bière belge artisanale refermentée en bouteille. D'une couleur dorée, la Sarazen se distingue par sa douceur subtile et généreuse apportée par le sarrasin. Cette bière est riche en saveurs et arômes fruités. Le sarrasin ou « blé noir » est une céréale originale dans un objectif de production durable.

14.6 SYNTHÈSE DU CHAPITRE

- Le tourisme de la commune de Dour est géré par trois organismes externes à la commune :
 - o La maison du tourisme de la Région de Mons ;
 - o Le Royal Syndicat d'Initiative du Haut-Pays ;
 - o La Fédération du tourisme de la province de Hainaut.
- Un musée communal Mulpas ;
- Un site naturel englobant une partie de la commune : le Parc naturel des Hauts-Pays ;
- Une attraction naturelle : la chaîne des terrils ;
- Plusieurs promenades et balades comme les circuits en calèche, le parcours des deux Ravels, les circuits de grandes randonnées, le circuit des Stériles ;
- Pas d'hôtel sur la commune ;
- Deux maisons d'hôtes ;
- Pas de reconnaissance de l'Observatoire du Tourisme Wallon ;
- Plus d'une dizaine de restaurants répartis sur la commune ;
- Plusieurs produits du terroir provenant de fermes et de la brasserie de Blaugies.

15 MOBILITÉ

La commune de Dour dispose d'un Plan interCommunal de Mobilité (PiCM) réalisé dans le Borinage en avril 2009 par le bureau d'étude Planeco et qui concernait les communes de Colfontaine, Dour, Frameries, Quaregnon et Boussu. Ce chapitre s'inspire ponctuellement du diagnostic réalisé dans ce plan de mobilité et renvoie à ce dernier pour de plus amples informations.

15.1 LE RÉSEAU ROUTIER

La commune de Dour dépend de la direction territoriale de Mons (SPW – DGO1) et du district routier de Mons (SPW – DGO1).

15.1.1 L'ÉQUIPEMENT DU RÉSEAU ROUTIER

En 2001, selon l'enquête ménage de l'INS, la majorité des ménages considère la qualité de l'équipement des routes comme normale (68,1%). L'indice de satisfaction est relativement important et supérieur aux entités de référence sauf au niveau national. Nous pouvons sur base de ces données signifier que la commune de Dour semble être correctement équipée en termes de réseau viaire.

Entités géographiques		Perception en termes d'équipement des routes			
		Mal équipé	Normalement équipé	Bien équipé	Indice de satisfaction
Dour		19,3	68,1	12,6	93,3
Communes attenantes	Boussu	19,2	65,7	15,2	96,0
	Colfontaine	23,5	66,1	10,4	87,0
	Frameries	16,0	72,1	11,9	95,9
	Hensies	12,3	71,5	16,2	103,9
	Honnelle	27,4	66,2	6,4	78,9
	Quiévrain	36,9	54,6	8,5	71,6
Autres communes arr. Mons	Jurbise	23,5	64,5	12,0	88,5
	Lens	30,0	61,2	8,8	78,9
	Mons	23,4	65,8	10,8	87,4
	Quaregnon	19,4	67,7	12,9	93,5
	Quevy	22,8	68,5	8,6	85,8
	Saint-Ghislain	16,7	69,1	14,2	97,5
Entités de référence	Arrondissement de Mons	21,5	66,8	11,7	90,2
	Province du Hainaut	21,7	66,3	12,0	90,3
	Région Wallonne	22,0	66,3	11,7	89,7
	Belgique	14,8	66,9	18,3	103,5

Satisfaction des ménages en termes d'équipement des routes dans les communes de l'arrondissement de Mons et les entités de référence en 2001 (Source : INS, 2001)

15.1.2 LA LONGUEUR DU RÉSEAU ROUTIER

La commune de Dour ainsi que la majorité de ses communes attenantes ne comprennent aucun réseau autoroutier. Seule la commune de Mons est caractérisée par un réseau autoroutier relativement important. En contrepartie, la commune de Dour possède le 2^{ème} plus important réseau routier communal par rapport à ses communes attenantes, après Honnelles.

Entités géographiques		Réseau autoroutier (Km)	Réseau routier régional et réseau provincial (Km)	Réseau communal (Km)	Total (Km)	Km/Ha
Dour		0,0	10,6	115,2	125,8	0.037
Communes attenantes	Boussu	2,3	11,6	49,3	63,2	0.031
	Colfontaine	0,0	1,4	101,8	103,2	0.075
	Frameries	0,0	16,3	102,9	119,3	0.046
	Hensies	3,1	8,4	45,5	57,0	0.022
	Honnelles	0,0	16,3	128,9	145,2	0.033
	Quiévrain	0,0	6,6	71,3	77,8	0.036
Autres communes arr. Mons	Jurbise	0,0	11,2	193,9	205,1	0.035
	Lens	0,0	13,6	171,7	185,3	0.037
	Mons	27,6	103,0	310,5	441,1	0.030
	Quaregnon	2,9	9,1	42,9	54,9	0.050
	Quevy	0,2	40,6	287,9	328,7	0.050
	Saint-Ghislain	6,0	43,7	161,4	211,2	0.030
Entités de référence	Arrondissement de Mons	42,2	292,5	1.783,2	2.118,0	0.036
	Province du Hainaut	280,3	1.663,7	12.350,8	14.294,8	0.037
	Région Wallonne	868,7	7.545,0	48.186,5	56.600,2	0.033
	Belgique	1.747,4	13.892,0	102.775,2	118.414,6	0.038

Longueur du réseau routier en km selon le type dans les communes de l'arrondissement de Mons et les entités de référence. (Source : INS, 2005)

15.1.3 LES ROUTES RÉGIONALES

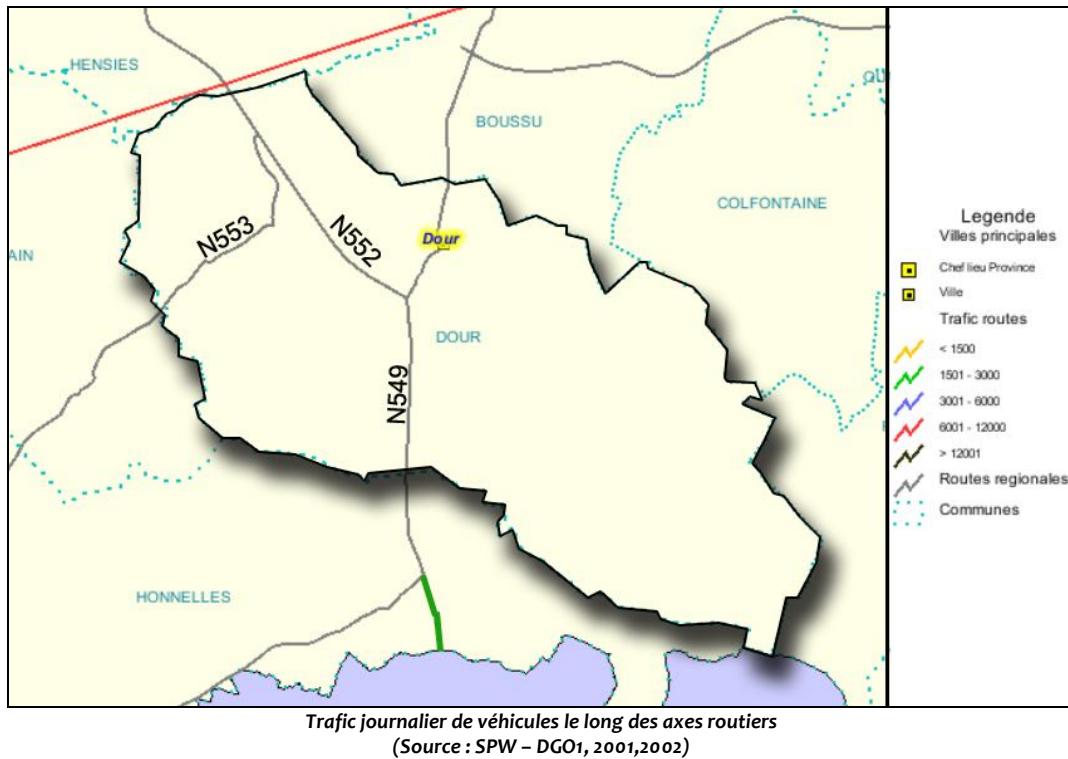
Les voiries régionales sur le territoire de la commune de Dour sont les suivantes :

- La N549 qui coupe la commune en deux du nord au sud. Elle relie Boussu à Honnelles ;
- La N552 qui relie Dour à Hensies ;
- La N553 qui rejoint la N552 et traverse Quiévrain et Honnelles ;
- La N51 qui relie Quiévrain à Mons en passant au nord de la commune de Dour.



15.1.4 LE TRAFIC ROUTIER JOURNALIER

Le SPW – DGO1, n'a pas réalisé de comptages sur les voiries régionales sur le territoire communal de Dour. Seule la N51 au nord de la commune et la N549 au sud ont été étudiées par la DGO1. La N51 se caractérise par un trafic compris entre 6.001 et 12.000 véhicules par jour, tandis que le tronçon sud de la N549 par un trafic journalier compris entre 1.501 et 3000 véhicules.



Le PiCM Borinage a réalisé des comptages aux carrefours stratégiques de la commune. A Elouges, un premier comptage est réalisé sur la N553 et le second sur la N552. A Dour, le premier comptage concerne le carrefour entre la N552 et la N549, tandis que les deux autres comptages se trouvent en amont sur la N549.

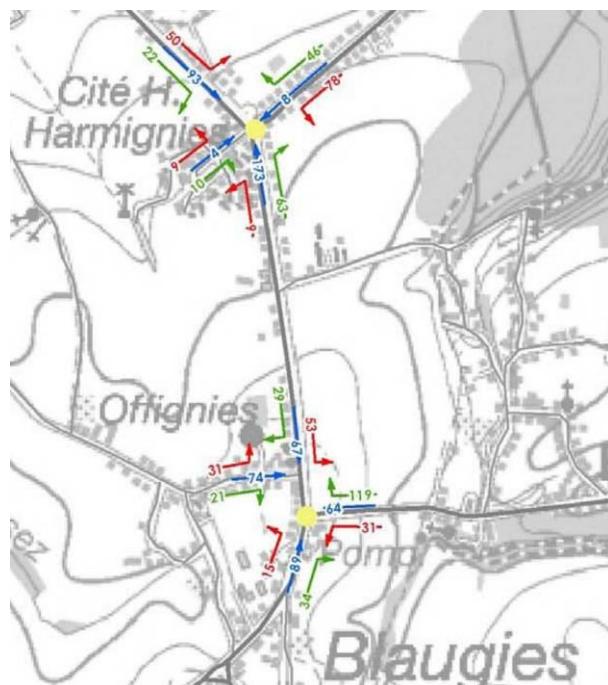


Comptages réalisés dans le cadre du PiCM Borinage par le bureau d'étude Planeco à Elouges et à Dour.
(En rouge : tourne à gauche, en vert : tourne à droite, en bleu : tout droit, en noir : autres directions)

(Source : PiCM Borinage, Planeco, 2009)

Ces comptages illustrent l'importance du trafic sur la N549, la N552 et la N553 et ce aux carrefours constituant des entrées d'agglomération (Dour et d'Elouges).

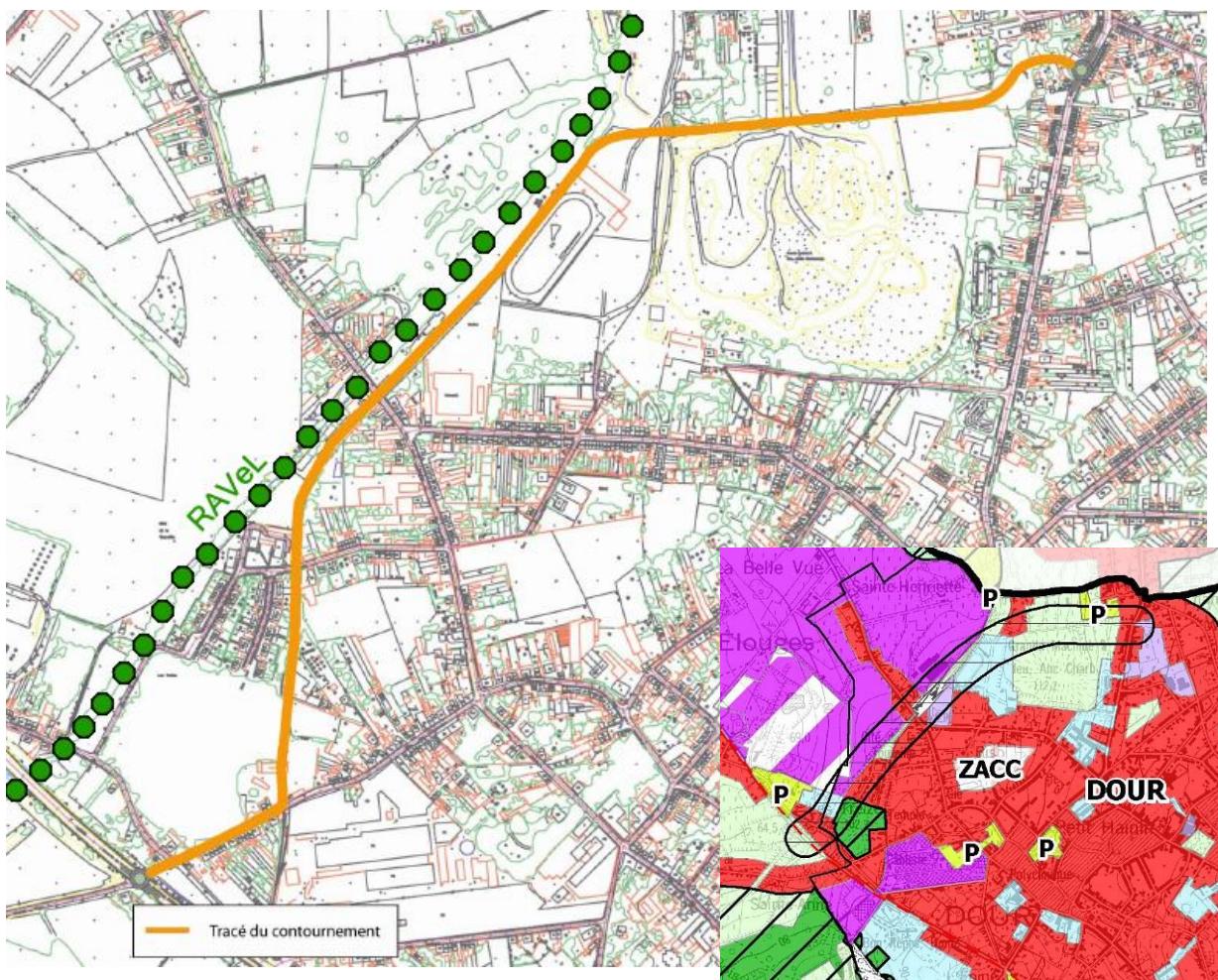
Des comptages ont également été réalisés pour deux carrefours au niveau de Blaugies, mais ces derniers se caractérisent par un trafic nettement plus faible que celui enregistré sur les routes régionales.



Comptages réalisés dans le cadre du PiCM Borinage par le bureau d'étude Planeco à Blaugies.
(En rouge : tourne à gauche, en vert : tourne à droite, en bleu : tout droit, en noir : autres directions)
(Source : PiCM Borinage, Planeco, 2009)

15.1.5 LE CONTOURNEMENT DE DOUR

Afin d'éviter le transit dans le centre de Dour, un projet de contournement pourrait voir le jour dans quelques années. Celui-ci permettrait de réduire de manière importante le trafic routier, principalement au niveau du carrefour entre la N549 et la N552. Le PiCM de Mons-Borinage suggère le tracé suivant. Le tracé longe une partie du RAVeL.



Tracé éventuelle du futur contournement de Dour et son périmètre de réservation actuel au plan de secteur.
(Source : PiCM Borinage, Planeco – DGO4, 2009)

15.1.6 LES DISTANCES ROUTIÈRES PARCOURUES⁴⁰

La commune de Dour se caractérise, avec 41,3 millions de véhicules-km, par le 4^{ème} total des distances parcourues sur le territoire le plus important des communes attenantes. Les distances parcourues enregistrées au niveau de la commune de Dour représentent moins de 2% des distances totales parcourues sur le territoire de l'arrondissement de Mons. Cette dernière observation s'explique par une longueur du réseau régional relativement limitée sur Dour cumulée à l'absence de réseau autoroutier, limitant dès lors le trafic et le transit par ces voiries.

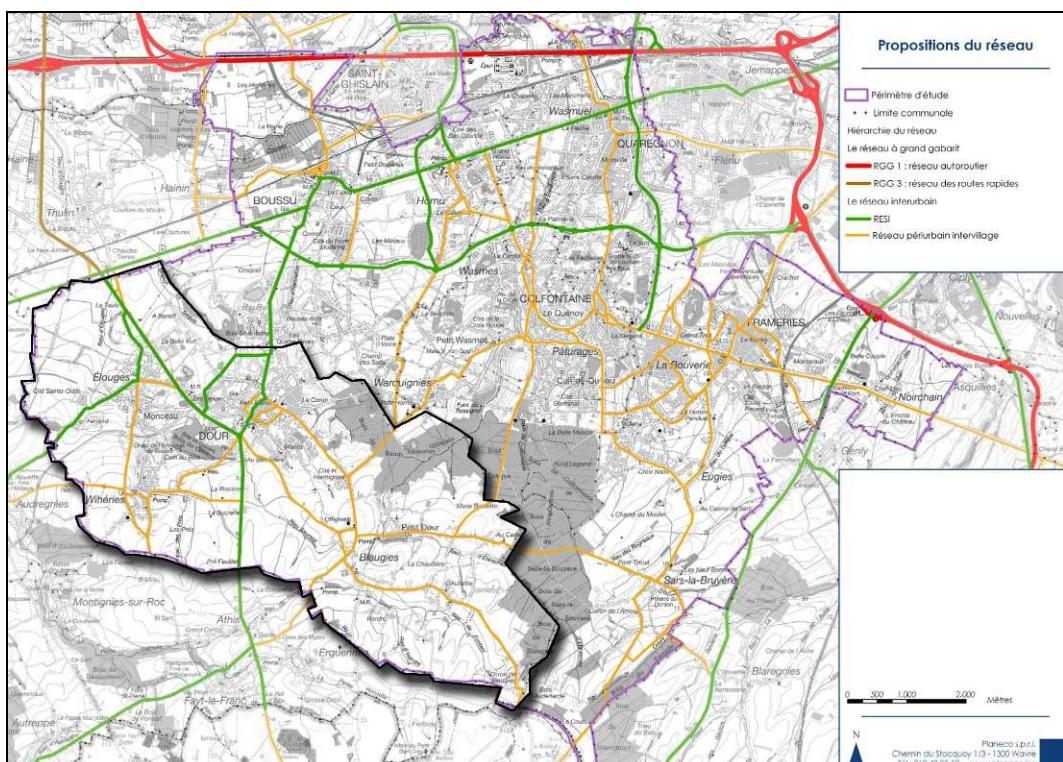
⁴⁰ Distance parcourue par Véhicule-km. Ex : 10 véhicules qui font 100 km en une année sur le territoire considéré, représentent 1000 véhicules-km.

Entités géographiques		Réseau autoroutier (Véh-Km)	Réseau routier régionale et réseau provincial (Véh-Km)	Réseau communal (Véh-Km)	Total (Véh-Km)
Dour		0,0	25,7	15,6	41,3
Communes attenantes	Boussu	47,4	65,2	19,8	132,4
	Colfontaine	0,0	4,7	16,0	20,7
	Frameries	0,2	47,2	22,8	70,2
	Hensies	27,5	29,9	7,3	64,7
	Honnelle	0,0	19,5	8,3	27,8
	Quiévrain	0,0	17,6	6,9	24,5
Autres communes arr. Mons	Jurbise	0,0	41,9	19,7	61,5
	Lens	0,0	43,0	13,3	56,3
	Mons	541,4	417,4	230,4	1.189,3
	Quaregnon	76,5	43,7	16,7	136,8
	Quevy	1,0	58,0	27,7	86,8
	Saint-Ghislain	86,1	104,0	38,6	228,7
Entités de référence	Arrondissement de Mons	780,1	917,6	443,1	2.140,9
	Province du Hainaut	1.557,1	1.787,6	668,5	4.013,2
	Région Wallonne	12.216,1	16.000,0	8.410,0	36.626,1
	Belgique	33.097,5	40.070,0	21.780,0	94.947,5

Distance routière parcourue en km-véhicule pour les communes de l'arrondissement de Mons en 2005.
(Source : INS, 2005)

15.1.7 LA HIÉRARCHIE DU RÉSEAU ROUTIER

Le PiCM Borinage a revu la hiérarchie actuelle des principales voiries couvrant la zone étudiée. Pour le cas de Dour, la nouvelle hiérarchie est la suivante.



La commune de Dour serait caractérisée par un Réseau Inter-urbain (RESI) reprenant essentiellement les routes régionales, un réseau Périurbain Intervillage, et un réseau local :

- Le réseau RESI : il assure la liaison à courte et moyenne distance entre les différents villages et communes ;
- Le réseau périurbain intervillage : il assure la liaison entre les différents secteurs de la commune et de ses alentours ;
- Le réseau local : il assure la liaison à un trafic de faible débit entre les différents quartiers et villages.

15.1.8 LE PARC DE VÉHICULES

15.1.9 LE PARC DE VÉHICULES NEUFS

Le nombre de véhicules neufs mis en circulation à Dour en 2010 était de 657 véhicules, essentiellement des voitures particulières et des motos. La commune de Dour représente à elle seule 6,3% du parc de véhicules neufs mis en circulation dans l'arrondissement de Mons en 2010. Les communes de Mons, Frameries et Saint-Ghislain se caractérisent par les parcs de véhicules neufs les plus importants.

Entités géographiques		Voitures pour personnes	Autobus et autocars	Véhicules pour le transport de marchandises	Tracteurs	Tracteurs agricoles	Véhicules spéciaux	Motos	TOTAL
Dour		572	0	31	2	7	2	43	657
Communes attenantes	Boussu	589	1	43	0	2	0	38	673
	Colfontaine	564	0	33	1	0	0	53	651
	Frameries	948	0	58	0	1	1	58	1.066
	Hensies	225	0	15	0	2	0	17	259
	Honnelle	206	0	21	0	3	1	14	245
	Quiévrain	221	0	17	0	1	1	16	256
Autres communes arr.Mons	Jurbise	443	0	27	2	4	3	27	506
	Lens	146	0	25	0	3	2	17	193
	Mons	3.280	36	268	8	10	2	210	3.814
	Quaregnon	536	0	30	0	0	1	36	603
	Quevy	372	1	20	0	4	2	25	424
	Saint-Ghislain	864	0	85	2	7	5	69	1.032
Entités de référence	Arrondissement de Mons	8.966	38	673	15	44	20	623	10.379
	Province du Hainaut	49.855	95	4.580	232	329	194	3.070	58.355
	Région Wallonne	149.435	464	14.883	490	1.014	637	9.309	176.232
	Belgique	479.920	984	56.387	3.268	2.914	2.478	27.528	573.479

Nombre de véhicules neufs, selon le type, mis en circulation dans les communes de l'arrondissement de Mons en 2009.

(Source : SPF Economie, 2009)

15.1.9.1 Le parc de véhicules d'occasion

L'immatriculation des véhicules d'occasion est nettement plus en verve que pour les véhicules neufs. Cette remarque s'applique à l'ensemble des communes de l'arrondissement de Mons, mais également de la Région Wallonne. En 2010, 1.435 véhicules d'occasion ont été immatriculés à Dour soit un peu plus de 6% du parc de véhicules d'occasion de l'arrondissement de Mons. La majorité des types de véhicules étant des voitures particulières, des véhicules de transport de marchandises et des motos.

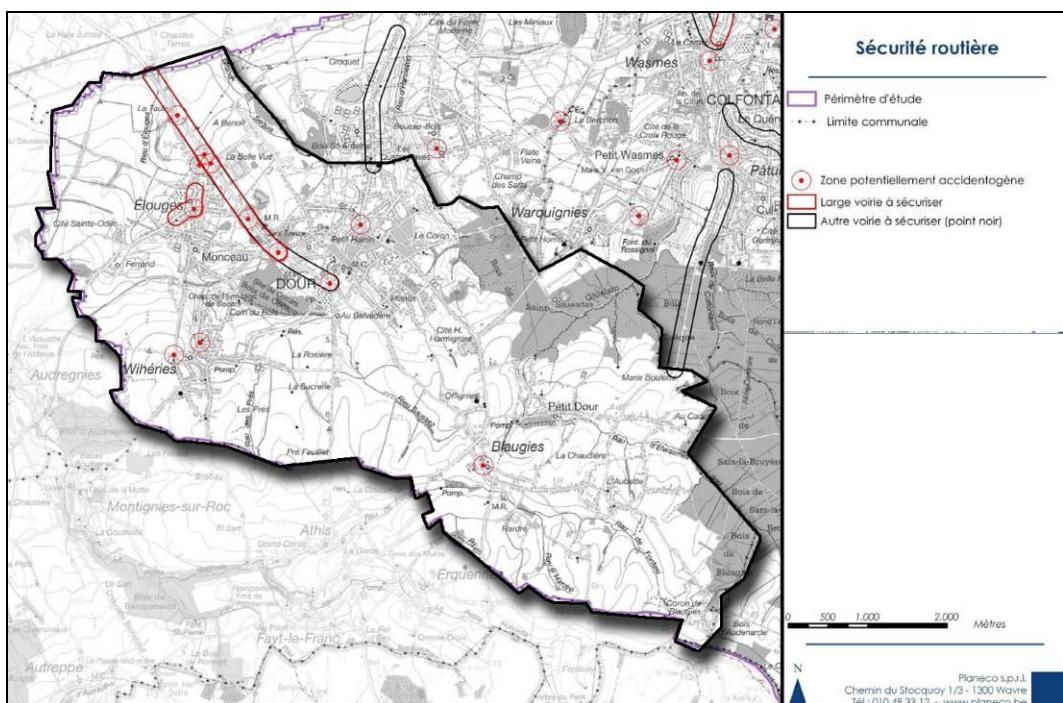
Entités géographiques		Voitures pour personnes	Autobus et autocars	Véhicules pour le transport de marchandises	Tracteurs	Tracteurs agricoles	Véhicules spéciaux	Motos	TOTAL
Dour		1.163	0	130	3	13	7	119	1.435
Communes attenantes	Boussu	1.557	0	150	1	6	4	175	1.893
	Colfontaine	1.727	0	134	0	2	1	166	2.030
	Frameries	1.580	2	117	1	7	4	194	1.905
	Hensies	551	0	57	0	4	2	46	660
	Honnelles	318	0	36	0	9	3	43	409
	Quiévrain	461	0	36	1	4	1	55	558
	Jurbise	614	0	74	0	19	9	75	791
Autres communes arr.Mons	Lens	250	0	28	1	9	3	32	323
	Mons	6.504	21	575	5	20	9	697	7.831
	Quaregnon	1.519	0	157	0	0	6	172	1.854
	Quevy	483	0	79	0	13	8	59	642
	Saint-Ghislain	1.681	0	198	2	25	4	189	2.099
	Arrondissement de Mons	18.408	23	1.771	14	131	61	2.022	22.430
Entités de référence	Province du Hainaut	95.328	122	9.791	278	907	377	10.407	117.210
	Région Wallonne	240.522	439	25.804	687	3.239	1.088	27.304	299.083
	Belgique	681.766	870	81.492	3.351	7.918	3.041	77.575	856.013

Nombre de véhicules d'occasion, selon le type, mis en circulation dans les communes de l'arrondissement de Mons en 2009. (Source : SPF Economie, 2009)

15.2 LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

15.2.1 LES VOIRIES DANGEREUSES

Le PiCM Borinage avait mis en évidence de nombreux points noirs sur le territoire communal de Dour. Notons que la N552 apparaît comme la voirie à sécuriser en priorité et se caractérise par le plus grand nombre de points noirs sur son tracé.



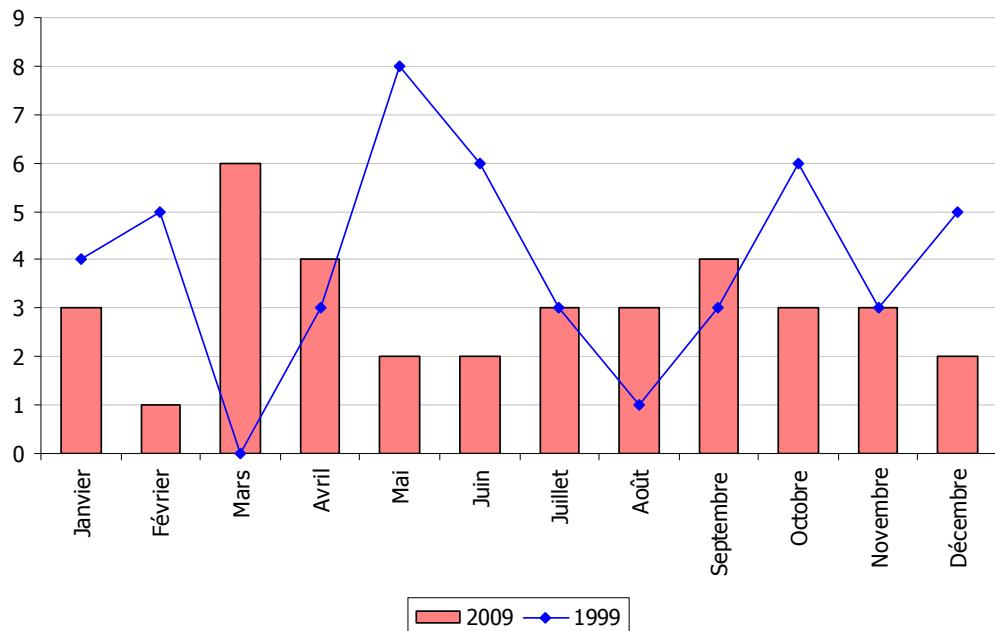
Localisation des points noirs sur l'entité de Dour et les voiries à sécuriser.

(Source : PiCM Borinage – Planeco, 2009)

15.2.2 LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

15.2.2.1 Selon le mois de l'année

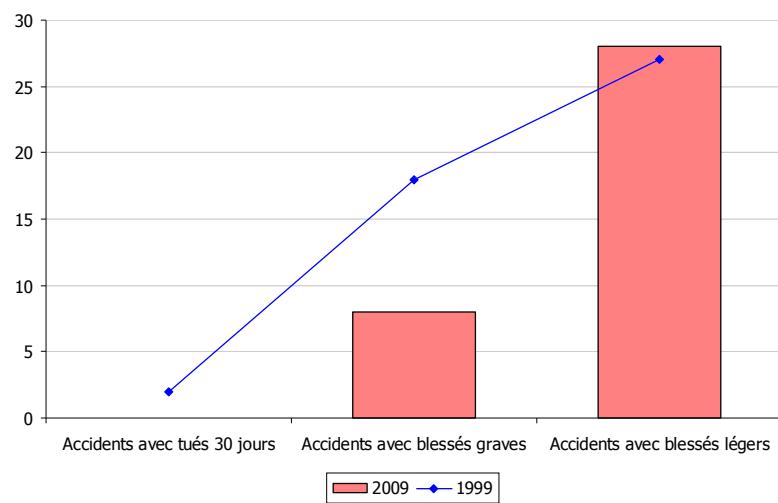
Selon les données de l'INS, la commune de Dour a enregistré 36 accidents de la route avec lésions corporelles en 2009 contre 47 en 1999, soit une diminution de près de 25% du nombre d'accident en 10 ans. La distribution des accidents de la route selon les mois de l'année ne suit pas la même logique pour les deux années de référence. En effet si en 2009, le mois de mars est le plus accidentogène, il ne l'est absolument pas en 1999. Et inversement, en 1999 le mois le plus accidentogène est mai, tandis que c'est l'un des moins accidentogène en 2009. Notons que pour 2009, la distribution est semblable à celle enregistrée au niveau de la Région Wallonne, avec moins d'accidents durant les mois d'hiver liés à la conduite de plus en plus adaptée de la population suite aux mauvaises conditions climatiques. Le début du printemps qui corrobore avec l'arrivée du beau temps est caractérisé par le plus d'accidents tandis que les mois d'été par peu d'accidents. Notons par ailleurs une importance du mois de septembre en termes d'accidents, liés à l'approche de l'automne, le début des récoltes et la présence d'engins agricoles importants sur le territoire communal pouvant engendrer des difficultés de déplacements.



*Distribution des accidents de la route à Dour selon le mois de l'année pour 1999 et 2009.
(Source : INS, 2009)*

15.2.3 SELON LE NOMBRE ET LE TYPE DE VICTIMES

En 2009, la commune de Dour n'a pas comptabilisé d'accident avec tué sur son territoire. De plus le nombre d'accident avec blessé grave⁴¹ a diminué de moitié par rapport à 1999. Le nombre d'accident avec blessé léger⁴² reste, quant à lui, du même gabarit qu'en 1999. Notons que la diminution du nombre d'accident entre 1999 et 2009 évoqué ci-dessous, s'accompagne également d'une diminution de la gravité de ceux-ci.



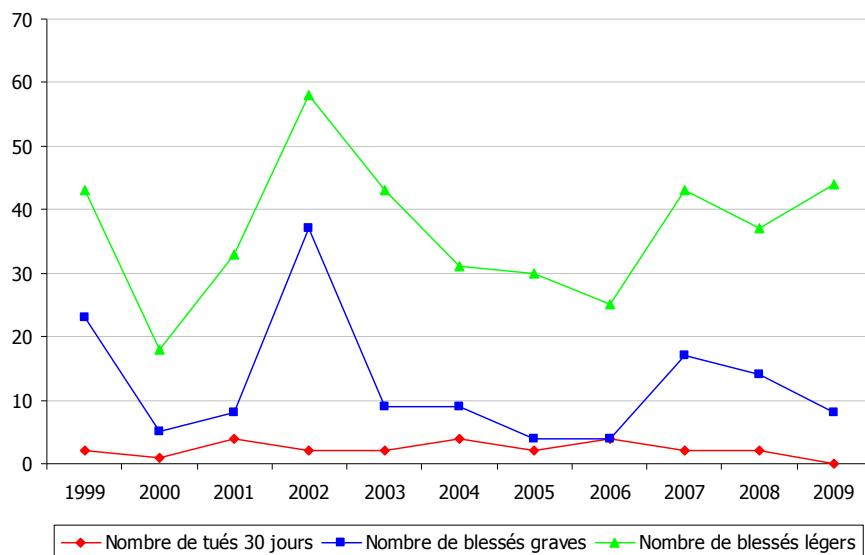
*Distribution des accidents de la route selon le type de victime pour la commune de Dour en 1999 et 2009.
(Source : INS, 2009)*

En 2009, la commune a enregistré 44 blessés légers, 8 blessés graves et aucun tué contre 43 blessés légers, 22 blessés graves et 2 tués en 1999. Même si le nombre de blessés légers est resté semblable le nombre de blessés graves et de tués a diminué durant la période considérée.

⁴¹ Blessé dont l'état nécessite plus de six jours d'hospitalisation

⁴² Victimes ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admises comme patients à l'hôpital plus de 24 heures

« Tué 30 jours » : Est considéré comme tué sur la route quand la victime décède dans une période de 30 jours après l'accident



Evolution du nombre de victimes de la route selon le type pour la commune de Dour entre 1999 et 2009
(Source : INS, 2009)

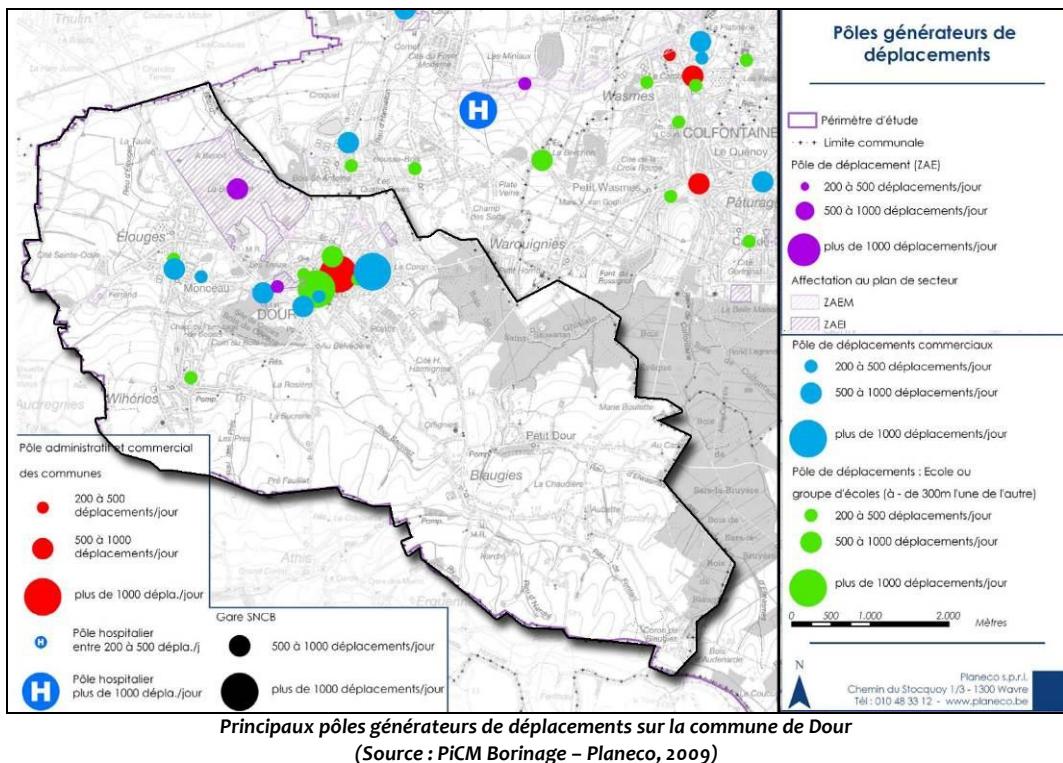
Selon les données communales de 2010, les RN 553, 552 et 549 apparaissent comme les routes les plus accidentogènes du territoire.

Localisation	Blessé léger	Blessé grave	Tué	Total
RN 549	5	1	0	6
RN552	10	2	2	14
RN553	9	0	0	9
Autres	16	1	1	18

Nombre de victimes de la route selon les voiries pour la commune de Dour en 2010
(Source : INS, 2009)

15.3 LES COMPORTEMENTS MODAUX

La commune se caractérise par des pôles générateurs de déplacements liés à la Zone d'Activité Economique Mixte (hors périmètre ODR), aux implantations scolaires, aux implantations administratives et commerciales. Ces différents pôles de déplacements sont essentiellement centralisés sur le centre de Dour. Notons que des pôles de déplacements scolaires et commerciaux se localisent sur le territoire d'Elouges et un pôle scolaire sur le territoire de Wihéries.



15.3.1 LES DÉPLACEMENTS DES SCOLAIRES

La commune de Dour possède 17 implantations scolaires sur son territoire (réseau communal, libre et secondaire). Le réseau communal se caractérise par un effectif de 523 élèves (2010-2011). Actuellement il n'existe pas sur le territoire de Plan de Déplacements Scolaires qui permettrait d'avoir une vision globale sur le type de moyen de transport utilisé par les élèves pour se rendre à l'école.

15.3.2 LES DÉPLACEMENTS DES TRAVAILLEURS

Cf. Carte 24 : Lieu de travail des actifs dourois – Lieu d'origine des actifs travaillant à Dour

15.3.2.1 Les actifs domiciliés à Dour

Selon l'enquête INS domicile-travail de 2001, 2.236 travailleurs résidant à Dour (32% du total actifs occupés) travaillent dans l'arrondissement de Mons dont 797 à Dour même. Après Mons, les arrondissements les plus privilégiés par les travailleurs dourois sont deux de Bruxelles-Capitale (295), Charleroi (106), Soignies (95), Tournai (63), Ath (53), Nivelles (52) et Vilvoorde (41). Les arrondissements privilégiés par les travailleurs

dourois se localisent essentiellement dans la province du Hainaut. Excepté Bruxelles-Capital, les arrondissements les plus éloignés accueillent le moins de travailleurs domiciliés à Dour.

15.3.2.2 Les actifs œuvrant à Dour

Selon l'enquête INS domicile-travail de 2001, 1.482 personnes travaillant à Dour proviennent de l'arrondissement de Mons dont 797 de Dour même. Les arrondissements d'Ath (47) et de Tournai sont les mieux représentés en termes d'actifs œuvrant à Dour. Les travailleurs œuvrant à Dour proviennent essentiellement de la province du Hainaut.

15.4 LES TRANSPORTS PUBLICS

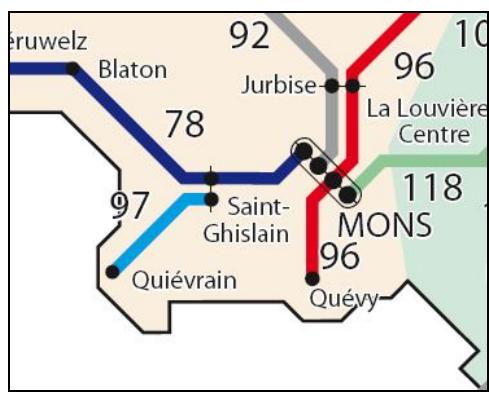
15.4.1 LA QUALITÉ DE L'OFFRE EN TRANSPORT EN COMMUN

En 2001, selon l'enquête des ménages réalisée par l'INS, plus de la moitié des ménages dourois interrogés considèrent que la commune est normalement équipée en termes d'offre en transport en commun. Son indice de satisfaction (89,9) est légèrement inférieur à ceux de l'arrondissement (90,5), de la Province (91,5) et de la Région (91,1). Au niveau de la Belgique l'indice est plus important, résultant de la présence de grandes villes au sein desquelles les offres en transports en commun sont plus développées et calquées sur la demande.

Entités géographiques		Perception en termes d'équipement cyclables			
		Mal équipé	Normalement équipé	Bien équipé	Indice de satisfaction
Dour		27,0	56,0	16,9	89,9
Communes attenantes	Boussu	18,4	57,1	24,6	106,2
	Colfontaine	21,3	57,2	21,4	100,1
	Frameries	25,4	52,7	21,9	96,5
	Hensies	51,1	40,6	8,4	57,3
	Honnelle	59,0	36,4	4,5	45,5
	Quiévrain	26,6	55,8	17,6	91,0
Autres communes arr.Mons	Jurbise	68,2	25,9	5,9	37,7
	Lens	74,6	21,4	4,0	29,4
	Mons	23,6	51,0	25,3	101,7
	Quaregnon	32,4	50,2	17,4	85,1
	Quévy	56,5	37,1	6,4	49,9
	Saint-Ghislain	36,5	45,7	17,8	81,3
Entités de référence	Arrondissement de Mons	29,8	49,9	20,3	90,5
	Province du Hainaut	28,5	51,6	20,0	91,5
	Région Wallonne	30,4	48,2	21,5	91,1
	Belgique	25,1	49,1	25,9	100,8

Satisfaction des ménages en termes de transport en commun dans les communes de l'arrondissement de Mons en 2001. (Source : INS, 2001)

Dour ne possède pas de gare sur son territoire, ce qui peut justifier les 27,0% des ménages qui considèrent la commune comme mal équipée en transport en commun. Les gares les plus proches sont Thulin, Hainin, Boussu, Quiévrain et Saint-Ghislain. Cette dernière est une gare de première catégorie et, dès lors, de plus grande importance.

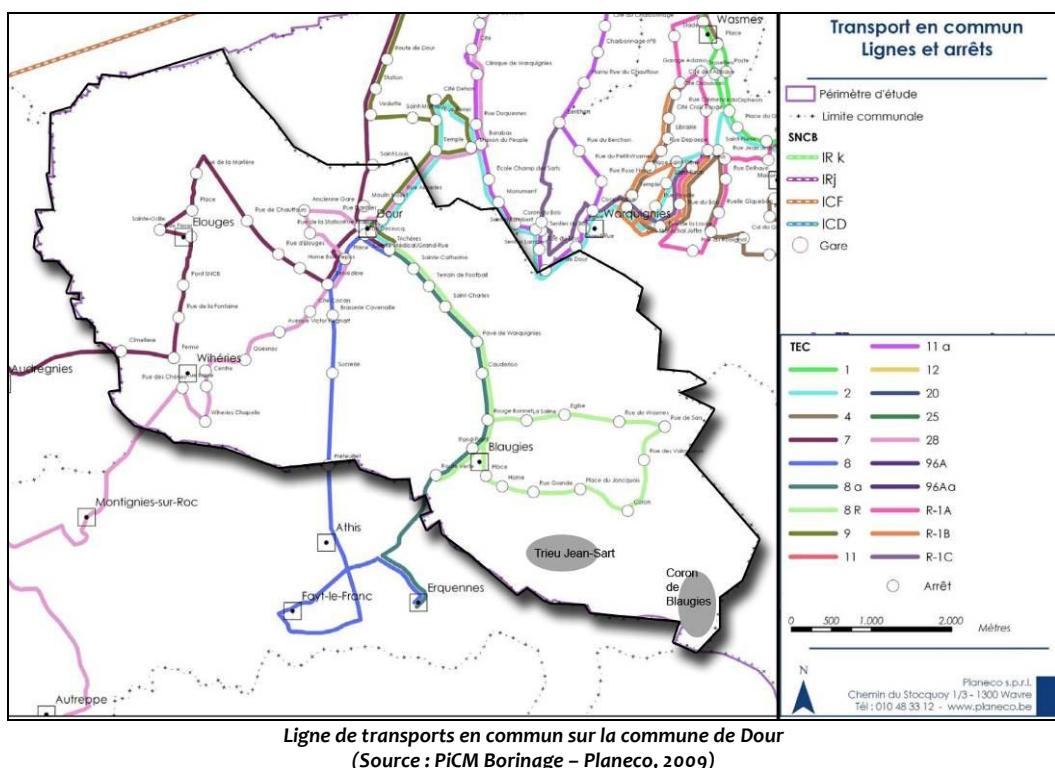


Réseau de la SNCB (Source : <http://www.b-rail.be>, 2011)

La commune de Dour se caractérise par 8 lignes TEC ayant au moins un arrêt sur le territoire communal :

- Ligne n°2 : Mons – Dour ;
- Ligne n°7 : Mons – Quiévrain ;
- Ligne n°8 : Dour – Erquennes ;
- Ligne n°8 R : Dour – Erquennes ;
- Ligne 8 barré : Dour – Blaugies ;
- Ligne 9 : Mons – Dour ;
- Ligne 11 barré : Saint-Ghislain – Boussu – Hornu – Saint-Ghislain ;
- Ligne 28 : Saint-Ghislain – Roisin.

Seuls les hameaux de Trieu Jean-Sart et de Coron de Blaugies ne sont pas desservis par les transports en commun. Ceux-ci se trouvent isolés dans le sud de la commune.

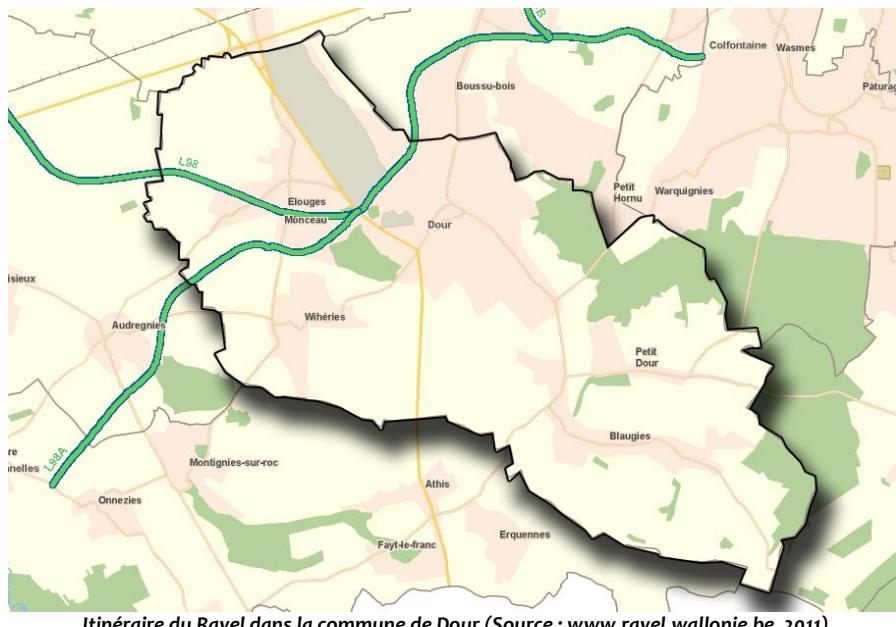


Notons qu'il est possible de rejoindre, à partir de Dour centre, la gare de Mons en 1h10 tandis qu'il est possible de rejoindre Quiévrain en 20 minutes en bus et prendre le train pour arriver une demi-heure plus tard en gare de Mons. Cependant, la complémentarité entre les horaires TEC et SNCF n'est pas toujours optimale.

15.5 LES MODES DOUX

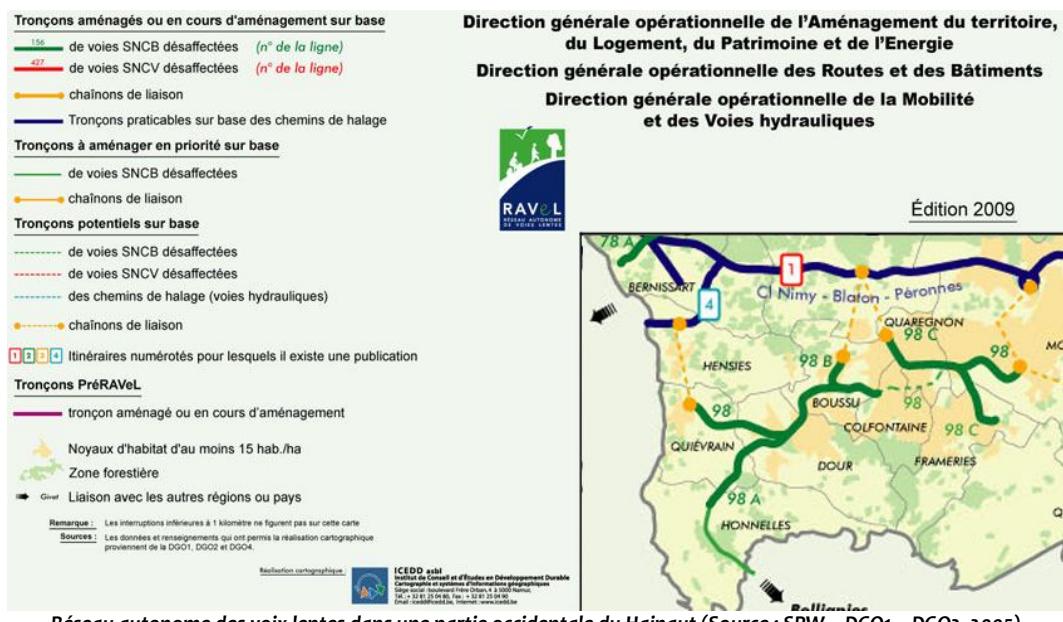
15.5.1 LE RÉSEAU AUTONOME DES VOIES LENTES : LA LIGNE 98 ET 98A

La ligne 98 relie Warquignies à Quiévrain sur une longueur de 11,9 km. Le tronçon 98A quant à lui relie Dour à Onnezies.



15.5.2 L'OFFRE MODES DOUX POTENTIELLE

La DGO1 et la DGO2 ont retenu des tronçons potentiels permettant de joindre divers tracés déjà existants comme la liaison entre la ligne 98 et le RAVeL 1 au nord-est, et entre la ligne 98 et le RAVeL 4 au nord-ouest. Notons par ailleurs que la commune de Dour ne compte qu'une piste cyclable sur son territoire le long de la rue d'Offignies.



15.5.3 LA MARCHE À PIED

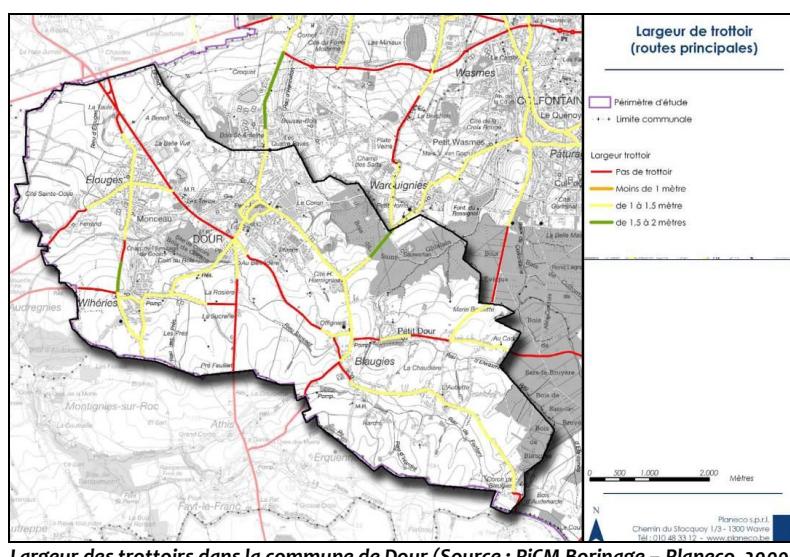
15.5.3.1 La marche utilitaire

En 2001, selon l'enquête de l'INS, plus de 40,8% des ménages dourois considèrent que la qualité des trottoirs est insatisfaisante sur le territoire communal. Cette perception relativement négative est la 2^{ème} plus importante des communes attenantes et supérieure aux entités de référence. L'indice de satisfaction reste relativement moyen (70,2) en général et par rapport aux autres communes. En effet, seul 11,0% des ménages trouvent les rues de l'entité bien équipées au point de vue des trottoirs.

Entités géographiques		Perception en termes d'équipement des trottoirs			
		Mal équipé	Normalement équipé	Bien équipé	Indice de satisfaction
Dour		40,8	48,2	11,0	70,2
Communes attenantes	Boussu	25,3	57,4	17,2	91,9
	Colfontaine	39,5	51,3	9,2	69,7
	Frameries	31,3	58,9	9,8	78,5
	Hensies	19,3	63,9	16,7	97,4
	Honnelles	55,9	39,8	4,4	48,5
	Quiévrain	40,0	50,7	9,3	69,3
Autres communes arr. Mons	Jurbise	54,3	38,4	7,3	53,0
	Lens	49,5	44,3	6,2	56,8
	Mons	35,3	54,4	10,3	75,0
	Quaregnon	30,8	55,1	14,1	83,3
	Quevy	51,8	42,7	5,5	53,7
	Saint-Ghislain	36,1	50,7	13,2	77,0
Entités de référence	Arrondissement de Mons	35,9	53,0	11,0	75,1
	Province du Hainaut	34,8	53,2	12,0	77,1
	Région Wallonne	36,8	51,4	11,8	75,0
	Belgique	30,6	51,7	17,7	87,1

Perception des ménages en termes de qualité des trottoirs dans les communes de l'arrondissement de Mons en 2001 (Source : INS, 2001)

Selon le PiCM du Borinage, la commune de Dour ne possède pas de trottoirs sur la N552 et sur le tracé sud de la N549.

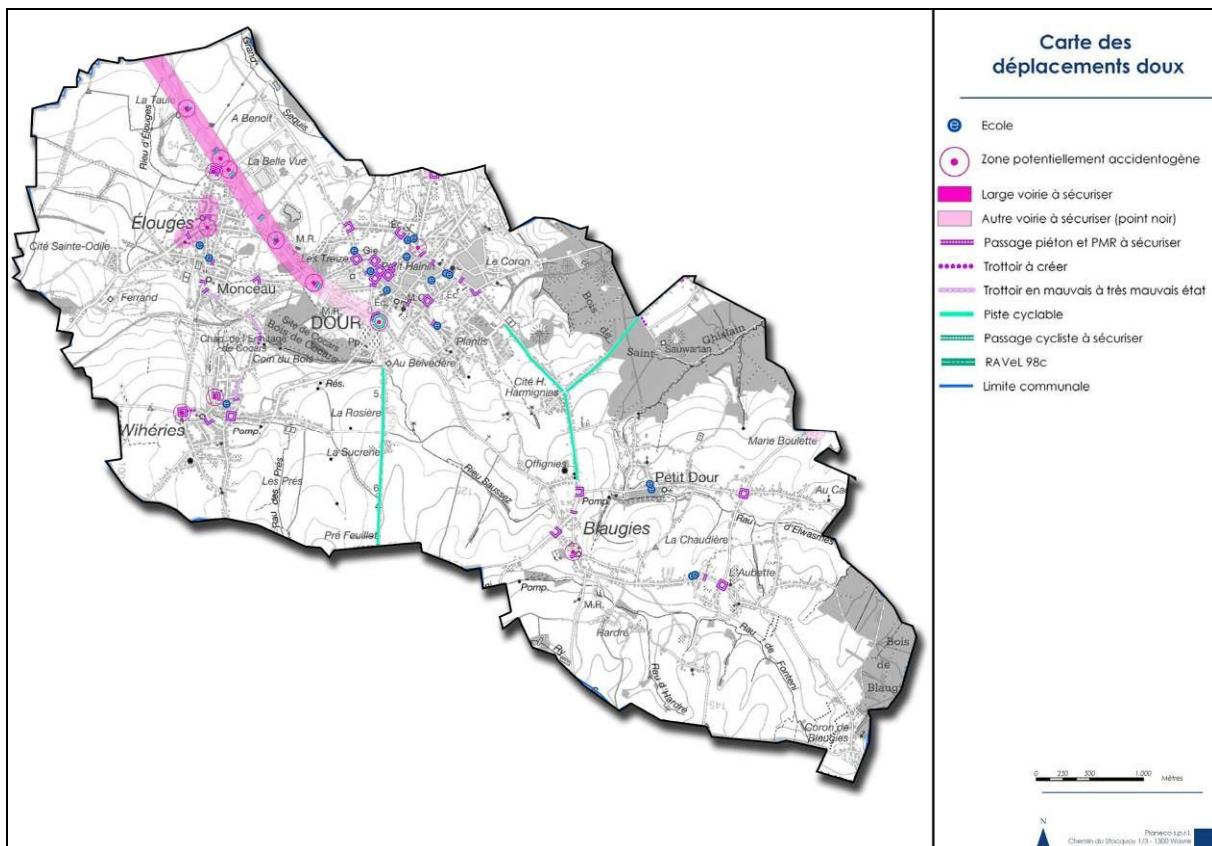


15.5.3.2 La marche de loisirs

Comme il en est question dans les chapitres précédents, la commune de Dour dispose de circuits de promenades (Circuit des stériles et Hauts plateaux en calèche) et 2 tracés de grande randonnée sur son territoire. De plus, comme nous l'évoquons ci-dessus, la commune dispose de 2 lignes de RAVeL.

15.5.3.3 Les principaux obstacles à la mobilité douce

Le PiCM du Borinage met en évidence la problématique des déplacements doux. Comme il est en question ci-dessus, il apparaît primordial de sécuriser la N552 et de nombreux passages pour piéton, notamment à proximité des établissements scolaires.



Carte des déplacements doux à sécuriser sur le territoire communal de Dour.
(Source : PiCM Borinage – Planeco, 2009)

15.6 LE STATIONNEMENT

Selon le PiCM, la commune de Dour connaît des problèmes importants de stationnement dans le centre de Dour qui engendrent des problèmes de circulation. Notons que la problématique du stationnement se retrouve en différents lieux de la commune et sont étudiés de manière plus détaillée au sein de cette étude réalisée par le bureau Planeco.

15.7 SYNTHÈSE DU CHAPITRE

➤ **Le réseau routier**

- 68,1% des ménages dourrois perçoivent la commune comme normalement équipée au niveau des routes ;
- Aucun réseau autoroutier sur la commune ;
- Dour compte 10,6 km de réseau routier régional et 115,2 km de réseau communal ;
- 3 routes régionales traversent le territoire communal :
 - La N549 qui relie Boussu à Honnelles ;
 - La N552 qui relie Dour à Hensies ;
 - La N553 qui traverse Honnelles et Quiévrain et rejoint la N552.
- Absence de comptage le long des voiries régionales ;
- 41,3 millions de véhicules-km.

➤ **Le parc de véhicules**

- 657 véhicules neufs mis en circulation en 2009, essentiellement des voitures particulières et des motos ;
- 1.435 véhicules d'occasion mis en circulation en 2009, essentiellement des voitures particulières, des véhicules pour le transport de marchandises et des motos.

➤ **La sécurité routière**

- Diminution du nombre d'accidents de 1999 (47) à 2009 (36) de près de 25 % ;
- Diminution de la gravité des lésions corporelles ;
- La N552 est caractérisée par plusieurs points noirs le long de son tracé.

➤ **Les comportements modaux**

- 2.236 travailleurs résidant à Dour travaillent dans l'arrondissement de Mons ;
- 1.482 personnes travaillant à Dour proviennent de l'arrondissement de Mons.

➤ **Les transports publics**

- Plus de la moitié des ménages considère la commune comme normalement équipée en termes de transport en commun ;
- Pas de gare sur le territoire de la commune ;
- 8 lignes TEC desservent l'entité :
 - Ligne n°2 : Mons – Dour ;
 - Ligne n°7 : Mons – Quiévrain ;
 - Ligne n°8 : Dour – Erquennes ;
 - Ligne n°8 R : Dour – Erquennes ;

- Ligne 8 barré : Dour – Blaugies ;
- Ligne 9 : Mons – Dour ;
- Ligne 11 barré : Saint-Ghislain – Boussu – Hornu – Saint-Ghislain ;
- Ligne 28 : Saint-Ghislain – Roisin.

➤ **Les modes doux**

- Présence de deux tracés de RAVeL (L98 et L98A) ;
- Plusieurs tronçons potentiels permettant de rallier le RAVeL 1 et 4 ;
- Plus de 40% des ménages dourrois considèrent que la qualité des trottoirs n'est pas satisfaisante ;

➤ **Le stationnement**

- Problèmes de stationnement essentiellement dans le centre de Dour